

BNP PARIBAS FORTIS SA

RAPPORT ANNUEL 2022



À vos côtés depuis

200 ANS

#PositiveBanking



BNP PARIBAS
FORTIS

La banque
d'un monde
qui change

L'activité bancaire durable dans tous ses aspects est un pilier essentiel de notre approche Positive Banking.
C'est pourquoi ce Rapport Annuel a été produit de manière respectueuse de l'environnement à partir de papiers recyclés.

INTRODUCTION

BNP Paribas Fortis est une société anonyme (SA), constituée et existant en vertu du droit belge, dont le siège social est situé à Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles et enregistrée sous le numéro de TVA BE 0403.199.702 (ci-après dénommée la **'banque'** ou **'BNP Paribas Fortis'**).

Le rapport annuel 2022 de BNP Paribas Fortis contient les états financiers audités consolidés et non consolidés, précédés par le rapport du Conseil d'Administration, la déclaration du Conseil d'Administration et une section sur la gouvernance d'entreprise, y compris la composition du Conseil d'Administration. Les états financiers consolidés 2022 de BNP Paribas Fortis audités, ainsi que les chiffres comparatifs de 2021, préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, sont suivis par les états financiers non consolidés 2022 de BNP Paribas Fortis audités, établis sur la base des règles fixées dans l'arrêté royal belge du 23 septembre 1992 sur les comptes annuels des établissements de crédit.

Le rapport annuel 2022 de BNP Paribas Fortis est disponible en français, en néerlandais et en anglais. La version anglaise est la version originale, tandis que les autres versions en sont des traductions officieuses. Tout a été mis en œuvre afin d'éviter toute différence entre les versions linguistiques, mais s'il devait malgré tout en subsister, la version anglaise primerait.

Il est considéré que les informations incluses dans la note 7.j 'Périmètre de consolidation', ainsi que les informations reprises dans le rapport du Conseil d'Administration et dans la déclaration de gouvernance d'entreprise, sont conformes à l'information demandée dans l'article 168, §3 de la loi belge du 25 avril 2014 sur le statut juridique et la supervision des établissements de crédit.

Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux des états financiers consolidés sont libellés en millions d'euros. Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux des états financiers non consolidés sont libellés en milliers d'euros. De légères différences dues aux arrondis peuvent apparaître par rapport aux chiffres publiés antérieurement. Certains reclassements ont été effectués au regard des comptes annuels de l'an dernier afin de faciliter la comparaison par rapport au dernier exercice clôturé.

Sauf mention contraire, dans les états financiers consolidés, BNP Paribas Fortis fait référence à la situation sur base consolidée de BNP Paribas Fortis SA. Sauf mention contraire, dans les états financiers non consolidés, BNP Paribas Fortis fait référence à la situation sur base non consolidée de BNP Paribas Fortis SA.

L'information incluse dans le rapport annuel 2022 de BNP Paribas Fortis est relative aux états financiers consolidés et non consolidés de BNP Paribas Fortis et ne couvre pas la contribution de BNP Paribas Fortis aux résultats consolidés du groupe BNP Paribas, qui est disponible sur le site internet de BNP Paribas: www.bnpparibas.com.

Ce rapport annuel 2022 est une reproduction de la version officielle du rapport annuel 2022 de BNP Paribas Fortis qui a été préparée au format ESEF (European Single Electronic Format) et est disponible sur le site internet : www.bnpparibasfortis.com



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
RAPPORT ANNUEL CONSOLIDÉ DE BNP PARIBAS FORTIS 2022	9
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
▪ Message du Président et du CEO	10
▪ Le contexte économique	14
▪ Les activités clés	15
▪ Responsabilité Sociétale des Entreprises	22
▪ Modifications du périmètre de consolidation	26
▪ Notations de crédit de BNP Paribas Fortis au 10/02/2023	26
▪ Déclarations prospectives	26
▪ Commentaires sur l'évolution des résultats	27
▪ Commentaires sur l'évolution du bilan	29
▪ Liquidité et solvabilité	31
▪ Principaux risques et incertitudes	31
Déclaration du Conseil d'Administration	32
Déclaration de Gouvernance	33
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2022 DE BNP PARIBAS FORTIS	45
▪ Compte de résultat de l'exercice 2022	46
▪ État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	47
▪ Bilan au 31 décembre 2022	48
▪ Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2022	49
▪ Tableau de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022	50
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2022	51
1 Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas Fortis	52
1.a Normes comptables	52
1.b Information sectorielle	53
1.c Principes de consolidation	53
1.d Conversion des opérations en devises	58
1.e Marge d'intérêts, commissions et produits des autres activités	58
1.f Actifs et passifs financiers	59
1.g Immobilisations	71
1.h Contrats de location	73
1.i Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	74
1.j Avantages bénéficiant au personnel	74
1.k Paiement à base d'actions	75
1.l Provisions de passif	76
1.m Impôt courant et différé	76
1.n Tableau des flux de trésorerie	77
1.o Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	77

2	Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2022	79
2.a	Marge d'intérêts	79
2.b	Produits et charges de commissions	80
2.c	Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	81
2.d	Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	82
2.e	Produits et charges des autres activités	82
2.f	Autres charges générales d'exploitation	82
2.g	Coût du risque	83
2.h	Gains nets sur autres actifs immobilisés	92
2.i	Impôts sur les bénéfices	93
3	Informations sectorielles	94
3.a	Secteurs d'activité	94
3.b	Informations par secteur d'activité	95
3.c	Rapport pays par pays	96
4	Notes relatives au bilan au 31 décembre 2022	97
4.a	Instruments financiers en valeur de marché par résultat	97
4.b	Instruments financiers dérivés à usage de couverture	99
4.c	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	103
4.d	Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	103
4.e	Actifs financiers au coût amorti	113
4.f	Encours dépréciés (Strate 3)	118
4.g	Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle	119
4.h	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	119
4.i	Impôts courants et différés	120
4.j	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	121
4.k	Participations dans les sociétés mises en équivalence	122
4.l	Immobilisations de placement et d'exploitation	125
4.m	Écarts d'acquisition	126
4.n	Provisions pour risques et charges	128
4.o	Compensation des actifs et passifs financiers	129
4.p	Transferts d'actifs financiers	132
5	Engagements donnés ou reçus	134
5.a	Engagements de financement donnés ou reçus	134
5.b	Engagements de garantie donnés par signature	134
5.c	Engagements sur titres	134
5.d	Autres engagements de garantie	135
6	Rémunération et avantages consentis au personnel	137
6.a	Frais de personnel	137
6.b	Avantages postérieurs à l'emploi	137
6.c	Autres avantages à long terme	144
6.d	Indemnités de fin de contrat de travail	144

7	Informations complémentaires	145
	7.a Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage	145
	7.b Regroupement d'entreprises et autres changements du périmètre de consolidation	145
	7.c Intérêts minoritaires	146
	7.d Restrictions significatives dans les filiales, entreprises associées et coentreprises	148
	7.e Entités structurées	149
	7.f Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux de BNP Paribas Fortis	152
	7.g Relations avec les autres parties liées	156
	7.h Echancier des instruments financiers par maturité	158
	7.i Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	159
	7.j Périmètre de consolidation	161
	7.k Honoraires des commissaires aux comptes	168
	7.l Evénements survenus après la période sous revue	169
	GESTION DES RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	171
1	Organisation de la gestion des risques	173
2	Mesure des risques et leurs catégories	175
3	Adéquation des fonds propres	177
4	Risque de crédit et de contrepartie	180
5	Risque de marché	185
6	Risques souverains	188
7	Risque opérationnel	189
8	Risque de non-conformité et de réputation	190
9	Risque de liquidité	191
	RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR AGRÉÉ	193
	RAPPORT ANNUEL 2022 DE BNP PARIBAS FORTIS (NON CONSOLIDÉ)	203
	Rapport du Conseil d'Administration	204
	▪ Commentaires sur l'évolution du bilan	204
	▪ Commentaires sur l'évolution du compte de résultat	205
	Proposition d'affectation du résultat de la période	206
	Informations relatives aux transactions avec les parties liées	207
	ÉTATS FINANCIERS BNP PARIBAS FORTIS 2022 (NON CONSOLIDÉS)	211
	AUTRES INFORMATIONS	217

RAPPORT ANNUEL CONSOLIDÉ DE BNP PARIBAS FORTIS 2022



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Message du Président et du CEO

L'invasion en Ukraine et la crise humanitaire qui a suivi – sans oublier les tensions géopolitiques en général – ont été des facteurs déterminants pour l'année 2022. Ces derniers ont également eu d'importantes répercussions sur l'économie et les citoyens belges, principalement à cause de la crise énergétique et de l'importante inflation qu'elle a provoquée. Même si l'économie belge s'est montrée résiliente, la situation générale a pesé sur la croissance, provoquant un net ralentissement. Entre-temps, nous avons constaté que la transition vers l'énergie, la mobilité et l'habitat durables est de plus en plus urgente. Dans ce contexte, notre positionnement et notre gamme de produits et de services nous ont permis de protéger, de soutenir et de conseiller nos clients et clientes tout au long de l'année 2022, au cours de laquelle notre banque a célébré son 200^e anniversaire. Le fil rouge de notre histoire bicentenaire est d'avoir toujours pu aider nos clients à grandir en nous adaptant continuellement et en gardant une longueur d'avance. Avec l'acquisition de bpost banque en janvier 2022, nous avons ouvert un nouveau chapitre à cet égard. Nous allons construire une offre encore plus vaste et variée en combinant les atouts de bpost banque – la proximité et la simplicité du service – et de BNP Paribas Fortis – les produits et l'expertise.

L'an dernier, nous avons continué sur notre lancée et nous avons poursuivi une dynamique positive dans tous nos domaines d'activité. Notre bénéfice net s'élève à 3.161 millions d'euros, un excellent résultat qui équivaut à une augmentation de près de 19%* par rapport à 2021. Les revenus sont en hausse de 17%* et atteignent 9.642 millions d'euros, tandis que l'augmentation des coûts d'exploitation – principalement due à la hausse des taxes bancaires et à l'inflation – est de 11%*. Notre ratio d'efficacité consolidé s'est amélioré pour passer de 54,4% l'an dernier à 52,6% cette année.

En Belgique, Commercial & Personal Banking a amélioré ses bénéfices avant impôts grâce à une augmentation des volumes, à une hausse des revenus due au retour à des niveaux de taux d'intérêt plus élevés et à la hausse des commissions, notamment en Transaction Banking. Les crédits aux clients ont augmenté de 14,8% (7,5%*) par rapport à 2021, pour atteindre 135 milliards d'euros. Les dépôts, qui s'élevaient à 162 milliards d'euros à la fin de l'année, sont en hausse de 9,2% (1,2%*). Entre-temps, notre business Corporate Banking a réalisé d'excellents résultats, en particulier chez Global Markets.

Arval a réalisé des bénéfices en forte hausse grâce, entre autres, à l'augmentation des prix des voitures d'occasion. Leasing Solutions et Personal Finance ont signé d'excellentes performances et ont augmenté leur résultat avant impôts grâce à la hausse des volumes, même si les marges se sont retrouvées sous pression chez Personal Finance. Malgré l'augmentation des coûts d'exploitation due à l'inflation, notre filiale turque TEB a enregistré une hausse de ses bénéfices grâce à une importante augmentation de ses crédits, des revenus d'intérêt et à l'excellente performance de Global Markets. Entre-temps, BGL à Luxembourg a amélioré son bénéfice net grâce à la hausse des produits d'intérêt et des revenus de commissions.

Malgré la grande volatilité du contexte économique, le coût du risque a reculé de 11%* pour se situer à 14 points de base, illustrant notre politique claire et proactive en matière de gestion du risque à long terme.

Avec un ratio CET1 de 17,2%, nos capitaux affichent un excellent niveau et notre liquidité, avec un ratio de couverture (LCR) de 126% au 31 décembre 2022, reste très satisfaisante. Ces chiffres illustrent notre capacité à financer la croissance future et à aider nos clients individuels, familles, entreprises et organisations à but non lucratif à mener à bien leurs projets.

* Excluant les éléments retraités, c.-à-d. à périmètre et change constants, et excluant d'autres résultats non récurrents.

Mise en place accélérée de notre Plan Stratégique 2025

Les défis auxquels nous sommes confrontés – la transition vers une économie à faible émission de carbone, les nouvelles solutions de mobilité, les technologies de paiement avancées, où et comment et investir – couvrent toutes les facettes de notre société et de nos vies. En nous engageant davantage dans les leviers de transformation et l'excellence technologique, des systèmes d'information à l'intelligence artificielle en passant par les données, nous voulons renforcer la résilience et l'agilité de l'économie et des citoyens belges pour relever ces défis et exploiter le potentiel de croissance. Nous misons sur les technologies et les innovations, couplées à l'expertise améliorée de notre personnel, afin d'améliorer l'expérience de notre clientèle et notre efficacité opérationnelle.

La mise en place accélérée de notre Plan Stratégique 2025 s'appuie sur la technologie et l'expertise humaine de BNP Paribas Fortis, et doit garantir une approche pragmatique et cohérente nous permettant de fournir à nos clients et clientes les moyens dont ils et elles ont besoin pour réaliser leurs projets. Malgré la fragilité de l'environnement actuel et les défis qu'il pose, nous constatons que nos clients continuent à prendre de nombreuses initiatives et à faire preuve d'une grande agilité, et nous souhaitons les aider grâce à notre Plan Stratégique. Trois éléments – **croissance, accessibilité et durabilité** – sont les pierres angulaires du développement futur de nos services bancaires.

Croissance

Nous considérons qu'il est essentiel que nos clients commerçants et entreprises disposent de solutions de paiement efficaces et transparentes pour assurer leur croissance. De ce fait, nous avons rassemblé Trade Finance, Cash Management Factoring et Fixed Income sous une seule bannière, appelée Transaction Banking. En Belgique, nous détenons actuellement une part de marché de 40% en Factoring. Les contrats Easy2Cash (notre service d'affacturage 100% digital pour les PME) ont enregistré une hausse de 130% en 2022 par rapport à l'année précédente. Grâce aux nouvelles technologies et à la présence internationale du groupe BNP Paribas, nous comptons renforcer encore notre position dans les services de Transaction Banking dédiés aux entreprises.

Avec plus de 1 million de contrats d'assurance habitation et autres risques, nous poursuivons nos efforts pour repositionner BNP Paribas Fortis en tant que bancassureur. Avec le lancement de notre offre d'assurance dédiée aux professionnels et aux entreprises, nous continuons d'investir dans l'expertise en assurance, et nous comptons doubler cette année le nombre de collaboratrices et collaborateurs certifiés dans le segment des assurances non-vie pour les indépendants et titulaires de professions libérales. Sur le plan des assurances digitales, la convivialité est notre maître-mot. À l'heure actuelle, 35% de nos polices d'assurance sont souscrites en ligne et, dans la plupart des cas, les réclamations pour pertes et dommages sont traitées via un contact unique sur l'Easy Banking App ou Easy Banking Web.

Nous avons lancé 30 nouvelles formules d'assurance ainsi que Touring Go et Touring Move, de nouvelles polices d'assistance voyage. Nous avons élargi notre gamme de solutions en proposant le système de télésurveillance Homiris.

Parallèlement, nous avons créé un pack numérique tout-en-un – Hello bank! Pro – conçu pour celles et ceux qui souhaitent lancer leur activité. Un an après son lancement, Hello bank! Pro compte 2.300 clients professionnels indépendants et, en collaboration avec Xerius, nous avons jusqu'à présent aidé 330 personnes à lancer leur propre entreprise. Au total, notre banque a accompagné quelque 18.000 entrepreneurs et entrepreneures dans le lancement de leur activité en 2022. Et, cette année, nous déployons une nouvelle approche tout-en-un via laquelle 300 experts et expertes de BNP Paribas Fortis aident nos clients et clientes à lancer et développer leur entreprise.

Accessibilité

Nous souhaitons rester la banque la plus accessible de Belgique, avec nos conseillers clientèle au cœur de notre relation client, aux côtés de systèmes digitaux fournissant une expérience personnalisée et hautement intuitive en temps réel.

Début 2024, nous comptons mettre en place de nouveaux modèles de service combinant la facilité d'un réseau dense de points de vente locaux (bpost) avec les compétences et l'expertise du personnel de BNP Paribas Fortis.

Nos clients pourront choisir entre des services bancaires de base fournis via Nickel (avec l'aide de 415 partenaires commerciaux actuellement – nombre qui devrait grimper jusqu'à 1.400 d'ici 5 ans) ; passer au tout numérique avec Hello bank! ; ou accéder facilement à des services bancaires quotidiens dans les 657 bureaux actuels de bpost. Les agences de BNP Paribas Fortis seront orientées vers le conseil d'experts sur rendez-vous, tandis que 16 Client Houses répondront aux besoins des clients de Private Banking et des clients entrepreneurs.

À cet égard, alors que nous nous préparons à accueillir les 600.000 clients de bpost banque, l'acquisition de bpost banque représente une expansion importante de notre capacité à fournir des services de premier plan et à être accessible à tous types de clients et clientes.

En 2022, nous avons comptabilisé 4,7 millions de visites en agence (6,7 millions avec les agences bpost), ainsi que 1,2 milliard de contacts via l'App et le Web (clientèle bpost banque comprise), ainsi que 3,5 millions d'appels à l'Easy Banking Centre (EBC) et au Client Service Centre. Une vente sur deux a été entièrement finalisée via les canaux digitaux. Notre Easy Banking App connaît une popularité croissante, avec près de 2,1 millions de clients – soit 10% de plus qu'à la fin 2021 – qui l'utilisent activement et l'apprécient beaucoup. Les clients apprécient tout particulièrement le module de Budget Management que nous avons récemment ajouté à l'appli et qui fournit un aperçu précis des rentrées et des dépenses, réparties en douze catégories. Le module comptabilise aujourd'hui plus de 500.000 utilisateurs et utilisatrices par mois et la société de conseil Sia Partners l'a nommé « Best in class on the market » en 2022.

« Easy Cashback », notre nouveau programme de récompense in-app, sera lancé cette année en partenariat avec Paylead. Il fournira automatiquement aux clients consentants des récompenses sous forme de cashbacks, tout en offrant une expérience fluide lors de leurs achats en magasin ou en ligne, avec leur carte de paiement BNP Paribas Fortis, chez nos commerçants belges partenaires.

Durabilité

En 2022, nous avons continué à proposer à nos clients et clientes de nombreuses solutions de financement dans les domaines de la construction et de la rénovation durables, de la mobilité durable, des produits d'investissement socialement et écologiquement responsables et des conseils aux entreprises en matière de transition vers des pratiques plus durables.

Nous avons l'ambition d'augmenter considérablement le pourcentage de crédits alloués à des projets répondant aux critères ESG. Nous gérons, pour les entreprises, un portefeuille de crédits ESG pour un total de 15,1 milliards d'euros, dont 2,9 milliards d'euros destinés à des projets liés aux énergies renouvelables. En outre, nous constatons un recours accru à nos Sustainable Impact Loans, qui accordent des conditions plus favorables lorsque certains critères de durabilité sont rencontrés. Par ailleurs, dans notre business Private Equity, dont l'objectif est d'investir 1 milliard d'euros d'ici 2025, nous privilégions également, lorsque c'est possible, les fonds et entreprises orientés ESG.

Lorsqu'ils investissent dans des projets axés sur la durabilité, nos clients corporate peuvent compter sur l'expertise et le soutien de notre Sustainable Business Competence Centre (SBCC). En 2022, le SBCC a été impliqué dans des demandes de crédit pour un montant total de 470 millions d'euros de financement durable.

BNP Paribas Fortis est le leader du marché belge de l'offre d'investissements durables pour les particuliers. À la fin 2022, nous gérons 38,3 milliards d'euros d'actifs investis dans des produits labellisés « Towards Sustainability », 79% de nos clients disposant d'un compte-titres ou d'un compte d'épargne-pension investi dans ces produits. De plus, une partie des revenus qui en découlent sont réinvestis dans des bonnes causes via notre fonds « Impact Together ». Ainsi, depuis 2015, près de 360.000 clients de la banque ont apporté une contribution de 15 millions d'euros à 150 projets soutenus par la Fondation Roi Baudouin.

Dans le domaine de la mobilité durable, nous faisons la promotion active des voitures électrifiées. 19% de la flotte gérée par notre filiale de leasing Arval se composent aujourd'hui de véhicules électrifiés. Le leasing de vélos électriques a augmenté de 30%. Arval s'est donné pour objectif de compter 50% de voitures économes en énergie dans sa flotte d'ici 2025.

Grâce à l'acquisition d'Optimile, spécialiste en logiciels de mobilité électrique, nous sommes également en mesure de proposer Mobility as a Service (MaaS) et Charging as a Service (CaaS). À l'heure actuelle, quelque 16.000 bornes de recharge en Belgique sont connectées grâce au logiciel d'Optimile, ce qui représente une hausse de 168% par rapport à 2021. Le pass Optimile donne, quant à lui, accès à plus de 300.000 points de recharge à travers l'Europe.

Nous souhaitons remercier tous nos collègues pour leur dévouement et leur engagement sans faille, qui nous ont permis d'obtenir ces excellents résultats. Nous sommes également heureux d'annoncer que nous avons commencé l'année 2023 par un beau succès, en réussissant à mettre en place notre nouvelle organisation commerciale. Celle-ci nous permettra de réagir encore plus rapidement et d'adapter nos services pour répondre aux besoins de nos clients et clientes.

Nous sommes une banque solide qui s'appuie sur le plus grand réseau de distribution de Belgique pour servir une clientèle toujours plus large et diversifiée. Grâce à la puissance des technologies et à l'expertise de notre personnel, nous disposons de tous les éléments nécessaires pour accélérer la mise en œuvre fructueuse de notre Plan Stratégique 2025, axé sur la croissance, l'accessibilité et la durabilité.

Nous avons recruté plus de 500 Positive Bankers en 2022, et nous comptons renforcer nos équipes grâce à l'arrivée de 1.500 nouveaux collaborateurs et collaboratrices d'ici 2025. La réalisation de notre ambition, à savoir poursuivre notre développement et continuer à fournir des services bancaires de premier plan à notre clientèle en nous appuyant sur les technologies nécessaires, dépendra essentiellement des compétences et de l'expertise des membres de notre personnel.

Nous comptons tout mettre en œuvre pour être le partenaire de choix de tous nos clients actuels et futurs. Cela reste notre principal objectif et nous souhaitons ici les remercier pour la confiance qu'ils continuent à accorder à BNP Paribas Fortis qui reste, plus que jamais, le moteur de l'économie durable.

Max Jadot
Président du Conseil d'Administration

Michael Anseeuw
Chief Executive Officer

Le contexte économique

Sur l'ensemble de l'année 2022, la croissance économique belge a atteint 3,1 %, grâce à un excellent premier semestre et à la levée définitive des mesures liées à la pandémie de coronavirus. La seconde partie de l'année a par contre été affectée par les conséquences de la guerre en Ukraine, qui ont touché l'économie mondiale et plus particulièrement l'Europe en raison de sa proximité géographique et de sa forte dépendance au gaz russe. La flambée du prix de l'énergie s'est ajoutée aux autres hausses de prix déjà bien tangibles depuis le milieu de l'année 2021, en ligne avec le net rebond des économies du monde entier. L'inflation belge a dès lors dépassé les 13 % au mois d'octobre avant d'amorcer un léger recul par la suite.

Ces hausses de prix vertigineuses ont dégradé de manière rapide et significative la confiance des agents économiques du pays, et ce en dépit de l'indexation automatique des salaires en vigueur en Belgique. La flambée de la facture énergétique a en effet rapidement laissé augurer d'une forte hausse des coûts dans les mois suivants, déprimant les perspectives pour les entreprises. Sans surprise, les investissements ont dès lors reculé tout au long de l'année car la plupart des entreprises se retrouvent confrontées à des défis de taille sur les fronts de la rentabilité et de la compétitivité. Beaucoup d'entre elles disent d'ailleurs miser davantage sur l'automatisation et le numérique à long terme. Le contexte géopolitique s'est révélé tellement tendu tout au long de l'année que la confiance des ménages belges est tombée plus bas qu'en mars 2020, lors du premier confinement lié à la crise sanitaire. Elle s'est légèrement redressée en fin d'année, lorsqu'il est devenu évident que le pic des prix de l'énergie et de l'inflation était vraisemblablement passé.

Le marché du travail a continué à bénéficier de la forte croissance enregistrée en 2021 et de nombreux emplois ont encore été créés en 2022. Le taux de chômage s'affiche à 5,5 %, même si l'écart entre postes à pourvoir et demandeurs et demandeuses d'emploi reste élevé, comme c'est le cas dans de nombreux pays où la pandémie aura provoqué un autre regard sur le monde du travail dans de nombreux secteurs. La liste des métiers en pénurie n'a cessé de s'allonger au fil des mois, alimentant grèves et revendications salariales dans plusieurs secteurs-clé de l'économie comme les transports ou les soins de santé.

La plupart des pays d'Europe ont été confrontés au même choc inflationniste, de sorte que la croissance a faibli partout dans la seconde moitié de l'année, au point qu'une récession n'est plus exclue pour les prochains trimestres.

Les États-Unis sont parvenus à tirer leur épingle du jeu grâce à leur indépendance énergétique. Ils ont d'ailleurs rapidement pallié

le manque de gaz russe en Europe en y vendant des quantités impressionnantes de gaz liquide à des prix extrêmement élevés, engrangeant au passage des milliards de dollars tout au long de l'année.

Sans surprise, la flambée inédite des prix partout dans le monde a provoqué une envolée des taux d'intérêt : aux États-Unis, la Banque centrale a relevé son principal taux directeur à sept reprises sur l'année, le portant de 0,25 % à 4,5 % tandis qu'en Europe, la Banque centrale européenne (BCE) a procédé à quatre hausses consécutives de ses taux directeurs entre juillet et décembre, portant le taux de refinancement des banques auprès de la Banque centrale de 0 à 2,5 %. Dans le même temps, la BCE a décidé de réduire la quantité de liquidités mise dans le système bancaire suite à la crise sanitaire, ce qui a provoqué un début de réduction de la taille des bilans des principales institutions monétaires.

Le choc inflationniste a été tellement soudain que les marchés obligataires en ont souffert lourdement tout au long de l'année. En l'espace de quelques mois, le rendement des obligations à 10 ans de l'état américain est passé de 1,5 % à 3,3 %, tandis qu'en Europe, les taux à 10 ans passaient de 0,3 % en début d'année à 3,2 % à la fin du mois de décembre. En Belgique, le taux des emprunts d'État à 10 ans est passé de 0,2 % à 3,1 % sur l'année écoulée. Dans la foulée, les taux d'intérêt des emprunts hypothécaires ont augmenté de manière substantielle, donnant parfois un réel coup d'arrêt aux marchés immobiliers des pays où les emprunts se font à taux variable. La Belgique échappe à ce scénario car la très grande majorité des emprunts se fait à taux fixe, ce qui explique la très bonne tenue du marché en 2022, après une année 2021 déjà très intense en raison des taux d'intérêt très bas et de l'envie d'espace qui a motivé de nombreux Belges à investir dans l'immobilier tout au long de la crise sanitaire. La hausse des prix de l'immobilier résidentiel s'est légèrement ralenti en 2022, mais s'affiche toujours à 5 %, après avoir atteint le niveau très soutenu de 8 % sur l'année 2021.

La remontée des taux d'intérêt à long terme est une source d'inquiétude pour la gestion des finances publiques car la pandémie a fait des dégâts au niveau des déficits et des dettes publiques dans de nombreux pays, dont la Belgique qui a vu son déficit grimper à 9 % en 2021 et rester au-delà de 5 % en 2022. Il importera pour la suite de voir quel impact une récession pourrait avoir, surtout que les banques centrales ont décidé de réduire la taille de leur bilan dans le but de mieux maîtriser l'inflation. Ceci implique que les états qui auront besoin de lever des fonds en 2023 ne pourront plus systématiquement compter sur leur banque centrale pour acheter leurs obligations, mais devront à nouveau convaincre les investisseurs privés du bien-fondé de leur gestion.

Enfin, le secteur bancaire belge a continué de jouer son rôle en matière de financement de l'activité économique, avec des octrois de crédits en forte croissance au cours de l'année écoulée. Au cours des neuf premiers mois de l'année, le taux de croissance des crédits a permis

d'atteindre des encours de respectivement 250 et 150 milliards d'euros pour les crédits aux particuliers et aux entreprises. Sur un an, cela représente une progression de quasi 8 % pour les crédits aux ménages et 10 % pour les crédits aux entreprises.

Les activités clés

BNP Paribas Fortis

BNP Paribas Fortis gère les activités de Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et de Corporate & Institutional Banking (CIB) du Groupe BNP Paribas en Belgique, où la banque emploie 10.400 ETP au 31 décembre 2022.

Retail Belgium

Les activités de banque de détail de BNP Paribas Fortis sont constituées d'une offre de services bancaires pour une clientèle variée incluant les particuliers, les indépendants et les professions libérales, les petites et moyennes entreprises, les entreprises locales, les grandes entreprises et les associations sans but lucratif. En 2022, Retail Belgium propose ses services par l'intermédiaire de deux réseaux qui opèrent sur la base d'une approche segmentée du marché : Retail & Private Banking Belgium et Corporate Banking Belgium.

Retail & Private Banking Belgium

BNP Paribas Fortis est le n° 1 du segment des particuliers et occupe des positions fortes sur le segment des professionnels et petites entreprises en Belgique, avec 3,35 millions de clients. BNP Paribas Fortis est également la 1^{re} banque privée en Belgique. Fintro compte plus de 351.000 clients.

Retail & Private Banking sert les clients particuliers, les entrepreneurs et les petites et moyennes entreprises par le biais de ses différents réseaux intégrés, s'inscrivant ainsi dans une stratégie de banque hybride où le client choisit entre le réseau d'agences et les canaux digitaux :

- Le réseau commercial comprend 342 agences (dont 153 indépendants) et 16 centres d'une structure dédiée, 'La banque des Entrepreneurs'. Ce dispositif est complété par 206 franchises sous l'enseigne Fintro et 657 points de vente de bpost banque (détenu à 100 %) en partenariat avec Bpost. Ses 342 agences sont organisées en 32 groupes d'agences, qui dépendent de 9 régions ;

- La plateforme numérique de Retail & Private Banking gère les services de banque via internet (Easy Banking) et mobile banking (2,7 millions d'utilisateurs actifs en cumulé, y compris Fintro) et un réseau de 878 distributeurs automatiques (y compris Fintro) ;

BNP Paribas Fortis détient par ailleurs une participation dans Batopin, une joint-venture avec KBC, ING et BelFius, chacun pour 25 %. Batopin installe des points CASH neutres partout en Belgique dans les lieux à fort flux de clientèle. Le parc ATM de Batopin compte aujourd'hui 483 distributeurs et augmente chaque semaine ;

- La banque est également disponible pour les clients grâce à l'Easy Banking Centre qui traite jusqu'à 70.000 appels par semaine.

L'offre est complétée par la banque digitale Hello bank! qui compte plus de 518.000 clients.

Les services de banque privée sont proposés aux particuliers dont les actifs investis sont supérieurs à 250.000 euros. Le département Wealth Management au sein de la banque privée sert les clients dont les actifs investis sont supérieurs à 5 millions d'euros. Les clients de la banque privée sont accueillis dans 30 centres de Private Banking, un Private Banking Centre by James (Centre de Private Banking avec fourniture de services à distance par le biais des canaux numériques) et 2 centres de Wealth Management.

BNP Paribas Fortis a poursuivi en 2022 le développement de ses services digitaux et l'amélioration de l'expérience client, avec notamment l'application de services de banque à distance Easy Banking avec de nouvelles fonctionnalités et des performances améliorées. Cela se traduit par des notes d'évaluation de 4,6 sur 5 pour la version iOS d'Easy Banking App, et 4,5 sur 5 pour la version Android. Le Centre de Services Client s'appuyant sur la robotique et l'intelligence artificielle est entièrement déployé, permettant un traitement optimisé d'un nombre croissant de questions de la clientèle et du personnel.

À partir du 1^{er} janvier 2023, BNP Paribas Fortis connaîtra une nouvelle organisation commerciale qui mettra en avant une segmentation autour de trois groupes de clients :

- Retail Banking, pour les clients particuliers et indépendants servis par une équipe multidisciplinaire ;
- Affluent & Private Banking, pour les clients particuliers et indépendants avec plus de 85.000 euros d'actifs avec un chargé de relation dédié ;
- Corporate Banking pour les clients entreprises avec un chargé de relation dédié (Entreprises pour les petites et moyennes entreprises, et Corporate Coverage pour les grandes entreprises et clients publics et institutionnels).

En 2022, BNP Paribas Fortis est devenue actionnaire à 100 % de bpost banque après le rachat de la participation de 50 % détenue par Bpost. En complément, un accord commercial exclusif de sept ans a été signé entre Bpost et BNP Paribas Fortis. Dans le cadre de cet accord, Bpost proposera les services et produits de BNP Paribas Fortis dans son réseau de bureaux de poste.

Plus que jamais, la banque se veut le partenaire financier de confiance de ses clients et clientes

En 2022, nous avons plus que jamais voulu être aux côtés de notre clientèle dans un contexte associant la sortie progressive de la phase aigüe du COVID-19 et une crise énergétique naissante sur fond de guerre en Ukraine. Nous avons donc intensifié nos campagnes de communication, tant vers nos clients particuliers que professionnels, afin de les accompagner de la manière la plus personnalisée et la plus pertinente possible.

Au regard du contexte économique, de la crise énergétique et de l'évolution des réglementations, nous avons intensifié notre approche 'Financial Well Being' afin d'accompagner au mieux nos clients particuliers. Et ce principalement au travers de quatre axes: la production et la revue permanente des contenus sur Easy Banking Web (EBW) (pages My Life), les différents supports commerciaux mis à disposition de la force de vente sur les thématiques: 'My Mobility', 'My Budget', 'My Future' et 'My Housing', les contenus de la newsletter envoyée aux clients particuliers mais également la mise en place de leads qualitatifs pour générer des opportunités de contacts vers nos clients et clientes en difficultés financières ou ayant besoin d'accompagnement pour gérer leur budget. Et ce avec un focus particulier sur les solutions permettant de financer des travaux de rénovation et d'isolation afin de diminuer les dépenses énergétiques.

Nous avons également mis en œuvre des campagnes d'information sur le lancement de la nouvelle carte de débit Bancontact Visa Debit mais aussi sur le déploiement du nouveau réseau de distributeurs ATM CASH Points.

Vers davantage de mobilité durable

Afin de mettre en œuvre notre stratégie visant à soutenir activement la transition vers un monde plus durable, nous avons notamment mis l'accent sur la mobilité durable au travers de campagnes de communication de grande ampleur tant en interne qu'en externe avec une forte présence en télévision, radio, canaux digitaux, affichage agences et campagnes directes. En ce qui concerne nos clients professionnels, nous avons également développé un webinar dédié aux évolutions fiscales de la mobilité professionnelle tout en proposant régulièrement des offres 'Top deals' sur des véhicules électriques, en étroite partenariat avec notre filiale Arval. En décembre, jouant pleinement son rôle de partenaire de confiance également pour la problématique de la mobilité, la banque a publié une grande enquête réalisée auprès de 2.000 Belges sur l'évolution de leurs choix de mobilité et la transition vers des véhicules zéro émission. Une enquête qui met en lumière le souhait de près de la moitié des Belges de passer à une voiture électrique en 2029 pour autant qu'une série d'améliorations soient apportées en matière d'offre de véhicules, de prix d'entrée moins élevés, d'infrastructure de recharge et d'autonomie augmentée des batteries. Une étude qui souligne également le rôle proactif des banques attendu pour les consommateurs pour faciliter cette transition.

La poursuite de notre positionnement en tant que banque et assurances

Nous avons également poursuivi le travail de repositionnement de BNP Paribas Fortis, partenaire pour les solutions bancaires et les assurances. Et ce, tant pour les clients particuliers que professionnels, au travers de campagnes de communication en télévision, radio et médias digitaux mais aussi via des communications directes vers notre clientèle. Nous avons mis l'accent tant sur le large éventail de solutions, encore renforcé par les solutions d'Homiris qui permettent d'intégrer des systèmes d'alarme permettant des réductions sur les assurances habitation, que sur la facilité d'utilisation au travers notamment de nouvelles fonctionnalités digitales dans notre application EBA (Easy Banking App) : souscription en ligne pour Touring, déclaration de sinistre, signature de contrat...

À ce propos, en novembre, la banque et l'assureur AG ont conclu un accord de principe avec l'asbl Touring Club Royal de Belgique sur le transfert de toutes les activités opérationnelles et commerciales du groupe Touring au sein de Touring SA et sur l'acquisition de respectivement 75 % (AG) et 25 % (BNP Paribas Fortis) des actions de Touring SA.

Pour la clientèle professionnelle, nous avons notamment lancé une première campagne d'envergure afin de promouvoir les solutions d'assurances pour les professionnels d'AG désormais intégrées dans notre portefeuille de solutions, ce qui permet au client de souscrire directement à ces solutions auprès de la banque. Pour ce faire, nous avons notamment développé un outil d'aide au choix des assurances professionnelles en ligne. Nous avons également élargi notre portefeuille de solutions en matière de pension du deuxième pilier en intégrant des produits de type branche 23 dans notre offre.

Un accompagnement toujours plus pointu en matière d'investissement

En matière d'investissement, nous avons continué à développer et à promouvoir notre plateforme de contenu d'expertise 'MyExperts' qui permet à nos clients et clientes Private Banking, Wealth Management et Priority Exclusive d'avoir accès à des articles et des webinaires qui les aident à prendre leurs décisions en matière d'investissement. Nous avons élargi le spectre des sujets proposant également une offre de contenu adaptée aux entreprises et aux professions libérales.

Nous avons pris la décision de mettre fin au service de la plateforme d'investissement en ligne Lucy.

Conformément à notre stratégie visant à promouvoir les investissements durables et responsables, nous avons lancé un nouveau fonds philanthropique 'Impact Together' logé dans la Fondation Roi Baudouin et financé uniquement par des revenus provenant des solutions d'investissement durables proposées par la banque. Un fonds qui remplace le 'Venture Philanthropy Fund' dont la visibilité était trop limitée. L'argent récolté vise à soutenir structurellement des organisations locales, soutenir spécifiquement des projets ponctuels mais aussi intervenir lors de catastrophes naturelles ou des situations de crise.

Conformément à l'introduction de la nouvelle législation européenne en matière d'investissement durable, la banque a adapté son approche pour jauger systématiquement l'intérêt de ses clients à opter pour des solutions de placement durables. Une nouvelle terminologie a notamment été mise en place pour distinguer les placements durables et les placements responsables.

Un développement continu de nos solutions digitales pour gérer le quotidien

Pour faciliter la vie de nos clients et clientes, nous avons également continué à développer nos solutions digitales permettant une plus grande autonomie dans la gestion du quotidien comme la modification des limites de carte et le lancement de Personal Finance Management, un outil de gestion budgétaire. Afin de promouvoir l'ensemble des solutions digitales de notre application Easy Banking App, nous avons mis en place une campagne

de communication à la télévision, sur les médias digitaux et les réseaux sociaux. Plus spécifiquement pour nos clients entrepreneurs, nous avons également mis en place des campagnes directes spécifiques pour promouvoir les plateformes Easy Banking Business et Easy Banking Business mobile, des fonctionnalités plus pointues pour gérer son business. En parallèle, nous avons également continué à communiquer régulièrement sur l'accessibilité de la banque via les outils digitaux 'Click to call' dans Easy Banking App et les appels vidéos.

En matière d'accompagnement sur la digitalisation de nos clients, nous avons poursuivi et intensifié nos campagnes d'éducation et de prévention de la fraude et du phishing, notamment via de nouvelles vidéos postées sur notre site Easy Banking Web

La mise en avant de nos solutions de paiements digitaux

2022 fut également marquée par de nombreuses initiatives visant à mettre en avant nos solutions de paiements digitaux pour les commerces et entreprises afin de répondre à la nouvelle obligation légale faite à ceux-ci de proposer une solution d'acceptation des paiements digitaux entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022. En partenariat étroit avec notre filiale Axepta et avec Payconiq, nous avons renforcé notre présence lors de foires et salons tout en multipliant les campagnes de communication directe pour permettre à nos clients de trouver la solution correspondant à leurs besoins.

Nous avons également travaillé à la promotion des solutions de loyauté de notre partenaire Joyn, des solutions venant en complément des solutions de paiement et qui permettent de digitaliser la relation client et de booster son business en facilitant les campagnes promotionnelles des marchands vers leurs clients. Pour ce faire, nous avons notamment organisé une grande action d'activation de la solution Joyn dans nos propres bâtiments afin de renforcer la connaissance et la mise en avant par nos collaborateurs de ce type de solution.

Un renforcement de notre communication vers les Starters

Déjà amorcé en 2021, nous avons poursuivi et intensifié nos efforts de communication vers les Starters afin de jouer pleinement notre rôle de moteur de développement de l'économie locale. Et ce tant via la marque BNP Paribas Fortis que via la marque Hello Banque. De nouvelles campagnes de communication en radio et sur les médias digitaux ont fait la promotion de nos solutions et de notre expertise en matière d'accompagnement des futurs entrepreneurs. Dans le même temps nous avons mis sur pied un webinaire dédié à l'économie circulaire à destination des Starters tout en développant des capsules vidéos mettant en avant différents aspects de notre expertise pour les jeunes entrepreneurs en partenariat avec l'émission « Goe Bezig » sur Kanaal Z.

Une expertise reconnue d'année en année

Le 13 juillet, BNP Paribas Fortis a été désigné 'Meilleure banque en Belgique' et 'Meilleure banque d'investissement en Belgique' à l'occasion de la remise annuelle des 'Awards for Excellence' du célèbre magazine financier international *Euromoney*. Les prix récompensent les banques qui font preuve de leadership, d'innovation et de dynamisme sur les marchés où elles opèrent.

Le 4 novembre, le magazine financier de pointe *The Banker* – qui fait partie du groupe Financial Times – a nommé BNP Paribas Fortis 'Meilleure banque privée en Belgique'.

Le 29 novembre, l'éditeur *Global Finance* a attribué à BNP Paribas Fortis son 'Best SME Bank Award 2023' pour le marché belge. Cet award récompense notre engagement aux côtés des PME belges.

Corporate Banking

Grâce à son modèle d'affaires et de services bien développé, diversifié et intégré, la division Corporate Banking de BNP Paribas Fortis est bien équipée pour servir un large éventail de clients, y compris les petites et moyennes entreprises, les entreprises belges et d'autres entreprises européennes, les institutions financières, les investisseurs institutionnels, les organismes publics et les collectivités locales. Au service d'une clientèle étendue et diversifiée de grandes et moyennes entreprises, Corporate Banking est un chef de file dans ces deux domaines, de même qu'un challenger important dans le secteur public.

Dans le modèle relationnel de Corporate Banking, les Relationship Managers jouent un rôle déterminant en servant des portefeuilles de clientèle dédiés auxquels ils apportent des solutions et des services sur mesure grâce à un large éventail d'experts dans toutes les solutions bancaires possibles. Au sein de Corporate Banking, Commercial Banking sert les PME et les MidCaps au travers d'un réseau de 14 Business Centres dans tout le pays, tandis que les relations avec les grandes entreprises, les institutions financières et les organismes publics sont gérées par des équipes centrales dédiées depuis notre siège de Bruxelles.

Offrant un large éventail de solutions et de services spécialisés, tant classiques que sur mesure, et s'appuyant sur le réseau international du groupe BNP Paribas dans 65 pays, Corporate Banking continue de répondre aux besoins précis de ses clients en matière de financements, de transactions, d'investissements et d'assurances, en Belgique comme à l'étranger.

Un partenaire financier qui aide les entreprises à surmonter les incertitudes

En 2022, Corporate Banking a continué d'apporter un soutien important à l'économie belge tout au long de l'année. Notre division Transaction Banking a notamment aidé nos clients à supporter les perturbations de leur chaîne d'approvisionnement en raison de l'évolution géopolitique. Nos experts Global Markets ont également pu accompagner nos clients dans la couverture de leurs risques, que ce soit en termes de taux d'intérêt, de volatilité des devises ou d'inflation. Nos équipes Private Equity ont poursuivi leurs investissements dans des entreprises belges conformément à notre stratégie 2025.

Une organisation qui s'adapte pour soutenir une croissance continue

La division Corporate Banking a poursuivi ses projets de transformation digitale et d'amélioration de l'efficacité de ses processus. Elle a également amélioré son modèle de service en accélérant le déploiement des fonctionnalités digitales et des canaux de contact à distance.

Nos partenariats avec EMAsphere et Climact illustrent parfaitement la manière dont Corporate Banking apporte une plus-value constante à ses clients en élargissant les solutions proposées aux entreprises au-delà des services bancaires classiques.

2022 a également été l'année de la préparation de la nouvelle organisation commerciale, par laquelle les entreprises bénéficiant d'un chargé de relation dédié seront prises en charge par Corporate Banking à partir de 2023. Ce modèle adapté nous aidera à renforcer davantage nos relations avec nos clients dans le cadre de notre stratégie à l'horizon 2025.

Un partenaire de confiance pour accompagner les entreprises vers des modèles commerciaux plus durables

Avec le Sustainable Business Competence Centre, Corporate Banking se positionne résolument en faveur du développement durable. Au cours de l'année, la division s'est efforcée d'aider sa clientèle à adopter des pratiques et des modèles économiques plus durables et à investir dans des projets de transformation nécessaires pour relever les énormes défis liés au changement climatique et à la perte de biodiversité. Nous avons continué d'accorder une attention accrue aux domaines de la transition énergétique, de la décarbonation, de l'économie circulaire et régénératrice et de la biochimie. Corporate Banking a également élargi son expertise relative au cadre réglementaire du pacte vert pour l'Europe et aux aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG). Notre partenariat avec Climact nous a notamment permis d'apporter à nos clients entreprises une solution pour mesurer l'empreinte carbone de leurs activités.

En 2022, BNP Paribas Fortis a remporté pour la troisième année consécutive le titre de 'meilleure banque d'investissement' de Belgique, décerné par le magazine *Euromoney* à l'occasion de ses Awards for Excellence annuels. En outre, en 2022, Corporate Banking a obtenu de la part de Greenwich les prix de 'Share Leader' et 'Quality Leader' pour l'année 2021 dans les catégories Large Corporate Banking et Large Corporate Cash Management, et pour l'année 2022 dans la catégorie Trade Finance.

Arval

Arval est une filiale de BNP Paribas Fortis spécialisée dans la location longue durée de véhicules avec une gamme complète de services, et dans les nouvelles solutions de mobilité durable. Arval offre à ses clients entreprises (allant des grandes sociétés internationales aux petites et moyennes entreprises), à ses partenaires et à leurs employés, ainsi qu'aux particuliers en général, des solutions flexibles afin de rendre leurs trajets fluides et durables.

Fin 2022, Arval comptait plus de 8.000 collaborateurs dans les 30 pays où la société est implantée et presque 1,6 million de véhicules en location longue durée (+8,3 %* par rapport à fin 2021) (dont 296.676 véhicules électrifiés). La société opère principalement en Europe, où elle occupe la position de leader. Elle s'appuie par ailleurs sur des partenariats stratégiques grâce à l'Alliance Element-Arval, leader mondial du secteur, avec plus de trois millions de véhicules au total dans 53 pays. En 2022, elle a réalisé deux acquisitions: BCR Fleet Management en Roumanie (3.800 véhicules) et Terberg Business Lease aux Pays-Bas et en Belgique (38.000 véhicules).

En 2022, elle a continué à soutenir activement ses clients avec des produits et services innovants tels que Arval Connect, une solution puissante pour aider les clients à mieux contrôler leurs coûts et à accélérer la transition énergétique, et Arval Adaptiv, une offre d'abonnement flexible innovante pour les clients privés. En outre, Arval a élargi son premier projet international sur la biodiversité '1 véhicule électrifié = 1 arbre', lancé dans huit pays en 2021, à tous les autres pays où l'entreprise opère. Fin décembre 2022, 207.995 arbres ont été financés.

BNP Paribas Leasing Solutions

BNP Paribas Leasing Solutions aide les entreprises et les professionnels à développer leur activité avec des solutions locatives et de financement ainsi que des services adaptés à leurs besoins.

Les équipes d'experts de BNP Paribas Leasing Solutions accompagnent :

- Les constructeurs d'équipements et éditeurs de logiciels professionnels avec des solutions complètes et exclusives visant à stimuler et soutenir les ventes de leurs réseaux de distribution et/ou revendeurs ;
- Les distributeurs, concessionnaires, revendeurs et intégrateurs d'équipements professionnels avec des solutions d'aide à la vente ainsi qu'une large gamme de produits financiers et de services visant à répondre aux besoins de leurs clients ;
- Les entreprises, collectivités, artisans et professionnels avec des solutions pour financer leurs investissements.

BNP Paribas Leasing Solutions soutient les acteurs de l'économie réelle en finançant tous les grands marchés d'équipements professionnels (logistiques, agricoles, informatiques, médicaux, etc.) ainsi qu'en accompagnant la transition écologique de ses clients par le financement d'équipements ayant un effet positif et de l'économie circulaire.

Fin 2022, BNP Paribas Leasing Solutions a été désigné 'European Lessor of the Year' pour la 7^e fois – un record – et a également reçu le prix de 'Best Energy Transition Financing Program of the Year' par *Leasing Life*, magazine de pointe dédié au Leasing en Europe.

BGL BNP Paribas

Le groupe BNP Paribas au Luxembourg propose une gamme complète de produits et services financiers adaptés aux besoins de l'ensemble de sa clientèle luxembourgeoise. Il est en outre le premier employeur du secteur financier luxembourgeois.

* Taux de croissance fin 2022 vs fin 2021. Si l'on exclut les acquisitions de TBLG et des activités de leasing opérationnel de BCR en Roumanie, la croissance organique est de +5,5 % fin 2022 vs fin 2021.

Activités de BGL BNP Paribas

La business line **Retail Banking** de BGL BNP Paribas propose à sa clientèle (particuliers, professions libérales et entreprises) un ensemble de produits et services allant de la banque au quotidien au financement, en passant par les produits d'épargne, de bancassurance et d'investissement. Elle propose l'une des plus vastes gammes de produits bancaires de détail du marché luxembourgeois, en ce compris le leasing privé.

BGL BNP Paribas Banque Privée propose à sa clientèle luxembourgeoise ou régionale des solutions complètes et sur mesure de gestion financière et de patrimoine.

Wealth Management vise une clientèle internationale, en particulier les entreprises et les ménages, en les soutenant dans leurs besoins spécifiques au moyen de solutions de gestion financière et d'actifs sur mesure, en plus d'une gamme de services de haute qualité : conseil en investissement, gestion discrétionnaire, planification et organisation de patrimoine, diversification et financement d'actifs.

À travers sa business line **Corporate Banking**, BGL BNP Paribas est le premier partenaire bancaire luxembourgeois des grandes entreprises, du secteur public et des institutions, des organisations sociales, des professionnels de l'immobilier et des start-up. La gamme de produits proposés s'articule autour de différents domaines tels que le financement (classique, projets, cessions et reprises, immobilier), la négociation (lettres de crédit, prêts documentaires), la gestion de trésorerie (centralisation, outils de gestion multibancaire, programmes de cartes...), la couverture du risque de taux (change, intérêts) et les comptes bloqués. En tant que membre du groupe BNP Paribas, BGL BNP Paribas met également à la disposition de ses clients entreprises tous les savoir-faire et services spécialisés du groupe.

Corporate and Institutional Banking propose aux clients entreprises et institutionnels des produits et services liés aux marchés des capitaux et du financement au Luxembourg.

BGL BNP Paribas Development a été créé en 2021 pour soutenir les activités luxembourgeoises en acquérant des participations minoritaires. Par le biais d'investissements directs dans des sociétés commerciales, industrielles et technologiques luxembourgeoises non cotées en bourse, la banque entend participer à leurs projets de croissance organique et externe et les épauler dans le cadre de cessions d'entreprises.

Türk Ekonomi Bankası A.Ş. (TEB)

BNP Paribas Fortis exerce ses activités en Turquie par le canal de TEB. Au 30 septembre 2022, TEB, qui distribue en Turquie toute la gamme de produits et services Retail du groupe BNP Paribas, se classait au dixième rang des banques de dépôt turques en matière de part de marché des prêts et dépôts.

En 2022, TEB a continué de diversifier et enrichir ses produits, services et campagnes, afin de pouvoir proposer des solutions orientées client. Nous avons également élargi notre gamme de services et de produits par le biais de nos canaux digitaux. TEB applique une méthodologie centrée sur l'humain et le parcours client, et organise des programmes spécifiques visant à recueillir et exploiter judicieusement les expériences de ses clients. Le suivi minutieux des habitudes de la clientèle et des voies d'acquisition de celle-ci constitue un élément clé à cet égard. En plus des études transactionnelles et relationnelles du Net Promotor Score (NPS), nous continuons de recueillir des informations et d'améliorer l'expérience client grâce à des études et à une communication ad hoc avec nos clients sur tous les canaux (200.000 échanges de communication ont été enregistrés en 2022). Dans l'étude NPS de benchmark menée de manière indépendante chaque année, TEB s'est hissée dans le top 3 des banques de détail turques pour la cinquième année consécutive.

Fin 2022, les canaux digitaux de TEB servaient un peu moins de 2,65 millions de clients actifs en ligne, avec 87 % de prêts personnels et 66 % de comptes à terme ouverts sur la plateforme bancaire CEPTETEB. CEPTETEB a poursuivi le développement de ses canaux digitaux en 2021, en élargissant sa base de clients et en introduisant de nouvelles fonctionnalités dans l'application mobile CEPTETEB et sur la plateforme TEB FX. CEPTETEB, qui utilise les technologies et innovations les plus récentes, propose également une plateforme de chatbots appelée TELEPATİ, et Fon Danışmanım (« My Fund Advisor »), un outil automatisé et piloté par un algorithme, capable de constituer des portefeuilles de fonds.

TEB a porté une attention particulière au Digital Banking pour les personnes âgées. TEB met tout en œuvre pour devenir le premier choix des retraités et, fin 2022, elle avait augmenté sa base de clients pensionnés de 147 % par rapport à 2021. TEB favorise l'essor du digital parmi les retraités en réalisant des développements de systèmes visant à simplifier les procédés et à offrir une plus grande facilité d'utilisation à tous les clients retraités. L'activité des applications mobiles chez les utilisateurs retraités de CEPTETEB a augmenté au cours de l'année, 66 % de ce segment de clients utilisant désormais l'application.

Fin 2021, TEB a lancé un compte de dépôt à terme TRY protégé contre le risque de change, un compte YUVAM* et un compte de dépôt à terme TRY avec conversion devises/or, devenant ainsi l'une des premières banques de Turquie à proposer ces produits sur une application mobile. TEB a contacté des clients potentiels en vue de promouvoir ces comptes innovants par l'intermédiaire de Relationship Managers, Digital Relationship Managers, SMS, e-mails, notifications push, bannières et canaux digitaux. Fin 2022, notre part de marché dans les comptes à terme en TRY protégés contre le risque de change avait atteint 2,57 %, contre 1,39 % en décembre 2021.

La clientèle de détail possédant des avoirs en devises et en or s'est vu proposer des comptes 'Marifetli', un compte à terme journalier qui permet de réinvestir quotidiennement les capitaux et intérêts. Le compte offre des taux d'intérêt attrayants et la possibilité d'investir dans un fonds commun de placement assorti d'un taux d'intérêt supplémentaire. En 2022, TEB a accueilli quelque 57.000 nouveaux clients Marifetli, ainsi que plus de 50.000 nouveaux clients de fonds communs de placement.

Tout au long de 2022, TEB a continué de se concentrer sur les clients et clientes fortunés de masse. Les limites d'actifs ont été portées à un minimum de 300.000 TRY, la digitalisation a été étendue et l'offre de produits d'investissement s'est élargie, ce qui a permis de fidéliser davantage la clientèle et d'augmenter le nombre de clients de 28 % par rapport à l'année précédente. Les privilèges dont bénéficie ce segment de clients grâce à la banque digitale CEPTETEB ont un effet positif sur l'activité en ligne, puisque 80 % des clients fortunés utilisent désormais l'application mobile. TEB a également renforcé son objectif de devenir la principale banque des avocats et avocates turcs, en améliorant son 'Package Avocats' par l'ajout des cotisations de retraite au cash-flow des avocats et en concluant des contrats avec 52 sociétés d'avocats pour atteindre des professionnels du droit dans toute la Turquie.

Private Banking

TEB Private Banking a redynamisé sa plateforme d'investissement Angel, conçue pour offrir aux clients des services de conseil incluant des produits d'investissement alternatifs et des idées innovantes. La plateforme réunit les entrepreneurs et les investisseurs potentiels lors d'événements clients en face à face, permettant ainsi aux deux parties de se faire connaître et de libérer le potentiel commercial. En 2022, TEB Private Banking a remporté des récompenses internationales prestigieuses, dont un premier prix Euromoney dans la catégorie Capital Markets Investment Advisory, le titre de 'Meilleure banque privée de

Turquie' pour la quatrième fois aux World Finance Banking Awards, le prix 'Banque privée la plus innovante' aux International Finance Awards (pour la cinquième fois) et le prix 'Meilleur innovateur digital de l'année' aux PWM Wealth Tech Awards.

SME Banking

TEB s'est toujours concentrée sur les PME, au vu de leur rôle important dans la croissance économique de la Turquie. Soutenue par la présence mondiale et le savoir-faire du groupe BNP Paribas, TEB propose aux PME des produits et services financiers et non financiers sur mesure et exclusifs en agissant en tant que banque-conseil plutôt qu'en adoptant une démarche bancaire classique. Nous proposons une large gamme de produits personnalisés aux PME, tels que des formules de commerce extérieur, des financements de projets et des produits dérivés. Un modèle de service digital a été mis en place dans le but de permettre aux PME d'effectuer des opérations bancaires quotidiennes, de cash management et d'investissement via CEPTETEB İŞTE sans devoir se rendre en agence, tout en offrant des conseils personnalisés par des Relationship Managers dévoués et bien formés. Dans la lignée de l'accélération de la transformation digitale qui façonne le secteur bancaire et de l'évolution des demandes et des attentes des clients, SME Banking se concentre sur la digitalisation, l'innovation, la création et l'optimisation des processus d'entreprise, en travaillant avec les fintechs et les start-up tant sur des projets de transformation digitale qui nécessitent des compétences logicielles élevées que sur le développement de nouveaux produits et services financiers.

Outre les secteurs d'activité PME et Banque agricole, TEB fournit des solutions financières aux start-up et propose des approches bancaires spécifiques pour répondre aux besoins des administrations locales et du commerce de l'or. Dans le cadre de son approche Municipality Banking, TEB SME Banking offre des solutions financières aux administrations locales, y compris des lignes de crédit pour des projets dans des domaines tels que l'investissement dans l'énergie solaire, les systèmes de transport écologiques et les installations de traitement des déchets solides. Le service Gold Banking permet aux clients qui traitent de la production ou du négoce d'or, y compris les bijoutiers, grossistes et exportateurs, de se procurer des Prêts Or pour financer leurs besoins en fonds propres, tandis que le Compte de dépôt Or est conçu pour permettre aux clients qui choisissent d'investir leur épargne en or d'acheter et de revendre ce métal précieux au gramme près.

* YUVAM: un compte en livres turques qui incite les non-résidents et leurs sociétés à placer leur épargne en Turquie en offrant une garantie de la Banque centrale contre la volatilité des taux de change.

TEB Start-up Banking a mis en place des 'Start-up Houses' dans sept grandes villes pour épauler les start-up technologiques. Il s'agit du programme d'entrepreneuriat le plus complet et le plus étendu de Turquie. TEB SME Banking soutient également des projets qui ont un effet positif sur l'environnement et/ou la société. Dans le cadre du financement durable, TEB SME Banking propose des solutions de financement aux PME et aux municipalités pour le financement de projets écologiques tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'économie circulaire, la gestion des déchets et les projets de rénovation visant à réduire les émissions de carbone.

Corporate Banking

TEB Corporate Banking propose des services tels que le financement du commerce international, les financements structurés, la gestion de trésorerie, les services de crédits et la couverture

des risques de change, de taux et d'instabilité des marchés des matières premières. TEB fournit ses services par le biais de centres de commerce extérieur dotés de spécialistes expérimentés ainsi qu'à travers 11 succursales d'entreprises, dont cinq sont situées à Istanbul, spécialement conçues pour répondre aux exigences des entreprises multinationales.

Dans un monde en rapide mutation grâce aux nouveaux développements technologiques, où les attentes et les exigences de la clientèle évoluent à toute vitesse, TEB Corporate Banking a œuvré tout au long de 2022 à maintenir la qualité des produits et l'expérience client globale au plus haut niveau en anticipant et en répondant à l'évolution des attentes et besoins des clients et clientes. Cette année, nous avons réussi à maximiser la satisfaction de notre clientèle en répondant à ses différents besoins par le biais de nos canaux de ventes.

Responsabilité Sociétale des Entreprises

En tant que partenaire de confiance de ses clients et clientes, la banque s'engage à leurs côtés pour un monde plus durable et plus juste.

Sa démarche en matière de responsabilité sociétale s'articule autour de quatre thèmes :

La transition vers la neutralité carbone

BNP Paribas a l'ambition de financer une économie neutre en carbone d'ici 2050. En 2021, il a adhéré à la Net-Zero Banking Alliance, s'engageant par là à aligner les émissions de gaz à effet de serre induites par ses activités de crédit et d'investissement pour compte propre sur l'objectif de l'Accord de Paris. Il a publié un premier rapport d'analyse et d'alignement pour le climat, présentant ses objectifs de réduction des intensités d'émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités de crédit dans trois secteurs d'activité parmi les plus émetteurs : la production d'électricité, le pétrole et le gaz et l'automobile. Il s'agit d'une première étape. Sept autres secteurs suivront d'ici 2024.

Le capital naturel et la biodiversité

La dégradation de la biodiversité et du capital naturel a des répercussions environnementales, économiques et humaines. Afin de contribuer à la protection de la biodiversité dans le monde,

BNP Paribas s'engage en mettant en place des politiques dédiées (notamment contre la déforestation), en participant à des coalitions (comme la Taskforce for Nature-related Financial Disclosures qui vise à instaurer une cohérence mondiale du reporting des entreprises sur leurs risques et opportunités liés à la nature) et en finançant des actions contribuant à la protection de la biodiversité (BNP Paribas vise 4 milliards d'euros de financements aux entreprises poursuivant cet objectif à l'horizon 2025).

En Belgique, le soutien de la banque aux associations Natagora et Natuurpunt leur a permis, cette année encore, d'agrandir leurs réserves naturelles et de contribuer ainsi à la protection de la biodiversité en Belgique. Par ailleurs, 10.000 arbres ont été plantés par les collaborateurs et collaboratrices le 16 décembre, à l'occasion des 200 ans de la banque.

L'économie circulaire

Une économie linéaire génère déchets, pollution et pénurie de matières premières. Il est donc primordial, pour préserver la biodiversité et lutter contre le changement climatique, de promouvoir l'économie circulaire. Celle-ci, en privilégiant la valorisation et le reconditionnement de produits en fin de vie, permet de réduire la consommation de ressources non renouvelables et la production de déchets. BNP Paribas Fortis a noué un partenariat avec CO₂ Value Europe, qui a l'ambition de capturer le CO₂ pour le recycler et l'utiliser comme matière première, pour une économie circulaire du carbone.

L'inclusion

BNP Paribas Fortis s'attache à lutter contre les inégalités et à promouvoir une société inclusive où chacun puisse trouver sa place.

L'inclusion numérique est de plus en plus importante pour participer pleinement à la société. C'est pourquoi BNP Paribas Fortis a lancé, en 2020, DigitALL, le premier écosystème belge destiné à lutter contre l'exclusion numérique qui regroupe des organisations sociales, des instances publiques et des entreprises. Début 2022, DigitALL a présenté MobiDig, une boîte à outils mobile contenant du matériel numérique. L'objectif: permettre aux organisations sociales d'aller plus facilement à la rencontre de leur public cible afin de l'aider à acquérir des compétences numériques. Le Digital Inclusion by Design Index, autre outil développé par DigitALL, permet aux concepteurs d'outils et services numériques de mesurer le degré d'inclusion numérique de ceux-ci dans le but de les rendre plus accessibles à un public peu familiarisé.

BNP Paribas Fortis axe sa politique en matière de durabilité sur cinq priorités stratégiques:

Investissements durables et responsables

Les actifs sous gestion hors bilan en placements labélisés 'Towards Sustainability' s'élevaient, fin 2022, à 38,30 milliards d'euros. 64,6 % des nouveaux investissements dans des fonds réalisés en 2022 l'ont été dans des produits répondant aux critères 'Towards Sustainability'.

Immobilier durable

BNP Paribas Fortis est la première grande banque belge à appliquer le label européen EEM (Energy Efficient Mortgage label). La banque offre des conditions de crédit différenciées à ses clients particuliers qui optent pour des projets immobiliers durables. Le montant des crédits hypothécaires labélisés EEM s'élevait, fin 2022, à 4,95 milliards d'euros.

En 2022, le volume des prêts énergie (finançant des travaux destinés à économiser l'énergie) représentait 45 % de la production totale des prêts à la rénovation (prêts à tempérament).

Le portefeuille des prêts énergie a quant à lui augmenté de 72 % par rapport à fin 2021 (passant de 205 millions d'euros à 352 millions d'euros).

La transition durable des entreprises

BNP Paribas Fortis souhaite augmenter significativement la part des crédits octroyés aux projets répondant aux critères ESG (Environment, Social, Governance). Au 31 décembre 2022, le montant des crédits ESG accordés aux clients de BNP Paribas Fortis* s'élevait à 15,1 milliards d'euros. Ce montant comprend également les crédits répondant à la définition des 'Sustainability Linked Loans**'.

Ces crédits ESG incluent 5,7 milliards d'euros pour des projets d'entreprises dans les domaines de l'énergie renouvelable (pour 51 %), du recyclage, de la construction durable, de la rénovation et de la mobilité douce. Et 3,5 milliards d'euros de crédits au secteur non marchand: hôpitaux, écoles, universités, associations et entreprises sociales.

Afin de soutenir les entreprises dans leur transition vers un modèle durable, la banque s'appuie sur un vaste réseau d'experts.

Les clients entreprises peuvent s'appuyer sur l'expertise du Sustainable Business Centre (SBCC) et bénéficier de son accompagnement dans la réalisation de leurs projets durables. En 2022, le SBCC a suivi 106 demandes de crédit pour un montant total de 470 millions d'euros de financements durables.

Les réseaux Low-Carbon Transition Group et Network of Experts in Sustainability Transitions (NEST) du groupe BNP Paribas mettent aussi leur expertise à la disposition des clients entreprises de la banque.

Au sein de Retail & Private Banking, l'entité Sustainable Business Approach s'appuie sur un réseau de 160 conseillers et conseillères afin de renforcer la stratégie de durabilité de la banque pour les clients et clientes particuliers, entrepreneurs et petites entreprises.

Fort de cette expertise, et de sa solide présence internationale, la banque a participé en 2022 à des opérations à composante durable, parmi lesquelles, entre autres, Bookrunner pour un Dual Tranche Green Bond de VGP (1 milliard d'euros) ou Joint Global Coordinator pour un Sustainable Bond de Cofinimmo (500 millions d'euros).

* Clients de BNP Paribas Fortis SA/NV (comprenant les crédits accordés par Alpha Credit et Leasing Solutions à ces clients), bpost banque et les entités Factoring.

** Crédits dont le mécanisme de tarification est lié à l'amélioration d'indicateurs de performance ESG.

BNP Paribas Fortis entend soutenir l'économie de façon éthique et s'est fixé, à travers ses politiques sectorielles, des règles strictes en matière d'investissement et de financement dans les secteurs sensibles, refusant ainsi de financer ou d'investir dans les sociétés qui ne remplissent pas ses conditions en matière de droits humains et d'environnement. Avant d'exclure ces sociétés, la banque tente toutefois d'engager un dialogue pour les encourager à modifier leurs pratiques. En 2022, sur les 541 transactions soumises à une analyse approfondie de l'équipe Company Engagement et Conformité, 12 ont été rejetées en raison de leur non-conformité aux politiques sectorielles.

Mobilité durable

BNP Paribas Fortis soutient ses clientes et clients particuliers et entreprises dans leur choix d'une mobilité plus durable en leur offrant des solutions de financement, de leasing, d'assurance et d'assistance. Ils bénéficient par exemple de conditions de crédit différenciées pour l'achat de véhicules électriques. Au 31 décembre 2022, un prêt pour une voiture neuve sur trois était destiné à l'achat d'un véhicule basses émissions. Arval, filiale de BNP Paribas Fortis, propose aux clients entreprises des services de leasing opérationnel et de consultance pour les aider à mettre en place des solutions de mobilité alternatives. Au 31 décembre 2022, 7,05 % de la flotte d'Arval en Belgique était constituée de véhicules 100 % électriques et ceux-ci concernaient 28,4 % des commandes. 18,39 % des véhicules immatriculés en 2022 étaient 100 % électriques.

À la suite de l'acquisition, avec AG, des actions de Touring SA (une transaction qui doit être finalisée mi-2023), et de la réorganisation de l'actionnariat d'Optimile, dans laquelle les trois entreprises étaient actionnaires à concurrence de 33 % chacune, BNP Paribas Fortis devient l'actionnaire majoritaire d'Optimile. La banque renforce ainsi son ambition d'être un acteur de la mobilité durable. Optimile propose des solutions logicielles pour les entreprises qui veulent offrir la mobilité en tant que service aux membres de leur personnel ('mobility as a service'), ainsi que des solutions logicielles pour la recharge des véhicules électriques ('charging infrastructure as a service').

Inclusion sociale

Les entreprises sociales ont pour objectif d'apporter une solution à un problème social spécifique. Actives dans des domaines tels que le travail adapté, l'économie circulaire, l'efficacité énergétique ou encore la décarbonisation, leurs bénéfices servent à générer un effet positif sur la société. Fin 2022, la banque accompagnait 458 entrepreneurs sociaux et comptabilisait des encours de crédits de 128 millions d'euros en faveur d'entreprises sociales. BNP Paribas Fortis a renforcé son engagement en prenant une

participation dans le capital de Trividend, un fonds d'investissement social.

BNP Paribas Fortis soutient l'inclusion bancaire, via *microStart*, dont il est un des fondateurs, qui accompagne et octroie des microcrédits à des personnes n'ayant pas accès à un financement du secteur bancaire traditionnel, afin de développer ou créer leur propre entreprise. Depuis le début de son activité, en 2011, *microStart* a alloué 55 millions d'euros de crédits à des micro-entrepreneurs, soutenu 4.890 projets d'entreprise avec 6.780 prêts, et permis la création ou la pérennisation de plus de 9.000 emplois. Pour l'année 2022, 555 microcrédits ont été accordés, pour un montant total de 6 millions d'euros. 1.460 micro-entrepreneurs ont bénéficié d'un accompagnement gratuit de la part des experts de *microStart*.

La banque poursuit une politique engagée et responsable en matière d'inclusion et de diversité. Elle a ainsi signé la charte *Open@Work*, du nom du réseau d'entreprises belges qui s'engagent à créer un environnement de travail inclusif et favorable aux LGBTQIA+ par des politiques concrètes et des actions ciblées.

Le coup d'envoi des Diversity Weeks 2022 a été donné lors d'un événement rassemblant Solvay et BNP Paribas Fortis. L'occasion d'échanger témoignages, expériences et bonnes pratiques, à commencer par les dirigeants des deux entreprises, Ilham Kadri et Max Jadot, dans une vidéo diffusée ce jour-là.

Grâce au Baromètre de la Diversité, un outil qui permet de mesurer la progression d'indicateurs liés, entre autres, à l'évolution des plafonds de verre, la banque a développé des plans d'action spécifiques pour chaque métier pour améliorer notamment l'égalité des genres à tous les niveaux de l'entreprise.

Le Fonds BNP Paribas Fortis Foundation, logé dans la Fondation Roi Baudouin, vise à lutter contre l'exclusion sociale des jeunes et des enfants précarisés. Le programme des '10 Champions' permet chaque année à 10 associations de bénéficier d'un soutien de 50.000 euros sur deux ans.

2022 a vu le lancement d'un nouveau fonds philanthropique, *Impact Together*. Il a pour objectif de contribuer à un monde plus durable et responsable en travaillant sur trois axes: le renforcement structurel d'organisations locales, le soutien de projets d'organisations sociales et/ou environnementales, via une aide financière ponctuelle et la réaction face à des situations de crise.

En 2022, la banque a rétrocédé une partie des frais liés à des fonds d'investissements durables et responsables à des associations caritatives: Natagora/Natuurpunt, la Croix-Rouge/Rode Kruis, la Fondation contre le Cancer/Stichting tegen Kanker et microStart, pour un montant global de 538.170 euros.

Les collaborateurs et collaboratrices de la banque se sont mobilisés pour venir en aide aux victimes de la guerre en Ukraine. Grâce notamment à leurs contributions massives au Fonds Urgence et Développement, au doublement de celles-ci par le Fonds et une aide supplémentaire de 500.000 euros de Private Banking à la Fondation Roi Baudouin, ce sont pas moins de 656.556 euros qui ont été offerts.

La campagne #ourjob2 invite les collaborateurs à agir concrètement en faveur de la société et de l'environnement. Leur engagement s'est vu renforcé par le programme de bénévolat 1MillionHours2Help lancé par le groupe BNP Paribas, qui permet à chaque collaborateur de consacrer un demi-jour de travail à du volontariat. En 2022, 9.785 collaborateurs ont participé à la campagne #ourjob2, parmi lesquels 7.355 ont effectué 29.305 heures de bénévolat. Pour chaque participation, la banque plante un arbre dans une forêt à restaurer en Zambie, via l'organisation WeForest. Au total, plus de 125.874 arbres (incluant des initiatives d'autres départements de la banque) ont ainsi été plantés depuis 2017. Et pour chaque participation au programme 1MillionHours2Help, la banque finance en outre, depuis 2022, un mètre carré de nature à restaurer via Natagora ou Natuurpunt. Pour l'année écoulée, cela représente 7.355 m² auxquels il faut ajouter 657 m², à l'occasion des inscriptions à la nouvelle plateforme dédiée au volontariat #ourjob2.

Informations complémentaires

BNP Paribas Fortis publie des informations complètes et actualisées sur sa Responsabilité Sociale d'Entreprise sur son site Internet (<https://www.bnpparibasfortis.com/our-commitment>) ainsi que la publication d'un rapport annuel sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise depuis 2015.

Fin avril, le Positive Impact Day donnait le coup d'envoi des festivités des 200 ans de la banque. À cette occasion, plus de 6.700 collaborateurs ont participé à 390 activités locales durables.

Outre ces cinq priorités stratégiques, BNP Paribas Fortis s'attache à réduire son empreinte environnementale.

Inauguré en 2021 au cœur de Bruxelles, le nouveau siège social se veut exemplaire sur le plan environnemental. Sa certification BREAAAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method) Excellent est en cours. Le bâtiment a reçu un MIPIM Award dans la catégorie 'Meilleur bureau et développement commercial'. Sept fois moins énergivore que l'ancien immeuble, doté d'un toit vert de 5.500 mètres carrés et de panneaux photovoltaïques, il est équipé d'un parking qui fait la part belle aux bornes de recharge pour voitures électriques et compte pas moins de 330 emplacements réservés aux vélos.

Les collaborateurs sont de plus en plus nombreux à opter pour une voiture hybride rechargeable ou 100 % électrique. Ainsi, fin 2022, la flotte des membres du personnel en leasing chez Arval comportait près de 30 % de véhicules électrifiés (100 % électriques et hybrides rechargeables). À la même date, 79,5 % des commandes non encore livrées concernaient des véhicules électrifiés.

Depuis 2015, la banque utilise 100 % d'électricité verte dans tous ses bâtiments, agences et sièges régionaux inclus. Elle a réduit ses émissions de CO₂ de 68 % et sa consommation de papier de 80 % depuis 2012. 99,5 % du papier utilisé est du papier certifié FSC ou PEFC, ou du papier recyclé.

BNP Paribas Fortis contribue aux initiatives stratégiques du Groupe BNP Paribas. De plus amples informations sont disponibles dans le chapitre 7 du document de référence universel du Groupe BNP Paribas ('Informations concernant la responsabilité économique, sociale, civique et environnementale de BNP Paribas'), dans son rapport 'Task Force on Climate Disclosure (TCFD)' et sur son site internet.

Modifications du périmètre de consolidation

Des informations concernant les changements au niveau du périmètre de consolidation sont disponibles dans la note 7.b 'Regroupement d'entreprises et autres changements du périmètre de consolidation' et la note 7.j 'Périmètre de consolidation'.

Notations de crédit de BNP Paribas Fortis au 10/02/2023

	Notation à long terme	Perspective	Notation à court terme
Standard & Poor's	A+	Perspective stable	A-1
Moody's	A2	Perspective stable	P-1
Fitch Ratings	AA-	Perspective stable	F1+

Le tableau ci-dessus montre les principales notations de crédit ainsi que la perspective pour BNP Paribas Fortis au 10 février 2023.

Chacune de ces notes reflète l'opinion de l'agence de notation uniquement à sa date d'émission. Toute explication de la signification de ces notes doit être obtenue auprès de l'agence de notation appropriée.

Déclarations prospectives

Il convient de préciser que toute déclaration sur des attentes futures ou autres éléments prospectifs se base sur la perception actuelle de la société et sur des hypothèses incluant un certain degré de risque et d'incertitude, particulièrement dans les conditions économiques et de marché générales actuelles.

Commentaires sur l'évolution des résultats

BNP Paribas Fortis a réalisé un **résultat net, part du groupe**, de 3.161 millions d'euros en 2022 contre 2.593 millions d'euros en 2021, soit une hausse de 568 millions d'euros ou 22 %.

Il est à noter que les commentaires ci-dessous ont été rédigés en se référant aux états financiers et notes respectives. Pour une analyse de l'activité, il convient de se référer au communiqué de presse de BNP Paribas Fortis disponible sur le site internet. Cette analyse porte sur l'évolution sous-jacente, en isolant les changements de périmètre (y compris les acquisitions, ventes et transferts d'activités), les effets de change et les résultats ponctuels. En excluant ces effets, BNP Paribas Fortis affiche une hausse du résultat net, part du groupe, de 19 % par rapport à 2021.

Le résultat d'exploitation atteint 4.242 millions d'euros en 2022, en hausse de 766 millions d'euros ou 22 % par rapport à 3.476 millions d'euros en 2021. La hausse résulte d'une augmentation des revenus de 1.230 millions d'euros ou 15 % et aussi d'une augmentation des coûts de (495) millions d'euros ou 11 % et un coût du risque en diminution de 31 millions d'euros ou (9 %).

Les éléments hors exploitation (résultats des entités consolidées par mise en équivalence, gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés et écarts d'acquisition) sont en hausse de 256 millions d'euros alors que les impôts sur les bénéfices augmentent de (458) millions d'euros.

La comparaison entre les exercices 2022 et 2021 est impactée par les éléments suivants :

- la crise pandémique (en 2021), l'invasion de l'Ukraine (en 2022) et l'inflation plus élevée ayant des effets sur l'économie belge, européenne et mondiale ;
- quelques changements de périmètre, dont principalement l'intégration globale de bpost banque effective à partir du premier janvier 2022 ;
- les variations des taux de change, et plus particulièrement la nouvelle dépréciation significative de la livre turque par rapport à l'euro (de 10,49 EUR/TRY en moyenne en 2021 à 20,02 EUR/TRY en moyenne en 2022) ;
- l'application d'IAS 29 'Information financière dans les économies hyperinflationnistes' en Turquie, effective à partir du premier janvier 2022.

Sur base des informations sectorielles, 45 % des revenus proviennent des activités bancaires en Belgique, 38 % des Métiers Spécialisés constitués d'Arval, Leasing Solutions et Personal Finance (Alpha Crédit en Belgique), 7 % des activités bancaires au Luxembourg et 10 % des activités bancaires en Turquie.

La **marge nette d'intérêts** atteint 4.866 millions d'euros en 2022, soit une hausse 172 millions d'euros ou 4 % par rapport à 2021. En excluant les changements de périmètre (161 millions d'euros) et l'effet de change de la livre turque ((295) millions d'euros), la marge nette d'intérêts a augmenté de 306 millions d'euros.

En Belgique, la marge nette d'intérêts a augmenté, soutenue par la normalisation des taux d'intérêt et par la croissance des prêts et dépôts avec la clientèle. Au sein des autres activités bancaires, la marge nette d'intérêts a augmenté au Luxembourg, soutenue par la normalisation des taux d'intérêt, et a diminué en Turquie, suite à la dépréciation de la livre turque. Au sein des Métiers Spécialisés, il y a eu une diminution globale expliquée par les charges d'intérêts chez Arval alors que la marge nette d'intérêts a augmenté chez Leasing Solutions et est restée stable chez Personal Finance.

Les **commissions nettes** s'élèvent à 1.410 millions d'euros en 2022, en hausse 15 millions d'euros ou 1 % par rapport à 2021. En isolant les variations de périmètre (8 millions d'euros) et l'effet de change de la livre turque ((52) millions d'euros), les commissions nettes ont augmenté de 59 millions d'euros.

En Belgique, il y a eu une augmentation des commissions nettes, avec principalement une hausse des commissions bancaires partiellement compensée par une diminution des commissions financières. Au sein des autres activités, les commissions nettes ont aussi augmenté et ont été soutenues par les activités bancaires au Luxembourg, avec une légère augmentation en Turquie malgré la dépréciation significative de la livre turque.

Le **résultat net sur instruments financiers évalués à la valeur de marché par le compte de résultat** s'établit à 413 millions d'euros, en hausse de 217 millions d'euros par rapport à 2021. Hors effet de change de la livre turque (76 millions d'euros), le résultat net sur instruments financiers évalués à la valeur de marché par le compte de résultat a augmenté de 141 millions d'euros.

Cette augmentation est principalement expliquée par les activités bancaires en Turquie, au service des clients dans un contexte de forte volatilité en termes de taux de change et taux d'intérêt.

Le **résultat net sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres** s'élève à 40 millions d'euros en 2022, en hausse de 3 millions d'euros par rapport à 2021.

Le résultat de 2022 en Belgique a été marqué par des plus-values plus élevées qu'en 2021, principalement sur la cession de titres à revenus fixes, partiellement compensé par des plus-values moins élevées au Luxembourg et en Turquie.

Les **gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti** s'établissent à (2) millions d'euros en 2022, contre 2 millions d'euros en 2021.

Les **produits nets des activités d'assurance** totalisent 71 millions d'euros en 2022 comparé à 80 millions d'euros en 2021.

Les **produits nets d'autres activités** s'établissent à 2.844 millions d'euros en 2022, en hausse de 836 millions d'euros ou 42 % par rapport à 2021.

Le principal contributeur reste Arval qui a réalisé une très bonne performance, grâce à une nouvelle expansion de la flotte financée et aux prix encore élevés des voitures d'occasion.

Les **frais de personnel** s'élèvent à (2.591) millions d'euros en 2022, soit une augmentation de (189) millions d'euros par rapport à 2021. En excluant les variations de périmètre ((34) millions d'euros) et l'effet de change de la livre turque (94 millions d'euros), il y a eu une augmentation de (249) millions d'euros.

En Belgique, les frais de personnel sont plus élevés, avec une augmentation principalement attribuable à l'impact de l'inflation atténuée par la diminution des ETP. Dans les autres activités bancaires, il y a eu une augmentation contenue au Luxembourg où l'augmentation, principalement due à l'inflation, a été atténuée par une nouvelle baisse des ETP et une augmentation prononcée en Turquie en hyperinflation. Au sein des Métiers Spécialisés, il y a eu une hausse globale principalement pour soutenir la croissance des activités avec un impact de l'inflation plus prononcé dans certains pays.

Les **autres charges générales d'exploitation** s'élèvent à (2.084) millions d'euros en 2022, soit une hausse de (270) millions d'euros par rapport à 2021. En isolant les variations de périmètre ((91) millions d'euros) et l'impact de change de la livre turque (59 millions d'euros), les autres charges générales d'exploitation augmentent de (238) millions d'euros.

En Belgique, les autres charges générales d'exploitation augmentent principalement à cause des taxes bancaires, de (316) millions d'euros en 2021 à (402) millions d'euros en 2022.

Dans les autres activités, il y a eu une hausse globale des autres charges générales d'exploitation due entre autres à l'impact défavorable de l'inflation, particulièrement en Turquie. Autrement, l'augmentation est expliquée par la croissance des activités dans les Métiers Spécialisés ainsi que par l'augmentation des taxes bancaires au Luxembourg.

Les **dotations aux amortissements** s'élèvent à (397) millions d'euros en 2022, contre (361) millions d'euros par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de (36) millions d'euros. Cette augmentation se situe en Belgique et chez Arval.

Le **coût du risque** s'élève à (328) millions d'euros en 2022, soit une diminution de 31 millions d'euros par rapport à 2021. En excluant les changements de périmètre ((33) millions d'euros) et l'effet de change de la livre turque (31 millions d'euros), il y a eu une diminution de 33 millions d'euros.

En Belgique, le coût du risque a diminué principalement grâce à moins de provisions sur les prêts non-performants, une évolution positive comparé à l'année passée, partiellement compensée par une augmentation significative des provisions sur les prêts performants reflétant la détérioration de l'environnement macroéconomique lié, entre autres, à l'invasion de l'Ukraine, l'inflation plus élevée ainsi que la forte augmentation des taux d'intérêt.

Dans les autres activités, malgré la détérioration de l'environnement macroéconomique, il y a eu une baisse globale limitée du coût du risque grâce à une baisse des provisions sur les prêts performants compensée par plus de provisions sur les prêts non-performants principalement en Turquie, malgré la dépréciation significative de la livre turque, et chez Leasing Solutions et Arval.

La **quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence** s'élève à 292 millions d'euros en 2022, comparé à 322 millions d'euros en 2021.

La diminution de la contribution des sociétés mises en équivalence est principalement attribuable à la participation dans BNP Paribas Asset Management, impactée par la performance du marché en 2022 et par une plus-value exceptionnelle en 2021, et par le changement de méthode de consolidation, de mise en équivalence à intégration globale, de bpost banque en 2022.

Le **résultat net sur les autres actifs immobilisés et écarts d'acquisition** s'élève à 301 millions d'euros en 2022 contre 15 millions d'euros en 2021.

Cette augmentation reflète principalement l'impact positif de 245 millions d'euros de l'écart d'acquisition négatif reconnu sur bpost banque à la suite du changement de méthode de consolidation.

En application d'IAS 29 en lien avec la situation d'hyperinflation de l'économie en Turquie, la ligne **Résultats sur situation monétaires nette** rapportés dans les **Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés** comprend pour l'essentiel l'effet de l'évolution de l'indice des prix à la consommation en Turquie sur la valorisation des actifs et passifs non-monnaies ((400) millions d'euros) ainsi que sur les revenus courus du portefeuille d'obligations du gouvernement turque indexées sur l'inflation détenu par Turk Ekonomi Bankasi AS (431 millions d'euros, reclassés depuis la marge d'intérêt).

Commentaires sur l'évolution du bilan

Le **total bilantaire** de BNP Paribas Fortis s'élève à 350,4 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 8,7 milliards d'euros ou 3 % par rapport à 341,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Sur base des informations sectorielles, 65 % des actifs proviennent des activités bancaires en Belgique, 21 % des Métiers Spécialisés, 9 % des activités bancaires au Luxembourg, 4 % des activités bancaires en Turquie et 1 % d'autres activités.

Actifs

Le poste **Caisse, banques centrales** s'élève à 39,0 milliards d'euros, soit une diminution de (22,3) milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2021, principalement en Belgique et liée, entre autres, au remboursement partiel du TLTRO III (Targeted Longer-Term Refinancing Operations / opérations ciblées de refinancement à plus long terme) avec comme conséquence une baisse de l'excédent de trésorerie placé à la Banque Nationale de Belgique.

Les **Instruments financiers en valeur de marché par résultat** s'établissent à 12,3 milliards d'euros, en baisse de (1,3) milliard d'euros comparé au 31 décembre 2021. La diminution est expliquée par moins d'opérations de prises en pension pour (1,7) milliard d'euros, partiellement compensée par la hausse de 0,3 milliard d'euros dans les 'Instruments financiers dérivés' qui est principalement liée à la hausse de la courbe des taux d'intérêt qui a impacté de façon symétrique la juste valeur des instruments financiers dérivés, à la fois à l'actif et au passif.

Les **Instruments financiers dérivés de couverture** ont augmenté de 4,5 milliards d'euros et s'élèvent à 6,5 milliards d'euros, reflétant l'augmentation de la courbe des taux d'intérêt. 'Les Instruments financiers dérivés de couverture' au passif ont augmenté de 6,5 milliards d'euros. Dans les deux cas, l'augmentation est principalement située en Belgique et au Luxembourg.

La **charge d'impôt sur le résultat** en 2022 s'élève à (1.210) millions d'euros contre (752) millions d'euros, soit une augmentation de (458) millions d'euros. En excluant la quote-part du résultat des entités mises en équivalence (rapportée net d'impôts) et l'écart d'acquisition négatif sur bpost banque, le taux d'imposition effectif s'établit à 28 % en 2022 comparé à 22 % en 2021.

Le **résultat net part des minoritaires** atteint 464 millions d'euros en 2022, contre 468 millions d'euros en 2021.

Les **Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres** ont diminué de (2,0) milliards d'euros à 5,9 milliards d'euros suite aux remboursements et cessions d'obligations d'État, principalement en Belgique.

Les **Actifs financiers au coût amorti** s'élèvent à 241,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 27,9 milliards d'euros par rapport à 213,2 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Les 'Prêts et créances sur la clientèle' s'élèvent à 216,8 milliards d'euros, en hausse de 22,7 milliards d'euros principalement liés à l'augmentation des prêts hypothécaires, des prêts à terme et des prêts factoring octroyés par BNP Paribas Fortis et à l'intégration globale de bpost banque suite à l'acquisition des 50 % restants, précédemment détenus par Bpost. Les prêts et créances à la clientèle ont aussi fortement augmenté dans toutes les autres activités.

Par ailleurs, les 'Prêts et créances sur les établissements de crédit' ont augmenté de 3,8 milliards d'euros en raison d'une hausse en Belgique et chez Arval.

Les 'Titres de dette au coût amorti' ont augmenté de 1,4 milliard d'euros, particulièrement en Belgique avec l'intégration globale de bpost banque.

L'**Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux** s'élèvent à (0,9) milliard d'euros comparé à 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2021. Cette évolution est due à la hausse des taux d'intérêt en 2022 avec une évolution principalement en Belgique.

Les **Actifs d'impôts courants et différés** s'élèvent à 1,2 milliard d'euros, en baisse de (0,1) milliard d'euros par rapport à 1,3 milliard d'euros au 31 décembre 2021.

Les **Comptes de régularisation et actifs divers** s'établissent à 11,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 2,3 milliards d'euros par rapport à 9,2 milliards d'euros au 31 décembre 2021. L'augmentation des appels de marge, principalement située en Belgique, explique en grande partie cette évolution.

Les **Participations dans les entreprises mises en équivalence** s'établissent à 2,6 milliards d'euros, en baisse de (1,2) milliard d'euros comparé à 3,8 milliards d'euros au 31 décembre 2021. La diminution est principalement liée aux variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres dans un contexte de marché défavorable et de taux d'intérêt qui augmentent.

Les **Immobilisations corporelles et immeubles de placement** s'élèvent à 29,6 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 3,4 milliards d'euros contre 26,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021 principalement en raison de la croissance de la flotte financée par Arval.

Dettes et capitaux propres

Les **Banques centrales** s'élèvent à 2,4 milliards d'euros, en hausse de 1,9 milliard d'euros contre 0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2021, principalement en Belgique.

Les **Instruments financiers en valeur de marché par résultat** ont diminué de (3,9) milliards d'euros, pour un total de 18,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022 contre 22,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021. La diminution est principalement expliquée par les opérations de pension en Belgique.

Les **Passifs financiers au coût amorti** s'élèvent à 277,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 6,7 milliards d'euros par rapport à 270,8 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Les 'Dettes envers la clientèle' s'élèvent à 212,7 milliards d'euros, soit une hausse de 13,7 milliards d'euros, essentiellement imputable à la Belgique (10,9 milliards d'euros) principalement à la suite de l'intégration globale de bpost banque, avec une augmentation des comptes courants et d'épargne, ainsi qu'une augmentation au Luxembourg (1,2 milliard d'euros) et en Turquie (1,4 milliard d'euros) provenant des comptes à terme.

Les 'Dettes envers les établissements de crédit' ont diminué de (10,3) milliards d'euros, principalement en raison du remboursement de (10) milliards d'euros de la participation au TLTRO III en Belgique, partiellement compensé par une augmentation chez Arval des dettes envers les établissements de crédits.

Les 'Dettes représentées par un titre' ont augmenté de 3,4 milliards d'euros, suite à l'émission de dettes représentées par un titre chez Arval.

Les 'Dettes subordonnées' s'élèvent à 2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2022, le même montant qu'au 31 décembre 2021.

L'**Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux** s'élève à (5,2) milliards d'euros par rapport à 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2021. Cette évolution est due à l'augmentation des taux d'intérêt en 2022, avec une évolution principalement en Belgique et au Luxembourg.

Les **Passifs d'impôts courants et différés** s'élèvent à 1,1 milliard d'euros, en hausse de 0,3 milliard d'euros par rapport à 0,8 milliard d'euros au 31 décembre 2021.

Les **Comptes de régularisation et passifs divers** s'élèvent à 11,4 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 3,4 milliards d'euros par rapport à 8,0 milliards d'euros au 31 décembre 2021. Une augmentation de 1,5 milliard d'euros est expliquée par une hausse des appels de marge en Belgique.

Les **Provisions pour risques et charges** s'élèvent à 3,8 milliards d'euros, en baisse de (0,4) milliard d'euros par rapport à 4,2 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 25,4 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de (0,5) milliard d'euros contre 25,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021. Le capital total, les réserves consolidées et le résultat net de la période sont principalement impactés par le bénéfice net, part du groupe, pour cette année 2022 (3,2 milliards d'euros), par la distribution du dividende par BNP Paribas Fortis durant la première moitié de l'année 2022 ((2,6) milliards d'euros) et par l'évolution négative de (1,2) milliard d'euros due aux variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres, principalement en relation avec les participations dans les entreprises mises en équivalence et principalement en raison du contexte de marché défavorable et des taux d'intérêt à la hausse.

Le 1^{er} janvier 2022, la première application d'IAS 29 a résulté en une augmentation des capitaux propres de 170 millions d'euros, dont 222 millions d'euros en 'Variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres - différences de change'.

Les **Intérêts minoritaires** s'élèvent à 5,7 milliards d'euros au 31 décembre 2022, par rapport à une situation à fin 2021 de 5,3 milliards d'euros.

Liquidité et solvabilité

La liquidité de BNP Paribas Fortis reste solide comme en témoignent les dépôts de la clientèle s'élevant à 213 milliards d'euros et les prêts à la clientèle atteignant 217 milliards d'euros.

Les dépôts de la clientèle sont constitués des 'Dettes envers la clientèle', hors les opérations de mises en pension. Les prêts à la clientèle sont les 'Prêts et créances sur la clientèle', en excluant les 'titres classés comme prêts et créances' et les 'opérations de prises en pension'.

La solvabilité de BNP Paribas Fortis se situe bien au-dessus des minima réglementaires. Au

31 décembre 2022, le ratio Common Equity Tier 1 de Bâle III que BNP Paribas Fortis met en place progressivement (ratio CET1) s'élève à 17,2 %. Le total des actifs pondérés s'élève à 122,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022 dont 100,4 milliards d'euros se rapportent au risque de crédit, 1,4 milliard d'euros au risque de marché et 7,9 milliards d'euros au risque opérationnel, tandis que le risque de contrepartie, la titrisation et le risque de participations en actions sont respectivement de 1,0 milliard d'euros, 0,7 milliard d'euros et 11,1 milliards d'euros.

Principaux risques et incertitudes

Les activités de BNP Paribas Fortis sont exposées à un certain nombre de risques dont le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Pour s'assurer que ces risques sont bien identifiés, contrôlés et gérés de manière adéquate, la banque applique un certain nombre de procédures de contrôle interne et utilise une vaste palette d'indicateurs de risque décrits plus en détail dans le chapitre 'Gestion des risques et adéquation des fonds propres' des états financiers consolidés 2022 de BNP Paribas Fortis et dans le document séparé 'Pillar 3 disclosure' de BNP Paribas Fortis 2022.

BNP Paribas Fortis est impliquée, comme partie défenderesse, dans divers litiges, réclamations et procédures judiciaires, en Belgique et dans certains pays à l'étranger, qui relèvent de l'exercice ordinaire de son activité bancaire, comme expliqué plus en détail dans la note 7.a 'Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage' des états financiers consolidés 2022 de BNP Paribas Fortis.

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis au 31 décembre 2022 conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi que des états financiers non consolidés de BNP Paribas Fortis au 31 décembre 2022, conformément à la réglementation énoncée par l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

Le Conseil d'Administration a revu les états financiers consolidés et non consolidés de BNP Paribas Fortis le 9 mars 2023 et a autorisé leur publication.

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis déclare qu'à sa connaissance, les états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis et les états financiers non consolidés de BNP Paribas Fortis donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de BNP Paribas Fortis ainsi que des activités incluses dans la consolidation, et que les informations qu'ils contiennent ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration.

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis déclare également qu'à sa connaissance, le rapport du Conseil d'Administration comporte un exposé fidèle de l'évolution, des résultats et de la situation de BNP Paribas Fortis ainsi que des activités incluses dans la consolidation et des principaux risques et incertitudes auxquels celles-ci sont confrontées.

Les états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis ainsi que les états financiers non consolidés de BNP Paribas Fortis arrêtés au 31 décembre 2022 seront soumis pour information et approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 avril 2023.

Bruxelles, le 9 mars 2023

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE

BNP Paribas Fortis applique le 'Code belge de gouvernance d'entreprise 2020' (appelé ci-après le 'Code').
Le Code peut être consulté sur <https://www.corporategovernancecommittee.be/fr>.

1. Conformité au Code

BNP Paribas Fortis estime qu'elle répond à la grande majorité des exigences du Code. La différence principale a trait au principe 8 du Code "La société traite tous les actionnaires de manière égale et respecte leur droits". Le fait que la société ne soit pas en mesure de se conformer à toutes les dispositions du principe 8 du Code est dû à la structure de l'actionnariat de BNP Paribas Fortis. En effet, BNP Paribas SA, une société anonyme dont le siège social est situé Boulevard des Italiens 16 à 75009 Paris, France, enregistrée sous le numéro 662.042.449 RCS Paris, détient 99,94 % des actions de BNP Paribas Fortis. Le solde, soit 0,06 % des actions, est détenu par des actionnaires minoritaires. BNP Paribas Fortis est néanmoins en contact permanent avec ses différentes parties prenantes via son site internet et les différents médias, et répond activement aux questions soulevées par ses actionnaires minoritaires dans le cadre des assemblées générales.

La 'Charte de Gouvernance' de BNP Paribas Fortis peut être consultée sur son site internet public.

BNP Paribas SA est elle-même une société cotée sur Euronext, ce qui oblige BNP Paribas Fortis, ses administrateurs et son personnel à prendre en compte certaines dispositions légales relatives à la divulgation d'informations sensibles au marché. En toute hypothèse, le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis est déterminé à protéger en tout temps les intérêts de tous les actionnaires de BNP Paribas Fortis et communiquera à ceux-ci les informations et les modalités nécessaires pour exercer leurs droits, en conformité avec le Code des sociétés et associations.

BNP Paribas Fortis n'a pas reçu de déclarations de transparence au sens de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité d'actionnariats importants.

2. Organes de gouvernance

Conseil d'Administration

Rôle et responsabilités

De manière générale, le Conseil d'Administration est responsable pour BNP Paribas Fortis, conformément aux lois en vigueur. En particulier, conformément à l'article 23 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse (la 'Loi bancaire'), le Conseil d'Administration définit et supervise, notamment :

- la stratégie et les objectifs de BNP Paribas Fortis ;
- la politique en matière de risques (y compris le niveau de tolérance au risque) de BNP Paribas Fortis ;
- l'organisation de BNP Paribas Fortis pour la fourniture de services d'investissement et l'exercice d'activités d'investissement ;
- les politiques d'intégrité ;
- le Mémoire Interne de la Gouvernance et la Charte de Gouvernance de BNP Paribas Fortis, ainsi que la Politique sur l'évaluation de l'aptitude.

Taille et critères d'obtention du statut de membre

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis est composé au minimum de cinq (5) et au maximum de trente-cinq (35) administrateurs (une personne morale ne peut être membre du Conseil d'Administration). Les administrateurs sont nommés pour une (1) ou plusieurs périodes renouvelables, chacune ne pouvant excéder plus de quatre (4) exercices comptables complets de BNP Paribas Fortis.

La composition du Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis doit être équilibrée en termes (i) de qualifications et de compétences, (ii) d'âge, (iii) de répartition hommes-femmes, et (iv) d'administrateurs exécutifs et non-exécutifs, indépendants ou non. Le Conseil d'Administration ne peut être composé d'une majorité d'administrateurs exécutifs.

Au 9 mars 2023, le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis est composé de seize (16) membres, dont sept (7) sont des femmes.

Il compte par ailleurs dix (10) administrateurs non-exécutifs, quatre (4) d'entre eux étant administrateurs indépendants au sens de la Loi bancaire et six (6) administrateurs exécutifs.

Tous les administrateurs doivent à tout moment disposer de l'expertise adéquate et de l'honorabilité professionnelle requise pour exercer leur fonction. Ils sont présélectionnés et évalués au moyen d'une liste prédéfinie de critères de sélection. En règle générale, un administrateur est considéré comme disposant de 'l'expertise adéquate' s'il détient les connaissances, l'expérience et les compétences nécessaires, et fait preuve du professionnalisme requis pour l'exercice de son mandat d'administrateur. Un administrateur est considéré comme disposant de 'l'honorabilité professionnelle' s'il n'existe aucun élément suggérant le contraire, ni aucune raison de remettre en question la réputation de l'administrateur concerné.

BNP Paribas Fortis évalue et détermine préalablement à sa nomination (y compris en cas de reconduction d'un mandat) si le candidat à un poste d'administrateur présente les qualités requises. BNP Paribas Fortis procède à l'évaluation de ses administrateurs tout au long de leur mandat, au minimum une fois par an lors de l'évaluation annuelle et chaque fois qu'un nouvel élément le requiert.

La décision est soumise à une évaluation distincte menée par l'autorité de contrôle compétente.

Composition

Au 9 mars 2023, la composition du Conseil d'Administration se présentait comme suit :

JADOT Maxime

Président du Conseil d'Administration. Administrateur non-exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 13 janvier 2011.
Le mandat en cours a été renouvelé le 18 avril 2019.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

ANSEEUW Michael

Président du Comité de Direction. Administrateur exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 19 avril 2018.
Le mandat en cours a été renouvelé le 21 avril 2022.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2026.

d'ASPREMONT LYNDEN Antoinette

Administratrice non-exécutive indépendante.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 19 avril 2012.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

AUBERNON Dominique

Administratrice non-exécutive.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 21 avril 2016.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

BEAUVOIS Didier

Administrateur exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 12 juin 2014.
Le mandat en cours a été renouvelé le 18 avril 2019.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

BOOGMANS Dirk

Administrateur non-exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 1^{er} octobre 2009.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

de CLERCK Daniel

Administrateur exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 12 décembre 2019.
Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

DE PLOEY Wouter

Administrateur non-exécutif indépendant.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 1^{er} décembre 2022.
Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2026.

DUTORDOIR Sophie

Administratrice non-exécutive.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 30 novembre 2010.
Le mandat en cours a été renouvelé le 18 avril 2019.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

LECLERCQ Anne

Administratrice non-exécutive indépendante.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 21 avril 2022.
Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2026.

MERLO Sofia

Administratrice non-exécutive.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 21 avril 2016.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

VAN AKEN Piet

Administrateur exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 3 juin 2016.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

VAN WAEYENBERGE Titia

Administratrice non-exécutive indépendante.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 18 avril 2019.
Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

VARÈNE Thierry

Administrateur non-exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 14 mai 2009.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

VERMEIRE Stéphane

Administrateur exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 19 avril 2018.
Le mandat en cours a été renouvelé le 21 avril 2022.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2026.

WILIKENS Sandra

Administratrice exécutive.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 21 avril 2022.
Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2026.

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022, la composition du Conseil d'Administration se présentait comme suit :

DAEMS, Herman

Président du Conseil d'Administration jusqu'au 31 décembre 2022.

JADOT, Maxime

Administrateur exécutif et président du Comité de Direction jusqu'au 31 décembre 2022.

ANSEEUW, Michael

Administrateur exécutif

d'ASPROMONT LYNDEN, Antoinette

Administratrice non-exécutive indépendante

AUBERNON, Dominique

Administratrice non-exécutive

BEAUVOIS, Didier

Administrateur exécutif

BOOGMANS, Dirk

Administrateur non-exécutif indépendant jusqu'au 21 avril 2022. Depuis lors, administrateur non-exécutif.

de CLERCK, Daniel

Administrateur exécutif

DECRAENE, Stefaan

Administrateur non-exécutif jusqu'au 22 octobre 2022.

DE PLOEY, Wouter

Administrateur non-exécutif indépendant depuis le 1^{er} décembre 2022.

DUTORDOIR, Sophie

Administratrice non-exécutive indépendante jusqu'au 30 novembre 2022. Depuis lors, administratrice non-exécutive.

LECLERCQ, Anne

Administratrice non-exécutive indépendante depuis le 21 avril 2022.

MERLO, Sofia

Administratrice non-exécutive

VAN AKEN, Piet

Administrateur exécutif

VAN WAEYENBERGE, Titia

Administratrice non-exécutive indépendante

VARÈNE, Thierry

Administrateur non-exécutif

VERMEIRE, Stéphane

Administrateur exécutif

WILIKENS, Sandra

Administratrice exécutive depuis le 21 avril 2022.

Présence aux réunions

Le Conseil d'Administration s'est réuni quinze (15) fois en 2022. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Administrateur	Présence aux réunions
DAEMS, Herman	15
JADOT, Maxime	15
ANSEEUW, Michael	14
d'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette	15
AUBERNON, Dominique	13
BEAUVOIS, Didier	13
BOOGMANS, Dirk	15
de CLERCK, Daniel	15
DECRAENE, Stefaan (jusqu'au 22 octobre 2022)	8
DE PLOEY, Wouter (depuis le 1 ^{er} décembre 2022)	1
DUTORDOIR, Sophie	14
LECLERCQ, Anne (depuis le 21 avril 2022)	10
MERLO, Sofja	14
VAN AKEN, Piet	15
VAN WAEYENBERGE, Titia	15
VARENE, Thierry	15
VERMEIRE, Stéphane	14
WILIKENS, Sandra (depuis le 21 avril 2022)	10

Évaluation du Conseil d'Administration et des administrateurs

Au moins une fois par an, le Comité de Gouvernance et de Nomination et le Conseil d'Administration procèdent à une évaluation du Conseil d'Administration et de tous les administrateurs. Lors de cette évaluation, tout élément susceptible d'influer sur

l'évaluation réalisée précédemment est pris en considération. Le temps consacré par chaque administrateur, ainsi que les efforts fournis pour remplir son mandat correctement, sont également examinés. Dans le cadre de cette évaluation annuelle, des recommandations sur la manière de gérer et de résoudre les carences éventuellement constatées sont formulées.

Le dernier processus d'évaluation du Conseil d'Administration s'est terminé en octobre 2022 et celui des administrateurs individuellement en février 2023.

Rémunération

Les informations concernant la rémunération totale pour l'exercice 2022, y compris les rémunérations, avantages en nature et plans de pension de l'ensemble des administrateurs, payés et dus par BNP Paribas Fortis, sont disponibles dans la note 7.f 'Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux de BNP Paribas Fortis' des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis.

Comité de Direction**Rôle et responsabilités**

Conformément à l'article 24 de la Loi bancaire et à l'article 21 des Statuts de BNP Paribas Fortis, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Direction. Les membres du Comité de Direction sont dénommés ci-après les 'administrateurs exécutifs'.

Taille et critères pour devenir membre

Le Comité de Direction se compose exclusivement d'administrateurs exécutifs de BNP Paribas Fortis. Conformément à l'article 24, §2 de la Loi bancaire, le nombre total de membres du Comité de Direction doit être inférieur à la moitié du nombre total d'administrateurs. Par ailleurs, le Comité de Direction doit veiller à maintenir le nombre de ses membres dans les limites permettant de garantir un fonctionnement efficace et la flexibilité requise.

Tous les membres du Comité de Direction étant considérés comme des dirigeants effectifs, certains critères d'adéquation s'ajoutent aux critères d'adéquation généralement appliqués aux administrateurs. La décision d'accepter ou de refuser la nomination d'un membre au Comité de Direction relève de la compétence du Conseil d'Administration. Elle s'appuie sur une recommandation du Comité de Gouvernance et de Nomination. La décision fait l'objet d'une évaluation distincte ultérieure menée par l'autorité de contrôle compétente.

Composition

Au 9 mars 2023, la composition du Comité de Direction se présentait comme suit :

ANSEEUW Michael

Administrateur exécutif et président du Comité de Direction

BEAUVOIS Didier

Administrateur exécutif

de CLERCK Daniel

Administrateur exécutif

VAN AKEN Piet

Administrateur exécutif

VERMEIRE Stéphane

Administrateur exécutif

WILIKENS Sandra

Administratrice exécutive

Autres comités du Conseil d'Administration

L'article 27 de la Loi bancaire stipule que le Conseil d'Administration doit mettre en place quatre (4) comités en son sein : un comité d'audit, un comité des risques, un comité de rémunération et un comité de nomination.

L'existence de ces comités ne remet nullement en cause la capacité du Conseil d'Administration à créer d'autres comités ad hoc pour traiter de questions spécifiques en cas de besoin.

Le Conseil a entre autres fait usage de ce droit afin de constituer un comité ad hoc composé de trois (3) administrateurs et présidé par un administrateur indépendant, afin d'évaluer si une transaction envisagée entre dans le champ d'application de l'article 72 de la Loi bancaire et d'évaluer le cas échéant si celle-ci répond aux prescriptions de cet article.

Conformément à ses politiques de gouvernance interne, le Conseil d'Administration fait également usage de ce droit lorsqu'il constitue un 'Special Board Committee' dans le cadre d'une transaction intra-groupe (il est à cet égard fait référence à la section 'Informations relatives aux transactions avec les parties liées').

Chaque comité du Conseil d'Administration exerce une fonction de conseil à l'égard du Conseil d'Administration.

Hormis le comité *ad hoc* qui se réunit dans le cadre de l'article 72 de la Loi bancaire et qui compte parmi ses membres le Chief Risk

Officer qui est un administrateur exécutif de BNP Paribas Fortis, tous les membres des autres comités sont des administrateurs non-exécutifs. En plus des critères applicables aux administrateurs non-exécutifs, le président d'un comité doit également répondre aux exigences de sa fonction.

Les critères que doivent remplir les administrateurs composant un comité du Conseil d'Administration sont similaires à ceux des autres administrateurs.

La nomination des membres de ces comités est également fondée sur (i) leurs compétences et leur expérience propres, en plus des compétences générales requises pour tout membre du Conseil d'Administration et (ii) l'exigence selon laquelle tout comité doit posséder collectivement les compétences et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de ses tâches.

Un comité spécifique (le Comité de Gouvernance et de Nomination – cf. ci-dessous) évaluera si les exigences applicables aux membres et au président de chaque comité sont rencontrées. Dans le cadre de cette évaluation, le Comité de Gouvernance et de Nomination prendra en compte le programme de formation qui sera proposé par BNP Paribas Fortis à tout nouveau membre de ces comités.

Les quatre (4) comités fonctionnent conformément à l'organisation décrite ci-dessous.

Comité d'audit (AC)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un AC distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés à l'audit.

Rôle et responsabilités

Les compétences de l'AC sont précisées dans la Loi bancaire, et dans le Code des sociétés et associations. Cela concerne en général les matières suivantes : finance, contrôle interne et gestion des risques, audit interne et externe. Sur demande du Conseil d'Administration, l'AC l'assistera (et lui soumettra ses recommandations) dans tous les domaines liés à l'audit et la comptabilité.

Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres de l'AC doivent disposer d'une compétence collective dans le domaine des activités de BNP Paribas Fortis et en matière de comptabilité et d'audit, et au moins un (1) membre de l'AC doit être compétent en matière de comptabilité et/ou d'audit. Actuellement, deux (2) administrateurs indépendants membres de l'AC de BNP Paribas Fortis disposent d'une expertise particulière dans le domaine de l'audit et de la comptabilité.

Composition

L'AC se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens de la Loi bancaire.

Le président de l'AC doit être un administrateur indépendant.

Les présidents de l'AC et du RC (cfr infra) rencontrent sur base régulière les présidents des AC's et RC's des principales entités faisant partie du périmètre de gouvernance de BNP Paribas Fortis.

Composition au 9 mars 2023 :

- Wouter De Ploey (administrateur non-exécutif indépendant), président
- Anne Leclercq (administratrice non-exécutive indépendante)
- Dominique Aubernon (administratrice non-exécutive)

Présence aux réunions

L'AC s'est réuni neuf (9) fois en 2022. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Membre du comité	Présence aux réunions
d'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette (jusqu'au 30 novembre 2022)	9
DE PLOEY Wouter (depuis le 1 ^{er} décembre 2022)	NA
AUBERNON, Dominique	9
BOOGMANS, Dirk (jusqu'au 21 avril 2022)	2
LECLERCQ Anne (depuis le 21 avril 2022)	7

Comité des risques (RC)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un RC distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés au risque.

Rôle et responsabilités

Les compétences du RC sont précisées dans la Loi bancaire et concernent : (i) la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques (ii), la fixation des prix et (iii) la politique de rémunération. Sur demande du Conseil d'Administration, le RC l'assistera (et lui soumettra ses recommandations) dans tous les domaines liés aux risques.

Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres du RC doivent disposer individuellement des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes nécessaires pour leur permettre de comprendre et d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque de BNP Paribas Fortis.

Composition

Le RC se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens de la Loi bancaire.

Le président du RC doit être un administrateur indépendant.

Les présidents de l'AC et du RC rencontrent sur base régulière les présidents des AC's et RC's des principales entités faisant partie du périmètre de gouvernance de BNP Paribas Fortis.

Composition au 9 mars 2023 :

- Anne Leclercq (administratrice non-exécutive indépendante), présidente
- Dominique Aubernon (administratrice non-exécutive)
- Titia Van Waeyenberge (administratrice non-exécutive indépendante)

Présence aux réunions :

Le RC s'est réuni huit (8) fois en 2022. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Membre du comité	Présence aux réunions
BOOGMANS, Dirk (jusqu'au 21 avril 2022)	3
LECLERCQ, Anne (depuis le 21 avril 2022)	5
AUBERNON, Dominique	8
VAN WAEYENBERGE, Titia	8

Comité de gouvernance et de nomination (GNC)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un GNC distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés à la gouvernance et aux nominations.

Rôle et responsabilités

Les compétences du GNC sont précisées dans la Loi bancaire et dans les réglementations de la Banque Nationale de Belgique. Elles portent sur l'expression d'un jugement pertinent et indépendant sur la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des autres organes de gestion de BNP Paribas Fortis, et en particulier sur l'expertise individuelle et collective de leurs membres, leur intégrité, leur réputation, leur indépendance d'esprit et leur disponibilité.

Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres du GNC disposent individuellement et collectivement des compétences, de l'expertise et des aptitudes

requis en matière de règles de gouvernance et de nomination spécifiques au secteur bancaire belge.

Composition

Le GNC se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens de la Loi bancaire.

Le président du GNC doit être un administrateur indépendant.

Composition au 9 mars 2023 :

- Antoinette d'Aspremont Lynden (administratrice non-exécutive indépendante), présidente
- Maxime Jadot, (administrateur non-exécutif) (depuis le 1^{er} janvier 2023)
- Titia Van Waeyenberge (administratrice non-exécutive indépendante)

Présence aux réunions

Le GNC s'est réuni neuf (9) fois en 2022. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Membre du comité	Présence aux réunions
DUTORDOIR, Sophie (jusqu'au 30 novembre 2022)	8
d'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette (depuis le 1 ^{er} décembre 2022)	1
DAEMS, Herman (jusqu'au 31 décembre 2022)	8
VAN WAEYENBERGE, Titia	9

Comité de rémunération (RemCo)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un RemCo distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés aux rémunérations.

Rôle et responsabilités

Les compétences du RemCo sont précisées dans la Loi bancaire. Elles portent sur l'expression d'un jugement pertinent et indépendant sur les politiques et les pratiques de rémunération, le système de primes et les incitants créés, au regard de la maîtrise des risques, des besoins en fonds propres et de la position de liquidité de BNP Paribas Fortis.

Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres du RemCo disposent individuellement et collectivement des compétences, de l'expertise et des aptitudes requises en matière de rémunération, spécifiquement celles applicables au secteur bancaire belge.

Composition

Le RemCo se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens de la Loi bancaire.

Le président du RemCo doit être un administrateur indépendant.

Composition au 9 mars 2023 :

- Antoinette d'Aspremont Lynden (administratrice non-exécutive indépendante), présidente
- Sofia Merlo (administratrice non exécutive)
- Titia Van Waeyenberge (administratrice non-exécutive indépendante)

Présence aux réunions

Le RemCo s'est réuni huit (8) fois en 2022. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Membre du comité	Présence aux réunions
DUTORDOIR, Sophie (jusqu'au 30 novembre 2022)	7
d'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette	8
MERLO, Sofia	6
VAN WAEYENBERGE, Titia (depuis le 1 ^{er} décembre 2022)	1

Comité Exécutif

BNP Paribas Fortis a mis en place un Comité Exécutif dont la mission est d'assister le Comité de Direction dans ses rôles et responsabilités, et de conseiller le Comité de Direction le cas échéant.

Le Comité Exécutif se compose actuellement de onze (11) membres, dont six (6) sont des administrateurs exécutifs. Il rassemble le Comité de Direction et les cinq (5) principaux responsables des métiers et fonctions de support.

Composition au 9 mars 2023 :

Michael ANSEEUW

Administrateur exécutif, président du Comité de Direction / Comité Exécutif, chief executive officer

Didier BEAUVOIS

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief corporate banking

Pierre BOUCHARA

Membre du Comité Exécutif, chief financial officer

Marc CAMUS

Membre du Comité Exécutif, chief information officer

Daniel de CLERCK

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief operating officer

Christophe GALIMARD

Membre du Comité Exécutif, chief compliance officer

Laurent LONCKE

Membre du Comité Exécutif, chief retail banking

Khatleen PAUWELS

Membre du Comité Exécutif, head of client service center

Piet VAN AKEN

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief risk officer

Stéphane VERMEIRE

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief private banking and wealth management

Sandra WILIKENS

Administratrice exécutive, membre du Comité Exécutif, chief human resources officer

3. Procédures de contrôle interne

Missions et Activités du département Finance – Charte Finance

Sous l'autorité du Directeur Financier, rapportant au Directeur Général Délégué, la responsabilité de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière est assurée par la fonction Finance dont les missions, auxquelles répond l'ensemble des acteurs de la fonction, sont définies par une charte spécifique. Elles consistent à :

- élaborer l'information financière et veiller à ce que l'information financière et prudentielle publiée soit exacte et fidèlement déclarée, conformément au cadre réglementaire et aux normes ;
- fournir à la direction générale les informations nécessaires pour le pilotage financier aux niveaux organisationnels ;
- définir la comptabilité, la gestion des performances et certaines politiques prudentielles et diriger leur insertion opérationnelle ;
- définir, déployer et superviser le cadre de contrôle permanent associé à l'information financière ;
- assister la direction générale dans la définition de la stratégie de l'entité, l'analyse comparative des performances de l'entité et le lancement et l'examen des opérations de fusion et d'acquisition ;
- procéder à l'analyse et à la structure financière des projets externes et internes d'acquisition, de partenariat et de désinvestissement ;
- gérer les communications financières, assurer une qualité élevée et une perception claire par les marchés ;
- suivre les changements apportés au cadre réglementaire/prudentiel ; élaborer et communiquer les prises de position de l'entité à ce sujet ;
- coordonner les questions du superviseur bancaire, notamment les relations avec la BCE ;
- définir/gérer l'organisation de la fonction Finances et contrôler ses ressources et ses coûts ;
- piloter la mise en œuvre du modèle opérationnel cible, contribuer à la définition de l'architecture fonctionnelle et à la conception des systèmes de Finance et procéder à leur déploiement.

Production des données financières

Dispositif normatif

Les États financiers locaux de chaque entité sont préparés conformément aux principes comptables locaux (GAAP), tandis que les États financiers consolidés de BNP Paribas Fortis sont établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards – Normes Internationales d'Information Financière) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Une équipe dédiée au sein du département Finance, Accounting and Reporting (A&R) définit les principes comptables à appliquer à l'ensemble des entités de BNP Paribas Fortis, en se fondant sur les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces principes reposent sur les politiques comptables du Groupe BNP Paribas. L'équipe A&R suit l'évolution de la réglementation et élabore de nouveaux principes comptables internes en fonction du degré d'interprétation nécessaire pour qu'ils soient adaptés aux opérations effectuées par BNP Paribas Fortis. Elle dispose du manuel de comptabilité du Groupe BNP Paribas, ainsi que de documents et d'instructions supplémentaires se rapportant aux produits et aux domaines de compétences spécifiques du Groupe BNP Paribas. Ce manuel comptable IFRS est distribué à toutes les équipes chargées de la comptabilité et du rapport. Il est régulièrement mis à jour pour s'aligner sur les changements réglementaires. Cette équipe A&R traite également les demandes d'analyses comptables spécifiques formulées par les entités locales ainsi que par les métiers et les lignes d'activité (business lines).

Le département Management Control assure le suivi des règles de comptabilité de gestion et de reporting telles que définies par BNP Paribas Group Finance.

Au sein de Finance, les modifications touchant au reporting prudentiel sont suivies par le département Financial Management et ensuite analysées au sein du Comité de Coordination des Matières Prudentielles. Les principes comptables et les règles associées à la solvabilité sont de la compétence de la Gestion des risques, et ceux associés à la liquidité sont de la compétence de l'ALM - Trésorerie.

Préparation de l'information financière

Le dispositif d'élaboration des données s'organise autour de deux filières distinctes :

- la filière de comptabilité et de reporting financiers : elle est plus spécifiquement chargée de l'établissement de la comptabilité financière et analytique des entités ainsi que de l'établissement des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis dans le respect des politiques et normes. Elle produit également des informations participant à la solvabilité et à la liquidité en s'assurant à tous les niveaux de leur réconciliation avec la comptabilité. Cette filière atteste de la fiabilité des informations produites en recourant à des outils de contrôle spécifiques et en application des procédures de certification interne (décrites ci-dessous) au premier niveau de contrôle ;
- la filière de gestion comptable et de reporting : elle élabore les informations de gestion (organisées par Pôles/EO/métiers notamment en s'appuyant pour leur construction sur des données par entité) participant au pilotage économique des activités dans le respect des principes et normes internes retenus. Elle s'assure à tous les niveaux de la concordance des données de gestion avec les données comptables. L'élaboration des ratios de solvabilité et de liquidité ainsi que leur expression analytique relèvent de cette filière. Elle certifie la fiabilité des informations délivrées en application des procédures de certification interne (décrites ci-dessous) du premier niveau de contrôle.

BNP Paribas Groupe Finance conçoit, déploie et administre les outils de rapport des deux filières, destinés à fournir une information pour l'ensemble du Groupe BNP Paribas, en prenant en compte leurs objectifs respectifs et leur nécessaire complémentarité. En particulier, BNP Paribas Groupe Finance Groupe promeut l'implantation de systèmes comptables standards au sein des entités de BNP Paribas Groupe, conçus à son niveau et faisant l'objet d'un déploiement progressif. Cette démarche favorise le partage de l'information et facilite la mise en œuvre de projets transversaux dans un contexte de développement des plates-formes mutualisées de traitement et synthèse comptables dans le BNP Paribas Groupe.

Concernant l'élaboration des données relatives à la liquidité et à la solvabilité, la banque a retenu un principe d'intégration des données de pilotage interne et celles nécessaires aux rapports réglementaires, qui s'articule autour du dispositif suivant :

- une gouvernance impliquant la Finance, l'ALM Trésorerie et les Risques ;
- des politiques et méthodologies applicables compte tenu de la réglementation ;
- un outil dédié assurant la collecte des données et la production des rapports internes et réglementaires.

Contrôle permanent - Finance

Contrôle interne au sein de la Fonction Finance

Le contrôle interne du département Finance est assuré par une équipe en charge du second niveau de contrôle. Elle dispose d'outils spécialisés destinés aux contrôles comptables et à d'autres domaines de contrôle opérationnel permanent. Ces vérifications se fondent sur les résultats de contrôle et de certification du premier niveau réalisés au sein des services opérationnels et autres fonctions.

La mission de ces équipes consiste à assurer, de manière continue, la fiabilité des procédures appliquées pour produire et valider les chiffres financiers de BNP Paribas Fortis, et à contrôler la conformité aux dispositions légales et réglementaires. Outre ce second niveau de contrôle, une des activités de ce département est de maintenir les relations avec les auditeurs externes, de veiller à ce que leurs recommandations soient mises en œuvre au sein de BNP Paribas Fortis.

Processus de certification interne

BNP Paribas Fortis contrôle les risques liés au rapport comptable par le biais d'un processus de certification qui vise à confirmer la qualité des informations introduites dans les différents systèmes de rapport. Les résultats du processus de certification relatif au reporting financiers sont présentés chaque trimestre au comité d'audit de BNP Paribas Fortis.

En règle générale, telle que définie par le Groupe BNP Paribas, chaque entité soumise à une liasse de reporting doit certifier la conformité de ce rapport chaque trimestre à l'aide de l'outil de contrôle de la comptabilité financière, une application dédiée au processus de certification au sein du Groupe BNP Paribas. Les certificats sont constitués de questions standardisées, incluses dans un plan de contrôle générique, portant sur les principaux domaines de risques comptables et financiers.

Le contrôle permanent au sein du département Finance permet d'apporter une certaine assurance au CFO, au BNP Paribas Groupe Finance, au comité d'audit de BNP Paribas Fortis, aux auditeurs externes ainsi qu'à la Banque Nationale de Belgique que les mesures de contrôle interne sont bien appliquées en effectuant un second niveau de contrôle sur ces certificats et en assurant la validation finale par le CFO.

Le processus de certification s'articule autour de :

- la certification que les données comptables et de reporting communiquées sont fiables et conformes aux principes comptables et de reporting du Groupe BNP Paribas ;
- la certification portant sur le bon fonctionnement du système de contrôle interne de la comptabilité et de reporting conçu pour assurer la qualité des données.

Ce processus de certification interne fait partie du système général de suivi du contrôle interne de la comptabilité et permet au département Finance de BNP Paribas Fortis d'en garantir la qualité, d'être informé de tout problème lié à l'établissement des États financiers ainsi que de superviser la mise en œuvre par les entités comptables des mesures correctives appropriées et, au besoin, d'enregistrer des provisions appropriées. Pour ce qui est de BNP Paribas Fortis en Belgique, le processus de certification est sous-tendu par de nombreux sous-certificats qui couvrent toutes les activités susceptibles de générer des risques comptables et financiers pour la société.

Le système de certification est également utilisé en liaison avec la gestion des risques pour les données qui font partie du rapport réglementaire sur le risque de crédit et le ratio de solvabilité. Ceux qui contribuent aux rapports attestent qu'ils ont respecté les normes et procédures et que les données utilisées sont de qualité appropriée. Ils décrivent plus en détail les résultats des contrôles effectués aux différents stades de la production des rapports, y compris la réconciliation des données comptables avec celles du risque crédit. Basé sur les mêmes principes, un système de certification a été instauré pour les données liées à la liquidité. Les différents contributeurs rapportent sur le respect des normes et des résultats des contrôles clés afin de garantir la qualité des rapports établis.

Contrôle des valorisations des instruments financiers et de l'utilisation de la valorisation dans la détermination des résultats des activités de marché et dans les rapports comptables

Le département Finance délègue la détermination et le contrôle des valeurs ou modèles de marché des instruments financiers aux différents départements participant à la mesure des instruments financiers dans le processus global de suivi du risque de marché et des données de gestion. Le contrôle général de l'exactitude de ces opérations demeure néanmoins sous la responsabilité du département Finance.

Les objectifs de ces procédures de contrôle effectuées au sein de Finance sont les suivants :

- s'assurer que les transactions impliquant des instruments financiers soient correctement consignées dans la comptabilité de BNP Paribas Fortis en vue de produire des données financières et de gestion ;
- garantir la qualité de la mesure des instruments financiers et du rapport utilisé à la fois dans l'établissement des comptes financiers et de gestion et dans la gestion et le suivi des risques de marché et de liquidité ;
- veiller à ce que les résultats des transactions de marché soient déterminés avec exactitude et correctement analysés.

Contrôle périodique – Inspection Générale

L'Inspection Générale dispose d'une équipe d'inspecteurs spécialisés dans l'audit comptable et financier, répondant ainsi à la volonté de l'Inspection Générale de renforcer le dispositif d'audit en matière comptable, tant du point de vue de la technicité de ses interventions que du périmètre de couverture du risque comptable.

Son plan d'action est déterminé notamment grâce aux outils de contrôle comptable à distance dont dispose BNP Paribas Fortis ainsi qu'à l'observatoire des risques mis en place par l'Inspection Générale.

Les principaux objectifs poursuivis par cette équipe sont les suivants :

- constituer au sein de l'Inspection Générale un pôle d'expertise comptable et financière pour renforcer les compétences de l'Inspection Générale lors des missions réalisées sur ces thèmes ;
- identifier des risques au travers d'évaluations et inspecter les zones de risque à l'échelle de BNP Paribas Fortis.

Relations avec les commissaires-reviseurs

En 2022, le commissaire-réviseur agréé était PwC Reviseurs d'Entreprises srl, représenté par M. Jeroen BOCKAERT.

Le commissaire-réviseur est nommé par l'assemblée générale des actionnaires sur conseil du comité d'audit, sur proposition du Conseil d'Administration et après approbation du conseil d'entreprise.

Le commissaire-réviseur doit remettre un rapport d'audit à la fin de chaque exercice, dans lequel il émet son avis sur une image fidèle des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis et de ses filiales. Un résumé des résultats et recommandations de contrôle est présenté au comité d'audit dans le document '2022 Internal Control findings & recommendations'.

Outre ce document, le commissaire aux comptes publie un Rapport de Contrôle Interne qui décrit le dispositif de contrôle interne de l'entité.

Le commissaire-réviseur applique également des procédures spécifiques pour les réviseurs du groupe BNP Paribas et des procédures d'audit/contrôle pour l'organisme de surveillance prudentielle.

Dans le cadre de sa mission légale d'audit et sur base de ses travaux d'audit :

- il examine tout changement important apporté aux normes comptables et présente au comité d'audit ses recommandations concernant les choix ayant une incidence notable ;
- il présente les résultats de ses investigations, ses observations et ses recommandations en vue d'améliorer le système de contrôle interne des entités concernées de la banque et de Finance.

Le comité d'audit du conseil d'administration est informé des choix comptables qui ont une incidence notable sur les états financiers et peut donc soumettre ensuite ces choix au conseil d'administration qui prendra la décision finale.

4. Conflits d'intérêts

Outre les dispositions légales du Code des sociétés et associations relatives aux conflits d'intérêts, BNP Paribas Fortis doit également se conformer aux dispositions de la Loi bancaire et à un certain nombre de circulaires émanant de la Banque Nationale de Belgique (BNB) visant à éviter les conflits d'intérêts entre BNP Paribas Fortis et ses administrateurs ou ses directeurs, et qui ont trait notamment aux fonctions externes; ainsi qu'aux contrats, transactions et crédits.

Par ailleurs, BNP Paribas Fortis a adopté une politique générale et un code de conduite en matière de conflits d'intérêts selon lequel la réalisation des objectifs commerciaux, financiers, professionnels ou personnels ne doit en aucun cas faire obstacle au respect des principes de base suivants :

1. l'intérêt des clients (ceci inclut la compréhension des besoins des clients, la garantie d'un traitement équitable des clients, la protection des intérêts des clients...);
2. la sécurité financière (ceci inclut la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption externe et le financement du terrorisme, les sanctions et embargos...);
3. l'intégrité des marchés (ceci inclut la promotion d'une concurrence libre et loyale, le respect des règles relatives aux abus de marché...);
4. l'éthique professionnelle (ceci inclut la lutte contre la corruption interne, le fait de ne pas être en situation de conflits d'intérêts dans le cadre d'activités externes...);
5. le respect des collègues (ceci inclut l'application des normes les plus rigoureuses en matière de comportement professionnel, le rejet de toute forme de discrimination et la garantie de la sécurité sur le lieu de travail);

6. la protection du groupe (ceci inclut la création et la préservation de la valeur à long terme du Groupe BNP Paribas, la protection des informations du groupe, une communication responsable...);
7. l'engagement dans la société (ceci inclut la promotion du respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique et agir de façon responsable dans la représentation publique).

Enfin, conformément à la Loi bancaire, les administrateurs de BNP Paribas Fortis font l'objet d'une enquête menée par l'autorité de contrôle concernée avant leur nomination officielle. Avant d'émettre son accord, l'autorité de contrôle vérifie également l'absence de certains types de conflits d'intérêts.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2022 DE BNP PARIBAS FORTIS

Établis selon les Normes comptables IFRS
adoptées par l'Union européenne



Compte de résultat de l'exercice 2022

En millions d'euros	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
Intérêts et produits assimilés	2.a	8.236	7.017
Intérêts et charges assimilées	2.a	(3.370)	(2.323)
Commissions (produits)	2.b	2.275	2.199
Commissions (charges)	2.b	(865)	(804)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	413	196
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	2.d	40	37
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		(2)	2
Produits nets des activités d'assurance		71	80
Produits des autres activités	2.e	13.968	13.408
Charges des autres activités	2.e	(11.124)	(11.400)
Produit net bancaire		9.642	8.412
Frais de personnel	6.a	(2.591)	(2.402)
Autres charges générales d'exploitation	2.f	(2.084)	(1.814)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.l	(397)	(361)
Résultat brut d'exploitation		4.570	3.835
Coût du risque	2.g	(328)	(359)
Résultat d'exploitation		4.242	3.476
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.k	292	322
Gains nets ou pertes sur autres actifs immobilisés	2.h	56	15
Ecarts d'acquisition	4.m	245	-
Résultat avant impôt		4.835	3.813
Impôt sur les bénéfices	2.i	(1.210)	(752)
Résultat net		3.625	3.061
dont intérêts minoritaires		464	468
Résultat net, part du Groupe		3.161	2.593

État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net	3.625	3.061
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	(1.033)	(490)
Eléments pouvant être rapportés au résultat	(982)	(489)
Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	359	(470)
Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(79)	(10)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(30)	(4)
Variations de valeur des placements des activités d'assurance		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(24)	-
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(3)	1
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(123)	21
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(1)	(2)
Impôts sur les bénéfices	71	(5)
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nettes d'impôt	(1.152)	(20)
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	(51)	(1)
Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	44	-
Réévaluation des dettes imputable au risque émetteur de BNP Paribas Fortis	30	4
Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(239)	(26)
Impôts sur les bénéfices	59	5
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	55	16
Total cumulé	2.592	2.571
Part du Groupe	2.011	2.323
Part des minoritaires	581	248

Bilan au 31 décembre 2022

En millions d'euros	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIF			
Caisse, banques centrales		39.009	61.263
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		12.315	13.634
<i>Portefeuille de titres</i>	4.a	1.376	1.317
<i>Prêts et opérations de pension</i>	4.a	2.558	4.282
<i>Instruments financiers dérivés</i>	4.a	8.381	8.035
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	6.499	1.982
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		5.877	7.861
<i>Titres de dette</i>	4.c	5.739	7.547
<i>Instruments de capitaux propres</i>	4.c	138	314
Actifs financiers au coût amorti		241.156	213.208
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	4.e	11.220	7.394
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	4.e	216.785	194.102
<i>Titres de dette</i>	4.e	13.151	11.712
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(907)	1.812
Placements des activités d'assurance		266	248
Actifs d'impôts courants et différés	4.i	1.241	1.342
Comptes de régularisation et actifs divers	4.j	11.467	9.188
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.k	2.572	3.809
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	4.l	29.581	26.144
Immobilisations incorporelles	4.l	468	390
Ecarts d'acquisition	4.m	848	767
TOTAL ACTIF		350.392	341.648
DETTES			
Banques centrales		2.363	426
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		18.520	22.372
<i>Portefeuille de titres</i>	4.a	603	159
<i>Dépôts et opérations de pensions</i>	4.a	7.562	13.060
<i>Dettes représentées par un titre</i>	4.a	2.388	3.028
<i>Instruments financiers dérivés</i>	4.a	7.967	6.125
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	9.692	3.215
Passifs financiers au coût amorti		277.522	270.821
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	4.g	46.295	56.610
<i>Dettes envers la clientèle</i>	4.g	212.692	199.037
<i>Dettes représentées par un titre</i>	4.h	16.252	12.878
<i>Dettes subordonnées</i>	4.h	2.283	2.296
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(5.216)	472
Passifs d'impôts courants et différés	4.i	1.083	768
Comptes de régularisation et passifs divers	4.j	11.405	8.012
Provisions techniques et autres passifs d'assurance		190	156
Provisions pour risques et charges	4.n	3.782	4.209
TOTAL DETTES		319.341	310.451
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		24.898	24.735
<i>Résultat de la période, part du groupe</i>		3.161	2.593
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du groupe		28.059	27.328
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(2.673)	(1.436)
Total part du groupe		25.386	25.892
Intérêts minoritaires	7.c	5.665	5.305
TOTAL CAPITAUX PROPRES		31.051	31.197
TOTAL PASSIF		350.392	341.648

Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2022

En millions d'euros	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat avant impôt		4.835	3.813
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		8.630	7.607
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		4.230	4.484
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des goodwill		45	(23)
Dotations nettes aux provisions		15	404
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(292)	(322)
Produits nets des activités d'investissement		(24)	(14)
Charges nettes des activités de financement		3	4
Autres mouvements		4.653	3.074
Augmentation (Diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(35.717)	2.969
Augmentation (Diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit		(23.734)	9.914
Augmentation (Diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(1.468)	3.371
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(9.845)	(9.779)
Impôts versés		(670)	(537)
Augmentation (Diminution) Nette de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle		(22.252)	14.389
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations		1.440	249
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(295)	(280)
Augmentation (Diminution) Nette de la trésorerie liée aux opérations d'investissement		1.145	(31)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(2.836)	(1.258)
Augmentation (Diminution) de trésorerie provenant des autres activités de financement		2.589	(105)
Diminution Nette de la trésorerie liée aux opérations de financement*		(247)	(1.363)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée		(667)	(1.706)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie		(22.021)	11.289
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		62.823	51.534
Comptes actifs de caisse, banques centrales		61.270	50.084
Comptes passifs de banques centrales		(426)	(70)
Prêts à vue aux établissements de crédit	4.e	3.457	2.828
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.g	(1.478)	(1.308)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		40.802	62.823
Comptes actifs de caisse, banques centrales		39.018	61.270
Comptes passifs de banques centrales		(2.363)	(426)
Prêts à vue aux établissements de crédit	4.e	5.849	3.457
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.g	(1.702)	(1.478)
Augmentation (Diminution) des soldes des comptes de trésorerie et assimilée		(22.021)	11.289
Informations complémentaires:			
Intérêts payés		(2.482)	(2.616)
Intérêts reçus		7.596	6.873
Dividendes payés/reçus		(2.483)	(987)

* Les variations des dettes résultant d'activités de financement autres que celles résultant des flux de trésorerie s'élèvent à EUR 53 millions, dues aux effets de change et de réévaluation, pour respectivement EUR 87 millions et EUR (63) millions.

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022

En million d'euros	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat				Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres pouvant être reclassés en résultat					Total part du Groupe	Intérêts minoritaires (note 7.c)	Capitaux propres totaux
	Actions ordinaires	Instruments de capitaux propres subordonnés	Réserves non distribuées	Total capital et réserves	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total	Parités monétaires	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	Placements de l'activité assurance	Instruments dérivés de couverture	Total			
Situation au 1^{er} janvier 2021	11.905	500	13.274	25.679	196	(22)	(246)	(72)	(1.829)	62	764	(91)	(1.094)	24.513	5.325	29.838
Autres variations	-	-	6	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	23	29
Dividendes	-	-	(950)	(950)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(950)	(291)	(1.241)
Variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	3	(9)	(6)	(253)	(52)	(2)	43	(264)	(270)	(220)	(490)
Résultat net de l'exercice 2021	-	-	2.593	2.593	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.593	468	3.061
Situation au 31 décembre 2021	11.905	500	14.923	27.328	196	(19)	(255)	(78)	(2.082)	10	762	(48)	(1.358)	25.892	5.305	31.197
Effet de l'application de la norme IAS 29	-	-	(28)	(28)	-	-	-	-	123	-	-	-	123	95	75	170
Situation au 1^{er} janvier 2022	11.905	500	14.895	27.300	196	(19)	(255)	(78)	(1.959)	10	762	(48)	(1.235)	25.987	5.380	31.367
Autres variations	-	-	(23)	(23)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(23)	(71)	(94)
Dividendes	-	-	(2.589)	(2.589)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2.589)	(225)	(2.814)
Transfert en réserves d'éléments non recyclables	-	-	210	210	(210)	-	-	(210)	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	43	22	(109)	(44)	146	(110)	(1.222)	80	(1.106)	(1.150)	117	(1.033)
Résultat net de l'exercice 2022	-	-	3.161	3.161	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.161	464	3.625
Situation au 31 décembre 2022	11.905	500	15.654	28.059	29	3	(364)	(332)	(1.813)	(100)	(460)	32	(2.341)	25.386	5.665	31.051

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2022

Établis selon les Normes comptables IFRS
adoptées par l'Union européenne



1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR BNP PARIBAS FORTIS

1.a Normes comptables

1.a.1 Normes comptables applicables

Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu’elles ont été adoptées au sein de l’Union européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues.

- Le 16 mars 2022, l’International Practices Task Force du Center for Audit Quality a inscrit la Turquie dans la liste des économies en hyperinflation, le taux d’inflation cumulée sur trois ans ayant atteint 100,6 % à fin février 2022. En conséquence, BNP Paribas Fortis applique la norme IAS 29 ‘Informations financières dans les économies hyperinflationnistes’ pour la présentation des comptes de ses filiales consolidées situées en Turquie.

Ainsi, pour ces filiales, l’ensemble des actifs et passifs non monétaires, y compris les capitaux propres, et chacune des lignes du compte de résultat, sont réévalués en fonction de l’évolution de l’indice des prix à la consommation (Consumer Price Index – CPI). Cette réévaluation entre le 1^{er} janvier et la date de clôture se traduit par la constatation d’un gain ou d’une perte sur situation monétaire nette, constaté au sein de la ligne ‘Gains nets sur autres actifs immobilisés’ (cf. note 2.h). Les comptes de ces filiales sont convertis en euros au taux de clôture, conformément aux dispositions spécifiques de la norme IAS 21 ‘Effets des variations des cours des monnaies étrangères’ applicables à la conversion des comptes des entités situées dans des pays en hyperinflation.

Conformément aux dispositions de la décision de l’IFRIC de mars 2020 sur le classement des effets de l’indexation et de la conversion des comptes des filiales en économie hyperinflationniste, BNP Paribas Fortis a opté pour la présentation de ces effets (y compris celui sur la situation nette en date de première application de la norme IAS 29) en variations d’actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres liées aux parités monétaires.

Au 1^{er} janvier 2022, la première application d’IAS 29 se traduit par une augmentation de 170 millions d’euros des capitaux propres, dont 222 millions d’euros en ‘Variations d’actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres – parités monétaires’. Les chiffres comparatifs au 31 décembre 2022 n’ont pas été ajustés pour les changements ultérieurs dans le niveau des prix parce qu’ils ont déjà été présentés dans la monnaie d’une économie non hyperinflationniste.

L’entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d’application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2022 n’a pas eu d’effet sur les états financiers de BNP Paribas Fortis au 31 décembre 2022.

BNP Paribas Fortis n’a pas anticipé l’application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l’Union européenne lorsque l’application en 2022 est optionnelle.

1.a.2 Principales nouvelles normes publiées et non encore applicables

La norme IFRS 17 ‘Contrats d’assurance’ publiée en mai 2017, puis amendée en juin 2020, remplacera la norme IFRS 4 ‘Contrats d’assurance’. Elle a été adoptée par l’Union européenne en novembre 2021 et entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l’Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l’adresse suivante: https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr

1.b Information sectorielle

La Banque considère que, dans le cadre du champ d'activité légal et réglementaire de BNP Paribas Fortis ('périmètre contrôlé'), la nature et les effets financiers des activités auxquelles celle-ci se livre, de même que les environnements économiques dans lesquels elle exerce ses activités, sont le mieux traduits dans les secteurs opérationnels suivants :

- activités bancaires en Belgique ;
- activités bancaires au Luxembourg ;
- activités bancaires en Turquie ;
- métiers spécialisés ;
- autres.

Les secteurs opérationnels sont des composantes de BNP Paribas Fortis :

- qui exercent des activités opérationnelles dont elle est susceptible de retirer des revenus et d'encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis, en vue de prendre des décisions en matière d'affectation des ressources à ce secteur opérationnel, et d'évaluation de leur performance ;
- pour lesquelles des informations financières spécifiques sont disponibles.

Le Conseil d'administration de BNP Paribas Fortis, supervisant conjointement les activités, la performance et les ressources à affecter, est considéré, au sens d'IFRS 8 'Secteurs opérationnels', comme le 'principal décideur opérationnel'.

BNP Paribas Fortis, comme beaucoup d'autres entreprises aux activités diversifiées, organise et présente l'information financière au 'principal décideur opérationnel' de plusieurs façons.

BNP Paribas Fortis et les entités légales qui constituent le Groupe BNP Paribas Fortis exercent le contrôle sur l'entièreté du champ d'activité légal et réglementaire, dénommé 'périmètre contrôlé', ce qui comprend l'établissement de structures de gouvernance et de processus de contrôle appropriés.

Au sein de cette structure organisationnelle et dans le contexte du périmètre réglementaire ('périmètre contrôlé') de BNP Paribas Fortis, les secteurs d'activité mentionnés ci-dessus correspondent aux principes et critères fondamentaux de détermination des secteurs opérationnels tels que définis dans la norme IFRS 8 'Secteurs opérationnels'.

Les transactions ou transferts entre les secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions normales de marché qui sont aussi valables pour des parties non liées.

1.c Principes de consolidation

1.c.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de BNP Paribas Fortis. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle BNP Paribas Fortis obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.c.2 Méthodes de consolidation

Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par BNP Paribas Fortis sont consolidées par intégration globale. BNP Paribas Fortis exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, BNP Paribas Fortis contrôle généralement l'entité si elle détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure BNP Paribas Fortis en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique de BNP Paribas Fortis à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'elle évalue si elle a le pouvoir, BNP Paribas Fortis tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle est réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque BNP Paribas Fortis est contractuellement dotée du pouvoir de décision, par exemple lorsque BNP Paribas Fortis intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer si elle agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'elle agit pour son propre compte et qu'elle a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors de BNP Paribas Fortis.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque BNP Paribas Fortis poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, BNP Paribas Fortis exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, BNP Paribas Fortis comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si BNP Paribas Fortis détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation, si BNP Paribas Fortis y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés dans lesquelles BNP Paribas Fortis participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représentée dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique 'Participations dans les sociétés mises en équivalence' et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. Le goodwill sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique 'Participations dans les sociétés mises en équivalence'.

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris le goodwill) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique 'Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence' du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part de BNP Paribas Fortis dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, BNP Paribas Fortis cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque BNP Paribas Fortis a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Lorsque BNP Paribas Fortis détient une participation dans une entreprise associée, directement ou indirectement via une entité qui est un organisme de capital-risque, un fonds commun de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité semblable telle qu'un fonds d'assurance lié à des placements, BNP Paribas Fortis peut choisir d'évaluer cette participation à la valeur de marché par résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique 'Gains nets sur autres actifs immobilisés'.

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

1.c.3 Règles de consolidation

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées de BNP Paribas Fortis ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur de BNP Paribas Fortis sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres sont conservés au niveau de BNP Paribas Fortis.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les comptes des filiales de BNP Paribas Fortis situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyperinflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix, sont convertis au cours de clôture. Ce cours s'applique aussi bien pour la conversion des éléments d'actif et de passif qu'aux produits et charges.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant à BNP Paribas Fortis dans ses capitaux propres sous la rubrique 'Parités monétaires' et pour la part des tiers sous la rubrique 'Intérêts minoritaires'. Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, BNP Paribas Fortis a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part de BNP Paribas Fortis et en intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.c.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des goodwill

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché

à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

BNP Paribas Fortis dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, BNP Paribas Fortis peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction du goodwill ainsi déterminé leur étant alors affectée. BNP Paribas Fortis n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les goodwill sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables belges (BGAAP) prévalant antérieurement à cette date n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

Evaluation des goodwill

BNP Paribas Fortis procède régulièrement à des tests de dépréciation des goodwill.

Ensemble homogène de métiers

BNP Paribas Fortis a réparti l'ensemble de ses activités en ensembles homogènes de métiers¹. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers de BNP Paribas Fortis, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation du goodwill affecté à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible du goodwill égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par l'Executive Committee de BNP Paribas Fortis, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

Transactions sous contrôle commun

Les transferts d'actifs ou échanges d'actions entre entités sous contrôle commun ne rentrent pas dans le champ d'application de la norme IFRS 3 'Regroupement d'entreprises' ou d'autres normes. En conséquence, se fondant sur l'IAS 8 qui requiert de la direction de faire usage de son jugement pour développer et appliquer une méthode comptable permettant de fournir des informations pertinentes et fiables dans les états financiers, BNP Paribas Fortis a décidé d'adopter la méthode comptable utilisée par le prédécesseur (predecessor value method or predecessor basis of accounting). Selon cette méthode, BNP Paribas Fortis, en tant qu'acquéreur, comptabilise les actifs et passifs à la valeur comptable telle que déterminée et enregistrée dans les états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis par l'entité cédante, et ce, à la date du transfert. Ainsi, aucun goodwill n'est comptabilisé (en dehors d'un goodwill existant dans l'une ou l'autre entité faisant l'objet du regroupement). Toute différence entre la contrepartie payée/transférée et la partie des fonds propres acquis est présentée en ajustement des fonds propres. Cette méthode comptable utilisée par le prédécesseur pour les regroupements d'entreprises sous contrôle commun, est appliquée prospectivement à partir de la date d'acquisition.

¹ Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d' 'Unité Génératrice de Trésorerie'.

1.d Conversion des opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par BNP Paribas Fortis dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires¹ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée de BNP Paribas Fortis au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique 'Instruments financiers à la valeur de marché par résultat' et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique 'Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres'.

1.e Marge d'intérêts, commissions et produits des autres activités

1.e.1 Marge d'intérêts

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en 'Intérêts et produits/charges assimilés'. Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable. Les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans

cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

1.e.2 Commissions et produits des autres activités

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 'Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients'.

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

¹ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

Commissions

BNP Paribas Fortis enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux

activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres, etc.

S'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions.

- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distributions reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil, etc.

Produits des autres activités

S'agissant des revenus de prestations de services connexes à des contrats de location simple, BNP Paribas Fortis les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance.

1.f Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque BNP Paribas Fortis devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

1.f.1 Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels ('collecte') et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion 'collecte'. Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont elles aussi compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou 'basique'. Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante 'taux' - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli. Certains actifs financiers de BNP Paribas Fortis présentent une non-concordance entre la fréquence de révision du taux et la maturité de celui-ci, ou des taux déterminés selon des moyennes. BNP Paribas Fortis a développé une démarche homogène permettant d'analyser cette altération de la valeur temps de l'argent.

S'agissant des taux réglementés, ils répondent au critère des flux de trésorerie dès lors qu'ils fournissent une contrepartie qui correspond globalement au passage du temps et n'exposent pas à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels qui seraient incohérents avec ceux d'un prêt de base.

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat. Par exemple, dans le cas des prêts aux particuliers, la pénalité limitée à six mois d'intérêts ou 3 % du capital restant dû est considérée comme raisonnable. Les pénalités actuarielles correspondant à la différence actualisée entre les flux de trésorerie contractuels résiduels du prêt et leur

remplacement auprès d'une contrepartie similaire ou sur le marché interbancaire pour une maturité équivalente sont également considérées comme raisonnables, y compris lorsque la pénalité peut être positive ou négative (i.e. pénalité dite symétrique). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause. Les clauses d'ajustement de la marge en fonction de l'atteinte d'objectifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG), présentes dans des financements octroyés en vue d'encourager le développement durable des entreprises, ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie dès lors que cet ajustement est considéré comme de minimis. Les instruments structurés indexés sur des indices ESG de marché ne remplissent pas le critère des flux de trésorerie.

Dans le cas particulier des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs ('tranches'), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère 'sans recours', contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité ad-hoc. C'est le cas notamment de nombreux prêts de financement de projets ou de financement d'actifs. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure où ces prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie. En pratique, le seul fait que l'actif financier donne lieu à des paiements correspondant au principal et aux intérêts n'est pas suffisant pour conclure que l'instrument sans recours remplit le critère des flux de trésorerie. Dans ce cas, les actifs sous-jacents particuliers sur lesquels porte le recours limité doivent être analysés selon l'approche dite 'par transparence'. Si ces actifs ne remplissent pas eux-mêmes les critères de flux de trésorerie, une appréciation du rehaussement de crédit existant est effectuée. Les éléments suivants sont notamment analysés : structuration et dimensionnement de l'opération, niveau de fonds propres de la structure emprunteuse, source de remboursement attendue, volatilité du prix de l'actif sous-jacent. Cette analyse est appliquée aux prêts 'sans recours' accordés par BNP Paribas Fortis.

La catégorie 'Actifs financiers au coût amorti' inclut notamment les crédits consentis par BNP Paribas Fortis, ainsi que les prises en pension et les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectent le critère des flux de trésorerie.

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (note 1.f.4).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

1.f.2 Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers ('collecte et vente'). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion ;
- critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée 'Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat'. De même les pertes attendues calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en 'Coût du risque', ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres recyclables sont reclassés en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

1.f.3 Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique 'Provisions pour risques et charges'.

1.f.4 Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et des instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général

BNP Paribas Fortis identifie trois strates correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (Strate 1) : si, à la date d'arrêt, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) ;
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (Strate 2) : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux ;
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (Strate 3) : la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêt, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêt en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

S'agissant des produits d'intérêts, pour les encours des Strates 1 et 2, ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la Strate 3, les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Definition of default

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés. Cette définition tient compte des orientations de l'EBA du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Actifs financiers dépréciés ou douteux

Définition

Un actif financier est considéré comme déprécié ou douteux et classé en Strate 3 lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ;

- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section 'Restructuration des actifs financiers').

Cas particulier des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission

Dans certains cas, les actifs financiers sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale.

Pour ces actifs, il n'est pas constaté de provision à la comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif résulte de la prise en compte des pertes de crédit attendues à maturité dans les flux de trésorerie estimés initialement. Toute variation ultérieure, positive ou négative, des pertes de crédit attendues à maturité donne lieu à un ajustement de dépréciation en résultat.

Modèle simplifié

Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêt.

BNP Paribas Fortis applique ce modèle aux créances commerciales de maturité inférieure à 12 mois.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut issues des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'appréciation de la détérioration s'appuie également sur l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois.

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'octroi de moratoires répondant aux critères définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020, et amendées le 2 décembre 2020, n'a pas été considéré, pris isolément, comme un indicateur de détérioration significative du risque de crédit entraînant un transfert automatique en Strate 2. L'octroi de moratoires « privés » répondant à des critères équivalents à ceux définis dans les orientations de l'EBA a suivi ce même traitement. Les moratoires ne déclenchent pas le décompte des jours de retards de paiement tant que le nouvel échéancier est respecté.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit ont été modifiés en 2022 et sont détaillés en note 2.g 'Coût du risque'.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en Strate 1 et en Strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut ('PD'), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - 'LGD') et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - 'EAD') actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (Strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (Strate 2). Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, compte tenu des caractéristiques des portefeuilles, la méthode utilisée est basée d'une part sur les probabilités de transition vers la déchéance du terme, et d'autre part sur des taux de perte actualisés post déchéance du terme. Les calculs des paramètres sont réalisés statistiquement par population homogène.

Pour les expositions classées en Strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (i.e. qui devraient être reçus). Le cas échéant, l'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte d'un scénario de flux de trésorerie provenant de la cession des prêts ou d'ensembles de prêts en défaut. Le produit de la vente est considéré net des coûts de cession.

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été ajusté pour être conforme aux dispositions d'IFRS 9, notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier sont pris en compte, y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle est utilisée.

La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

Probabilités de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La détermination des PD s'appuie sur le système de notation interne du Groupe. Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte dans les politiques de crédit et de notation.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité :

- les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles ('point in time' ou 'PiT') ;
- les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (Exposure At Default - « EAD »).

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Dans le cadre des prêts garantis, la garantie est considérée comme intrinsèque au contrat de prêt si elle est incluse dans les conditions contractuelles de celui-ci ou est accordée de façon concomitante à l'octroi du prêt, et si le montant de remboursement attendu peut bien être rattaché à un prêt en particulier (absence d'effet de mutualisation par un mécanisme de subordination ou de plafond global pour tout un portefeuille). Dans ce cas, elle est prise en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues, sinon elle donne lieu à la comptabilisation d'un actif de remboursement séparé.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet 'bas de cycle' et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 2.g 'Coût du risque'.

Passages en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en 'Coût du risque'. Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en 'Coût du risque'.

Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, BNP Paribas Fortis peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que BNP Paribas Fortis n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique 'Coût du risque'.

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique 'Coût du risque'.

Pour rappel, en réponse à la crise sanitaire, de nombreux moratoires ont été accordés aux clients. Ces moratoires ont consisté le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois, avec ou sans facturation d'intérêts supplémentaires liés à ces décalages d'échéancier. A ce titre, la modification a été considérée dans la plupart des cas comme non substantielle. La décote associée (liée à l'absence de facturation des intérêts, ou à une facturation à un taux inférieur au TIE du crédit) a été alors comptabilisée en PNB

sous réserve du respect de certains critères¹. Le moratoire a été en effet dans ce cas considéré comme ne répondant pas à une difficulté financière de l'emprunteur, mais à une crise de liquidité passagère et le risque de crédit n'est pas considéré par défaut comme ayant augmenté significativement.

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont ni réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur, ni dans le cadre de moratoires (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché. Elles consistent en effet à remettre le taux du prêt aux conditions de marché, le client étant en mesure de changer d'établissement de crédit et ne subissant pas de difficulté financière.

Périodes probatoires

BNP Paribas Fortis applique des périodes d'observation pour évaluer le retour possible à une Strate de meilleure qualité. Ainsi pour le passage de la Strate 3 à la Strate 2 une période probatoire de 3 mois est observée, étendue à 12 mois en cas de restructuration en raison de difficultés financières.

Pour le passage de la Strate 2 à la Strate 1, une période probatoire de 2 ans est observée pour les créances ayant fait l'objet d'une restructuration en raison de difficultés financières.

1.f.5 Coût du risque

Le 'Coût du risque' comprend les éléments de résultat suivants :

- les dépréciations couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (Strate 1 et Strate 2) relatives aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;

- les dépréciations des actifs financiers (y compris ceux en valeur de marché par résultat) pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (Strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Sont également comptabilisées en 'Coût du risque' les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.f.6 Instruments financiers en valeur de marché par résultat

Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion 'collecte' ou 'collecte et vente', ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique 'Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat' du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

¹ Moratoires qualifiés de 'Mesure Générale COVID-19' (i.e. répondant aux critères définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020) ou équivalent et n'entraînant pas de transfert en Strate 3.

Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option

BNP Paribas Fortis utilise cette catégorie dans les deux cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes.

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

1.f.7 Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par BNP Paribas Fortis sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du groupe BNP Paribas Fortis émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où BNP Paribas Fortis peut être contrainte d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont des instruments hybrides susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

Instruments de capitaux propres

Le terme 'actions propres' désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas Fortis et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par BNP Paribas Fortis sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales de BNP Paribas Fortis contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque BNP Paribas Fortis rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part de BNP Paribas Fortis. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part de BNP Paribas Fortis. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt de BNP Paribas Fortis dans une filiale consolidée par intégration globale est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les instruments financiers émis par BNP Paribas Fortis et qualifiés d'instruments de capitaux propres (e.g. Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) sont présentés au bilan en 'Capital et réserves'.

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la Banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.f.8 Comptabilité de couverture

BNP Paribas Fortis a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, BNP Paribas Fortis établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, BNP Paribas Fortis évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir, à la date de leur mise en place, pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste 'Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat', symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste 'Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux' dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres 'Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres'. Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique 'Intérêts et produits et charges assimilés' au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en 'Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat'.

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

1.f.9 Détermination de la valeur de marché

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

BNP Paribas Fortis détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché est déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, BNP Paribas Fortis applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix ;
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs ;
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, et plus marginalement pour certains instruments financiers présentés dans le Niveau 2, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ('Day One Profit') est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.f.10 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

BNP Paribas Fortis décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque BNP Paribas Fortis transfère l'actif – soit sur la base d'un transfert des droits contractuels à ses flux de trésorerie, soit en conservant les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif tout en assumant l'obligation de payer les flux de trésorerie de l'actif dans le cadre d'un dispositif de rétrocession éligible – de même que la quasi-totalité des risques et des avantages de l'actif.

Dans le cas où BNP Paribas Fortis a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, BNP Paribas Fortis décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si BNP Paribas Fortis a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan à hauteur de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, BNP Paribas Fortis maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

BNP Paribas Fortis décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan de BNP Paribas Fortis dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de 'Passifs financiers au coût amorti' appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce de BNP Paribas Fortis, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en 'Instruments financiers à la valeur de marché par résultat'.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan de BNP Paribas Fortis. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique 'Actifs financiers au coût amorti' appropriée, à

l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce de BNP Paribas Fortis, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en 'Instruments financiers à la valeur de marché par résultat'.

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par BNP Paribas Fortis, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique 'Instruments financiers à la valeur de marché par résultat'.

1.f.11 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si BNP Paribas Fortis a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.g Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de BNP Paribas Fortis comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. note 1.h.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers donnés en location simple.

Les immobilisations d'exploitation dont l'utilisation est arrêtée avec l'intention de les réaménager en vue d'une vente future sont transférées des 'Immobilisations corporelles et immeubles de placement' vers les 'Actifs divers' à leur valeur comptable. Les immeubles en développement sont comptabilisés suivant IAS 2 'Stocks' au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation qui correspond au prix de vente estimé diminué des coûts estimés

pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Toute dépréciation de ces stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation est constatée en résultat de la période au cours de laquelle la dépréciation se produit.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi et sont comptabilisés au coût.

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique 'Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles' du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique 'Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles' du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique 'Gains nets sur autres actifs immobilisés'.

Lorsqu'un immeuble en développement est vendu, sa valeur comptable est enregistrée au compte de résultat en 'Charges des autres activités' de la période au cours de laquelle les produits correspondants sont constatés en résultat dans la rubrique 'Produits des autres activités'.

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique 'Produits des autres activités' ou 'Charges des autres activités'.

1.h Contrats de location

Les différentes sociétés de BNP Paribas Fortis peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.h.1 Société de BNP Paribas Fortis bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par BNP Paribas Fortis sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique 'Intérêts et produits assimilés'. Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes 'Produits des autres activités' et 'Charges des autres activités'.

1.h.2 Société de BNP Paribas Fortis preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par BNP Paribas Fortis à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- Les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain. En Belgique par exemple, le contrat type en immobilier est le contrat de bail commercial dit bail 'trois, six, neuf', pour lequel la période exécutoire de base est au maximum de neuf ans, avec une première période de trois ans non résiliable suivie de deux périodes optionnelles de renouvellement de trois ans ; ainsi, suivant les analyses, les durées peuvent être de trois, six ou neuf ans. Lorsque des investissements de type agencements, aménagements et installations sont effectués dans le cadre du contrat, la durée du contrat de location est alignée sur la durée d'amortissement de ceux-ci. Pour les contrats renouvelables tacitement (avec ou sans période exécutoire), des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la base d'une estimation de la durée économique raisonnablement prévisible des contrats, période minimale d'occupation incluse.
- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature. Le taux marginal d'endettement est déterminé en tenant compte de la durée moyenne (duration) du contrat ;
- En cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

1.i Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsque BNP Paribas Fortis décide de vendre des actifs ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les 12 mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste 'Actifs destinés à être cédés'. Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste 'Dettes liées aux actifs destinés à être cédés'. Lorsque BNP Paribas Fortis est engagée dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, elle classe tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs,

une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne 'Résultat net des activités destinées à être cédées'. Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

1.j Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas Fortis sont classés en quatre catégories:

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire;
- les indemnités de fin de contrat de travail;
- les avantages postérieurs à l'emploi.

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de 12 mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas,

qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par BNP Paribas Fortis du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de 12 mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, BNP Paribas Fortis distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de 'régimes à cotisations définies' ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de 'régimes à prestations définies' sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas Fortis est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité de BNP Paribas Fortis tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour BNP Paribas Fortis prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif - ou l'actif - net au titre des prestations définies).

1.k Paiement à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par BNP Paribas qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

1.1 Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan de BNP Paribas Fortis, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, litiges, amendes et pénalités.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera

nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.m Impôt courant et différé

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés de BNP Paribas Fortis sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où BNP Paribas Fortis est capable

de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

S'agissant de l'évaluation des positions fiscales incertaines, BNP Paribas Fortis adopte la démarche suivante :

- la probabilité qu'un traitement fiscal incertain soit agréé par les autorités fiscales est appréciée ;
- l'incertitude éventuelle est reflétée lors de la détermination du résultat fiscal en retenant soit le montant le plus probable (probabilité d'occurrence la plus élevée), soit l'espérance mathématique (somme des résultats possibles pondérés par leur probabilité d'occurrence).

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres. Ceci concerne en particulier l'effet d'impôt relatif aux coupons versés sur les instruments financiers émis par BNP Paribas Fortis et qualifiés d'instruments de capitaux propres comme les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique 'Impôt sur les bénéficiaires' du compte de résultat.

1.n Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités de BNP Paribas Fortis, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et

aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.o Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers de BNP Paribas Fortis exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci

notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- de l'analyse du critère des flux de trésorerie de certains actifs financiers ;
- du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;

- de l'analyse des crédits renégociés afin de déterminer leur maintien au bilan ou leur décomptabilisation ;
- de l'analyse du caractère actif ou non d'un marché et de l'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en 'Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres' ou en 'Instruments financiers en valeur de marché par résultat' à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels une information est donnée dans les notes annexes aux états financiers ;
- des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers à chaque type de risque de marché, ainsi que la sensibilité de ces valorisations aux principaux paramètres non observables telles que présentées dans les notes annexes aux états financiers ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- des tests de dépréciation effectués sur le goodwill et les actifs incorporels ;
- des tests de dépréciation sur des entreprises mises en équivalence ;
- de l'estimation des valeurs résiduelles d'immobilisations faisant l'objet de contrats de location simple et servant de base à la détermination de leur amortissement ainsi que leur dépréciation éventuelle notamment en lien avec l'effet des considérations environnementales sur l'évaluation des prix futurs des véhicules d'occasion ;
- des actifs d'impôt différé ;
- de la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges (y compris les provisions sur engagements sociaux). En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours est difficile à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. BNP Paribas Fortis peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

2.a Marge d'intérêts

BNP Paribas Fortis présente sous les rubriques 'Intérêts et produits assimilés' et 'Intérêts et charges assimilés' la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti et des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que BNP Paribas Fortis a désignés comme évaluable en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments

financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique 'Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat'.

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Dans le cas d'intérêts négatifs associés à des prêts et créances ou à des dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, ceux-ci sont comptabilisés respectivement en charges d'intérêts ou en produits d'intérêts.

En millions d'euros	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	7.185	(2.141)	5.044	6.251	(1.735)	4.516
Comptes et prêts / emprunts	5.945	(1.866)	4.079	4.976	(1.499)	3.477
Opérations de pensions	57	(36)	21	63	(36)	27
Opérations de location-financement	1.073	(93)	980	981	(86)	895
Titres de dette	110	-	110	231	-	231
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	-	(146)	(146)	-	(114)	(114)
Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	71	-	71	93	-	93
Titres de dette	71	-	71	93	-	93
Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)	4	(35)	(31)	8	(30)	(22)
Instruments de couverture de résultats futurs	221	(227)	(6)	175	(174)	1
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	755	(957)	(202)	490	(374)	116
Passif de location	-	(10)	(10)	-	(10)	(10)
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	8.236	(3.370)	4.866	7.017	(2.323)	4.694

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 31 millions d'euros pour l'exercice 2022 contre 31 millions d'euros pour l'exercice 2021.

BNP Paribas Fortis a souscrit au programme de TLTRO III (Targeted Longer-Term Refinancing Operations), tel que modifié par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne en mars 2020, décembre 2020 et octobre 2022 (cf. note 4.g). BNP Paribas Fortis a répondu aux critères de croissance d'octroi de crédit lui permettant de bénéficier des conditions de taux favorables applicables pour chaque période de référence, à savoir :

- sur les deux périodes spéciales d'intérêt (i.e. de juin 2020 jusqu'en juin 2022) : le taux moyen de la facilité de dépôt ('DFR') -50 points de base, soit -1 % ;
- sur la période suivante (i.e. de juin 2022 à novembre 2022) : la moyenne du DFR entre la date de souscription initiale à l'opération de TLTRO III et le 22 novembre 2022, soit, pour les

principaux tirages -0,36 % pour la tranche juin 2020 et -0,29 % pour la tranche mars 2021 ;

- sur la dernière période (depuis le 23 novembre 2022) : la moyenne du DFR entre le 23 novembre 2022 et la date de remboursement. Le taux d'intérêt effectif moyen appliqué au titre de cette dernière période est de 1,64 % au 31 décembre 2022.

Ce taux révisable est considéré comme un taux de marché car il est défini par la Banque centrale européenne et est applicable à tous les établissements de crédit répondant aux critères d'octroi. Le taux d'intérêt effectif de ces passifs financiers est déterminé pour chaque période de référence, ses deux composantes (taux de référence et marge) ayant un caractère révisable ; il correspond au taux nominal. L'ajout en octobre 2022 de la dernière période d'intérêt fait partie des décisions de la Banque centrale européenne dans la cadre de sa politique monétaire et n'est pas considéré à ce titre comme une modification contractuelle au sens d'IFRS 9 mais comme la révision du taux de marché.

2.b Produits et charges de commissions

En millions d'euros	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	135	(82)	53	107	(83)	24
Opérations sur titres et dérivés	1.040	(278)	762	930	(227)	703
Engagements de financement et de garantie	181	(27)	154	160	(18)	142
Prestations de service et gestion d'actifs	643	(26)	617	750	(45)	705
Autres	276	(452)	(176)	252	(431)	(179)
Produits et charges de commissions	2.275	(865)	1.410	2.199	(804)	1.395
<i>dont commissions relatives à la détention ou au placement d'actifs pour le compte de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite ou de prévoyance et d'autres institutions</i>	431	(4)	427	472	(2)	470
<i>dont commissions relatives aux instruments financiers non évalués à la valeur de marché par résultat</i>	370	(131)	239	390	(144)	246

2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que BNP Paribas Fortis a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, aux titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi qu'aux instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter

les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la 'Marge d'intérêts' (note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Instruments financiers du portefeuille de transaction	(46)	162
Instruments financiers de taux et de crédit	(35)	3
Instruments financiers de capital	(286)	136
Instruments financiers de change	288	(19)
Prêts et opérations de pension	(13)	42
Autres instruments financiers	-	-
Instruments évalués en valeur de marché sur option	371	(103)
Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat	80	143
Instruments de dette	(24)	15
Instruments de capitaux propres	104	128
Incidence de la comptabilité de couverture	8	(6)
Instruments dérivés de couverture de valeur	(1.533)	338
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	1.541	(344)
Total gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	413	196

Les montants des gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2022 et 2021, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Les facteurs potentiels d'inefficacité sont les différences entre les instruments de couverture et les instruments couverts, notamment du fait de divergences dans les caractéristiques

des instruments, telles que la fréquence et la date de révision des index de taux, la fréquence des paiements et les courbes d'actualisation utilisées, ou lorsque les instruments dérivés ont une valeur de marché non nulle à la date de documentation de la relation de couverture. Les ajustements de valeur pour risque de contrepartie s'appliquant aux instruments de couverture sont également sources d'inefficacité.

Les variations de valeur cumulées en capitaux propres relatives à des couvertures de flux futurs interrompues qui ont été reclassées en résultat au cours de l'exercice 2022 sont non significatives, dans tous les cas, que l'instrument couvert existe ou n'existe plus.

2.d Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Plus ou moins-values sur instruments de dette ⁽¹⁾	19	16
Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres	21	21
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	40	37

⁽¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux titres de dette sont compris dans la 'Marge d'intérêts' (Note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du 'Coût du risque' (Note 2.g).

Les résultats latents sur titres de dette, précédemment portés dans la rubrique 'Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres pouvant être reclassés en

résultat' et inscrits en résultat, représentent un gain net de 28 millions d'euros sur l'exercice 2022 contre 5 millions d'euros sur l'exercice 2021.

2.e Produits et charges des autres activités

En millions d'euros	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immeubles de placement	35	(9)	26	86	(15)	71
Produits nets des immobilisations en location simple	13.040	(10.287)	2.753	12.326	(10.461)	1.865
Autres produits nets	893	(828)	65	996	(924)	72
Total net des produits et charges des autres activités	13.968	(11.124)	2.844	13.408	(11.400)	2.008

2.f Autres charges générales d'exploitation

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(1.567)	(1.400)
Taxes et contributions ⁽¹⁾	(517)	(414)
Total des autres charges générales d'exploitation	(2.084)	(1.814)

⁽¹⁾ Les contributions aux fonds de résolution européens, y compris les contributions exceptionnelles, s'élèvent à EUR (127) millions pour l'exercice 2022 contre EUR (89) millions pour l'exercice 2021.

2.g Coût du risque

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.f.4 et utilisé par BNP Paribas Fortis s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes s'appuient sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

Au 31 décembre 2022, BNP Paribas a fait évoluer ses critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

Précédemment, hors métier spécialisé du crédit à la consommation, l'analyse de la détérioration du risque de crédit s'appuyait pour l'essentiel sur l'évolution de la note interne de crédit, indicateur de la probabilité de défaut moyenne à 1 an sur l'ensemble du cycle. Afin de prendre en compte de manière plus complète l'information prospective, les nouveaux critères retiennent comme indicateur principal la probabilité de défaut à maturité, dérivée de la note interne en y intégrant les conséquences attendues de l'évolution des scénarios macroéconomiques.

Selon ces nouveaux critères, le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement, et l'actif classé en Strate 2, si la probabilité de défaut à maturité de l'instrument a été multipliée au moins par 3 depuis l'origination. Ce critère en variation relative est complété par un critère en variation absolue de la probabilité de défaut de 400 points de base.

De plus, pour l'ensemble des portefeuilles (hors métier spécialisé du crédit à la consommation) :

- la facilité est présumée être en Strate 1 lorsque sa probabilité de défaut « Point in Time » (PD PiT) à 1 an est inférieure à 0,3 % en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs » ;
- quand la PD PiT à 1 an est supérieure à 20 % en date de clôture, compte tenu des pratiques du Groupe en matière d'émission de crédits, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en Strate 2 (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'existence d'un incident de paiement éventuellement régularisé intervenu au cours des 12 derniers mois est considérée comme une indication d'augmentation significative du risque de crédit et la facilité est alors classée en Strate 2.

Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre l'ancien et le nouveau dispositif d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit :

		Niveau de probabilité de défaut présumant l'absence de détérioration (Strate 1)	Détérioration depuis l'origination entraînant le passage en Strate 2	Niveau de probabilité de défaut présumant la détérioration (Strate 2)
Critères antérieurs	Clientèle de détail	Probabilité de défaut un an* < 0,25 %	$\frac{\text{Probabilité de défaut un an}}{\text{Probabilité de défaut un an à l'origination}} > 4$ ou Détérioration de la note interne ≥ 6 crans	Probabilité de défaut un an > 10 %
	Petites et moyennes entreprises	Note interne $\leq 4-$	Détérioration de la note interne ≥ 6 crans	Note interne $\geq 9+$
	Grandes entreprises		Détérioration de la note interne ≥ 3 crans	
Nouveaux critères		Probabilité de défaut PiT** un an < 0,3 %	$\frac{\text{Probabilité de défaut PiT à maturité}}{\text{Probabilité de défaut PiT à maturité à l'origination}} > 3$ ou Variation de la probabilité de défaut PiT à maturité depuis l'origination > 400 bps	Probabilité de défaut PiT un an > 20 %

* Probabilité de défaut correspondant à une moyenne sur l'ensemble du cycle.

** Probabilité de défaut «Point in Time» (PiT) intégrant l'information prospective.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale et l'actif classé en Strate 2, en cas de retard de paiement de plus de 30 jours ou de restructuration en raison de difficultés financières (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

Le total des engagements de prêts et hors bilan envers les contreparties russes et ukrainiennes est très limité et représente une part non significative des activités de BNP Paribas Fortis. Au cours du premier semestre 2022, les notes internes des contreparties russes (y compris la note souveraine) ont fait l'objet d'une dégradation systématique pour prendre en considération les événements récents entraînant ainsi le transfert de leurs encours en Strate 2. Compte tenu du niveau d'exposition limité du sur ce pays, cette dégradation n'a toutefois pas eu d'effet significatif sur le coût du risque de la période.

Informations prospectives

La Banque prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss - 'ECL').

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, la Banque a fait le choix de retenir 3 scénarios macroéconomiques par zone géographique, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire,
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de test de résistance réalisés par le Groupe BNP Paribas,
- un scénario favorable, prenant en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est principalement établi par le biais de la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macroéconomiques permettent de mesurer les pertes attendues pour chaque scénario.

Le dispositif du Groupe est décliné par secteur afin de prendre en compte l'hétérogénéité des dynamiques sectorielles dans l'évaluation de la probabilité de défaut pour les entreprises.

La prise en compte de l'information prospective est également intégrée à la détermination de la détérioration significative du risque de crédit puisque les probabilités de défaut servant de base à cette évaluation intègrent l'information prospective multi-scénario de la même manière que pour le calcul de l'ECL.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est fixé à 50 % pour le scénario central et :

- le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, le scénario adverse a un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie ;
- le poids minimum de chacun des scénarios alternatifs est de 10 % et par conséquent le poids maximum est de 40 %.

Lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

Scénarios macroéconomiques

Les trois scénarios macroéconomiques sont définis avec un horizon de projection à 3 ans. Ils correspondent à :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est élaboré par la cellule de Recherche Economique du Groupe, en collaboration avec divers experts du Groupe, inclus ceux de BNP Paribas Fortis. Les projections sont déclinées pour chaque marché significatif de la Banque, au travers des principales variables macroéconomiques (le Produit Intérieur Brut- PIB - et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier etc.) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de test de résistance.
- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario central, et dont il résulte une situation économique beaucoup plus défavorable. Le choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée, aux différentes économies considérées. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert ;

- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique plus favorable. Le choc favorable sur le PIB est déduit du choc adverse sur le PIB de telle sorte que les probabilités des deux chocs sont égales en moyenne sur le cycle. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies de la même manière que dans le scénario adverse.

Depuis juin 2021, les chocs favorables appliqués ont été substantiellement diminués, toute hausse plus marquée qu'anticipée dans le scénario central risquant d'être limitée par des contraintes d'offre.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est complété par une approche permettant de prendre en compte des aspects d'anticipation non capturés par les modèles dans l'approche générique. Cela est en particulier le cas lorsque des événements sans précédent dans la chronique historique prise en compte pour construire les modèles se réalisent ou sont anticipés, ou lorsque la nature ou l'amplitude de variation d'un paramètre macroéconomique vient remettre en cause les corrélations passées. Ainsi, la situation d'inflation élevée et la hausse, actuelle et projetée, des taux d'intérêt correspond à un aspect non observé dans l'historique de référence. Dans ce contexte, le Groupe a développé une approche permettant de prendre en compte les perspectives économiques à venir dans l'appréciation de la solidité financière des contreparties. Cette approche consiste à simuler l'impact de la hausse des taux sur leurs ratios financiers et l'effet induit sur leur notation.

De plus, des ajustements post-modèles sont considérés pour prendre en compte le cas échéant les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues.

Scénario central

Plusieurs évolutions majeures ont contribué à une détérioration plus marquée que celle qui pouvait être anticipée (après une année 2021 de rebond), en Europe comme aux États-Unis. Au-delà des aspects humanitaires, les conséquences de l'invasion de l'Ukraine ont eu un certain nombre d'effets économiques défavorables, le premier d'entre eux étant de contribuer à porter l'inflation à des niveaux très élevés du fait de fortes perturbations sur les marchés énergétiques et alimentaires. Les pays Européens ont été particulièrement affectés de ce point de vue. En réponse aux niveaux d'inflation anticipés, les banques centrales ont procédé au resserrement monétaire le plus marqué des dernières décennies, suscitant un fort durcissement des conditions financières, pouvant ultérieurement pénaliser l'activité. Enfin, la crise sanitaire a continué à fortement perturber l'activité dans certains

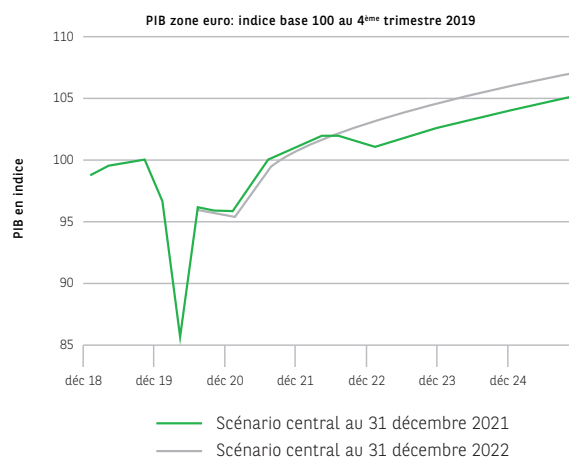
pays, notamment en Asie, présentant une protection moindre ou appliquant des mesures strictes afin d'endiguer la crise sanitaire.

Face à un double choc énergétique et monétaire, l'activité devrait se contracter dans un certain nombre d'économies (dont la zone euro et les États-Unis) à la fin de 2022 et au début de 2023, entraînant des révisions à la baisse substantielles des projections de croissance pour 2023. L'activité devrait ainsi stagner tant dans la zone euro qu'aux États-Unis en 2023 (alors qu'au 30 juin 2022, le PIB était attendu en progression d'environ 1,5 % dans les deux régions). Un rebond de la croissance est généralement attendu en 2024 et 2025.

Après avoir atteint des niveaux très élevés à la fin de 2022, l'inflation devrait ralentir dans le courant de 2023, principalement en raison de la baisse de l'inflation énergétique et des conséquences du ralentissement de l'activité (e.g. chômage plus élevé, perturbations plus limitées de la chaîne d'approvisionnement). Toutefois, en moyenne annuelle, l'inflation restera très élevée en 2023 dans de nombreux pays, dépassant nettement les objectifs des banques centrales dans la plupart des cas (notamment en Europe et aux États-Unis). L'inflation retomberait à des niveaux plus habituels en 2024 et 2025.

Dans ce contexte, les principales banques centrales ont jusqu'à présent donné la priorité à la lutte contre l'inflation en resserrant leur politique monétaire. À la fin de 2022, les taux d'intérêt à court et à long terme sont à des niveaux bien supérieurs à ceux observés au cours des dix dernières années, même si les banques centrales n'ont pas encore achevé leur cycle de resserrement. Les principaux taux d'intérêt devraient atteindre un sommet en 2023, avant de se modérer en 2024 et 2025 (lorsque les banques centrales sont supposées abaisser les taux directeurs en présence d'une inflation plus modérée).

Le graphique ci-après présente une comparaison des projections du PIB de la zone euro retenues dans le scénario central pour le calcul des ECL au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022.



Variables macroéconomiques, scénario central au 31 décembre 2022

Moyenne annuelle	2022	2023	2024	2025
Taux de croissance du PIB				
Zone euro	3,2 %	0,1 %	1,6 %	1,3 %
France	2,5 %	0,1 %	1,4 %	1,2 %
Italie	3,7 %	-0,2 %	1,1 %	0,9 %
Belgique	2,3 %	0,0 %	1,5 %	1,2 %
États-Unis	1,7 %	0,0 %	1,7 %	1,6 %
Taux de chômage				
Zone euro	6,8 %	7,5 %	7,6 %	7,3 %
France	7,5 %	8,0 %	8,1 %	7,9 %
Italie	8,1 %	8,6 %	8,4 %	8,3 %
Belgique	5,8 %	6,4 %	6,3 %	6,1 %
États-Unis	3,7 %	4,7 %	4,6 %	4,5 %
Taux d'inflation				
Zone euro	8,5 %	6,3 %	2,4 %	2,0 %
France	6,0 %	5,4 %	2,5 %	2,0 %
Italie	8,7 %	7,3 %	2,1 %	1,7 %
Belgique	10,6 %	7,5 %	2,7 %	2,2 %
États-Unis	8,1 %	3,9 %	2,3 %	2,2 %
Taux des obligations souveraines à 10 ans				
Allemagne	1,22 %	2,64 %	2,19 %	2,00 %
France	1,76 %	3,19 %	2,74 %	2,55 %
Italie	3,18 %	4,94 %	4,49 %	4,30 %
Belgique	1,76 %	3,24 %	2,79 %	2,60 %
États-Unis	3,02 %	4,24 %	3,44 %	3,25 %

Scénario adverse

Le scénario adverse suppose la matérialisation de certains risques baissiers, entraînant une trajectoire économique beaucoup moins favorable que dans le scénario central.

Les risques principaux suivants sont identifiés :

- Un risque dominant, l'invasion de l'Ukraine et ses implications (en particulier une inflation plus élevée) : Les impacts mentionnés dans le scénario central pourraient s'aggraver en raison de développements négatifs supplémentaires. En particulier, le scénario adverse suppose un choc plus prononcé sur les prix des matières premières, alimentant davantage l'inflation et conduisant à des perturbations plus sévères de l'activité. Une inflation plus élevée aurait un effet négatif direct sur la consommation et la production. En outre, les gouvernements des économies les plus exposées pourraient prendre des mesures de rationnement ciblant les secteurs ayant la plus forte intensité énergétique (avec des conséquences indirectes potentielles pour d'autres secteurs). L'activité peut également être affectée négativement par d'autres canaux (e.g. perturbations de la chaîne d'approvisionnement, commerce, tensions financières, incertitude et effets de confiance).
- Les risques subsistants liés à la crise sanitaire : Même si le lien entre les difficultés sanitaires et les perturbations économiques s'est nettement atténué dans de nombreuses économies, en particulier grâce à la vaccination, les défis liés à la crise sanitaire demeurent un risque important, du moins dans certains pays.
- Des finances publiques moins favorables : Les ratios de la dette publique rapportée au PIB sont élevés et les banques centrales resserrent leur politique monétaire de façon marquée, entraînant une hausse des rendements obligataires qui pourrait générer des tensions dans certains pays du fait de l'écartement des spreads entre les obligations souveraines.

- Risques relatifs à l'économie chinoise : Des difficultés supplémentaires en Chine (mesures sanitaires, marché immobilier) pourraient affecter les marchés mondiaux et l'activité dans d'autres pays par le biais du commerce et des chaînes d'approvisionnement.
- Risques géopolitiques : Les tensions géopolitiques peuvent peser sur l'économie mondiale à travers des chocs sur les prix des matières premières, les marchés financiers et la confiance des entreprises. Au-delà de l'invasion de l'Ukraine, d'autres régions méritent également d'être surveillées (Asie et Moyen-Orient).
- Evolution du commerce et de la mondialisation : L'invasion de l'Ukraine crée des freins supplémentaires au commerce et à la mondialisation, s'ajoutant aux évolutions déjà négatives de ces dernières années (désaccords commerciaux entre les États-Unis et la Chine, volonté de certains gouvernements occidentaux de devenir plus autosuffisants dans certains domaines stratégiques).

Le scénario adverse suppose la matérialisation de ces risques latents à partir du premier trimestre 2023.

Les risques liés à l'invasion de l'Ukraine sont pris en compte dans le scénario adverse à travers certaines spécificités. Premièrement, un choc d'activité supplémentaire est appliqué aux différentes économies, en fonction de leur exposition perçue à cette situation. Ce choc reflète la dépendance des pays vis-à-vis du gaz russe ainsi que leur vulnérabilité aux autres canaux de transmission (exportations, dépendance au niveau de la chaîne d'approvisionnement, poids de l'alimentation et de l'énergie dans l'inflation, liens d'investissement, liens politiques avec la Russie). Deuxièmement, l'inflation est plus élevée dans le scénario adverse que dans le scénario central au cours de la première année de l'horizon de projection, afin de matérialiser les effets spécifiques en la matière (en raison des pressions à la hausse sur les prix des matières premières et des perturbations des chaînes d'approvisionnement).

Parmi les pays considérés, les niveaux du PIB dans le scénario adverse se situent entre 5,8 % et 12,2 % plus bas que dans le scénario central à la fin de la période de choc (trois ans). En particulier, cet écart atteint 10,2 % en moyenne dans la zone euro et 5,8 % aux États-Unis.

Pondération des scénarios et sensibilité du coût du risque :

Au 31 décembre 2022, la pondération du scénario adverse retenue est de 16 % et de 34 % pour le scénario favorable. Au 31 décembre

2021, la pondération du scénario adverse était équivalente à celle du scénario favorable.

La sensibilité du montant des pertes attendues (ECL) sur l'ensemble des actifs financiers au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres et aux engagements de crédit est appréciée en comparant l'estimation des pertes attendues issue de la pondération des scénarios ci-dessus à celle issue de chacun des deux scénarios alternatifs :

- une hausse des ECL de 29 %, soit 190,24 millions d'euros selon le scénario adverse (20 % au 31 décembre 2021) ;
- une baisse des ECL de (9 %), soit (60,06) millions d'euros selon le scénario favorable ((12) % au 31 décembre 2021).

Adaptation du dispositif d'évaluation des pertes de crédit attendues pour prendre en compte les spécificités de la crise sanitaire :

Scénarios macroéconomiques en entrée des modèles :

La mesure de l'impact des scénarios macroéconomiques sur les pertes de crédit attendues a été ajustée pour refléter les spécificités de la crise sanitaire actuelle. Compte tenu des caractères exceptionnels du choc lié aux mesures de confinement temporaires et du soutien apporté par les gouvernements et les banques centrales, les paramètres des scénarios macroéconomiques pour les différents pays ou zones géographiques intégrés dans les modèles de calcul (calibrés sur la base des précédentes crises) ont été adaptés afin d'en extraire une dynamique de moyen terme de l'évolution macroéconomique et de minimiser ainsi une volatilité excessive.

En 2020, la perspective de moyen terme retenue sur le scénario central a réduit la perte de revenus pour la zone euro pour un montant largement inférieur à celui des dispositifs d'aide mis en place par les gouvernements et la Banque centrale européenne. Réciproquement, elle a conduit à une modération des impacts favorables des rebonds économiques constatés sur l'exercice 2021. Cette adaptation a pris fin en 2021.

Ajustements post-modèles :

Des ajustements conservateurs ont été pris en compte lorsque les modèles utilisés se fondaient sur des indicateurs présentant des niveaux atypiques dans le contexte de la crise sanitaire et en lien avec les mesures de soutien, tels que la hausse des dépôts et la baisse des retards de paiements sur la clientèle de détail et les entrepreneurs.

Coût du risque de la période

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations nettes aux dépréciations	(311)	(353)
Récupérations sur créances amorties	28	23
Pertes sur créances irrécouvrables	(45)	(29)
Total du coût du risque de la période	(328)	(359)

Coût du risque de la période par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Banques centrales	(4)	(6)
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	(3)	7
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	15	(6)
Actifs financiers au coût amorti	(316)	(346)
<i>dont prêts et créances</i>	(312)	(343)
<i>dont titres de dette</i>	(4)	(3)
Autres actifs	(7)	6
Engagements de financement, de garantie et divers	(13)	(14)
Total du coût du risque de la période	(328)	(359)
Coût du risque sur encours sains	(156)	(79)
<i>dont Strate 1</i>	(115)	22
<i>dont Strate 2</i>	(41)	(101)
Coût du risque sur encours dépréciés - Strate 3	(172)	(280)

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	31 décembre 2021	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31 décembre 2022
Dépréciation des actifs					
Banques centrales	12	5	-	(2)	15
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	10	2	-	(4)	8
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	32	(15)	-	2	19
Actifs financiers au coût amorti	3.048	307	(258)	(30)	3.067
<i>dont prêts et créances</i>	3.044	303	(258)	(29)	3.060
<i>dont titres de dette</i>	4	4	-	(1)	7
Autres actifs	10	-	(1)	-	9
Total des dépréciations d'actifs financiers	3.112	299	(259)	(34)	3.118
<i>dont Strate 1</i>	268	91	-	(3)	356
<i>dont Strate 2</i>	483	24	-	(30)	477
<i>dont Strate 3</i>	2.361	184	(259)	(1)	2.285
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	230	11	-	1	242
Autres dépréciations	29	1	-	(1)	29
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	259	12	-	-	271
<i>dont Strate 1</i>	44	22	-	-	66
<i>dont Strate 2</i>	66	19	-	-	85
<i>dont Strate 3</i>	149	(29)	-	-	120
Total des dépréciations et provisions constituées	3.371	311	(259)	(34)	3.389

Variation au cours de la période précédente des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	1 ^{er} janvier 2021	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31 décembre 2021
Dépréciation des actifs					
Banques centrales	10	7	-	(5)	12
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	19	(3)	-	(6)	10
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	24	7	-	1	32
Actifs financiers au coût amorti	3.124	342	(245)	(173)	3.048
<i>dont prêts et créances</i>	3.121	339	(245)	(171)	3.044
<i>dont titres de dette</i>	3	3	-	(2)	4
Autres actifs	19	(9)	(1)	-	10
Total des dépréciations d'actifs financiers	3.196	344	(246)	(183)	3.112
<i>dont Strate 1</i>	315	(15)	-	(32)	268
<i>dont Strate 2</i>	449	85	-	(51)	483
<i>dont Strate 3</i>	2.432	274	(246)	(100)	2.361
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	217	15	-	(2)	230
Autres dépréciations	19	(6)	-	16	29
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	236	9	-	14	259
<i>dont Strate 1</i>	55	(10)	-	(1)	44
<i>dont Strate 2</i>	51	15	-	-	66
<i>dont Strate 3</i>	130	4	-	15	149
Total des dépréciations et provisions constituées	3.432	353	(246)	(169)	3.371

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2021	253	455	2.340	3.048
Dotations nettes aux dépréciations	86	39	182	307
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	114	95	-	209
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(42)	(63)	(205)	(310)
Transfert vers Strate 2	(34)	196	(46)	116
Transfert vers Strate 3	(3)	(24)	238	211
Transfert vers Strate 1	33	(192)	(6)	(165)
Autres dotations / reprises sans changement de Strate ⁽²⁾	18	27	201	246
Utilisation de dépréciations	-	-	(258)	(258)
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	(1)	(32)	3	(30)
Au 31 décembre 2022	338	462	2.267	3.067

(1) y compris cessions

(2) y compris amortissements

En 2022, la hausse des actifs financiers soumis à dépréciations porte principalement sur les encours classés en Strate 1. Ainsi, la valeur brute des prêts et créances envers la clientèle classés en Strate 1 s'est accrue de 25 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2021 (cf. note 4.e Actifs financiers au coût amorti). Cette variation intègre des transferts d'encours de la Strate 2 vers la Strate 1 pour un montant net de 6 milliards d'euros consécutivement à l'évolution apportée sur les critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit. Ce transfert concerne pour l'essentiel les encours les moins risqués parmi ceux classés précédemment en Strate 2. L'impact de ce transfert sur le montant des pertes de crédit attendues est une reprise nette de provision de 47 millions d'euros.

Hors l'effet de ce changement d'estimation, les encours de la Strate 2 ont progressé de 4 milliards d'euros au cours de l'exercice 2022.

Ces effets conjoints conduisent à une dotation nette de dépréciations sur les Strates 1 et 2 au cours de l'année 2022. Le taux de provisionnement des prêts et créances envers la clientèle classés en Strate 2 s'est accru et atteint 2,1 % au 31 décembre 2022, contre 1,8 % au 31 décembre 2021.

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période précédente

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2020	301	430	2.392	3.123
Dotations nettes aux dépréciations	(22)	79	285	342
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	114	116	-	230
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(54)	(77)	(357)	(488)
Transfert vers Strate 2	(27)	229	(57)	145
Transfert vers Strate 3	(3)	(50)	279	226
Transfert vers Strate 1	20	(134)	(9)	(123)
Autres dotations / reprises sans changement de Strate ⁽²⁾	(72)	(5)	429	352
Utilisation de dépréciations	-	-	(245)	(245)
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	(26)	(54)	(92)	(172)
Au 31 décembre 2021	253	455	2.340	3.048

(1) y compris cessions

(2) y compris amortissements

2.h Gains nets sur autres actifs immobilisés

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Gains nets sur participations consolidées	7	1
Gains nets sur immobilisations corporelles et incorporelles	18	13
Résultat sur situation monétaire nette	31	-
Gains nets sur actifs immobilisés	56	14

En application d'IAS 29 en lien avec la situation d'hyperinflation de l'économie en Turquie, la ligne 'Résultat sur situation monétaire nette' comprend pour l'essentiel l'effet de l'évolution de l'indice des prix en Turquie sur la valorisation des actifs et

passifs non monétaires (-400 millions d'euros) ainsi que sur les revenus courus du portefeuille d'obligations d'Etat turc indexées sur l'inflation détenu par Turk Ekonomi Bankasi AS (+431 millions d'euros, reclassés depuis la marge d'intérêts).

2.i Impôts sur les bénéfices

Rationalisation de la charge d'impôt théorique par rapport au taux d'impôt légal sur les sociétés en Belgique	Exercice 2022		Exercice 2021	
	En millions d'euros	Taux d'impôt	En millions d'euros	Taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt ⁽¹⁾	(1.074)	25,00 %	(873)	25,00 %
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	13	(0,3 %)	5	(0,1 %)
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions	17	(0,4 %)	15	(0,4 %)
Autres effets	(166)	3,9 %	101	(2,9 %)
Charge d'impôt sur les bénéfices	(1.210)	28,16 %	(752)	21,54 %
dont				
<i>Charge d'impôt courant de l'exercice</i>	<i>(853)</i>		<i>(526)</i>	
<i>Charge d'impôt différé de l'exercice (note 4.i)</i>	<i>(357)</i>		<i>(226)</i>	

(1) Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition

3 INFORMATIONS SECTORIELLES

3.a Secteurs d'activité

Activités bancaires en Belgique

En Belgique, BNP Paribas Fortis commercialise un éventail complet de services financiers auprès des particuliers, indépendants, professions libérales et petites et moyennes entreprises (PME). La Banque propose également aux particuliers fortunés, aux entreprises et aux institutions publiques et financières, des solutions sur mesure pour lesquelles elle peut s'appuyer sur le savoir-faire et le réseau international de sa maison mère, BNP Paribas.

En Retail et Private Banking (RPB), BNP Paribas Fortis s'appuie sur une base solide. Elle offre ses services aux particuliers, d'indépendants, de PME et de clients Private Banking. La Banque a une forte présence sur le marché local, grâce à un réseau de 342 agences, ainsi que par le biais d'autres canaux tels que les ATM et la Banque en ligne (y compris la Banque mobile). Pour ses activités de Retail Banking, BNP Paribas Fortis opère sous quatre marques complémentaires : la marque principale BNP Paribas Fortis, Fintro, bpost banque et Hello bank!, un service bancaire mobile 100 % digital. Dans le secteur des assurances, BNP Paribas Fortis travaille en étroite collaboration avec le leader du marché belge, AG Insurance.

Corporate Banking (CB) fournit ses services à une grande variété de clients, allant des petites et moyennes entreprises, aux groupes belges et européens, aux institutions financières, aux investisseurs institutionnels, aux institutions publiques et aux autorités locales. Forte d'une base de clients très importante constituée de grandes et moyennes entreprises, CB est aussi bien leader du marché dans ces deux catégories qu'un solide concurrent dans le secteur public.

Proposant un large éventail de solutions et services traditionnels et spécialisés, et s'appuyant sur le réseau international du Groupe BNP Paribas dans 65 pays, CB continue de répondre aux besoins très précis de ses clients en matière de financement, d'opérations bancaires, de banque d'investissement et d'assurance.

À partir du 1^{er} janvier 2023, BNP Paribas Fortis connaîtra une nouvelle organisation commerciale qui mettra en avant une segmentation autour de trois groupes de clients :

- Retail Banking, pour les clients particuliers et indépendants servis par une équipe multidisciplinaire ;
- Affluent & Private Banking, pour les clients particuliers et indépendants avec plus de 85.000 euros d'actifs avec un chargé de relation dédié ;

- Corporate Banking pour les clients entreprises avec un chargé de relation dédié (Entreprises pour les petites et moyennes entreprises, et Corporate Coverage pour les grandes entreprises et clients publics et institutionnels).

Activités bancaires au Luxembourg

BGL BNP Paribas fait partie des banques leaders opérant sur la place boursière luxembourgeoise. Elle a contribué considérablement à l'émergence du pays en tant qu'important centre financier international et est profondément ancrée dans la vie économique, culturelle, sportive et sociale luxembourgeoise.

En tant que partenaire engagé de longue date dans l'économie nationale, BGL BNP Paribas propose une large gamme de produits, non seulement aux particuliers, mais aussi aux clients indépendants, aux professions libérales et clients institutionnels. La banque est, au Grand-duché de Luxembourg, le plus important fournisseur de services bancaires aux entreprises, et occupe la deuxième place sur le segment des clients particuliers. Elle est aussi le leader en bancassurance, fournissant des offres combinées de services bancaires et d'assurance.

Activités bancaires en Turquie

BNP Paribas Fortis opère en Turquie via Türk Ekonomi Bankası (TEB), dont elle détient 48,7 %. Les produits et services de la Banque de détail se composent de cartes de débit et de crédit, de prêts personnels, de produits d'investissement et d'assurance qui sont distribués par le réseau d'agences de TEB et via internet et phone banking. Les services aux entreprises comprennent le financement des exportations, la gestion d'actifs et le cash management, l'octroi de crédits, la couverture du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du prix des matières premières, ainsi que le factoring et le leasing. La banque propose également une gamme complète de services financiers aux petites et moyennes entreprises (PME) par le biais de ses équipes spécialisées en banque commerciale et en services financiers aux PME.

Métiers spécialisés

Le secteur opérationnel 'Autres Marchés Domestiques' comprend Arval, BNP Paribas Leasing Solutions et Personal Finance (Alpha Crédit).

Arval, filiale à 100 % de BNP Paribas Fortis, est un spécialiste de la location de véhicules d'entreprise. Arval propose à ses clients professionnels, PME et grands groupes internationaux des solutions dédiées visant à optimiser la mobilité de leurs collaborateurs et à externaliser les risques liés à la gestion de leur flotte automobile. Conseil d'expert et qualité de service, qui constituent les fondements de la promesse client d'Arval, sont délivrés dans 30 pays.

BNP Paribas Leasing Solutions est l'un des leaders européens en matière de leasing aux petites, moyennes et grandes entreprises. Il est spécialisé dans les solutions locatives et de financement, allant du leasing d'équipements à usage professionnel à l'externalisation de flotte de véhicules.

AlphaCrédit, filiale détenue entièrement par BNP Paribas Fortis, est le premier fournisseur de crédits à la consommation en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. AlphaCrédit commercialise tous les types de prêts à tempérament (prêts personnels, prêts automobiles, prêts pour moto, prêts pour cuisine, etc.) ainsi que des cartes de paiement avec une réserve de trésorerie permanente (crédit renouvelable). L'entreprise offre ses services à des particuliers et à des professionnels.

Autres

Ce secteur comprend principalement BNP Paribas Asset Management, AG Insurance, BNP Paribas Bank Polska, Cardiff Lux Vie et les succursales étrangères de BNP Paribas Fortis.

3.b Informations par secteur d'activité

Résultat par secteur d'activité

En millions d'euros	Exercice 2022						Exercice 2021					
	Activités bancaires en Belgique	Activités bancaires au Luxembourg	Activités bancaires en Turquie	Métiers spécialisés	Autres	Total	Activités bancaires en Belgique	Activités bancaires au Luxembourg	Activités bancaires en Turquie	Métiers spécialisés	Autres	Total
Produits	4.337	697	910	3.694	4	9.642	4.204	681	633	2.889	5	8.412
Charges d'exploitation	(2.798)	(396)	(433)	(1.441)	(4)	(5.072)	(2.505)	(380)	(364)	(1.326)	(2)	(4.577)
Coût du risque	(95)	20	(71)	(176)	(6)	(328)	(120)	(2)	(66)	(156)	(15)	(359)
Résultat d'exploitation	1.444	321	406	2.077	(6)	4.242	1.579	299	203	1.407	(12)	3.476
Eléments hors exploitation	264	3	(18)	73	271	593	20	-	1	10	306	337
Résultat avant impôt	1.708	324	388	2.150	265	4.835	1.599	299	204	1.417	294	3.813

Actifs et passifs par secteur d'activité

En millions d'euros	31 décembre 2022						31 décembre 2021					
	Activités bancaires en Belgique	Activités bancaires au Luxembourg	Activités bancaires en Turquie	Métiers spécialisés	Autres	Total	Activités bancaires en Belgique	Activités bancaires au Luxembourg	Activités bancaires en Turquie	Métiers spécialisés	Autres	Total
Actif	226.806	31.222	14.960	74.790	2.614	350.392	226.250	32.735	13.731	65.729	3.203	341.648
<i>Dont titres mis en équivalence et coentreprises</i>	731	96	5	98	1.642	2.572	841	97	3	91	2.777	3.809
Passif	210.796	25.156	13.549	68.884	956	319.341	209.725	26.695	12.865	60.762	404	310.451

3.c Rapport pays par pays

Le rapport pays par pays a été conçu pour respecter les exigences établies à l'article 89 de la Directive européenne sur les exigences de fonds propres (CRD 4). L'information est présentée en utilisant la même base que les États Financiers Consolidés de BNP Paribas

Fortis pour la période se terminant le 31 décembre 2022, qui sont préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. L'information par pays considère le pays de constitution ou d'établissement des succursales et filiales.

En millions d'euros Exercice 2022 ^(*)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôt courant	Impôts différés	Impôt sur les bénéfices	ETP ^(**) au 31 décembre 2022	Nature de l'activité
Belgique	4.617	1.853	(168)	(218)	(386)	12.059	
<i>dont BNP Paribas Fortis NV/ SA (Inclus Bass & Esmée Master Issuer NV)</i>	<i>3.943</i>	<i>1.579</i>	<i>(91)</i>	<i>(236)</i>	<i>(327)</i>	<i>10.400</i>	<i>Institution de crédit</i>
Turquie	962	503	(319)	36	(284)	9.399	
<i>dont Türk Ekonomi Bankası AS</i>	<i>788</i>	<i>354</i>	<i>(298)</i>	<i>75</i>	<i>(223)</i>	<i>8.666</i>	<i>Institution de crédit</i>
Luxembourg	732	348	(73)	8	(65)	2.100	
<i>dont BGL BNP Paribas</i>	<i>688</i>	<i>315</i>	<i>(81)</i>	<i>11</i>	<i>(70)</i>	<i>2.012</i>	<i>Institution de crédit</i>
France	939	404	(18)	(96)	(114)	3.489	
<i>dont Arval Service Lease</i>	<i>478</i>	<i>216</i>	<i>(8)</i>	<i>(56)</i>	<i>(64)</i>	<i>1.928</i>	<i>Leasing</i>
Allemagne	278	156	(26)	(19)	(45)	790	
Pologne	82	46	(4)	(5)	(9)	577	
Royaume-Uni	501	324	(48)	(14)	(62)	1.222	
Espagne	338	225	(28)	(30)	(58)	988	
Pays-Bas	140	77	(20)	1	(20)	615	
Italie	637	406	(109)	(15)	(123)	1.133	
Autres	416	201	(40)	(5)	(44)	2.159	
Total	9.642	4.543	(853)	(357)	(1.210)	34.531	

(*) Les données financières correspondent à la contribution au résultat consolidé des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

(**) Equivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2022 des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

4 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

4.a Instruments financiers en valeur de marché par résultat

Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés –, de certains passifs que la Banque a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès

la date de leur émission, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

En millions d'euros	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
Portefeuille de titres	388	-	988	1.376	372	-	945	1.317
Prêts et opérations de pension	2.502	-	56	2.558	4.213	2	67	4.282
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	2.890	-	1.044	3.934	4.585	2	1.012	5.599
Portefeuille de titres	603	-		603	159	-		159
Dépôts et opérations de pension	7.415	147		7.562	12.900	160		13.060
Dettes représentées par un titre (note 4.h)		2.388		2.388	3.028			3.028
<i>Dont dettes subordonnées</i>		675		675	931			931
<i>Dont dettes non subordonnées</i>		1.713		1.713	2.097			2.097
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	8.018	2.535		10.553	13.059	3.188		16.247

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.d.

Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises comptabilisées à la valeur de marché par résultat s'élève à EUR 2.900 millions au 31 décembre 2022 (EUR 3.153 millions au 31 décembre 2021).

Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction :

- Instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en 'valeur de marché par capitaux propres' ou au 'coût amorti' :
 - leur modèle de gestion n'est pas 'de collecter les flux de trésorerie contractuels' ni 'de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments' ; et/ou
 - leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal.
- Instruments de capitaux propres que la Banque n'a pas choisi de classer en 'valeur de marché par capitaux propres'.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de teneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas Fortis est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments 'élémentaires' (tels que les swaps de taux d'intérêts) soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins

de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que la Banque n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable sous IFRS ne permet pas de qualifier de couverture.

En millions d'euros	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	5.718	5.783	5.736	4.595
Instruments dérivés de change	2.172	2.102	1.522	1.468
Instruments dérivés de crédit	-	-	-	2
Instruments dérivés sur actions	491	82	777	60
Autres instruments dérivés	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	8.381	7.967	8.035	6.125

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue

qu'une indication de volume de l'activité de BNP Paribas Fortis sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	35.546	57.541	221.567	314.654	84.115	27.387	333.860	445.362
Instruments dérivés de change	207	-	109.637	109.844	49	9	121.333	121.391
Instruments dérivés de crédit	-	-	9	9	-	-	17	17
Instruments dérivés sur actions	186	-	1.196	1.382	1.223	-	1.404	2.627
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	35.939	57.541	332.409	425.889	85.387	27.396	456.614	569.397

4.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture

Le tableau suivant présente les montants notionnels et les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	193.607	6.324	9.438	129.750	1.779	3.094
Instruments dérivés de taux	193.321	6.317	9.424	129.343	1.772	3.088
Instruments dérivés de change	286	7	14	407	7	6
Couverture de résultats futurs	15.369	175	254	15.909	188	121
Instruments dérivés de taux	2.639	47	123	3.831	35	15
Instruments dérivés de change	12.730	128	131	12.078	153	106
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
Couverture des investissements nets en devises	-	-	-	200	15	-
Instruments dérivés de change	-	-	-	200	15	-
Dérivés utilisés en couverture	208.976	6.499	9.692	145.859	1.982	3.215

La description des modalités de gestion des risques de taux et de change est incluse dans le chapitre 'Gestion des risques et adéquation des fonds propres' du rapport annuel.

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2022 :

31 décembre 2022 En millions d'euros	Instruments de couverture				Instruments couverts			
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeur utilisées pour le calcul de l'inefficacité de couverture	Valeur nette comptable-actif	Montant accumulé de la réévaluation - actif	Valeur nette comptable - passif	Montant cumulé de la réévaluation - passif
Couverture de valeur d'instruments identifiés	11.639	682	839	(79)	8.458	(149)	3.062	(174)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux :	11.353	675	825	(76)	8.417	(145)	2.812	(167)
<i>Prêts et créances</i>	810	24	155	(121)	792	121	-	-
<i>Titres de dette</i>	7.565	645	501	212	7.625	(266)	-	-
<i>Dépôts</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dettes émises</i>	2.978	6	169	(167)	-	-	2.812	(167)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux de change liés aux :	286	7	14	(3)	41	(4)	250	(7)
<i>Prêts et créances</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Titres de dette</i>	39	4	2	4	41	(4)	-	-
<i>Dépôts</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dettes émises</i>	247	3	12	(7)	-	-	250	(7)
Couverture des portefeuilles couverts en taux	181.968	5.642	8.599	(2.921)	20.387	(2.301)	52.371	(5.226)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux ⁽¹⁾	181.968	5.642	8.599	(2.921)	20.387	(2.301)	52.371	(5.226)
<i>Prêts et créances</i>	83.963	2.986	795	2.300	20.387	(2.301)	-	-
<i>Dépôts</i>	98.005	2.656	7.804	(5.221)	-	-	52.371	(5.226)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux de change liés aux :	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Prêts et créances</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dépôts</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Total couverture de valeur	193.607	6.324	9.438	(3.000)	28.845	(2.450)	55.433	(5.400)

(1) Sont inclus dans cette rubrique les notionnels de couverture et les swaps de retournement de la position de taux réduisant la relation de couverture lorsque le sous-jacent existe toujours, pour respectivement 44.260 millions d'euros pour les couvertures de prêts et créances et 43.460 millions d'euros pour les couvertures de dépôts.

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2021 :

31 décembre 2021 En millions d'euros	Instruments de couverture				Instruments couverts			
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeur utilisées pour le calcul de l'inefficacité de couverture	Valeur nette comptable - actif	Montant accumulé de la réévaluation - actif	Valeur nette comptable - passif	Montant cumulé de la réévaluation - passif
Couverture de valeur d'instruments identifiés	11.711	269	1.940	(1.648)	9.492	1.529	2.395	56
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux :	11.304	263	1.934	(1.649)	9.453	1.532	2.023	58
<i>Prêts et créances</i>	876	15	273	(244)	856	244	-	-
<i>Titres de dette</i>	8.449	178	1.660	(1.463)	8.597	1.288	-	-
<i>Dépôts</i>	33	1	-	-	-	-	34	-
<i>Dettes émises</i>	1.946	69	1	58	-	-	1.989	58
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux de change liés aux :	407	6	6	1	39	(3)	372	(2)
<i>Prêts et créances</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Titres de dette</i>	39	3	1	3	39	(3)	-	-
<i>Dépôts</i>	22	-	-	-	-	-	23	-
<i>Dettes émises</i>	346	3	5	(2)	-	-	349	(2)
Couverture des portefeuilles couverts en taux	118.039	1.510	1.154	149	29.385	309	57.943	458
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux ⁽¹⁾:	118.039	1.510	1.154	149	29.385	309	57.943	458
<i>Prêts et créances</i>	47.581	385	806	(309)	29.385	309	-	-
<i>Titres de dette</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dépôts</i>	70.458	1.125	348	458	-	-	57.943	458
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux de change liés aux :	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Prêts et créances</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dépôts</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Total couverture de valeur	129.750	1.779	3.094	(1.499)	38.877	1.838	60.338	514

(1) Sont inclus dans cette rubrique les notionnels de couverture et les swaps de retournement de la position de taux réduisant la relation de couverture lorsque le sous-jacent existe toujours, pour 8.350 millions d'euros pour les couvertures de dépôts.

Un actif ou un passif ou des ensembles d'actifs et de passifs, peuvent faire l'objet d'une couverture par périodes avec différents instruments financiers dérivés. De même, certaines couvertures sont réalisées par la combinaison de deux instruments dérivés (par exemple, pour échanger l'index du taux variable du premier

instrument d'Euribor à Eonia). Dans ces cas, les montants notionnels se cumulent et leur montant total est supérieur au montant couvert. La première situation s'observe plus particulièrement pour les couvertures de portefeuilles et la seconde pour les couvertures de dettes émises.

En ce qui concerne les couvertures de valeur interrompues par rupture du contrat de dérivé, le montant cumulé de réévaluation restant à amortir sur la durée de vie résiduelle des instruments couverts au 31 décembre 2022 s'élève à EUR 1.395 millions à l'actif et EUR 10 millions au passif pour les couvertures de portefeuilles d'instruments. Au 31 décembre 2021, ces montants s'élevaient à EUR 1.503 millions à l'actif et EUR 14 millions au passif.

Concernant les couvertures d'instruments identifiés, le montant cumulé de réévaluation restant à amortir sur la durée de vie résiduelle des instruments couverts s'élève à 111 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2021, ce montant s'élevait à 117 millions d'euros.

La variation à l'actif est principalement expliquée par un changement de stratégie de couverture ayant entraîné le remplacement des instruments de couverture de portefeuilles de prêts et

créances afin de changer la fréquence de révision du taux variable de référence des swaps pour un même montant de notionnel. Les dates de maturité des éléments couverts correspondants s'échelonnent jusqu'en 2040.

Le montant notionnel de dérivés en couverture de résultats futurs s'élève à EUR 15.369 millions au 31 décembre 2022. Les variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élèvent à EUR (35) millions. Au 31 décembre 2021, le montant notionnel de dérivés de couverture de résultats futurs s'élevait à EUR 15.909 millions et le montant des variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élevait à EUR 18 millions.

Les tableaux suivants présentent la ventilation des montants notionnels des instruments dérivés à usage de couverture par date d'échéance au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 :

31 décembre 2022 En millions d'euros	Date d'échéance		
	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Couverture de valeur	56.237	77.456	59.914
Instruments dérivés de taux	56.194	77.213	59.914
Instruments dérivés de change	43	243	-
Couverture de résultats futurs	11.024	3.645	700
Instruments dérivés de taux	170	1.769	700
Instruments dérivés de change	10.854	1.876	-
Autres instruments dérivés	-	-	-
Couverture des investissements nets en devises	-	-	-
Instruments dérivés de change	-	-	-

31 décembre 2021 En millions d'euros	Date d'échéance		
	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Couverture de valeur	20.797	52.801	56.152
Instruments dérivés de taux	20.581	52.610	56.152
Instruments dérivés de change	216	191	-
Couverture de résultats futurs	12.212	3.197	500
Instruments dérivés de taux	1.627	1.704	500
Instruments dérivés de change	10.585	1.493	-
Autres instruments dérivés	-	-	-
Couverture des investissements nets en devises	100	100	-
Instruments dérivés de change	100	100	-

4.c Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres

En millions d'euros	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Valeur de marché	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres de dettes	5.739	(70)	7.547	25
Etats	1.029	(3)	2.791	21
Autres administrations publiques	2.390	(20)	2.408	22
Etablissements de crédit	1.653	(18)	1.641	4
Autres	667	(29)	707	(22)
Titres de capitaux propres	138	91	314	256
Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	5.877	21	7.861	281

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires pour l'exercice de certaines activités.

Au cours de l'exercice 2022, la Banque n'a pas réalisé de cession de ces investissements et aucune plus ou moins-value latente n'a été transférée vers les 'réserves consolidées'.

4.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

Dispositif de valorisation

BNP Paribas Fortis a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas Fortis et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du

sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal. En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements additionnels de valorisation sont présentés ci-après.

Ajustements de valorisation

Les ajustements de valorisation retenus par BNP Paribas Fortis pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un 'price taker' (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur. BNP Paribas Fortis considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment - CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas Fortis ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération : i) la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ; ii) l'influence du cadre réglementaire en matière de

risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché et iii) l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour financement (Funding Valuation Adjustment - FVA) : Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non-collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment - OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment - DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas Fortis sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option ou des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par BNP Paribas Fortis sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dettes en valeur de marché sur option est augmentée d'EUR (6) millions au 31 décembre 2022, à comparer à une augmentation de valeur d'EUR 24 millions au 31 décembre 2021, soit une variation d'EUR (30) millions constatée directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat.

Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie pour les actifs et passifs évalués à la valeur de marché

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.f.9), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral ;
- Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

En millions d'euros	31 décembre 2022											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	358	30	-	388	166	99	723	988	5.307	560	10	5.877
Etats	102	-	-	102	-	-	-	-	980	11	-	991
Valeurs mobilières adossées à des actifs	-	-	-	-	-	71	-	71	-	394	-	394
Autres titres de dettes	150	30	-	180	-	24	140	164	4.199	155	-	4.354
Actions et autres titres de capitaux propres	106	-	-	106	166	4	583	753	128	-	10	138
Prêts et opérations de pension	-	2.403	99	2.502	-	5	51	56	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	5	51	56	-	-	-	-
Opérations de pension	-	2.403	99	2.502	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en valeur de marché	358	2.433	99	2.890	166	104	774	1.044	5.307	560	10	5.877
Portefeuille de titres	603	-	-	603				-				
Etats	603	-	-	603				-				
Autres titres de dettes	-	-	-	-				-				
Actions et autres titres de capitaux propres	-	-	-	-				-				
Dépôts et opérations de pension	-	7.415	-	7.415	-	147	-	147				
Emprunts	-	13	-	13	-	147	-	147				
Opérations de pension	-	7.402	-	7.402	-	-	-	-				
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	-	-	-	-	1.711	677	2.388				
Dettes subordonnées (note 4.h)					-	675	-	675				
Dettes non subordonnées (note 4.h)					-	1.036	677	1.713				
Passifs financiers en valeur de marché	603	7.415	-	8.018	-	1.858	677	2.535				

En millions d'euros	31 décembre 2021											
	Portfeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portfeuille de titres	320	46	5	371	195	164	587	946	6.826	838	197	7.861
Etats	113	-	-	113	-	-	-	-	2.658	87	-	2.745
Valeurs mobilières adossées à des actifs	-	-	-	-	-	120	-	120	-	528	-	528
Autres titres de dettes	165	46	5	216	-	41	97	138	4.051	223	-	4.274
Actions et autres titres de capitaux propres	42	-	-	42	195	3	490	688	117	-	197	314
Prêts et opérations de pension	-	3.961	253	4.214	-	11	57	68	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	11	57	68	-	-	-	-
Opérations de pension	-	3.961	253	4.214	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en valeur de marché	320	4.007	258	4.585	195	175	644	1.014	6.826	838	197	7.861
Portfeuille de titres	159	-	-	159				-				
Etats	159	-	-	159				-				
Autres titres de dettes	-	-	-	-				-				
Actions et autres titres de capitaux propres	-	-	-	-				-				
Dépôts et opérations de pension	-	12.799	101	12.900	-	160	-	160				
Emprunts	-	14	-	14	-	160	-	160				
Opérations de pension	-	12.785	101	12.886	-	-	-	-				
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	-	-	-	-	2.030	998	3.028				
Dettes subordonnées (note 4.h)					-	931	-	931				
Dettes non subordonnées (note 4.h)					-	1.099	998	2.097				
Passifs financiers en valeur de marché	159	12.799	101	13.059	-	2.190	998	3.188				

En millions d'euros	31 décembre 2022							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	1	5.556	161	5.718	162	5.512	109	5.783
Instruments dérivés de change	-	2.171	1	2.172	-	2.094	8	2.102
Instruments dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés sur actions	-	491	-	491	-	82	-	82
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés (dérivés hors couverture)	1	8.218	162	8.381	162	7.688	117	7.967
Instruments financiers dérivés de couverture	-	6.499	-	6.499	-	9.692	-	9.692

En millions d'euros	31 décembre 2021							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	-	5.693	43	5.736	-	4.535	60	4.595
Instruments dérivés de change	-	1.517	5	1.522	-	1.458	10	1.468
Instruments dérivés de crédit	-	-	-	-	-	2	-	2
Instruments dérivés sur actions	-	777	-	777	-	60	-	60
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés (dérivés hors couverture)	-	7.987	48	8.035	-	6.055	70	6.125
Instruments financiers dérivés de couverture	-	1.982	-	1.982	-	3.215	-	3.215

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2022, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

Description des principaux instruments au sein de chaque niveau de la hiérarchie

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc.) Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'Etat, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent et de la maturité de l'opération de pension.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché par résultat sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques et les options sur taux d'intérêt, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation

ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;

- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplique ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une 'zone observable' dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées mesurées en valeur de marché par résultat ou par capitaux propres.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations. La valorisation des fonds private equity non-cotés en Niveau 3 est basé sur le rapport GP NAV le plus récent disponible.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de Niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées à la valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est considéré comme un paramètre observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation ;
- **Instruments dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique ;

- **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constitué de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique. De même, les transactions longues sur paniers d'actions sont également classées en Niveau 3 du fait de l'absence d'observabilité de la corrélation action sur les maturités longues.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés structurés classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **Les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés complexes long terme sont également classés en Niveau 3 ;
- **Les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt, ces produits sont classés en Niveau 3. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché ;
- **Les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes ;

- **Les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe ;
- **Les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage ;
- La valorisation des **CDOs de tranches 'sur mesure' (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés ;
- **Les paniers 'N to Default'** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables ;
- **Les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement

relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières ou bien un taux de change. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de valeur de marché. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3. C'est notamment le cas de certains instruments de taux d'intérêt simples faiblement collatéralisés et de durée résiduelle très longue.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de Niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas Fortis. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de Niveau 3 sont équivalents à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (En millions d'euros)		Principaux types de produits composant le Niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de Niveau 3 considérés	Moyenne pondérée
	Actif	Passif					
Instruments dérivés de taux d'intérêt	161	109	Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et belge	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	1,0 % to 11,7 % 0,4 % to 3,3 %	(a)
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité à terme des taux d'intérêt	0,6 % to 1,2 %	(a)

(a) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

Tableau de variation des instruments financiers de Niveau 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers			
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	Total	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option non détenus à des fins de transaction	Total	
Situation au 31 décembre 2021	306	644	197	1.147	171	998	1.169	
Achats	-	143	-	143	-	-	-	
Emissions	-	-	-	-	-	18	18	
Ventes	-	(47)	(180)	(227)	-	-	-	
Règlements ⁽¹⁾	(123)	14	-	(109)	(87)	(226)	(313)	
Transferts vers le Niveau 3	74	-	-	74	96	-	96	
Transferts hors du Niveau 3	(5)	(5)	-	(10)	-	-	-	
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(7)	26	-	19	-	(113)	(113)	
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	16	-	-	16	(63)	-	(63)	
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	
<i>Eléments relatifs aux variations de parités monétaires</i>	-	(1)	(3)	(4)	-	-	-	
<i>Variation d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres</i>	-	-	(4)	(4)	-	-	-	
Situation au 31 décembre 2022	261	774	10	1.045	117	677	794	

(1) Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés à la valeur de marché incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt et de paramètres de marché sur les opérations de pension et de crédit mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments à la valeur de marché reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

Sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers de Niveau 3 aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas Fortis a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme

de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers la valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique 'Prudent Valuation' de l'Autorité Bancaire Européenne. Pour les autres ajustements, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas Fortis pour effectuer une transaction.

En millions d'euros	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Titres à revenu fixe	+/-1	+/-0	+/-1	+/-0
Actions et autres titres de capitaux propres	+/-6	+/-0	+/-5	+/-2
Prêts et pensions	+/-2		+/-3	
Instruments financiers dérivés	+/-6		+/-11	
<i>Instruments dérivés de taux et de change</i>	+/-6		+/-11	
<i>Instruments dérivés de crédit</i>	+/-0		+/-0	
<i>Instruments dérivés sur actions</i>	+/-0		+/-0	
<i>Autres instruments dérivés</i>	+/-0		+/-0	
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-15	+/-0	+/-20	+/-2

Marge différée sur les instruments financiers valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs

La marge différée ('Day one profit') concerne principalement le périmètre des instruments financiers de Niveau 3, et plus marginalement certains instruments financiers de Niveau 2 dont les ajustements de valorisation liés à l'incertitude sur les paramètres ou les modèles sont importants au regard de la marge initiale.

La marge différée est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits

précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres.

La marge différée non reprise en compte de résultat, mais incluse dans le prix des produits dérivés vendus à des clients et mesurée à l'aide de modèles internes basés sur des paramètres non observables ('Day one profit') est inférieure à EUR 1 million.

4.e Actifs financiers au coût amorti

Détail des prêts et créances par type de produit

En millions d'euros	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Valeur brute comptable	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11.288	(68)	11.220	7.458	(64)	7.394
Comptes à vue	5.794	-	5.794	3.417	(1)	3.416
Prêts ⁽¹⁾	2.629	(68)	2.561	3.070	(63)	3.007
Opérations de pension	2.865	-	2.865	971	-	971
Prêts et créances envers la clientèle	219.777	(2.992)	216.785	197.082	(2.980)	194.102
Comptes ordinaires débiteurs	4.224	(540)	3.684	4.094	(500)	3.594
Prêts consentis à la clientèle	194.351	(1.954)	192.397	172.538	(1.985)	170.553
Opérations de location-financement	21.202	(498)	20.704	20.450	(495)	19.955
Opération de pension	-	-	-	-	-	-
Total prêts et créances au coût amorti	231.065	(3.060)	228.005	204.540	(3.044)	201.496

⁽¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales pour EUR 65 millions au 31 décembre 2022 (EUR 62 millions au 31 décembre 2021)

Détail des titres de dette par catégorie d'émetteur

En millions d'euros	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Valeur brute comptable	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable
Etats	9.351	(6)	9.345	8.210	(4)	8.206
Autres administrations publiques	2.212	-	2.212	1.919	-	1.919
Etablissements de crédit	1.117	-	1.117	1.149	-	1.149
Autres	478	(1)	477	438	-	438
Total des titres de dette au coût amorti	13.158	(7)	13.151	11.716	(4)	11.712

Détail des actifs financiers au coût amorti par strate

En millions d'euros	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Valeur brute comptable	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11.288	(68)	11.220	7.458	(64)	7.394
Strate 1	11.177	(2)	11.175	7.293	(1)	7.292
Strate 2	42	(1)	41	100	(1)	99
Strate 3	69	(65)	4	65	(62)	3
Prêts et créances envers la clientèle	219.777	(2.992)	216.785	197.082	(2.980)	194.102
Strate 1	193.193	(330)	192.863	168.002	(248)	167.754
Strate 2	22.317	(461)	21.856	24.780	(454)	24.326
Strate 3	4.267	(2.201)	2.066	4.300	(2.278)	2.022
Titres de dettes	13.158	(7)	13.151	11.716	(4)	11.712
Strate 1	13.155	(7)	13.148	11.712	(4)	11.708
Strate 2	3	-	3	4	-	4
Strate 3	-	-	-	-	-	-
Total actifs financiers au coût amorti	244.223	(3.067)	241.156	216.256	(3.048)	213.208

Expositions sujettes à moratoires législatifs et non législatifs

En millions d'euros	31 décembre 2022														
	Valeur brute comptable							Dépréciation cumulée, variations négatives cumulées dues au risque de crédit							Valeur brute comptable - entrées en portefeuilles non performants
	Crédits sains				Créances douteuses			Crédits sains				Créances douteuses			
	Dont expositions faisant l'objet de mesures de négociation				Dont Instruments avec une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais dépréciation (Strade 2)			Dont expositions faisant l'objet de mesures de négociation				Dont paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance depuis <= 90 jours			
Prêts et créances sujets à moratoires	8.499	8.135	230	882	363	190	150	(133)	(32)	(8)	(20)	(101)	(45)	(36)	24
Ménages	3.039	2.982	7	183	57	10	16	(7)	(3)	-	(2)	(4)	-	(1)	7
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel</i>	2.979	2.925	7	173	53	9	15	(6)	(2)	-	(1)	(3)	-	(1)	7
Sociétés non-financières	5.264	4.964	218	657	300	176	133	(123)	(28)	(7)	(18)	(95)	(44)	(35)	15
<i>dont Petites et Moyennes Entreprises</i>	2.455	2.331	145	372	124	45	33	(71)	(17)	(5)	(12)	(55)	(16)	(9)	10
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial</i>	2.973	2.839	97	310	134	88	114	(36)	(7)	(2)	(4)	(29)	(20)	(24)	3

En réponse à la crise sanitaire, les clients se sont vu accorder des moratoires qui consistent le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois. La plupart des moratoires ont expirés au 31 décembre 2021.

Expositions sujettes à moratoires(*) législatifs et non législatifs par maturité résiduelle du moratoire

En millions d'euros	31 décembre 2022									
	Nombre de débiteurs	Valeur brute comptable								
		Dont moratoires législatifs moratoria	Dont moratoires expirés	Residual maturity of moratoria						
				<= 3 mois	> 3 mois <= 6 mois	> 6 mois <= 9 mois	> 9 mois <= 12 mois	> 1 an		
Prêts et créances pour lesquels un moratoire a été proposé	106.516	8.509								
Prêts et créances sujets à moratoire	106.333	8.499	583	8.499	-	-	-	-	-	-
dont ménages		3.039	265	3.039	-	-	-	-	-	-
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel</i>		2.979	229	2.979	-	-	-	-	-	-
dont sociétés non financières		5.264	318	5.264	-	-	-	-	-	-
<i>dont PME</i>		2.455	292	2.455	-	-	-	-	-	-
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial</i>		2.973	19	2.973	-	-	-	-	-	-

* Moratoires qualifiés de 'mesure générale COVID-19' selon les critères définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020, et modifié le 2 décembre 2020

Prêts et créances sujets aux régimes de garanties publiques

En millions d'euros	31 décembre 2022			
	Valeur brute comptable	dont expositions faisant l'objet de mesures de négociation	Montant maximum de garantie pouvant être pris en considération	Valeur brute comptable
			Garanties publiques reçues	Entrées d'expositions non performantes
Nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publiques	111	6	88	9
dont ménages	3			
<i>dont expositions garanties par une hypothèse sur un bien immobilier résidentiel</i>	1			
dont sociétés non financières	107	6	84	8
<i>dont PME</i>	68			5
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial</i>	23			2

Au 31 décembre 2022, le montant total de prêts sujets aux régimes de garanties publiques accordés par BNP Paribas Fortis s'élève à EUR 0,1 milliard, principalement en Belgique et en Luxembourg.

En Belgique, la plupart des moratoires ont été accordés dans le cadre des chartes Febelfin. Conformément aux lignes directrices de

l'EBA, les moratoires accordés dans le cadre d'un régime général ne sont pas automatiquement classés comme expositions avec mesures de forbearance, à l'exception des moratoires prévoyant une période totale de report de paiement de plus de 9 mois.

Echéancier des opérations de location financement

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Investissement brut	22.541	21.749
A recevoir dans moins d'1 an	7.215	6.869
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	13.956	13.561
A recevoir au-delà de 5 ans	1.370	1.319
Produits financiers non acquis	(1.339)	(1.299)
Investissement net avant dépréciation	21.202	20.450
A recevoir dans moins d'1 an	6.648	6.330
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	13.285	12.903
A recevoir au-delà de 5 ans	1.269	1.217
Dépréciations	(498)	(495)
Investissement net après dépréciation	20.704	19.955

4.f Encours dépréciés (Strate 3)

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours dépréciés d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces encours.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

En millions d'euros	31 décembre 2022			
	Encours Strate 3			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.e)	69	(65)	4	-
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e)	4.267	(2.201)	2.066	1.589
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	-	-	-	-
Total des encours au coût amorti dépréciés (Strate 3)	4.336	(2.266)	2.070	1.589
Engagements de financement donnés	108	(25)	83	29
Engagements de garantie financière donnés	199	(66)	133	71
Total des engagements dépréciés hors-bilan (Strate 3)	307	(91)	216	100

En millions d'euros	31 décembre 2021			
	Encours Strate 3			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.e)	65	(62)	3	-
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e)	4.300	(2.278)	2.022	1.548
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	-	-	-	-
Total des encours au coût amorti dépréciés (Strate 3)	4.365	(2.340)	2.025	1.548
Engagements de financement donnés	159	(30)	129	46
Engagements de garantie financière donnés	250	(90)	160	89
Total des engagements dépréciés hors-bilan (Strate 3)	409	(120)	289	135

Le tableau ci-après fournit les données relatives aux variations d'encours brutes en Strate 3 :

Valeur brute encours dépréciés Encours (Strate 3) En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Encours dépréciés (Strate 3) en début de période	4.365	5.111
Passage en Strate 3	1.089	1.313
Retour en Strate 1 ou Strate 2	(336)	(598)
Passage en pertes	(293)	(269)
Autres variations	(489)	(1.192)
Encours dépréciés (Strate 3) en fin de période	4.336	4.365

4.g Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes envers les établissements de crédit	46.295	56.610
Comptes à vue	1.702	1.478
Emprunts interbancaires ⁽¹⁾	43.021	51.100
Opérations de pension	1.572	4.032
Dettes envers la clientèle	212.692	199.037
Comptes ordinaires créditeurs	94.358	97.120
Comptes d'épargne	88.837	84.934
Comptes à terme et assimilés	29.443	16.983
Opérations de pension	54	-

⁽¹⁾ Les emprunts interbancaires incluent les emprunts à terme auprès des banques centrales, dont EUR 17,8 milliards de TLTRO III au 31 décembre 2022 (EUR 27,8 milliards au 31 décembre 2021).

4.h Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

Dettes représentées par un titre au coût amorti

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Titres de créance négociables et autres titres de dettes	9.950	9.342
Emprunts obligataires	6.302	3.536
Total des dettes représentées par un titre au coût amorti	16.252	12.878

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées comptabilisées en valeur de marché par résultat

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Titres de dettes	1.713	2.097
Dettes subordonnées	675	931
Total des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées à la valeur de marché par résultat	2.388	3.028

Dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes subordonnées remboursables	2.283	2.296
Dettes subordonnées perpétuelles	-	-
Total des dettes subordonnées au coût amorti	2.283	2.296

Les dettes subordonnées désignées en valeur de marché par résultat sont principalement constituées de l'émission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de 'Convertible And Subordinated Hybrid Equity-Linked Securities' (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire d'EUR 239,40 à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à EUR 359,10 pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité

aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la dette subordonnée n'est plus admise dans les fonds propres prudentiels.

L'encours actuel des CASHES s'élève à 831,5 millions d'euros au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2021, ce montant s'élevait à 947,75 millions d'euros.

4.i Impôts courants et différés

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Impôts courants	121	94
Impôts différés	1.120	1.248
Actifs d'impôts courants et différés	1.241	1.342
Impôts courants	301	138
Impôts différés	782	630
Passifs d'impôts courants et différés	1.083	768

Variation des impôts différés par nature au cours de la période

En millions d'euros	31 décembre 2021	Variations comptabilisées en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres ne pouvant être reclassées	Variations de périmètre, des parités monétaires et divers	31 décembre 2022
Instruments financiers	(87)	49	64	(8)	1	19
Provisions pour engagements sociaux	101	(28)	-	69	(22)	120
Réserve latente de location-financement	(165)	(43)	-	-	(4)	(212)
Provisions pour risque de crédit	510	28	-	-	(4)	534
Déficits fiscaux reportables	625	(205)	-	-	2	422
Autres éléments	(366)	(158)	-	-	(21)	(545)
Total impôts différés nets	618	(357)	64	61	(48)	338
Impôts différés actifs	1.248					1.120
Impôts différés passifs	630					782

Afin de déterminer le montant des déficits fiscaux reportables activés, BNP Paribas Fortis procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.

Les impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables concernent principalement BNP Paribas Fortis SA pour EUR 254 millions, dont la période prévisionnelle de recouvrabilité est de trois ans (ce déficit est reportable sans limitation de durée).

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à EUR 192 millions au 31 décembre 2022 (dont EUR 166 millions sur déficits fiscaux reportables) contre EUR 180 millions au 31 décembre 2021 (dont EUR 165 millions sur déficits fiscaux reportables).

4.j Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	4.437	2.478
Comptes d'encaissement	74	53
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	1.188	971
Autres débiteurs et actifs divers	5.768	5.686
Total des comptes de régularisation et actifs divers	11.467	9.188
Dépôts de garantie reçus	2.262	840
Comptes d'encaissement	567	438
Charges à payer et produits constatés d'avance	2.191	1.880
Passifs location	291	287
Autres créditeurs et passifs divers	6.094	4.567
Total des comptes de régularisation et passifs divers	11.405	8.012

4.k Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Exercice 2022			31 décembre 2022	Exercice 2021			31 décembre 2021
	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises	13	119	132	134	15	30	45	115
Entreprises associées ⁽¹⁾	279	(1.216)	(937)	2.438	307	(34)	273	3.694
Total sociétés mises en équivalence	292	(1.097)	(805)	2.572	322	(4)	318	3.809

⁽¹⁾ Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif

Les engagements de garantie et de financement donnés par BNP Paribas Fortis aux coentreprises et entreprises associées sont détaillés dans la note 7.g 'Relations avec les autres parties liées'.

La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées de BNP Paribas Fortis est présentée ci-dessous :

En millions d'euros	Pays d'immatriculation	Activité	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
			% d'intérêt	Participations dans les sociétés mises en équivalence	% d'intérêt	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises						
bpost banque ⁽¹⁾	Belgique	Banque de détail	100 %	-	50 %	111
Entreprises associées						
AG Insurance	Belgique	Assureur multicanal	25 %	744	25 %	1.851
BNP Paribas Asset Management	France	Gestion d'actifs	30,9 %	854	30,9 %	960
BNPP Bank Polska SA	Pologne	Banque de détail	24,1 %	572	24,1 %	597

⁽¹⁾ Le 3 janvier 2022, BNP Paribas Fortis a pris le contrôle exclusif de bpost banque.

AG Insurance

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Total net des produits et charges	592	586
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(4.458)	59

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Total actif	73.688	82.056
Total dettes	71.091	75.028
Actifs nets des entreprises associées	2.597	7.028

BNP Paribas Asset Management

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Total net des produits et charges	240	135
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(9)	(28)

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Total actif	2.934	3.175
Total dettes	2.201	2.112
Actifs nets des entreprises associées	733	1,063

BNPP Bank Polska SA

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Total net des produits et charges	76	43
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(115)	(190)

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Total actif	31.116	27.472
Total dettes	28.800	25.072
Actifs nets des entreprises associées	2.316	2.400

Tests de dépréciations sur des entreprises associées

Les normes IFRS requièrent d'évaluer à chaque fin d'exercice, s'il existe des preuves objectives que la valeur d'une participation dans une entreprise associée doit faire l'objet d'un test de dépréciation ou non. Lors du test, si la valeur recouvrable de la participation (définie comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité) est plus basse que la valeur comptable, cette dernière est alors réduite au montant de la valeur recouvrable en enregistrant une dépréciation.

L'approche de valorisation choisie pour déterminer la valeur d'utilité est la méthode de la rentabilité future escomptée (discounted cashflow method - DCF).

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de cinq ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de cinq ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent également être normalisés lorsque l'environnement à court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs qui sont sensibles aux hypothèses prises sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque participation. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque participation en fonction des exigences de 'Common Equity Tier 1' requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle la participation est rattachée, avec un minimum de 7 % et 0 % pour AG Insurance pour qui le DDM (discounted dividend model) est utilisé afin de déterminer la valeur d'utilité.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 % dans des environnements économiques matures en Europe.

Au 31 décembre 2022, un test de dépréciation a été effectué sur la participation détenue par BNP Paribas Fortis, dans BNP Paribas Asset Management, dans BNP Paribas Bank Polska et dans AG Insurance. Aucun de ces tests n'a démontré la nécessité d'enregistrer une dépréciation sur les investissements.

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité de la valeur des participations à une variation de 10 points de base du coût du capital, de 1 % du coefficient d'exploitation en valeur terminale, de 5 % du coût du risque en valeur terminale et un changement de 50 points de base du taux de croissance à l'infini. Aucune participation ne nécessiterait une dépréciation en utilisant les variations défavorables du tableau.

En millions d'euros	31 décembre 2022		
	BNP Paribas Asset Management	BNP Paribas Bank Polska SA	AG Insurance
Coût du capital			
Variation défavorable (+10 points de base)	(15)	(8)	(28)
Variation favorable (-10 points de base)	15	8	28
Coefficient d'exploitation			
Variation défavorable (+1 %)	(21)	(15)	-
Variation favorable (-1 %)	21	15	-
Coût du risque			
Variation défavorable (+5 %)	-	(5)	-
Variation favorable (-5 %)	-	5	-
Taux de croissance à long terme			
Variation défavorable (-50 points de base)	(47)	(13)	(100)
Variation favorable (+50 points de base)	53	14	115

4.1 Immobilisations de placement et d'exploitation

En millions d'euros	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	260	(128)	132	291	(136)	155
Terrains et constructions	2.812	(1.529)	1.283	3.043	(1.702)	1.341
Equipement, mobilier, installations	707	(519)	188	708	(528)	180
Biens mobiliers donnés en location	38.360	(10.680)	27.680	33.588	(9.317)	24.271
Autres immobilisations	481	(183)	298	378	(181)	197
Immobilisations corporelles	42.360	(12.911)	29.449	37.717	(11.728)	25.989
Dont droits d'utilisation sous jacents corporels	722	(419)	303	793	(523)	270
Logiciels informatiques acquis	307	(235)	72	230	(185)	45
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	1.127	(753)	374	926	(607)	319
Autres immobilisations incorporelles	95	(73)	22	53	(27)	26
Immobilisations incorporelles	1.529	(1.061)	468	1.209	(819)	390

Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple sont regroupés sous la rubrique 'Immeubles de placement'.

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à EUR 244 millions au 31 décembre 2022 contre EUR 268 millions sur l'exercice 2021.

Location simple

Les transactions réalisées sur les immeubles de placements et locations simples font l'objet, dans certains cas de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	8.205	7.762
Paiements à recevoir dans moins d'1 an	3.609	3.369
Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	4.570	4.341
Paiements à recevoir au-delà de 5 ans	26	52

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par BNP Paribas Fortis.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2022 s'élève à EUR (398) millions, contre EUR (361) millions au titre de l'exercice 2021.

Les chiffres mentionnés ci-dessus incluent une reprise nette aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles portée en résultat d'EUR (1) million pour l'exercice 2022, contre une dotation nette de provisions pour dépréciation d'EUR 3 millions pour l'exercice 2021.

4.m Écarts d'acquisition

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Valeur nette comptable en début de période	767	722
Acquisitions	96	31
Cessions	(4)	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	-
Effets des variations de parités monétaires	(13)	13
Autres mouvements	2	1
Valeur nette comptable en fin de période	848	767
Valeur brute comptable	986	919
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(138)	(152)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensembles homogènes de métiers de la manière suivante:

In millions of euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		Acquisitions de l'exercice	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021
AlphaCredit	22	22	-	-	-	-
Axapta	28	31	-	-	-	31
Factoring	6	6	-	-	-	-
BNP Paribas Leasing Solutions	146	148	-	-	-	-
Wealth Management Luxembourg	38	38	-	-	-	-
Arval	608	522	-	-	96	-
Total des écarts d'acquisition	848	767	-	-	96	31

Les activités de BNP Paribas Fortis sont divisées en ensembles homogènes de métiers, représentant les différentes entités ou groupes d'entités de BNP Paribas Fortis. La répartition est en adéquation avec la structure organisationnelle de BNP Paribas Fortis et les méthodes de gestion, et reflète l'indépendance de chaque entité en termes de résultats et de style de gestion. Cette répartition est revue régulièrement afin de tenir compte des événements susceptibles d'affecter la composition des ensembles homogènes de métiers, tels que les acquisitions, cessions et réorganisations majeures.

Les ensembles homogènes de métiers auxquelles sont alloués un écart d'acquisition sont les suivantes :

- **AlphaCredit** est le premier fournisseur de crédits à la consommation en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. AlphaCredit commercialise tous les types de prêts à tempérament (prêts personnels, prêts automobiles, prêts pour moto, prêts pour cuisine, etc.) ainsi que des cartes de paiement avec une réserve de trésorerie permanente (crédit renouvelable). L'entreprise offre ses services à des particuliers et à des professionnels ;
- **Axepta BNP Paribas Belgique** est le partenaire end-to-end pour les petites et grandes entreprises en matière d'acceptation des paiements électroniques. Elle offre tant des services 'acquiring' que des terminaux de paiement et est principalement active en Belgique et au Luxembourg ;
- **Factoring** est l'ensemble homogène de métiers qui regroupe toutes les filiales d'affacturage (factoring) de la Banque. Elle est principalement active en Belgique, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Elle est le leader du marché en Belgique ;
- **BNP Paribas Leasing Solutions** est l'un des leaders européens en matière de leasing aux petites, moyennes et grandes entreprises. Il est spécialisé dans les solutions locatives et de financement, allant du leasing d'équipements à usage professionnel à l'externalisation de flotte de véhicules ;
- **Wealth Management Luxembourg** : ABN AMRO Wealth Management Luxembourg a été acquise par BGL BNP Paribas le 3 septembre 2018 et intégrée par la suite dans sa division Wealth Management. Wealth Management vise une clientèle internationale, en particulier les entreprises et les ménages, en les soutenant dans leurs besoins spécifiques au moyen de solutions de gestion financière et d'actifs sur mesure, en plus d'une gamme de services de haute qualité : conseil en investissement, gestion discrétionnaire, planification et organisation de patrimoine, diversification et financement d'actifs ;
- **Arval** est un spécialiste de la location de véhicules d'entreprise. Arval propose à ses clients professionnels, PME et grands groupes internationaux des solutions dédiées visant à

optimiser la mobilité de leurs collaborateurs et à externaliser les risques liés à la gestion de leur flotte automobile.

Tests de dépréciation

Selon les normes IFRS, l'écart d'acquisition doit faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an ou dès qu'il existe un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'entité. La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. L'approche de valorisation choisie pour déterminer la valeur d'utilité est la méthode de la rentabilité future escomptée (discounted cash flows - DCF). Si la valeur recouvrable de l'entité est plus basse que la valeur comptable, une dépréciation est enregistrée pour la différence.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de cinq ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs qui sont sensibles aux hypothèses prises sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'informations externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de 'Common Equity Tier 1' requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7 % sauf pour Axepta qui est une institution de paiement sous PSD2 (Payment Services Directive 2 ou Directive sur les services de paiement 2) avec un capital réglementaire qui est une fonction des transactions de paiement.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 % dans des environnements économiques matures en Europe.

À fin 2022, un test de dépréciation a été réalisé sur les cinq ensembles homogènes de métiers suivants : Alpha Credit, BNP Paribas Leasing Solutions, Arval, Wealth Management Luxembourg et Axepta. Aucun de ces tests n'a démontré la nécessité d'enregistrer une dépréciation.

Le goodwill comptabilisé sur Factoring est considéré comme non significatif et n'est pas testé pour dépréciation.

Sensibilités

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité de la valorisation des goodwill à une variation de 10 points de base du coût de capital, de 1 % du coefficient d'exploitation en valeur terminale, de 5 % du coût du risque en valeur terminale et de 50 points de base du

taux de croissance à l'infini. Aucune des variations défavorables reprises dans le tableau ne donnerait lieu à une dépréciation d'un goodwill.

En millions d'euros	31 décembre 2022				
	Alpha Crédit	BNP Paribas Leasing Solutions	Arval	Wealth Management Luxembourg	Axepta
Coût du capital					
Variation défavorable (+10 points de base)	(9)	(74)	(183)	(10)	(1)
Variation favorable (-10 points de base)	9	76	188	10	1
Coefficient d'exploitation					
Variation défavorable (+1 %)	(13)	(90)	(185)	(15)	(2)
Variation favorable (-1 %)	13	90	185	15	2
Coût du risque					
Variation défavorable (+5 %)	(14)	(42)	(35)	-	-
Variation favorable (-5 %)	14	42	35	-	-
Taux de croissance à l'infini					
Variation défavorable (-50 points de base)	(18)	(185)	(543)	(30)	(3)
Variation favorable (+50 points de base)	20	216	624	35	4

4.n Provisions pour risques et charges

En millions d'euros	31 décembre 2021	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2022
Provisions sur engagements sociaux	3.500	157	(331)	(322)	5	3.009
<i>dont avantages postérieurs à l'emploi (note 6.b)</i>	3.133	129	(255)	(293)	7	2.721
<i>dont aide médicale postérieure à l'emploi (note 6.b)</i>	91	2	(2)	(29)	-	62
<i>dont provisions au titre des autres avantages à long terme (note 6.c)</i>	74	17	(19)	-	(1)	71
<i>dont provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptations des effectifs (note 6.d)</i>	189	1	(50)	-	(1)	139
<i>dont provisions pour paiements à base d'actions</i>	13	8	(5)	-	-	16
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	-	-	-	-	-	-
Provisions au titre des engagements de crédit	272	-	-	-	11	283
Provisions pour litiges	58	(5)	(16)	-	(2)	35
Autres provisions pour risques et charges	379	131	(65)	-	10	455
Total des provisions pour risques et charges	4.209	283	(412)	(322)	24	3.782

4.0 Compensation des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les 'montants compensés au bilan' ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si BNP Paribas Fortis a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les 'impacts des Conventions Cadre de Compensation et accords similaires' correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les 'instruments financiers donnés ou reçus en garantie' regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec des Conventions Cadre de Compensation, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

31 décembre 2022 En millions d'euros	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers à la valeur de marché par résultat	19.962	(1.148)	18.814	(11.337)	(1.767)	5.710
<i>Portefeuille de titres</i>	1.376	-	1.376	-	-	1.376
<i>Prêts et opérations de pension</i>	3.706	(1.148)	2.558	(865)	(1.010)	683
<i>Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)</i>	14.880	-	14.880	(10.472)	(757)	3.651
Actifs financiers au coût amorti	241.156	-	241.156	(968)	(1.131)	239.057
<i>Dont opérations de pension</i>	2.865	-	2.865	(968)	(1.131)	766
Comptes de régularisation et actifs divers	11.467	-	11.467	-	(896)	10.571
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	4.437	-	4.437	-	(896)	3.541
Autres actifs non soumis à compensation	78.955	-	78.955	-	-	78.955
Total actif	351.540	(1.148)	350.392	(12.305)	(3.794)	334.293

31 décembre 2022 En millions d'euros	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers à la valeur de marché par résultat	29.360	(1.148)	28.212	(11.981)	(5.384)	10.847
<i>Portefeuille de titres de transaction</i>	603	-	603	-	-	603
<i>Dépôts et opérations de pension</i>	8.710	(1.148)	7.562	(1.509)	(4.773)	1.280
<i>Dettes représentées par un titre</i>	2.388	-	2.388	-	-	2.388
<i>Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)</i>	17.659	-	17.659	(10.472)	(611)	6.576
Passifs financiers au coût amorti	258.986	-	258.986	(324)	(1.026)	257.636
<i>Dont opérations de pension</i>	1.626	-	1.626	(324)	(1.026)	276
Comptes de régularisation et passifs divers	11.405	-	11.405	-	(793)	10.612
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	2.262	-	2.262	-	(793)	1.469
Autres dettes non soumises à compensation	20.738	-	20.738	-	-	20.738
Total dettes	320.489	(1.148)	319.341	(12.305)	(7.203)	299.833

31 décembre 2021 En millions d'euros	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers à la valeur de marché par résultat	17.391	(1.775)	15.616	(7.662)	(2.392)	5.562
<i>Portefeuille de titres</i>	1.317	-	1.317	-	-	1.317
<i>Prêts et opérations de pension</i>	6.057	(1.775)	4.282	(1.933)	(2.074)	275
<i>Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)</i>	10.017	-	10.017	(5.729)	(318)	3.970
Actifs financiers au coût amorti	213.208	-	213.208	(438)	(470)	212.300
<i>Dont opérations de pension</i>	971	-	971	(438)	(470)	63
Comptes de régularisation et actifs divers	9.188	-	9.188	-	(1.392)	7.796
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	2.477	-	2.477	-	(1.392)	1.085
Autres actifs non soumis à compensation	103.636	-	103.636	-	-	103.636
Total actif	343.423	(1.775)	341.648	(8.100)	(4.254)	329.294

31 décembre 2021 En millions d'euros	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers à la valeur de marché par résultat	27.362	(1.775)	25.587	(7.541)	(11.793)	6.253
<i>Portefeuille de titres de transaction</i>	159	-	159	-	-	159
<i>Dépôts et opérations de pension</i>	14.835	(1.775)	13.060	(1.812)	(10.495)	753
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.028	-	3.028	-	-	3.028
<i>Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)</i>	9.340	-	9.340	(5.729)	(1.298)	2.313
Passifs financiers au coût amorti	255.647	-	255.647	(559)	(3.240)	251.848
<i>Dont opérations de pension</i>	4.032	-	4.032	(559)	(3.240)	233
Comptes de régularisation et passifs divers	8.012	-	8.012	-	(213)	7.799
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	840	-	840	-	(213)	627
Autres dettes non soumises à compensation	21.205	-	21.205	-	-	21.205
Total dettes	312.226	(1.775)	310.451	(8.100)	(15.246)	287.105

4.p Transferts d'actifs financiers

BNP Paribas Fortis conclut des opérations dans lesquelles elle transfère les actifs financiers détenus à son bilan avec comme résultat soit la décomptabilisation complète de l'actif transféré, soit le maintien de la comptabilisation de l'actif transféré si l'implication demeure. De plus amples informations sont disponibles dans la note 1. 'Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas Fortis'.

Les actifs financiers que BNP Paribas Fortis a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt de titres, ainsi que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé 'Opérations de pension'. Les passifs associés aux créances titrisées sont constitués des parts de titrisation souscrites par des tiers.

Prêts de titres, opérations de pensions et autres transactions

En millions d'euros	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
Prêts de titres				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	42	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	2.777	-	3.316	-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	-	-	97	-
Opérations de pensions				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	176	176	71	71
Actifs financiers au coût amorti	4.159	4.159	6.280	6.280
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	202	202	1.622	1.622
Total	7.356	4.537	11.386	7.973

Opérations de titrisation ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dont le recours est limité aux actifs transférés

En millions d'euros	31 décembre 2022				
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	31.969	1.655	29.305	1.615	27.690
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	-	-	-	-	-
Total	31.969	1.655	29.305	1.615	27.690

En millions d'euros	31 décembre 2021				
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	31.862	1.655	32.864	1.639	31.225
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	-	-	-	-	-
Total	31.862	1.655	32.864	1.639	31.225

La Banque n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

5 ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

5.a Engagements de financement donnés ou reçus

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par BNP Paribas Fortis :

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Engagements de financement donnés		
- aux établissements de crédit	231	193
- à la clientèle	52.726	51.727
<i>Ouverture de crédits confirmés</i>	41.107	40.275
<i>Autres engagements en faveur de la clientèle</i>	11.619	11.452
Total des engagements de financement donnés	52.957	51.920
<i>dont Strate 1</i>	48.328	45.947
<i>dont Strate 2</i>	4.521	5.814
<i>dont Strate 3</i>	108	159
Engagements de financement reçus		
- des établissements de crédit	6.537	3.053
- de la clientèle	199	209
Total des engagements de financement reçus	6.736	3.262

5.b Engagements de garantie donnés par signature

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre des établissements de crédit	2.488	2.665
- d'ordre de la clientèle	15.685	15.795
<i>Cautions immobilières</i>	-	-
<i>Cautions administratives et fiscales et autres cautions</i>	12.334	12.648
<i>Autres garanties d'ordre de la clientèle</i>	3.351	3.147
Total des engagements de garantie donnés	18.173	18.460
<i>dont Strate 1</i>	15.647	15.912
<i>dont Strate 2</i>	2.327	2.298
<i>dont Strate 3</i>	199	250

5.c Engagements sur titres

En lien avec la comptabilisation des opérations sur titres en date de règlement, les engagements représentant les titres à livrer ou à recevoir sont les suivants :

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Titres à livrer	409	209
Titres à recevoir	460	181

5.d Autres engagements de garantie

Instruments financiers donnés en garantie

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	24.301	30.107
<i>Mobilisés en garantie auprès des banques centrales</i>	<i>18.303</i>	<i>28.138</i>
<i>Disponibles pour des opérations de refinancement</i>	<i>5.998</i>	<i>1.969</i>
Titres donnés en pension	10.212	18.874
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière	20.437	22.038

La valeur de marché de la part des instruments financiers donnés par BNP Paribas Fortis en garantie ou en pension et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie

s'élève à EUR 10.288 millions au 31 décembre 2022 (contre EUR 18.886 millions au 31 décembre 2021).

Instruments financiers reçus en garantie

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	6.364	9.416
<i>dont instruments que BNP Paribas Fortis est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	<i>1.028</i>	<i>962</i>
Titres reçus en pension	6.341	6.872

La valeur de marché des instruments financiers reçus en garantie ou en pension que BNP Paribas Fortis a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élèvent à EUR 3.865,0 millions au 31 décembre 2022 (contre EUR 5.664,0 millions au 31 décembre 2021).

Les instruments financiers donnés ou reçus en garantie sont principalement estimés à la valeur de marché.

6 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES CONSENTIS AUPERSONNEL

6.a Frais de personnel

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation aux bénéfices	(1.973)	(1.806)
Charges au titre des avantages sociaux	(604)	(583)
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	(14)	(13)
Total des frais de personnel	(2.591)	(2.402)

6.b Avantages postérieurs à l'emploi

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à

gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

Régimes de retraite à cotisations définies des entités BNP Paribas Fortis

BNP Paribas Fortis a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies belges et étrangers s'établissent à EUR 99 millions pour l'exercice 2022 contre EUR 91 millions pour l'exercice 2021.

La ventilation par principaux contributeurs est la suivante

Montant des cotisations En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Belgique	3	2
France	40	38
Zone euro (hors Belgique et France)	24	22
Royaume-Uni	5	4
Turquie	26	24
Autres	1	1
TOTAL	99	91

Régimes de retraite à prestations définies des entités BNP Paribas Fortis

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres, entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont partiellement préfinancés à hauteur de 88 % à fin 2022 (contre 93 % à fin 2021) auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle BNP Paribas Fortis possède une participation de 25 %.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis bénéficient d'un régime de retraite complémentaire, offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 90 %, (contre 100 % à fin 2021) auprès des compagnies d'assurance AXA Belgium et AG Insurance. Depuis le 1^{er} janvier 2015 les nouveaux cadres supérieurs ne peuvent plus bénéficier de ce régime. Un nouveau plan à cotisations définies leur est offert ainsi qu'aux cadres supérieurs déjà présents à cette date et qui ont souhaité adhérer à ce nouveau plan.

La loi belge fait supporter à l'employeur une garantie de rendement minimum sur les actifs épargnés dans le cadre de régimes à cotisations définies. Du fait de cette obligation, ces plans sont comptablement considérés comme des régimes à prestations définies.

Depuis fin décembre 2015, une nouvelle loi a introduit de nouvelles modalités concernant le calcul de cette garantie du rendement minimum.

Sur base de ces nouvelles règles légales, BNP Paribas Fortis mesure depuis 2016 ses plans de pension belges à cotisations

définies suivant la méthodologie appelée 'Projected Unit Credit Method'. Comme BNP Paribas Fortis considère qu'aucun des plans ne possède la caractéristique dite de 'back-end loaded' telle que définie dans la norme IAS19, BNP Paribas Fortis attribue des prestations seulement en fonction de la formule prévue par le régime pour le service passé. En effet, il est considéré que les années de service ultérieures ne conduisent pas à un niveau de prestations matériellement plus élevé que les années de service antérieures.

Les actifs de régime et les actifs distincts, dans des polices d'assurances dans lesquelles l'assureur garantit une partie ou la totalité des avantages payables en vertu du plan, sont évalués à la valeur actuelle de l'engagement correspondant à charge des compagnies d'assurances (art. 113 IAS19R) à partir de fin 2017, à l'exception des plans de pension couverts par un fond cantonné. Dans ce dernier cas, la valeur de marché des actifs de régime/ actifs distincts est égale à la valeur de marché des investissements cantonnés disponibles pour la couverture de l'engagement.

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national (ces engagements devraient à terme être transférés à l'État turc et sont évalués selon les modalités de transfert) et propose des garanties au-delà du minimum légal. Fin 2022, les engagements au titre de ce régime sont couverts par les actifs financiers détenus par une fondation externe à BNP Paribas Fortis. Ces actifs financiers sont largement excédentaires par rapport aux engagements pris, mais cet excédent, n'étant pas récupérable, n'est pas reconnu comme un actif de BNP Paribas Fortis. Le taux de couverture est 213 % au 31 décembre 2022 (contre 178 % au 31 décembre 2021).

Engagements relatifs aux régimes à prestations définies

Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros, au 31 décembre 2022	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	2.664	-	2.664	(50)	(2.394)	-	220	(2.394)	-	(2.394)	2.614
Royaume-Uni	135	-	135	(177)	-	-	(42)	(42)	(42)	-	-
Turquie	139	63	202	(295)	-	157	64	-	-	-	64
Autres	142	29	171	(133)	(2)	-	36	(7)	(5)	(2)	43
TOTAL	3.080	92	3.172	(655)	(2.396)	157	278	(2.443)	(47)	(2.396)	2.721

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3.095	-	3.095	(66)	(2.930)	-	99	(2.930)	-	(2.930)	3.029
Royaume-Uni	221	-	221	(288)	-	-	(67)	(67)	(67)	-	-
Turquie	134	32	166	(238)	-	104	32	-	-	-	32
Autres	187	46	233	(162)	(1)	-	70	(2)	(1)	(1)	72
TOTAL	3.637	78	3.715	(754)	(2.931)	104	134	(2.999)	(68)	(2.931)	3.133

⁽¹⁾ Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance de BNP Paribas Fortis – notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements définies d'autres entités de BNP Paribas Fortis qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés

Variation de la valeur actualisée des obligations

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Valeur actualisée des obligations en début de période	3.715	3.807
Coût des services rendus au cours de l'exercice	121	126
Charge liée à l'actualisation des engagements	35	18
Coût des services passés	-	-
Effets des liquidations de régime	-	1
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	1	(3)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	(719)	(73)
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	343	148
Cotisations des membres des régimes	10	10
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(45)	(32)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(256)	(219)
Effet des variations de change	(60)	(84)
Effet des variations de périmètre	27	20
Autres variations	-	(4)
Valeur actualisée des obligations en fin de période	3.172	3.715

Variation de valeur de marché des actifs de régime et des actifs distincts

En millions d'euros	Actifs de régime		Actifs distincts	
	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021
Valeur de marché des actifs en début de période	754	805	2.931	3.049
Produit d'intérêt des actifs	34	34	13	2
Effets des liquidations de régime	(9)	-	-	-
(Pertes) gains actuariels de la période	(30)	41	(548)	(29)
Cotisations des membres des régimes	-	-	10	10
Cotisations versées par l'employeur	16	17	198	98
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(25)	(20)	(231)	(199)
Effet des variations de change	(86)	(134)	-	-
Effet des variations de périmètre	1	11	23	-
Autres variations	-	-	-	-
Valeur de marché des actifs en fin de période	655	754	2.396	2.931

Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Frais d'administration	1	1
Coût des services	130	127
Coût des services rendus au cours de l'exercice	121	126
Coût des services passés	-	-
Effets des liquidations de régime	9	1
Charge financière nette	5	3
Intérêts débiteurs	35	18
Produit d'intérêt des actifs de régime	(35)	(35)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(13)	(2)
Rendement sur la limitation d'actifs	18	22
Total porté dans les 'Frais de personnel'	136	131

Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres	(271)	(24)
(Pertès)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	(578)	12
(Pertès)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	(1)	3
(Pertès)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	719	73
(Pertès)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	(343)	(148)
Variation de l'effet de la limitation d'actifs	(68)	36

Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour les zones monétaires Euro et Royaume-Uni, BNP Paribas Fortis actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants :

En %	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾
Zone euro	1,90 % - 3,80 %	2,30 % - 5,00 %	0,00 % - 1,10 %	1,90 % - 3,60 %
Royaume-Uni	4,70 %	3,30 %	1,90 %	3,50 %
Turquie	11,00 %	8,50 %	20,00 %	17,00 %

⁽¹⁾ Y compris dérive des prix (inflation)

Pour la zone euro, les taux d'actualisation moyens pondérés observés sont les suivants : 3,54 % au 31 décembre 2022, contre 0,45 % au 31 décembre 2021.

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Evolution de la valeur actualisée des obligations En millions d'euros	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Taux d'actualisation -100bp	Taux d'actualisation +100bp	Taux d'actualisation -100bp	Taux d'actualisation +100bp
Zone euro	228	(196)	366	(298)
Royaume-Uni	24	(19)	49	(38)
Turquie	13	(10)	15	(12)

Les hypothèses d'inflation utilisées pour le calcul des engagements de BNP Paribas Fortis sont déterminées localement selon la zone monétaire, à l'exception de la zone euro pour laquelle l'hypothèse est déterminée centralement.

Les taux d'inflation moyens pondérés par la valeur des engagements sont les suivants :

- sur la zone euro : 2,57 % au 31 décembre 2022 contre 1,74 % au 31 décembre 2021 ;

- sur la zone sterling : 3,10 % au 31 décembre 2022 contre 2,90 % 31 décembre 2021 ;

- sur la zone livre turque : 7,48 % au 31 décembre 2022 contre 16,03 % 31 décembre 2021.

L'effet d'une hausse des taux d'inflation de 100 pb sur la valeur des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Evolution de la valeur actualisée des obligations En millions d'euros	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Taux d'inflation +100pb		Taux d'inflation +100pb	
Zone euro	156		203	
Royaume-Uni	11		23	
Turquie	12		18	

Les effets des variations aux taux d'inflation et aux taux d'actualisation présentés ci-dessus ne sont pas cumulatifs.

Rendement effectif des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

En % ⁽¹⁾	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)		Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	
Belgique	(18,80 %) - 6,30 %		(5,65 %) - 9,00 %	
Royaume-Uni	(33,90 %) - 31,80 %		6,60 % - 7,50 %	
Turquie	40,80 %		20,60 %	

(1) Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays.

Ventilation des actifs de couverture

En %	31 décembre 2022						31 décembre 2021					
	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Compte de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Compte de dépôt	Autres
Belgique	8 %	49 %	20 %	1 %	0 %	22 %	7 %	55 %	15 %	1 %	0 %	22 %
Royaume-Uni	8 %	77 %	10 %	0 %	3 %	2 %	9 %	75 %	12 %	0 %	2 %	2 %
Turquie	8 %	56 %	14 %	2 %	2 %	18 %	0 %	0 %	0 %	3 %	94 %	3 %
Autres	7 %	29 %	19 %	5 %	1 %	39 %	7 %	31 %	16 %	2 %	2 %	42 %
BNP Paribas Fortis	7 %	51 %	18 %	2 %	3 %	19 %	7 %	52 %	14 %	1 %	6 %	20 %

BNP Paribas Fortis a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement

des risques financiers, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée a minima tous les trois ans pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En Belgique, BNP Paribas Fortis offre un régime de couverture médicale pour les retraités. Ce régime est fermé aux nouveaux entrants.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à EUR 62 millions au 31 décembre 2022, contre EUR 91 millions au 31 décembre 2021, soit une diminution d'EUR 29 millions au cours de l'exercice 2022.

La charge relative à l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à EUR 2 millions au titre de l'exercice 2022, contre EUR 2 millions au titre de l'exercice 2021.

Les autres éléments relatifs à l'aide médicale postérieure à l'emploi comptabilisés directement en capitaux propres s'élèvent à EUR (29) millions au titre de l'exercice 2022, contre EUR (6) millions au titre de l'exercice 2021.

6.c Autres avantages à long terme

BNP Paribas Fortis consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail.

La provision nette correspondante s'élève à EUR 71 millions au 31 décembre 2022, (contre EUR 74 millions au 31 décembre 2021).

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein de BNP Paribas Fortis, des plans

annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances de BNP Paribas Fortis est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et de BNP Paribas Fortis.

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	71	74
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	-	-
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	71	74

6.d Indemnités de fin de contrat de travail

BNP Paribas Fortis a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles

dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. Par ailleurs, BNP Paribas Fortis comptabilise des charges liées aux plans de départ dans le cadre de restructuration dès lors que la banque a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plan d'adaptation des effectifs	139	189

7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.a Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage

BNP Paribas Fortis (et ses filiales consolidées) est impliquée comme partie défenderesse dans divers litiges, réclamations et procédures judiciaires, en Belgique et dans un certain nombre de juridictions étrangères. Ceux-ci relèvent de l'exercice normal de son activité bancaire et concernent notamment ses activités en tant que dispensateur de crédit, employeur, investisseur et contribuable.

BNP Paribas Fortis constitue des provisions pour ces dossiers lorsque ses dirigeants considèrent, après avoir consulté ses conseillers juridiques, qu'il est probable qu'un paiement devra être effectué par BNP Paribas Fortis et que son montant peut être estimé avec un degré de fiabilité raisonnable.

Bien qu'il soit souvent impossible de prédire ou déterminer l'issue de toutes les procédures judiciaires et réglementaires en cours ou imminentes, la direction est d'avis, en ce qui concerne certains autres litiges et procédures judiciaires contre BNP Paribas Fortis (et ses filiales consolidées) dont elle a connaissance (et pour lesquels aucune provision n'a été constituée conformément aux principes décrits ci-dessus), et après avoir dûment pris en compte les conseils appropriés, que ces procédures sont infondées, qu'il est possible de s'y opposer avec succès ou que l'issue de ces actions ne devrait pas entraîner de perte significative dans les états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis.

À l'instar de nombreuses autres sociétés exerçant des activités bancaires, d'investissement, de gestion de fonds et de courtage, BNP Paribas Fortis (et ses filiales consolidées) a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information émanant des autorités réglementaires, gouvernementales ou représentatives des banques. BNP Paribas Fortis répond à ces demandes et coopère avec les régulateurs et autres organismes concernés afin de répondre à leurs préoccupations.

Suite à l'acquisition et la fusion d'ABN AMRO BANK (Luxembourg) S.A. au cours du second semestre de l'année 2018, la filiale de BNP Paribas Fortis, BGL BNP Paribas S.A., a intégré l'activité de banque dépositaire d'ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A.. Dans le cadre de cette activité, un fonds, pour lequel ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. a agi en tant que banque dépositaire entre le 19 avril 2012 et le 31 mars 2015 a fait parvenir à BGL BNP Paribas une assignation à comparaître. Ce dossier n'a, à ce stade, fait l'objet d'aucun provisionnement, mais BGL BNP Paribas a décidé de préserver ses intérêts en procédant à l'activation de la garantie de passifs conclue dans le cadre de l'acquisition. Par ailleurs, BGL BNP Paribas a décidé de mettre fin à cette activité et a été amenée à dénoncer des contrats de banque dépositaire ainsi qu'à clôturer des relations bancaires y afférentes. Au 31 décembre 2021, deux procédures ont été initiées à l'encontre de BGL BNP Paribas suite à ces mesures.

7.b Regroupement d'entreprises et autres changements du périmètre de consolidation

Opérations réalisées en 2022

bpost banque SA

Le 3 janvier 2022, BNP Paribas Fortis a racheté la participation résiduelle de 50 % dans bpost banque.

La banque prend ainsi le contrôle exclusif de cette entité et la consolide par intégration globale à partir du premier trimestre 2022.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan de la banque d'EUR 12 milliards à la date d'acquisition, notamment les actifs financiers au coût amorti pour EUR 11 milliards, et de constater au compte de résultat un écart d'acquisition négatif d'EUR 245 millions.

Terberg Leasing Group BV

Le 30 novembre 2022, Arval Service Lease a acquis 100 % du groupe Terberg Leasing Group BV, une société de location longue durée de véhicules avec services active principalement aux Pays-Bas et de manière limitée en Belgique.

BNP Paribas Fortis prend le contrôle exclusif de ces entités et les consolide par intégration globale à partir du quatrième trimestre 2022.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan de la banque en date d'acquisition de 1 milliard d'euros, en particulier les immobilisations corporelles.

L'écart d'acquisition lié à cette opération est de 96 millions d'euros.

Opérations réalisées en 2021

Axepta BNPP Benelux SA/NV

Axepta BNP Paribas Benelux SA, filiale à 100 % de BNP Paribas Fortis, et Worldline ont signé un accord en vertu duquel Axepta BNP Paribas Benelux a acquis une partie des activités en magasin d'Ingenico en Belgique et des activités de Worldline au Luxembourg. L'accord porte sur l'activité d'acquisition de commerçants (traitement des paiements par carte) et les terminaux de Worldline / Ingenico en Belgique et au Luxembourg.

Dans un secteur des services de paiement en pleine mutation, l'acquisition de ces activités répond à l'ambition d'Axepta BNP Paribas Benelux d'accroître sa présence dans l'acquisition marchande en Belgique et au Luxembourg - deux de ses marchés domestiques - et de rajeunir le secteur en proposant des services performants et compétitifs aux entreprises publiques et privées, aux commerçants et aux professionnels indépendants.

Cette transaction a été finalisée au quatrième trimestre 2021 suite à l'approbation de la Commission européenne et de la Banque nationale de Belgique et a généré un écart d'acquisition d'EUR 31 millions au bilan.

7.c Intérêts minoritaires

En millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Intérêts minoritaires
Situation au 1^{er} janvier 2021	6.024	45	(744)	5.325
Autres mouvements	23			23
Dividendes	(291)			(291)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		7	(227)	(220)
Résultat net de l'exercice 2021	468			468
Situation au 31 décembre 2021	6.224	52	(971)	5.305
Effet de l'application de la norme IAS 29	(24)		99	75
Situation au 1^{er} janvier 2022	6.200	52	(872)	5.380
Autres mouvements	(71)			(71)
Dividendes	(225)			(225)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(5)	122	117
Résultat net de l'exercice 2022	464			464
Situation au 31 décembre 2022	6.368	47	(750)	5.665

Intérêts minoritaires significatifs

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat de BNP Paribas Fortis.

En millions d'euros	31 décembre 2022	Exercice 2022						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	% d'intérêt	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
Contribution des entités du Groupe BGL BNP Paribas	61.834	1.661	544	353	50 %	355	260	204
Autres intérêts minoritaires						109	321	21
TOTAL						464	581	225

En millions d'euros	31 décembre 2021	Exercice 2021						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	% d'intérêt	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
Contribution des entités du Groupe BGL BNP Paribas	62.032	1.606	559	513	50 %	369	346	284
Autres intérêts minoritaires						99	(98)	7
TOTAL						468	248	291

Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves

Aucune opération de restructuration interne significative n'a eu lieu au cours de l'exercice 2022, ni au cours de l'exercice 2021.

Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, BNP Paribas Fortis a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à EUR 135,0 millions au 31 décembre 2022 contre EUR 103,0 millions au 31 décembre 2021.

7.d Restrictions significatives dans les filiales, entreprises associées et coentreprises

Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers BNP Paribas Fortis

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles

des entités. En 2022, aucune entité du Groupe BNP Paribas Fortis n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

Restrictions significatives relatives à la capacité de BNP Paribas Fortis à utiliser des actifs logés dans des entités structurées consolidées

L'accès aux actifs des entités structurées consolidées dans lesquelles des investisseurs tiers (autres que les entités du Groupe BNP Paribas) ont investi est limité dans la mesure où les actifs

de ces entités sont réservés aux porteurs de parts ou de titres. Au 31 décembre 2022 et 2021, les actifs concernés sont peu significatifs.

Restrictions significatives relatives à la capacité de BNP Paribas Fortis à utiliser des actifs donnés en garantie ou en pension

Les instruments financiers donnés par BNP Paribas Fortis en garantie ou en pension sont présentés dans les notes 4.p et 5.d.

Restrictions significatives liées aux réserves de liquidité

Les restrictions significatives liées aux réserves de liquidité correspondent aux dépôts obligatoires auprès des banques centrales

communiqués dans le chapitre 'Gestion des risques et adéquation des fonds propres - Risque de liquidité et de refinancement'.

7.e Entités structurées

BNP Paribas Fortis considère avoir sponsorisé une entité structurée lorsqu'elle a été impliquée dans sa création.

BNP Paribas Fortis est engagée dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées principalement à travers ses activités de titrisation d'actifs financiers en qualité d'originateur ou d'arrangeur, de gestionnaire de fonds et de financements spécialisés d'actifs.

De plus, BNP Paribas Fortis est également en relation avec des entités structurées qu'il n'a pas sponsorisées, notamment sous la forme d'investissements dans des fonds ou des véhicules de titrisation.

L'évaluation du contrôle pour les entités structurées est détaillée dans la Note 1.c.2 'Méthodes de consolidation'.

Entités structurées consolidées

La principale catégorie d'entités structurées consolidées est :

Titrisation pour compte propre : les positions de titrisation pour compte propre originées et conservées par BNP Paribas Fortis.

Entités structurées non consolidées

BNP Paribas Fortis est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, pour répondre aux besoins de ses clients.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées sponsorisées

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

Titrisation : BNP Paribas Fortis structure des véhicules de titrisation destinés à offrir à ses clients des solutions de financement de leurs actifs, soit à travers les conduits ABCP consolidés. Chaque véhicule finance l'achat des actifs des clients (créances ou obligations,...) en émettant principalement des obligations adossées à ces actifs et dont le remboursement est lié à leur performance.

Fonds : BNP Paribas Fortis structure et gère des fonds dans le but de proposer des opportunités d'investissements à ses clients. Des fonds dédiés au public sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par BNP Paribas Fortis. Les entités de BNP Paribas Fortis qui gèrent ces fonds peuvent percevoir des commissions de gestion et des

commissions de performance. De plus, BNP Paribas Fortis peut détenir des parts émises par ces fonds.

Financement d'actifs : BNP Paribas Fortis accorde des financements à des entités structurées qui acquièrent des actifs (navires, export finance,...) destinés à être mis en location, les loyers reçus par l'entité structurée permettant de rembourser le financement garanti par l'actif détenu par l'entité structurée.

Autres : Pour le compte de sa clientèle, BNP Paribas Fortis peut également structurer des entités destinées à investir dans des actifs ou à restructurer de la dette.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose BNP Paribas Fortis à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Les actifs et passifs de BNP Paribas Fortis liés aux intérêts détenus dans des entités structurées sponsorisées sont les suivants :

Intérêts au bilan de BNP Paribas Fortis En millions d'euros	31 décembre 2022			
	Titrisation	Fonds	Autres	Total
ACTIF				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	8	8
Autres actifs	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	-	-	8	8
PASSIF				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	13	-	-	13
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-
Passifs financiers évalués au coût amorti	495	1	6	502
Autres passifs	4	-	-	4
TOTAL PASSIF	512	1	6	519
Exposition financée	-	-	8	8
Exposition non financée	-	-	39	39
Engagements de financement	-	-	39	39
Engagements de garanties et dérivés	-	-	-	-
EXPOSITION MAXIMALE AUX PERTES	-	-	47	47
TAILLE DES ENTITES STRUCTUREES ⁽¹⁾	188	94	552	834

Intérêts au bilan de BNP Paribas Fortis En millions d'euros	31 décembre 2021			
	Titrisation	Fonds	Autres	Total
ACTIF				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	9	9
Autres actifs	-	93	-	93
TOTAL ACTIF	-	93	9	102
PASSIF				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	14	-	-	14
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-
Passifs financiers évalués au coût amorti	631	3	22	656
Autres passifs	5	-	-	5
TOTAL PASSIF	650	3	22	675
Exposition financée	-	93	9	102
Exposition non financée	-	-	39	39
Engagements de financement	-	-	39	39
Engagements de garanties et dérivés	-	-	-	-
EXPOSITION MAXIMALE AUX PERTES	-	93	48	141
TAILLE DES ENTITES STRUCTUREES ⁽¹⁾	267	152	462	881

⁽¹⁾ La taille des entités structurées sponsorisées correspond au total de l'actif de l'entité structurée pour la titrisation, à la valeur liquidative pour les fonds (hors mandats de gestion) et au total de l'actif de l'entité structurée ou au montant de l'engagement de BNP Paribas Fortis pour le financement d'actifs et les autres activités

L'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées sponsorisées par BNP Paribas Fortis correspond à la valeur comptable de l'actif, excluant, pour les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres, ainsi qu'au montant nominal des engagements de financement et de garantie donnés et au montant notionnel des CDS (credit default swaps) vendus.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées non sponsorisées

Les principaux intérêts détenus par BNP Paribas Fortis lorsqu'elle a uniquement un rôle d'investisseur dans des entités structurées qu'elle n'a pas sponsorisées, sont détaillés ci-dessous :

- parts d'autres fonds non gérés par BNP Paribas Fortis: dans le cadre de son activité de négociation, BNP Paribas Fortis investit dans des entités structurées en n'ayant aucune implication

dans leur gestion ou leur structuration (investissements dans des fonds communs de placement, des fonds de placement en valeurs mobilières ou des fonds alternatifs), notamment en couverture économique de produits structurés vendus aux clients. BNP Paribas Fortis prend également des participations minoritaires pour accompagner des entreprises dans le cadre de son activité de capital investissement. En décembre 2022 la banque n'a effectué aucun investissement et en décembre 2021, ils étaient très limités ;

- investissements dans des véhicules de titrisation: les investissements dans des véhicules de titrisation s'élèvent à EUR 0,5 milliard au 31 décembre 2022 (EUR 0,6 milliard au 31 décembre 2021). En outre, BNP Paribas Fortis a également des positions sur des SPV sponsorisées par le Groupe BNP Paribas, mais pas par BNP Paribas Fortis, ces investissements étaient peu significatifs au 31 décembre 2022 et 2021.

7f Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux de BNP Paribas Fortis

La politique de rémunération du Conseil d'Administration et du Comité de Direction n'a pas évolué de manière significative en 2022.

Rémunération du Conseil d'Administration

Politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration perçoivent une rémunération basée sur les principes suivants, approuvés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 21 avril 2022, et durant laquelle il a été approuvé d'augmenter la rémunération du Conseil d'Administration à un montant total de maximum d'EUR 1,35 million par an.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les mandats, exercés par les salariés du Groupe BNP Paribas dans toute entité du Groupe BNP Paribas (en France ou à l'étranger) ne sont plus rémunérés.

Ceci n'a aucune conséquence pour les administrateurs non-exécutifs indépendants de BNP Paribas Fortis SA. Les administrateurs non-exécutifs, employés de BNP Paribas SA, n'ont pas droit à une rémunération pour les mandats détenus au sein de BNP Paribas Fortis SA. En ce qui concerne les administrateurs exécutifs de BNP Paribas Fortis SA, ils n'ont pas droit à une rémunération pour les mandats détenus au sein des filiales du Groupe BNP Paribas, hormis leur mandat exécutif au sein de BNP Paribas Fortis SA. Il existe également une exception pour les mandats détenus au sein de BGL BNP Paribas SA.

Salaire annuel fixe Président du Conseil d'Administration	EUR	50.000	(brut)
Salaire annuel fixe Membres du Conseil d'Administration	EUR	25.000	(brut)
Jeton de présence Président du Conseil d'Administration	EUR	4.000	(brut)
Jeton de présence Membres du Conseil d'Administration	EUR	2.000	(brut)
Jeton de présence Président des Comités du Conseil	EUR	4.400	(brut)
Jeton de présence Membres des Comités du Conseil	EUR	2.200	(brut)

Les membres non-exécutifs du Conseil d'Administration ne bénéficient d'aucune rémunération variable, ni d'un régime de prévoyance ou couverture sociale, ni d'aucun autre avantage¹.

¹ A l'exception du Président qui bénéficie d'une voiture de société et d'un téléphone

Rémunération de l'année

Le tableau ci-dessous montre la rémunération brute versée en 2022 aux membres du Conseil d'Administration.

En euros		Rémunération fixe	Jetons de présence*	Total 2022
Herman DAEMS	Président	50.000	157.600	207.600
Michael ANSEEUW	Administrateur exécutif	25.000	24.000	49.000
Didier BEAUVOIS	Administrateur exécutif	25.000	22.000	47.000
Dirk BOOGMANS	Administrateur non-exécutif **	25.000	140.400	165.400
Antoinette d'ASPREMONT LYNDEN	Administratrice non-exécutive et indépendante	25.000	138.200	163.200
Daniel de CLERCK	Administrateur exécutif	25.000	26.000	51.000
Sophie DUTORDOIR	Administratrice non-exécutive ***	25.000	118.600	143.600
Wouter DE PLOEY (à partir du 1 ^{er} décembre 2022)	Administrateur non-exécutif et indépendant	6.250	2.000	8.250
Maxime JADOT	Administrateur exécutif	25.000	26.000	51.000
Anne LECLERCQ (à partir du 21 avril 2022)	Administratrice non-exécutive et indépendante	18.750	66.600	85.350
Piet VAN AKEN	Administrateur exécutif	25.000	26.000	51.000
Titia VAN WAEYENBERGE	Administratrice non-exécutive et indépendante	25.000	98.600	123.600
Stéphane VERMEIRE	Administrateur exécutif	25.000	24.000	49.000
Sandra WILIKENS (à partir du 21 avril 2022)	Administratrice exécutive	18.750	16.000	34.750
		343.750	886.000	1.229.750

* Cette colonne comprend le montant des jetons de présence pour tous les sous-comités du Conseil d'Administration

** Dirk Boogmans était administrateur indépendant jusqu'au 21 avril 2022

*** Sophie Dutordoir était administratrice indépendante jusqu'au 30 novembre 2022

Rémunération du Comité de Direction

Politique de rémunération des membres du Comité de Direction

Les membres du Comité de Direction ont le statut de travailleurs indépendants et perçoivent une rémunération fondée sur les mêmes règles que les membres non-exécutifs du Conseil d'Administration. Ils sont en outre rémunérés pour leurs fonctions au sein du Comité de Direction sur base des éléments suivants : (i) rémunération mensuelle fixe, (ii) rémunération annuelle variable basée sur la réalisation de critères de performance clairs et le suivi des risques lié à des critères de performance collective et individuelle (voir ci-après), (iii) un programme d'assurance-groupe (plan de pension, assurance hospitalisation, vie et invalidité), (iv) des avantages en nature (voiture de fonction, téléphone portable, tablette et connexion internet) et (v) la possibilité d'obtenir des incitants à long terme en actions. Conformément

à la réglementation bancaire européenne Capital Requirements Directive IV ('CRD IV') et à la loi bancaire belge, leur rémunération est soumise à des conditions strictes.

La grille et les niveaux de rémunération sont déterminés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération en prenant en compte les pratiques habituelles et appropriées, ainsi que des références de marché pour les rémunérations des membres exécutifs de direction, et en se faisant aider par des cabinets spécialisés. La politique relative à la rémunération a suivi un processus et des principes identiques à ceux de l'année précédente, ce qui devrait se poursuivre dans les années à venir.

Critères de performance utilisés pour déterminer la rémunération variable

L'ensemble du processus décrit ci-après fait l'objet d'un audit de l'Inspection Générale, le département d'audit interne de BNP Paribas Fortis.

Performances individuelles

Une auto-évaluation est préparée par chaque membre du Comité de Direction et est ensuite soumise au Chief Executive Officer (CEO) qui décide des scores en étroite consultation avec le Président du Conseil d'Administration. Les départements Risk et Compliance procèdent aussi à une évaluation globale.

Les performances individuelles visent la réalisation des objectifs personnels ainsi que les performances managériales, telles qu'évaluées par le Conseil d'Administration.

Performances collectives fondées sur des indicateurs clés de performance (KPI)

Les performances collectives sont mesurées sur base d'indicateurs clés de performance (KPI), conçus pour montrer que le Comité de Direction agit comme une seule équipe. Chaque année, BNP Paribas Fortis définit un plan stratégique sur base duquel des indicateurs sont définis permettant au Comité de Direction de mesurer et d'évaluer les performances collectives réalisées par BNP Paribas Fortis. Les critères mesurés pour chaque business sont : les résultats financiers, la gestion des coûts, la gestion des risques/

conformité, l'évolution à long terme, la responsabilité sociale de l'entreprise, la gestion du capital humain. Chaque année, le Comité de Direction reçoit une note sur les performances globales.

La période d'évaluation s'étend de janvier à décembre de chaque année civile. Les performances sont mesurées sur bas d'objectifs à la fois qualitatifs (satisfaction clientèle, gestion saine des risques, résultats des enquêtes globales des collaborateurs, Team Motivation Barometer, gestion du capital humain, etc.) et quantitatifs (résultat opérationnel courant, résultat brut, évolution du coût du risque, évolution des parts de marché, etc.).

Critères de performance applicables à la partie différée de la rémunération variable

La rémunération variable est soumise aux principes généraux relatifs à la rémunération différée. A cet égard, la partie différée est conditionnée par la performance future de BNP Paribas Fortis et par la saine gestion des risques.

Rémunération de l'année

Le tableau ci-dessous présente de manière globale la rémunération brute versée ou à verser aux membres du Comité de Direction pour l'exercice 2022 dont les avantages en nature et les jetons de présence.

En euros	2022		2021	
	Chief Executive Officer	Autres membres du Comité de Direction	Chief Executive Officer	Autres membres du Comité de Direction
Rémunération				
Fixe	998.513	2.453.250	998.513	2.169.500
Variable	261.800	674.800	261.800	532.880
Variable différée	252.700	365.200	252.700	365.120
Variable multi-annuel ⁽¹⁾	140.000	357.000	140.000	335.700
Jetons de présence ⁽²⁾	111.016	358.266	111.016	328.516
Avantages en nature ⁽³⁾	3.314	21.866	3.565	23.978
Pension, assurance-vie et pension d'orphelin ⁽⁴⁾	317.857	325.516	298.184	276.787
Total	2.085.200	4.555.898	2.065.778	4.032.481

⁽¹⁾ Afin de se conformer à la Directive CRD IV applicable aux établissements de crédit, le montant de la rémunération variable pluriannuelle indiqué pour un exercice donné est celui attribué au titre de la performance de cet exercice et non pas celui attribué au cours de cet exercice. À compter de 2016, afin de se conformer aux Orientations des Autorités européennes des Banques (EBA) du 21 décembre 2016, la rémunération variable pluri-annuelle est présentée en tenant compte de la valeur de marché déterminée au moment de l'octroi

⁽²⁾ Afin de se conformer à l'Article 3:6 du Code des sociétés et des associations, les rémunérations reçues dans le périmètre de contrôle sont incluses

⁽³⁾ Les membres du Comité de Direction ont chacun une voiture de fonction et un téléphone portable

⁽⁴⁾ Pour les régimes de retraite à cotisations définies et pour les régimes de retraite à prestations définies, il s'agit de la somme des cotisations de BNP Paribas Fortis

Information sur les plans variables multi-annuels

Contingent Sustainable and International Scheme ('CSIS') 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022

Le 'CSIS' a pour objectif de rémunérer les Material Risk Takers, identifiés comme des collaborateurs clés du Groupe BNP Paribas en raison de leur performance, conformément à la réglementation européenne, et pourvu qu'ils agissent dans l'intérêt à long terme du Groupe BNP Paribas. Le plan CSIS vise à récompenser les bénéficiaires tout en favorisant une gestion saine et efficace des risques. Comme l'exige la Directive européenne CRD IV, le plan CSIS prévoit l'octroi d'une attribution qui peut être totalement annulée afin de refléter de manière appropriée la qualité de crédit du Groupe BNP Paribas en continuité d'exploitation.

En conséquence, les paiements en vertu du plan CSIS seront annulés si le ratio CET1 du Groupe BNP Paribas baisse en-dessous de 7 %, ou si le Groupe BNP Paribas fait l'objet d'une procédure de résolution.

Dans le but de refléter l'ambition de croissance du Groupe BNP Paribas, tout en promouvant une plus grande responsabilité sociale, économique et environnementale, le Groupe BNP Paribas a également décidé :

- de subordonner :
 - 85 % de l'attribution CSIS à une condition basée sur la performance opérationnelle du Groupe BNP Paribas ('Group Performance Indicator - GPI') et
 - 15 % de l'attribution CSIS à une condition basée sur la performance en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale ('RSE'), car le Groupe BNP Paribas considère qu'il est essentiel d'agir à tous les niveaux et de façon significative, pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale, économique et sociale ;
- de conditionner tout paiement dans le cadre du Plan à un résultat avant impôt du Groupe BNP Paribas au titre de l'exercice positif.

L'attribution CSIS prend la forme d'un montant en numéraire exprimé en devise locale (le Montant Nominal de l'instrument) portant un taux d'intérêt (le Montant d'Intérêts).

Pour le plan de l'année 2016, la Période d'Acquisition a débuté le 1^{er} janvier 2017 et prend fin le 1^{er} janvier 2022. La Période de Rétention de 6 mois débute le 1^{er} janvier 2022 et prend fin le 30 juin 2022. Compte tenu de la performance Opérationnelle du Groupe et de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise entre 2016 et 2021, le montant versé au 30 juin 2022 s'élève à 80,3 % du

montant attribué (montant de l'instrument notionnel). Le montant maximum du plan est versé si la performance Opérationnelle du Groupe de 50 % est atteinte et si les critères RSE sont remplis. La performance opérationnelle du Groupe a été de 13,3 %. Les critères RSE ont été remplis.

Pour le plan de l'année 2017, la Période d'Acquisition a débuté le 1^{er} janvier 2018 et prend fin le 1^{er} janvier 2023. La Période de Rétention de 6 mois débute le 1^{er} janvier 2023 et prend fin le 30 juin 2023. Le bénéficiaire est éligible au paiement d'un montant d'intérêts à la Date de Paiement calculé du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, et le taux d'intérêt est de 1,25 % par année.

Pour le plan de l'année 2018, la Période d'Acquisition a débuté le 1^{er} janvier 2019 et prend fin le 1^{er} janvier 2024. La Période de Rétention de 6 mois débute le 1^{er} janvier 2024 et prend fin le 30 juin 2024. Le bénéficiaire est éligible au paiement d'un montant d'intérêts à la Date de Paiement calculé du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024, et le taux d'intérêt est de 2,09 % par année.

Pour le plan de l'année 2019, la Période d'Acquisition a débuté le 1^{er} janvier 2020 et prend fin le 1^{er} janvier 2025. La Période de Rétention de 6 mois débute le 1^{er} janvier 2025 et prend fin le 30 juin 2025. Le bénéficiaire est éligible au paiement d'un montant d'intérêts à la Date de Paiement calculé du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, et le taux d'intérêt est de 1,1 % par année.

Pour le plan de l'année 2020, la Période d'Acquisition a débuté le 1^{er} janvier 2021 et prend fin le 1^{er} janvier 2026. La Période de Rétention de 6 mois débute le 1^{er} janvier 2026 et prend fin le 30 juin 2026. Le bénéficiaire est éligible au paiement d'un montant d'intérêts à la Date de Paiement calculé du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, et le taux d'intérêt est de 0,8 % par année.

Pour le plan de l'année 2021, la Période d'Acquisition a débuté le 1^{er} janvier 2022 et prend fin le 1^{er} janvier 2027. La Période de Rétention de 6 mois débute le 1^{er} janvier 2027 et prend fin le 30 juin 2027. Le bénéficiaire est éligible au paiement d'un montant d'intérêts à la Date de Paiement calculé du 1^{er} janvier 2027 au 30 juin 2027, et le taux d'intérêt est de 1,28 % par année.

Pour l'octroi relatif à l'année de performance 2022, la Période d'Acquisition débute le 1^{er} janvier 2023 et prend fin le 1^{er} janvier 2028. La Période de Rétention de 6 mois débute le 1^{er} janvier 2028 et prend fin le 30 juin 2028. Le bénéficiaire est éligible au paiement d'un montant d'intérêts à la Date de Paiement calculé du 1^{er} janvier 2028 au 30 juin 2028, et le taux d'intérêt est de 2,9 % par année.

Growth Technology Sustainability scheme (GTS)

Le plan Growth, Technology, Sustainability ('GTS') est conçu pour que certains employés clés du Groupe soient associés au plan stratégique 2025 de BNP Paribas. Ce plan était exceptionnellement attribué en 2022 et vise à retenir et à motiver ses bénéficiaires en alignant leurs intérêts sur les objectifs du Groupe en termes de performance opérationnelle annuelle moyenne sur la durée du plan stratégique GTS 2025.

Le plan sera versé le 30 juin 2026, sous réserve du respect des conditions personnelles et des conditions de performance suivantes :

- Le paiement sera lié à l'évolution annuelle moyenne du Gross operating income (GOI), hors SRF (contribution au Single Resolution Fund) du Groupe BNP Paribas sur la durée du plan stratégique, soit entre 2021 et 2025, avec l'application d'une grille de 0 % à 100 % du montant attribué.

- L'Attribution ne sera pas versée, et les droits y afférents seront caducs, si le résultat avant impôt du Groupe BNP Paribas pour l'exercice 2025 est négatif.

Information sur le paiement d'indemnités de rupture

En 2022, aucune indemnité de licenciement n'a été payée aux membres du Comité de Direction.

Relations avec les principaux dirigeants

Au 31 décembre 2022, le total des encours des prêts et garanties accordés aux membres du Conseil d'Administration et les membres de leur famille proche s'élève à EUR 4,1 millions. Ces prêts et garanties représentent des transactions normales qui ont été effectuées dans des conditions normales de marché et/ou de clients.

7.g Relations avec les autres parties liées

Les autres parties liées à BNP Paribas Fortis sont :

- BNP Paribas (et toutes ses filiales), qui ont le contrôle sur BNP Paribas Fortis ;
- les sociétés consolidées de BNP Paribas Fortis (y compris les sociétés mises en équivalence) ;

- ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel de BNP Paribas Fortis.

Les transactions opérées entre BNP Paribas Fortis et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché.

Relations entre les sociétés consolidées

La liste des sociétés consolidées de BNP Paribas Fortis est présentée dans la note 7.j 'Périmètre de consolidation'. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale de BNP Paribas Fortis sont éliminés en consolidation.

Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence et les entités du Groupe BNP Paribas.

Encours des opérations réalisées avec les parties liées

En millions d'euros	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Entités du Groupe BNP Paribas	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾	Entités du Groupe BNP Paribas	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾
ACTIF						
Comptes ordinaires	4.890	-	49	2.366	-	44
Prêts	4.517	68	669	3.544	112	190
Titres	51	-	140	100	-	97
Actifs divers	316	-	62	210	-	121
Total actif	9.774	68	920	6.220	112	452
PASSIF						
Comptes ordinaires	720	115	229	605	122	368
Autres emprunts	25.920	-	811	24.854	20	1.039
Passifs divers	736	-	26	308	-	18
Total passif	27.376	115	1.066	25.767	142	1.425
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE						
Engagements de financement donnés	31	24	61	22	23	70
Engagements de garantie donnés	5.611	64	65	5.877	1.468	87
Total	5.642	88	126	5.899	1.491	157

(1) Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif

BNP Paribas Fortis effectue également avec les parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur des dérivés (swaps, options, contrats à terme,...) et sur des instruments financiers (actions, obligations,...).

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

En millions d'euros	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Entités du Groupe BNP Paribas	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾	Entités du Groupe BNP Paribas	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	371	6	7	315	7	5
Intérêts et charges assimilées	(711)	-	(7)	(612)	(3)	(3)
Commissions (produits)	163	-	599	140	3	604
Commissions (charges)	(135)	-	(17)	(101)	-	(14)
Prestations de services rendues	77	-	43	74	-	37
Prestations de services reçues	(290)	-	(80)	(187)	-	(67)
Loyers perçus	42	-	10	41	-	11
Total	(483)	6	555	(330)	7	573

(1) Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif

Entités de BNP Paribas Fortis assurant la gestion de certains avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel

BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle BNP Paribas Fortis est actionnaire à hauteur de 25 %.

7.h Echancier des instruments financiers par maturité

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et des passifs financiers par date d'échéance contractuelle pour les contrats à date de maturité unique, et par 'cash flows' pour les actifs à date de remboursement échelonné. La source des données de ce tableau est identique à celle utilisée pour confectionner les rapports normatifs de liquidité (dont le 'Liquidity Coverage Ratio', ou encore le 'Net Stable Funding Ratio').

Les passifs financiers sont principalement classés sous la rubrique 'A vue' compte-tenu de l'importance des dépôts à vue et des dépôts d'épargne, alors que les actifs financiers sont en majorité

repris 'à plus d'un an', conséquence des maturités longues des crédits à terme et des prêts hypothécaires.

L'échéance des actifs et passifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transactions est considérée comme 'non déterminée' dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle.

Les instruments dérivés de couverture et l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont également considérés comme ayant une échéance 'non déterminée'.

En millions d'euros, au 31 décembre 2022	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, banques centrales	-	39.009	-	-	-	-	-	39.009
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	8.358	-	1.899	464	1.231	352	11	12.315
Instruments financiers dérivés de couverture	6.499	-	-	-	-	-	-	6.499
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(907)	-	-	-	-	-	-	(907)
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	133	-	186	133	137	1.887	3.401	5.877
Actifs financiers au coût amorti	-	7.606	11.382	16.015	31.568	85.193	84.082	235.846
Actifs financiers par maturité	14.083	46.615	13.467	16.612	32.936	87.432	87.494	298.639
Banques centrales	-	2.363	-	-	-	-	-	2.363
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	7.187	-	7.387	485	1.165	1.239	1.057	18.520
Instruments financiers dérivés de couverture	9.692	-	-	-	-	-	-	9.692
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(5.216)	-	-	-	-	-	-	(5.216)
Passifs financiers au coût amorti	-	184.710	18.763	14.014	29.419	12.433	2.479	261.818
Passifs financiers par maturité*	11.663	187.073	26.150	14.499	30.584	13.672	3.536	287.177

* La note ne contient pas d'informations concernant Arval dont le financement externe de cette activité s'élève à EUR 15,7 milliards, pour lequel la plus grande partie arrive à échéance dans un délai de 1 à 5 ans, le financement restant dans un délai d'1 an.

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, banques centrales	-	61.263	-	-	-	-	-	61.263
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	7.610	1	3.162	425	1.807	618	11	13.634
Instruments financiers dérivés de couverture	1.982	-	-	-	-	-	-	1.982
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1.812	-	-	-	-	-	-	1.812
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	310	-	192	341	668	2.815	3.535	7.861
Actifs financiers au coût amorti	-	7.126	8.082	13.450	27.741	80.755	73.702	210.856
Actifs financiers par maturité	11.714	68.390	11.436	14.216	30.216	84.188	77.248	297.408
Banques centrales	-	426	-	-	-	-	-	426
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	4.526	-	11.824	489	2.451	1.458	1.625	22.373
Instruments financiers dérivés de couverture	3.215	-	-	-	-	-	-	3.215
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	472	-	-	-	-	-	-	472
Passifs financiers au coût amorti	-	183.894	9.992	14.866	11.107	39.093	2.302	261.254
Passifs financiers par maturité*	8.213	184.320	21.816	15.355	13.558	40.551	3.927	287.740

* La note ne contient pas d'informations concernant Arval dont le financement externe de cette activité s'élève à EUR 9,6 milliards, pour lequel la plus grande partie arrive à échéance dans un délai de 1 à 5 ans, le financement restant dans un délai d'1 an.

7.i Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2022. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas Fortis;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de la banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente;

■ les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les écarts d'acquisition, mais aussi les autres actifs incorporels

tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur de BNP Paribas Fortis.

31 décembre 2022 En millions d'euros	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle ⁽¹⁾	-	14.835	184.127	198.962	207.301
Titres de dettes au coût amorti (note 4.e)	11.878	637	1	12.516	13.151
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes et emprunts aux établissements de crédit et à la clientèle	-	259.194	-	259.194	258.987
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	16.170	-	16.170	16.252
Dettes subordonnées (note 4.h)	-	2.284	-	2.284	2.283

31 décembre 2021 En millions d'euros	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle ⁽¹⁾	-	14.961	169.931	184.892	181.541
Titres de dettes au coût amorti (note 4.e)	10.733	866	175	11.774	11.712
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes et emprunts aux établissements de crédit et à la clientèle	-	255.854	-	255.854	255.647
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	12.746	-	12.746	12.878
Dettes subordonnées (note 4.h)	-	2.298	-	2.298	2.296

⁽¹⁾ Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues par BNP Paribas Fortis assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein de la banque. Lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. À défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les titres de dettes au coût amorti, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments

financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1. 'Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas Fortis'. La description des niveaux de la hiérarchie de la valeur de marché est également présentée dans les principes comptables (note 1.f.9). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue) ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptable. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception de crédits à la clientèle classés en Niveau 3.

7j Périmètre de consolidation

Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
		Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.
Société consolidante									
BNP Paribas Fortis	Belgique								
Belgique									
AG Insurance	Belgique	ME	25,0 %	25,0 %		ME	25,0 %	25,0 %	
Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
Arval Belgium NV SA	Belgique	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Axcepta BNPP Benelux	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
Bancontact Payconiq Company	Belgique	ME	22,5 %	22,5 %		ME	22,5 %	22,5 %	
Banking Funding Company SA	Belgique				S1	ME	33,5 %	33,5 %	
Batopin	Belgique	ME	25,0 %	25,0 %		ME	25,0 %	25,0 %	E1
Belgian Mobile ID	Belgique	ME	12,2 %	12,2 %		ME	12,2 %	12,2 %	V3
BNP Paribas 3 Step IT (Belgium Branch)	Belgique	IG	100,0 %	12,8 %		IG	100,0 %	12,8 %	
BNP Paribas Fortis Factor NV SA	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
BNP Paribas Fortis Private Equity Belgium NV	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
BNP Paribas Fortis Private Equity Expansion	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
BNP Paribas Fortis Private Equity Management	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
BNP Paribas Lease Group Belgium	Belgique	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
BNPP Fortis Film Finance	Belgique	IG	99,9 %	99,9 %		IG	99,9 %	99,9 %	V4
bpost bank	Belgique	IG	100,0 %	100,0 %	V1 D2	ME 1	50,0 %	50,0 %	
CNH Industrial Capital Europe Belgium Branch	Belgique	IG	100,0 %	12,5 %		IG	100,0 %	12,5 %	
Credissimo	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
Credissimo Hainaut SA	Belgique	IG	99,7 %	99,7 %		IG	99,7 %	99,7 %	
Crédit pour Habitations Sociales	Belgique	IG	81,7 %	81,7 %		IG	81,7 %	81,7 %	

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution en %

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
- D2 bpost banque était consolidée par mise en équivalence dans les comptes de BNP Paribas Fortis jusqu'au 31 décembre 2021. A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par BNP Paribas Fortis, elle est désormais consolidée par intégration globale.

Périmètre de consolidation prudentiel

- 1 Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel
- 2 Entités consolidées par mise en équivalence dans le périmètre prudentiel
- IG Intégration Globale
- ME Mise en équivalence
- VM Participation dans une entité sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat
- (s) Entités structurées

Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
		Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.
Demetris NV	Belgique	IG	99,9 %	99,9 %	E1				
Eos Aremas Belgium S.A./N.V.	Belgique	ME	49,9 %	49,9 %		ME	49,9 %	49,9 %	
Es-Finance	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
FScholen	Belgique	ME 1	50,0 %	50,0 %		ME 1	50,0 %	50,0 %	
Immobilière Sauvenière S.A.	Belgique	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
Private Equity Investments (a)	BE/FR/LU	VM				VM			
Isabel SA NV	Belgique	ME	25,3 %	25,3 %		ME	25,3 %	25,3 %	
Locadif	Belgique	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Microstart	Belgique	IG	42,3 %	76,8 %		IG	42,3 %	76,8 %	V3
Sowo Invest SA NV	Belgique	IG	87,5 %	87,5 %		IG	87,5 %	87,5 %	
Terberg Leasing Justlease Belgium BV	Belgique	IG 2	99,9 %	100,0 %	E3				

Belgique - Fonds Commun de Créances

Bass Master Issuer NV	Belgique	IG				IG			
Esmée Master Issuer	Belgique	IG				IG			
FL Zeebrugge	Belgique	IG				IG			

Belgique - Entités Structurées

Epimede	Belgique	ME				ME			
---------	----------	----	--	--	--	----	--	--	--

Luxembourg

Arval Luxembourg SA	Luxembourg	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
BGL BNP Paribas	Luxembourg	IG	50,0 %	50,0 %		IG	50,0 %	50,0 %	
BNP Paribas Fortis Funding S.A.	Luxembourg	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A.	Luxembourg	IG	100,0 %	50,0 %		IG	100,0 %	50,0 %	
BNP Paribas Leasing Solutions	Luxembourg	IG	50,0 %	25,0 %		IG	50,0 %	25,0 %	
Cardif Lux Vie	Luxembourg	ME	33,3 %	16,7 %		ME	33,3 %	16,7 %	
CofhyLux S.A.	Luxembourg	IG	100,0 %	50,0 %		IG	100,0 %	50,0 %	
Luxhub SA	Luxembourg	ME	28,0 %	14,0 %		ME	28,0 %	14,0 %	
Visalux	Luxembourg	ME	25,3 %	12,6 %		ME	25,3 %	12,6 %	V3

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution en %

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
- D2 bpost banque était consolidée par mise en équivalence dans les comptes de BNP Paribas Fortis jusqu'au 31 décembre 2021. A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par BNP Paribas Fortis, elle est désormais consolidée par intégration globale.

Périmètre de consolidation prudentiel

- 1 Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel
- 2 Entités consolidées par mise en équivalence dans le périmètre prudentiel
- IG Intégration Globale
- ME Mise en équivalence
- VM Participation dans une entité sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat
- (s) Entités structurées

Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
		Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.
Reste du monde									
Aprolis Finance	France	IG	51,0 %	12,8 %		IG	51,0 %	12,8 %	
Artegy	France	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
Artel	France	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval AB	Suède	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval AS	Danemark	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval AS Norway	Norvège	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval Austria GmbH	Autriche	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval Benelux BV	Les Pays-Bas				S4	IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval Brasil LTDA	Brésil	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval BV	Les Pays-Bas	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval CZ SRO	République Tchèque	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval Fleet Services	France	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval Fuhrparkmanagement GmbH	Autriche								S4
Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval India Private Ltd	Inde								S3
Arval LLC	Russie	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval Magyarország KFT	Hongrie	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval Maroc SA	Maroc	IG 2	66,7 %	66,7 %		IG 2	66,7 %	66,7 %	
Arval Oy	Finlande	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval Relsa SPA	Chili	ME	50,0 %	50,0 %		ME	50,0 %	50,0 %	
Arval Schweiz AG	Suisse	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval Service Lease	France	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Portugal	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval Service Lease Italia SPA	Italie	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval Service Lease Polska SP ZOO	Pologne	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval Service Lease SA	Espagne	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval Slovakia SRO	Slovaquie	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval Trading	France	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval UK Group Ltd	Royaume-Uni	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution en %

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
- D2 bpost banque était consolidée par mise en équivalence dans les comptes de BNP Paribas Fortis jusqu'au 31 décembre 2021. A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par BNP Paribas Fortis, elle est désormais consolidée par intégration globale.

Périmètre de consolidation prudentiel

- 1 Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel
- 2 Entités consolidées par mise en équivalence dans le périmètre prudentiel
- IG Intégration Globale
- ME Mise en équivalence
- VM Participation dans une entité sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat
- (s) Entités structurées

Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
		Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.
Arval UK Leasing Services Ltd	Royaume-Uni	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Arval UK Ltd	Royaume-Uni	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Bantas Nakit AS	Turquie	ME 1	33,3 %	16,7 %		ME 1	33,3 %	16,7 %	
BGL BNP Paribas S.A. (Germany Branch)	Allemagne	IG	100,0 %	50,0 %		IG	100,0 %	50,0 %	
BNL Leasing SPA	Italie	ME	26,2 %	6,5 %		ME	26,2 %	6,5 %	
BNP Paribas 3 STEP IT	France	IG	51,0 %	12,8 %		IG	51,0 %	12,8 %	
BNP Paribas 3 Step IT (Germany Branch)	Allemagne	IG	100,0 %	12,8 %		IG	100,0 %	12,8 %	
BNP Paribas 3 Step IT (Italy Branch)	Italie	IG	100,0 %	12,8 %		IG	100,0 %	12,8 %	
BNP Paribas 3 Step IT (Netherlands Branch)	Les Pays-Bas	IG	100,0 %	12,8 %		IG	100,0 %	12,8 %	
BNP Paribas3 Step It (United Kingdom Branch)	Royaume-Uni	IG	100,0 %	12,8 %		IG	100,0 %	12,8 %	
BNP Paribas Commercial Finance Limited	Royaume-Uni	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
BNP Paribas Factor AS	Danemark	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
BNP Paribas Factor GmbH	Allemagne	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
BNP Paribas Finansal Kiralama A.S.	Turquie	IG	100,0 %	26,1 %		IG	100,0 %	26,1 %	
BNP Paribas Fortis (Spain branch)	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
BNP Paribas Fortis (U.S.A branch)	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0 %	100,0 %		IG	100,0 %	100,0 %	
BNP Paribas Lease Group	France	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
BNP Paribas Leasing Solutions IFN S.A.	Roumanie	IG	99,9 %	24,9 %		IG	99,9 %	24,9 %	
BNP Paribas Lease Group Leasing Solutions S.P.A.	Italie	ME	26,2 %	6,5 %		ME	26,2 %	6,5 %	
BNP Paribas Lease Group Milan Branch	Italie	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
BNP Paribas Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
BNP Paribas Lease Group Rentals Limited	Royaume-Uni								S1
BNP Paribas Lease Group (Germany Branch)	Allemagne	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
BNP Paribas Lease Group Sa (Portugal Branch)	Portugal	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
BNP Paribas Lease Group Sa (Spain Branch)	Espagne	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
BNP Paribas Lease Group Sp. Z.O.O	Pologne	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution en %

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
- D2 bpost banque était consolidée par mise en équivalence dans les comptes de BNP Paribas Fortis jusqu'au 31 décembre 2021. A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par BNP Paribas Fortis, elle est désormais consolidée par intégration globale.

Périmètre de consolidation prudentiel

- 1 Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel
- 2 Entités consolidées par mise en équivalence dans le périmètre prudentiel
- IG Intégration Globale
- ME Mise en équivalence
- VM Participation dans une entité sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat
- (s) Entités structurées

Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
		Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.
BNP Paribas Leasing Solutions Ltd.	Royaume-Uni	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
BNP Paribas Leasing Solutions A.S	Danemark	IG	100,0 %	25,0 %	E1				
BNP Paribas Leasing Solutions N.V.	Les Pays-Bas	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
BNPP Asset Management Holding	France	ME	33,3 %	30,9 %		ME	33,3 %	30,9 %	
BNPP Bank Polska SA	Pologne	ME	24,1 %	24,1 %		ME	24,1 %	24,1 %	
BNPP Factor AB	Suède								S1
BNPP Factor NV	Les Pays-Bas								S1
BNPP Factoring Support	Les Pays-Bas	IG	100,0 %	99,9 %		IG	100,0 %	99,9 %	
BNPP Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
BNPP Lease Group GmbH & Co KG	Autriche								S4
BNPP Leasing Solution AS	Norvège	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
BNPP Leasing Solutions AB	Suède	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	E1
BNPP Leasing Solutions GmbH (Ex - All In One Vermietung GmbH)	Autriche	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
BNPP Rental Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
BNPP Rental Solutions SPA	Italie	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
Claas Financial Services	France	IG	51,0 %	12,8 %		IG	51,0 %	12,8 %	
Claas Financial Services (Germany Branch)	Allemagne	IG	100,0 %	12,8 %		IG	100,0 %	12,8 %	
Claas Financial Services (Italy Branch)	Italie	IG	100,0 %	12,8 %		IG	100,0 %	12,8 %	
Claas Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0 %	12,8 %		IG	51,0 %	12,8 %	
Claas Financial Services (Poland Branch)	Pologne	IG	100,0 %	12,8 %		IG	100,0 %	12,8 %	
Claas Financial Services (Spain Branch)	Espagne	IG	100,0 %	12,8 %		IG	100,0 %	12,8 %	
Cent ASL	France	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	E2
CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	IG	100,0 %	12,5 %		IG	100,0 %	12,5 %	
CNH Industrial Capital Europe	France	IG	50,1 %	12,5 %		IG	50,1 %	12,5 %	
CNH Industrial Capital Europe BV	Les Pays-Bas	IG	100,0 %	12,5 %		IG	100,0 %	12,5 %	
CNH Industrial Capital Europe (Italy Branch)	Italie	IG	100,0 %	12,5 %		IG	100,0 %	12,5 %	
CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	12,5 %		IG	100,0 %	12,5 %	

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution en %

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
- D2 bpost banque était consolidée par mise en équivalence dans les comptes de BNP Paribas Fortis jusqu'au 31 décembre 2021. A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par BNP Paribas Fortis, elle est désormais consolidée par intégration globale.

Périmètre de consolidation prudentiel

- 1 Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel
- 2 Entités consolidées par mise en équivalence dans le périmètre prudentiel
- IG Intégration Globale
- ME Mise en équivalence
- VM Participation dans une entité sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat
- (s) Entités structurées

Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
		Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.
CNH Industrial Capital Europe (Poland Branch)	Pologne	IG	100,0 %	12,5 %		IG	100,0 %	12,5 %	
CNH Industrial Capital Europe (Germany Branch)	Allemagne	IG	100,0 %	12,5 %		IG	100,0 %	12,5 %	
CNH Industrial Capital Europe (Spain Branch)	Espagne	IG	100,0 %	12,5 %		IG	100,0 %	12,5 %	
Cofiparc	France	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
FCT Pulse France 2022	France	IG 2	100,0 %	99,9 %	E2				
Fortis Lease	France	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
Fortis Lease Iberia SA	Espagne	IG	100,0 %	41,0 %		IG	100,0 %	41,0 %	
Fortis Lease Portugal	Portugal	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
Fortis Lease Uk Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
Fortis Vastgoedlease B.V.	Les Pays-Bas	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
Greenval Insurance DAC	Irlande	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Heffiq Heftruck Verhuur BV	Les Pays-Bas	IG	50,1 %	12,5 %		IG	50,1 %	12,5 %	
JCB Finance	France	IG	100,0 %	12,5 %		IG	100,0 %	12,5 %	
JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	50,1 %	12,5 %		IG	50,1 %	12,5 %	
JCB Finance (Italy Branch)	Italie	IG	100,0 %	12,5 %		IG	100,0 %	12,5 %	
JCB Finance (Germany Branch)	Allemagne	IG	100,0 %	12,5 %		IG	100,0 %	12,5 %	
Louveo	France	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
Manitou Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	51,0 %	12,8 %		IG	51,0 %	12,8 %	
MGF	France	IG	51,0 %	12,8 %		IG	51,0 %	12,8 %	
MGF (Germany Branch)	Allemagne	IG	100,0 %	12,8 %		IG	100,0 %	12,8 %	
MGF (Italy Branch)	Italie	IG	100,0 %	12,8 %		IG	100,0 %	12,8 %	
Personal Car Lease BV	Les Pays-Bas	IG 2	100,0 %	99,9 %	E3				
Public Location Longue Durée	France	IG 2	100,0 %	99,9 %		IG 2	100,0 %	99,9 %	
RD Leasing IFN SA	Roumanie								S4
Same Deutz Fahr Finance	France	IG	100,0 %	25,0 %		IG	100,0 %	25,0 %	
TEB Arval Arac Filo Kiralama A.S.	Turquie	IG 2	100,0 %	74,9 %		IG 2	100,0 %	74,9 %	

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution en %

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
- D2 bpost banque était consolidée par mise en équivalence dans les comptes de BNP Paribas Fortis jusqu'au 31 décembre 2021. A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par BNP Paribas Fortis, elle est désormais consolidée par intégration globale.

Périmètre de consolidation prudentiel

- 1 Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel
- 2 Entités consolidées par mise en équivalence dans le périmètre prudentiel
- IG Intégration Globale
- ME Mise en équivalence
- VM Participation dans une entité sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat
- (s) Entités structurées

Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
		Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.
TEB ARF Teknoloji Anonim Sirketi	Turquie	IG	100,0 %	48,7 %		IG	100,0 %	48,7 %	E2
TEB Faktoring A.S.	Turquie	IG	100,0 %	48,7 %		IG	100,0 %	48,7 %	
TEB Holding A.S.	Turquie	IG	50,0 %	49,9 %		IG	50,0 %	49,9 %	
TEB Sh A	Serbie	IG	100,0 %	49,9 %		IG	100,0 %	49,9 %	
TEB Yatirim Menkul Degerler A.S.	Turquie	IG	100,0 %	48,7 %		IG	100,0 %	48,7 %	
Terberg Business Lease Group BV	Les Pays-Bas	IG 2	100,0 %	99,9 %	E3				
Turk Ekonomi Bankasi A.S.	Turquie	IG	76,2 %	48,7 %		IG	76,2 %	48,7 %	
Reste du monde - Entités Structurées									
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs Gmbh & Co	Allemagne				S1	IG			
Pixel 2021	France	IG				IG			E2

(a) Au 31 décembre 2022, 14 entités d'Investissements de Private Equity versus 11 entités au 31 décembre 2021.

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution en %

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
- D2 bpost banque était consolidée par mise en équivalence dans les comptes de BNP Paribas Fortis jusqu'au 31 décembre 2021. A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par BNP Paribas Fortis, elle est désormais consolidée par intégration globale.

Périmètre de consolidation prudentiel

- 1 Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel
- 2 Entités consolidées par mise en équivalence dans le périmètre prudentiel
- IG Intégration Globale
- ME Mise en équivalence
- VM Participation dans une entité sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat
- (s) Entités structurées

7k Honoraires des commissaires aux comptes

Depuis l'exercice 2018, tous les travaux d'audit sont désormais effectués par PwC en tant que seul auditeur de la banque.

Le tableau ci-dessous indique les honoraires versés aux auditeurs (PwC, Deloitte, Mazars et autres) de toutes les entités consolidées.

Montant hors taxe, en milliers d'euros	Exercice 2022						Exercice 2021					
	PwC		Autres		Total		PwC		Autres		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit												
Certification des comptes	1.921	73 %	5.199	89 %	7.120	84 %	1.869	75 %	5.650	93 %	7.519	88 %
- BNP Paribas Fortis	1.344	51 %	12	0 %	1.356	16 %	1.296	52 %	-	0 %	1.296	15 %
- Filiales consolidées	577	22 %	5.187	89 %	5.764	68 %	573	23 %	5.650	93 %	6.223	73 %
Services autres que la certification des comptes	723	27 %	666	11 %	1.389	16 %	628	25 %	401	7 %	1.029	12 %
- BNP Paribas Fortis	396	15 %	14	0 %	410	4 %	310	12 %	14	0 %	324	4 %
- Filiales consolidées	327	12 %	652	11 %	979	12 %	318	13 %	387	7 %	705	8 %
TOTAL	2.644	100 %	5.865	100 %	8.509	100 %	2.497	100 %	6.051	100 %	8.548	100 %

Le montant total des honoraires versés aux différents réseaux des Commissaires aux comptes autres que celui certifiant les Comptes Consolidés et Non Consolidés de BNP Paribas Fortis, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à EUR 5.865.000 au titre de l'exercice 2022.

En 2022, l'augmentation de EUR 52.000 des honoraires de PwC relatifs à la certification des comptes s'explique par :

- l'impact de la forte inflation en 2022 sur les honoraires d'audit relatifs à la certification des comptes de BNP Paribas Fortis et de ses sociétés consolidées.

En 2022, nous notons une diminution de EUR 463.000 des honoraires de Mazars et Deloitte relatifs à la certification des comptes pour les entités consolidées.

Cette variation est principalement liée à la forte baisse des honoraires globaux de BGL BNPP impactée par une réforme du régulateur luxembourgeois :

- les travaux consolidés pour le métier Leasing réalisés par Mazars et payés par BGL BNPP ont été arrêtés en 2022, seule la partie statutaire réalisée par Deloitte a été maintenue;

- les travaux supplémentaires (autres que la vérification des comptes) imposés par le régulateur et exécutés par Deloitte sont à présent considérés comme autres revues et services.

Cette diminution est en partie compensée par l'augmentation des honoraires d'audit liée à l'inflation en 2022 et à la prise en compte des honoraires d'audit de Mazars pour bpost banque repris pour la première fois en 2022.

En 2022, l'augmentation de EUR 95.000 des honoraires de PwC relatifs aux services autres que la certification des comptes est principalement due à :

- une mission pour assister la Banque Nationale de Belgique dans le cadre d'une inspection.

En 2022, l'augmentation de EUR 265.000 des honoraires de Mazars et Deloitte relatifs aux services autres que la certification des comptes s'explique par :

- la réforme imposée par le régulateur luxembourgeois pour laquelle les travaux autres que la certification des comptes et imposés par le régulateur aux auditeurs de BGL BNPP sont dorénavant à considérer comme autres revenus et services.

7.1 Événements survenus après la période sous revue

Depuis la clôture au 31 décembre 2022, en février 2023, les régions du sud de la Turquie ont été fortement touchées par l'un des pires tremblements de terre de l'histoire récente. Les répercussions sur l'économie en Turquie sont encore indéterminées, mais BNP Paribas Fortis suit la situation de près avec ses filiales turques qui continuent à accompagner ses clients en particulier durant cette période difficile.

GESTION DES RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES



INTRODUCTION

Le présent chapitre énumère les risques supportés par BNP Paribas Fortis. Il fournit une description de l'organisation de la gestion des risques, et propose une vue d'ensemble, quantitative et qualitative, de l'exposition au risque de BNP Paribas Fortis à fin 2022.

Les indicateurs de risque de BNP Paribas Fortis sont présentés conformément aux principes de Bâle III sur le périmètre de consolidation prudentiel. Ces risques, calculés selon des méthodes approuvées par l'autorité de surveillance bancaire belge (la Banque Nationale de Belgique - BNB) et par le superviseur bancaire européen (la Banque Centrale Européenne - BCE), sont mesurés et gérés de manière aussi cohérente que possible avec les méthodologies Risque du Groupe BNP Paribas. Une vue plus détaillée de la gestion du risque chez BNP Paribas Fortis selon les exigences réglementaires au titre du Pilier 3 est disponible dans le document séparé 'Pillar 3 disclosure'.

Des informations complémentaires sur l'approche du Groupe BNP Paribas concernant la mesure et la gestion des risques liés aux activités bancaires sont fournies dans le document de référence et le Rapport Financier Annuel 2022 de BNP Paribas.

1 ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

1.a Mission et organisation

La gestion des risques est un élément essentiel du métier de la Banque. Au sein du Groupe BNP Paribas et BNP Paribas Fortis, les méthodes et procédures opérationnelles à l'échelle de l'organisation ont été conçues pour assurer efficacement cette mission. C'est principalement le département Risque qui est chargé de superviser l'ensemble du processus, en mesurant et contrôlant les risques à l'échelle du Groupe BNP Paribas et BNP Paribas Fortis. Le département Risque n'a pas de lien de dépendance avec les pôles, métiers et territoires, et est rattaché directement à la direction du Groupe BNP Paribas et de BNP Paribas Fortis.

Les principes d'orientation de la mission et l'organisation du département Risque de BNP Paribas Fortis sont alignés avec :

- la mission du département Risque de BNP Paribas :
 - conseiller la direction de la Banque sur l'appétence au risque et la politique de risque ;
 - contribuer en tant que 'second niveau de contrôle' à veiller à ce que les risques pris par la Banque soient conformes à ses politiques et compatibles avec ses objectifs de rentabilité et de solvabilité ;
 - rendre compte et alerter la direction de la Banque, les directeurs des principaux métiers et le comité ad hoc du Conseil d'Administration sur le statut des risques auxquels la Banque est exposée ;
 - garantir la conformité aux réglementations bancaires en matière de risque, en liaison avec les autres fonctions de groupe concernées.
- les principes organisationnels de BNP Paribas :
 - 'Single integrated Risk entity', chargée des aspects du risque dans tous les métiers ;
 - entité indépendante de la direction des métiers ;
 - organisation en chaîne de reporting locales et mondiales (principe matriciel).

Le département Risque de BNP Paribas Fortis est intégré au département Risque de BNP Paribas depuis novembre 2009. Le Chief Risk Officer (CRO) de BNP Paribas Fortis siège au Comité de Direction et est rattaché au responsable Risque Marchés Domestiques du Groupe BNP Paribas. Il n'a aucun lien hiérarchique avec les directeurs de métiers ou les directeurs pays. Les objectifs de ce positionnement sont les suivants :

- garantir un contrôle objectif du risque ;
- s'assurer qu'en cas de risque accru, une information rapide, objective et complète est fournie ;

- disposer, pour l'ensemble de la Banque, d'un seul dispositif de gestion du risque de grande qualité ;
- veiller à ce que les professionnels du risque mettent en œuvre et développent davantage des méthodes et procédures de la plus grande qualité, conformément aux standards appliqués par les concurrents internationaux.

Le CRO gère les différentes fonctions Risque :

- Enterprise Risk Architecture est responsable des questions réglementaires, du risque analytique et de la modélisation, de l'analyse stratégique, du reporting et du provisionnement, du risque ALM – trésorerie et liquidités ;
- Risk CIB est en charge de fournir une transparence totale et une analyse dynamique des risques de marché et de contrepartie à tous les métiers de BNP Paribas Fortis et est responsable de la gestion du risque de crédit des institutions financières, des entités souveraines et Corporates sur le métier BNP Paribas Fortis CIB ;
- Risk Belgian Retail Banking est responsable de la gestion des risques de crédit liés à toutes les activités du périmètre de BNP Paribas Fortis (Banque de Détail et Banque Privée en Belgique, Corporate Banking en excluant CIB) ;
- Risk Function COO est chargée du contrôle opérationnel permanent (qui assure la seconde ligne de contrôle du département Risque et de la continuité de l'activité), du Risk Operating Office (qui coordonne les fonctions de support) et de la communication ;
- Tribe Risk & Credits est responsable des produits, processus, actifs informatiques et données en relation avec la gestion des crédits et du risque ;
- Risk IRC (Risk Independent Review & Control) est responsable de la gestion des modèles de risque et de la révision indépendante des modèles pour les risques de crédit, de marché, de contrepartie et opérationnels ;
- Risk ORM (Operational Risk Management) fournit l'assurance raisonnable de l'existence et du fonctionnement efficace d'un dispositif de contrôle permanent au sein de BNP Paribas Fortis Belgique, qui respecte les exigences de surveillance de BNP Paribas Fortis comme celles du Groupe BNP Paribas ;
- Risk DPO (Data Protection Officer) est en charge de la gestion de la conformité dans le cadre de la protection des données personnelles et des contraintes réglementaires.

Hors de la Belgique, et outre les chaînes de reporting locales et mondiales existantes, les CRO des sociétés qui relèvent du périmètre de BNP Paribas Fortis restent rattachés au CRO de cette dernière afin de garantir la conformité aux règles internes et externes.

Le principe clé de la gestion globale des risques de la Banque (qui englobe tous les types de risque comme le risque de crédit, de marché, de contrepartie, de liquidité, risque opérationnel etc.) est la double protection (concept cité dans la politique de risque de BNP Paribas Fortis examinée par le Comité de Direction et l'Audit, Risk & Compliance Committee).

La principale responsabilité en matière de risque (première ligne de défense) incombe aux métiers qui sont chargés d'approuver, de surveiller et de gérer les risques découlant de leurs activités.

En tant que 'second niveau de contrôle', le département Risque s'assure que les risques supportés par la Banque sont conformes et compatibles avec ses politiques, en vertu de quoi il constitue la seconde ligne de défense dans le cadre de la mission susmentionnée. Il apporte une contribution majeure au processus décisionnel conjoint avec les métiers et renforce la priorité accordée à la surveillance et au contrôle des risques.

1.b Comité des risques de BNP Paribas Fortis

- Risk Committee: En conformité avec l'article 27 de la Loi bancaire belge, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un comité de risque distinct pour aider le conseil d'administration dans les domaines liés aux risques. Avant l'entrée en vigueur de la Loi bancaire belge, le comité de risque faisait partie du comité d'audit, des risques et de la conformité (ARCC). Sur demande du conseil d'administration, le comité de risque l'assistera (et lui soumettra ses recommandations), dans tous les domaines liés au risque. Par ailleurs, certaines compétences exigées du comité de risque sont précisées dans l'article 29 de la Loi bancaire belge et sont énumérées comme suit : (i) tolérance au risque (ii) fixation des prix et (iii) politique de rémunération.
- Central Credit Committee: le Comité central du crédit est le comité de crédit de plus haut niveau au sein de BNP Paribas Fortis agissant selon la délégation de pouvoirs de chacun de ses membres (CEO et responsables métiers, ainsi que le CRO et les autres représentants Risque seniors). Il s'assure que les décisions de crédit au niveau des clients sont prises conformément au profil de risque de crédit souhaité, conformément aux politiques de crédit formulées et aux plafonds légaux de prêt de la Banque.
- Capital Markets Risk Committee: le Comité des risques sur les activités de marchés définit et applique la stratégie, les politiques et méthodes en matière de risque, au niveau de l'activité et de la transaction pour les activités de marché, y compris les portefeuilles d'investissement.
- Risk Policy Committee: le Comité de la politique de risque définit l'appétence pour le risque, approuve les règles et méthodologies en matière de risque, vérifie les expositions. Il examine les risques en fonction des conditions de marché, de la stratégie de la Banque et de la rentabilité, et il applique les décisions en matière de risque.
- Le comité de l'actif et du passif de la Banque (ALCo) gère le risque de liquidité, de taux d'intérêt et de change pour le bilan de la Banque.
- Le Comité de Contrôle Interne (ICC) se concentre sur la gestion du contrôle permanent opérationnel et la gestion des risques opérationnels et de non-conformité. L'ICC permet aux entités opérationnelles et aux fonctions de contrôle de signaler et de discuter les risques opérationnels, les risques de non-conformité et les faiblesses du dispositif de contrôle permanent les plus significatifs.
- Le Comité des Provisions décide des provisions et dépréciations consolidées.
- Les Comités des transactions exceptionnelles valident et approuvent les transactions exceptionnelles.
- Le Comité des nouvelles activités valide et approuve les nouvelles activités et les nouveaux produits, y compris les changements importants intervenus dans les activités actuelles.

2 MESURE DES RISQUES ET LEURS CATEGORIES

2.a Mesure des risques

La mesure des risques est une étape clé du processus de gestion des risques.

Pour évaluer et mesurer les risques, BNP Paribas Fortis emploie plusieurs méthodologies qualitatives et/ou quantitatives. Cela va du reporting régulier sur, entre autres, la concentration et l'analyse quantitative et qualitative des portefeuilles, à des modèles quantitatifs de risque plus sophistiqués pour estimer des paramètres internes de risque, et notamment la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, la valeur exposée au risque ainsi que les pertes attendues (pour le risque de crédit) et la Value at Risk (pour le risque de marché).

Le développement et la révision de ces modèles, ainsi que leur validation, répondent à des normes qui s'appliquent à toute la Banque afin d'en assurer l'adéquation et la cohérence.

La surveillance des paramètres de risques observés, les stress tests et les attentes fondées sur les modèles sont ensuite comparés à un cadre de limites et de directives de risque.

En fin de compte, toutes ces mesures de risque, y compris les stress tests, sont alors regroupées dans des tableaux de bord afin de fournir une vue d'ensemble des risques à l'intention des organes de direction. Ces documents de synthèse sont destinés à étayer les prises de décision et s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue.

2.b Typologie des risques

La typologie des risques ci-après évolue au rythme des travaux méthodologiques de BNP Paribas et des exigences réglementaires.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de pertes sur des actifs financiers (existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés) lié à la dégradation de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant in fine se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du recouvrement attendu en cas de défaut est l'élément essentiel de la mesure de la qualité du crédit.

Le risque de crédit au niveau d'un portefeuille intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit lors d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, c'est-à-dire de gré à gré (over-the-counter - OTC), qui peuvent exposer la Banque au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur (ou une perte de revenus d'intérêt dans le cas de risque de taux d'intérêt lors d'activités d'intermédiation bancaire) provoquée par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, des taux, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables comprennent, de façon non exclusive, les taux de change, le prix des actions et des marchandises (cotées ou obtenues par référence à l'actif similaire), le prix des dérivés ou autres paramètres comme les taux d'intérêt, le spread de crédit, les volatilités et corrélations liées ou autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont ceux basés sur des hypothèses de travail comme les paramètres contenus dans les modèles ou basés sur des analyses statistiques ou économiques non vérifiables sur le marché.

La liquidité est un élément important du risque de marché. Lorsque la liquidité fait défaut, la négociation des instruments ou marchandises peut s'avérer difficile, ou alors pas à leur valeur de marché. Cela peut survenir, par exemple, à cause de volumes de transactions insuffisants, de restrictions légales ou de déséquilibre entre l'offre et la demande pour certains actifs.

Le risque de marché relatif aux activités bancaires comprend d'un côté le risque de perte sur les participations et de l'autre le risque de taux d'intérêt et le risque de change provenant des activités d'intermédiation bancaire.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel désigne le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, ou causées par des événements externes, que ceux-ci soient intentionnels, accidentels ou provoqués par des catastrophes naturelles. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement 'cause-événement-effet'.

Les processus internes donnant lieu à un risque opérationnel peuvent impliquer du personnel de l'entreprise ou des systèmes informatiques de celle-ci. Les événements externes incluent, notamment, les inondations, les incendies, les tremblements de terre et les attaques terroristes. Les événements touchant le crédit et les marchés, comme les défauts et les variations de valeurs, ne constituent pas un risque opérationnel.

Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (conduct risk), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ou l'utilisation d'un modèle (risque de modèle), ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation

Risque de non-conformité et de réputation

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires, assorties de pertes financières importantes si la Banque faillit à ses devoirs de conformité aux lois, règlements, codes de conduite et normes de bonne pratique applicables aux banques et aux activités financières, y compris les instructions données par un organe exécutif, particulièrement s'il s'agit d'appliquer des directives émanant de l'organe de contrôle.

Par définition, le risque de non-conformité est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que la Banque traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses régulateurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité au jour le jour.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque.

Risque de gestion actif-passif

Le risque de gestion actif-passif est le risque de subir une perte liée aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux d'intérêt.

Risque de liquidité et de refinancement

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses obligations à un prix acceptable sur une place et dans une devise donnée.

Risque environnemental

Les risques environnementaux et plus particulièrement ceux liés au changement climatique représentent un risque financier pour la Banque. La Banque est exposée aux facteurs de risques liés au changement climatique, directement sur ses propres opérations ou certains de ses actifs ou indirectement via ses activités de financement et d'investissement.

Les deux principaux facteurs types de risque liés au changement climatique sont les suivants : (i) les facteurs de risques de transition qui résultent d'une modification du comportement des agents économiques et financiers en réponse à la mise en place de politiques énergétiques ou de changements technologiques; (ii) les facteurs de risques physiques, conséquences de l'impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens via des épisodes météorologiques extrêmes ou des risques de long terme tels que la montée des eaux ou l'augmentation des températures. En outre, des conséquences en termes de responsabilité peuvent naître de ces deux facteurs de risque. Elles correspondent aux indemnités qu'une entité légale pourrait avoir à payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique mondial.

3 ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Structure

En tant qu'établissement de crédit, BNP Paribas Fortis est soumise au contrôle prudentiel.

La Loi Belge du 25 avril 2014 sur le statut et la surveillance des établissements de crédit aligne la législation belge sur le cadre réglementaire de l'UE. La directive sur les exigences de fonds propres établit le cadre juridique de la surveillance des établissements de crédit au sein de tous les États membres de l'Union européenne et constitue la base du Mécanisme de Supervision Unique (MSU), composé de la Banque Centrale Européenne (BCE) et des autorités nationales compétentes, telles que la Banque Nationale de Belgique (BNB). Le Règlement sur les exigences de fonds propres (CRR) a été publié sous le numéro de référence 575/2013 le 26 juin 2013 dans le Journal officiel de l'Union européenne et est entré en vigueur le 27 juin 2013, alors que les entités entrant dans son champ d'application sont soumises à sa surveillance depuis le 1^{er} janvier 2014. La CRD et la CRR ont été amendées par le parlement et le conseil européen le 20 mai 2019 (CRDV et CRR2).

Ainsi, BNP Paribas Fortis est supervisé, au niveau consolidé et statutaire, par la BCE et par la BNB. Les filiales de BNP Paribas Fortis peuvent également être supervisées par différentes autorités de contrôle dans les pays dans lesquels elles opèrent.

Les régulateurs exigent des banques qu'elles maintiennent un niveau minimum de fonds propres selon le 1^{er} Pilier de la réglementation Bâle III.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, BNP Paribas Fortis calcule son capital réglementaire et ses actifs pondérés d'après la CRR/CRD IV.

BNP Paribas Fortis a reçu l'approbation de la BNB (anciennement la CBFA qui était le superviseur bancaire belge) pour l'utilisation des approches avancées pour le calcul des risques pondérés selon la réglementation bâloise : l'approche de notation interne avancée (Advanced Internal Ratings Based Approach) pour le risque crédit et de marché et l'approche de mesure avancée (Advanced Measurement Approach) pour le risque opérationnel.

Certaines filiales de BNP Paribas Fortis n'ont pas reçu cette approbation et continuent donc à utiliser l'Approche Standard (Standard Approach) pour calculer leurs risques pondérés.

Composition des fonds propres

Au niveau consolidé, le capital minimum calculé à des fins prudentielles est déterminé sur base des règles comptables IFRS en prenant en considération les filtres prudentiels et déductions imposés par le régulateur tels que décrits dans la CRR / CRD IV transposée dans le droit bancaire belge et publiée en avril 2014.

Le tableau ci-dessous détaille la composition des fonds propres réglementaires de BNP Paribas Fortis :

En millions d'euros	31 décembre 2022
	Bâle III
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): Instruments et réserves	
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	11.905
Bénéfices non distribués	12.491
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	(2.654)
Fonds pour risques bancaires généraux	-
Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	1.651
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	-
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET 1) AVANT AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES	23.393
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires	(2.309)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	21.084
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments	736
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires	-
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)	736
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (T1 = CET1 + AT1)	21.820
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions	1.279
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires	(283)
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (T2)	996
TOTAL DES FONDS PROPRES (TC = T1 + T2)	22.816

Le tableau ci-dessous montre les indicateurs clés du capital :

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	21.084	21.704
Fonds propres Tier 1	21.820	22.660
Fonds propres totaux	22.816	23.734
Risques pondérés		
Risque de crédit	100.365	95.451
Titrisation	671	1.248
Risque de contrepartie	1.059	1.689
Risque de participations en actions	11.149	12.800
Risque de marché	1.396	1.168
Risque opérationnel	7.880	8.528
TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS	122.520	120.884
Coefficient de solvabilité CET 1	17,2 %	18,0 %
Coefficient de solvabilité Tier 1	17,8 %	18,7 %
Coefficient de solvabilité total	18,6 %	19,6 %

Le tableau ci-dessous montre le ratio de levier :

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Expositions au bilan (hors dérivés et opérations de pension)	311.453	320.395
Expositions relatives aux Opérations de pension et aux instruments dérivés	10.616	11.658
Expositions relatives aux opérations de pension, prêts/emprunts de titres et assimilées	5.684	10.417
Coût de remplacement des instruments dérivés	3.471	2.367
Risque potentiel futur des instruments dérivés	2.463	1.791
Déduction des dépôts de garantie versés et reçus	(1.002)	(2.917)
Expositions relatives aux engagements donnés (application des facteurs de conversion réglementaire. art.429 CRR)	26.369	26.580
TOTAL DES EXPOSITIONS	348.438	358.633
Ajustements réglementaires	(2.309)	(2.499)
Fonds propres de catégorie 1 phasés	21.820	22.660
Ratio de levier phasé	6,30 %	6,36 %

4 RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

4.a Risque de crédit

Risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers de BNP Paribas Fortis, y compris les titres à revenu fixe, exposés au risque de crédit. Cette exposition ne tient pas compte des garanties et sûretés obtenues par BNP Paribas Fortis dans le cadre de son activité de crédit, ni des achats de protection.

Expositions relatives au risque de crédit* par classe d'exposition bâloise

En millions d'euros	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	IRBA	Approche standard	Total	IRBA	Approche standard	Total
Gouvernements et banques centrales	47.386	7.528	54.914	72.477	6.752	79.229
Entreprises	131.313	22.275	153.588	124.630	16.400	141.030
Établissements institutionnels **	12.903	5.141	18.044	13.589	5.414	19.003
Clientèle de détail	95.696	36.331	132.027	92.840	30.188	123.028
Positions de titrisation	1.940	650	2.590	4.492	841	5.333
Autres Actifs Risqués ***	-	4.808	4.808	548	4.035	4.583
TOTAL DES EXPOSITIONS	289.238	76.733	365.971	308.576	63.630	372.206

* Les expositions au risque de crédit ne recouvrent pas les impôts différés pondérés à 250 % et les contributions aux fonds de défaillance envers les contreparties centrales (CCP)

** La classe d'exposition Établissements institutionnels correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus par des pays tiers. En outre, cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales

*** Les Autres Actifs Risqués recouvrent les immobilisations et les comptes de régularisation et autres actifs

Le tableau ci-dessus représente le périmètre prudentiel complet suivant les catégories définies par l'article VI.2 de la réglementation du 17 octobre 2006 de la CBFA (Commission Bancaire, Financière et

des Assurances) sur les exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et sociétés d'investissement.

Diversification de l'exposition au risque de crédit

La concentration du risque de crédit est l'exposition à une contrepartie ou l'exposition totale à un certain nombre de contreparties positivement corrélées (c'est-à-dire dont la défaillance tend à se produire dans des circonstances similaires) qui risquent d'occasionner des pertes significatives en cas de faillite ou de défaut de paiement. De ce fait, le refus de concentration excessive des risques est un élément essentiel de la stratégie de BNP Paribas Fortis en matière de risque de crédit afin de maintenir des portefeuilles granulaires, liquides et diversifiés.

Pour identifier les liens potentiels entre les expositions de chaque contrepartie, BNP Paribas Fortis applique le concept d'autorisation totale groupe. Cela signifie que les contreparties liées appartenant à un même groupe d'affaire sont considérées comme une seule et même entité pour la gestion du risque de crédit.

Pour gérer la diversité des risques de crédit, la politique de gestion des risques de BNP Paribas Fortis vise un éclatement du risque de crédit sur plusieurs secteurs et pays. Le tableau ci-dessous présente la concentration sectorielle du portefeuille de crédit à la clientèle de BNP Paribas Fortis au 31 décembre 2022.

Répartition du portefeuille de risque de crédit* par classe d'exposition bâloise et par secteur d'activité au 31 décembre 2022

En millions d'euros	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Exposition	%	Exposition	%
Agroalimentaire et tabac	13.626	4 %	13.284	4 %
Services Financiers	53.677	15 %	77.914	21 %
Chimie hors pharmacie	4.114	1 %	2.920	1 %
Construction - BTP	12.265	3 %	10.574	3 %
Distribution	6.447	2 %	5.202	1 %
Équipements hors informatique	6.404	2 %	5.108	1 %
Immobilier	30.037	8 %	28.193	8 %
Minerais & Matériaux	6.699	2 %	6.520	2 %
Négoce & Commerce de gros	14.197	4 %	11.761	3 %
Services aux entreprises	40.461	11 %	38.294	10 %
Transport & Logistique	9.976	3 %	9.610	3 %
Utilités (Électricité, Gaz, Eau, etc.)	11.965	3 %	10.980	3 %
Clientèle de détail	93.134	26 %	91.018	25 %
Gouvernements et banques centrales	21.020	6 %	20.512	6 %
Autres	39.359	11 %	34.984	10 %
TOTAL	363.381	100 %	366.874	100 %

* Le risque de crédit ne recouvre pas les impôts différés pondérés à 250 %, les contributions aux fonds de défaillance envers les contreparties centrales (CCP), ainsi que les expositions de titrisation

Répartition géographique du portefeuille de risque de crédit* au 31 décembre 2022 sur la base du pays où la contrepartie exerce son activité principale

Le risque de concentration géographique se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Le tableau ci-dessous présente la concentration géographique du portefeuille de crédit à la clientèle au 31 décembre 2022.

En millions d'euros	31 décembre 2022					
	Bâle III					
	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Total	%
Europe	48.671	136.210	15.625	129.366	329.872	92 %
<i>Belgique</i>	<i>33.094</i>	<i>70.495</i>	<i>8.564</i>	<i>97.262</i>	<i>209.415</i>	<i>58 %</i>
<i>Pays-Bas</i>	<i>15</i>	<i>4.715</i>	<i>1.163</i>	<i>3.347</i>	<i>9.240</i>	<i>3 %</i>
<i>Luxembourg</i>	<i>11.688</i>	<i>13.394</i>	<i>291</i>	<i>9.982</i>	<i>35.355</i>	<i>10 %</i>
<i>France</i>	<i>1.031</i>	<i>13.690</i>	<i>3.786</i>	<i>5.201</i>	<i>23.708</i>	<i>7 %</i>
<i>Autres pays d'Europe</i>	<i>2.843</i>	<i>33.916</i>	<i>1.821</i>	<i>13.574</i>	<i>52.154</i>	<i>14 %</i>
Amérique du Nord	835	3.723	537	221	5.316	1 %
Asie & Pacifique	78	1.305	288	106	1.777	0 %
Reste du Monde	5.330	12.349	1.595	7.142	26.416	7 %
TOTAL	54.914	153.587	18.045	136.835	363.381	100 %

En millions d'euros	31 décembre 2021					
	Bâle III					
	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Total	%
Europe	74.332	126.029	16.460	120.834	337.655	92 %
<i>Belgique</i>	<i>55.241</i>	<i>66.928</i>	<i>8.548</i>	<i>90.557</i>	<i>221.274</i>	<i>60 %</i>
<i>Pays-Bas</i>	<i>226</i>	<i>5.226</i>	<i>1.215</i>	<i>2.326</i>	<i>8.993</i>	<i>2 %</i>
<i>Luxembourg</i>	<i>14.528</i>	<i>11.382</i>	<i>428</i>	<i>9.794</i>	<i>36.132</i>	<i>10 %</i>
<i>France</i>	<i>961</i>	<i>9.666</i>	<i>4.328</i>	<i>5.163</i>	<i>20.118</i>	<i>5 %</i>
<i>Autres pays d'Europe</i>	<i>3.376</i>	<i>32.827</i>	<i>1.941</i>	<i>12.994</i>	<i>51.138</i>	<i>14 %</i>
Amérique du Nord	152	3.542	548	94	4.336	1 %
Asie & Pacifique	106	988	329	76	1.499	0 %
Reste du Monde	4.639	10.471	1.667	6.607	23.384	6 %
TOTAL	79.229	141.030	19.004	127.611	366.874	100 %

* Le risque de crédit ne recouvre pas les impôts différés pondérés à 250 %, les contributions aux fonds de défaillance envers les contreparties centrales (CCP), ainsi que les expositions de titrisation

Politique générale de crédit

L'activité de crédit de BNP Paribas Fortis s'inscrit dans le cadre de la politique générale du crédit applicable à toutes les entités du Groupe BNP Paribas. Elle est approuvée par le Comité de risque du Groupe BNP Paribas présidé par son CEO, et avalisée par le Comité de Direction de BNP Paribas Fortis présidé par son CEO. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe BNP Paribas en matière de déontologie, des politiques de conformité, d'attribution des responsabilités (Métiers et département Risque), d'existence et de respect des procédures et des exigences de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties. Le cadre de gouvernance des risques de crédit au sein de la Banque est détaillé dans une approche transversale spécifique qui repose sur les principes d'acheminement du crédit, les règles régissant l'attribution de délégations et le rôle du Central Credit Committee qui est le comité le plus important dans ce domaine au sein de la Banque. Il réaffirme et renforce également le principe clé selon lequel le département Risque est indépendant des métiers.

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la Politique Générale de Crédit. La Banque réalise de gros efforts pour financer des projets qui s'inscrivent dans le cadre du respect environnemental. BNP Paribas Fortis a mis en place 9 politiques sectorielles guidant ses activités de financement et d'investissement dans des secteurs à fort enjeux sociaux et environnementaux.

L'engagement et la stratégie de la Banque à cet égard sont parfaitement en ligne avec les pratiques du Groupe BNP Paribas. De plus amples informations peuvent être trouvées dans la partie 7 du Document d'Enregistrement Universel de BNP Paribas.

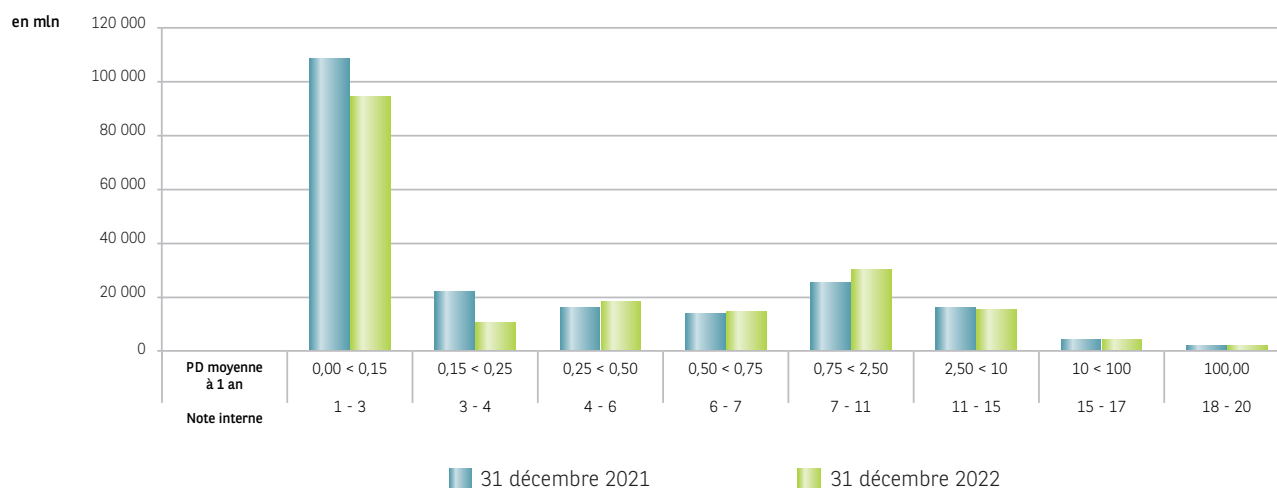
Dispositif de notation interne

En ce qui concerne la détermination des actifs pondérés par les risques utilisés pour vérifier l'adéquation des fonds propres, la Banque a défini un système de notation complet, en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires. Son caractère approprié et l'adéquation de sa mise en œuvre sont évalués et vérifiés périodiquement par la Banque. En ce qui concerne les crédits aux entreprises, il prend en compte trois paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note, la perte en cas de défaut, attachée à la structure des transactions, et le facteur de conversion (CCF, Credit Conversion Factor) qui estime la part exposée au risque des engagements hors bilan.

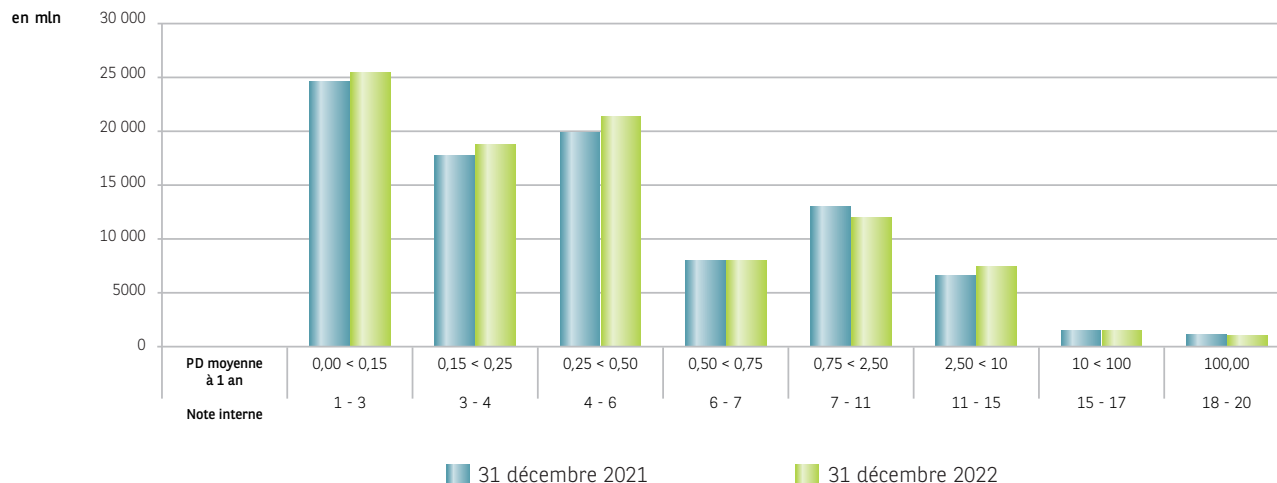
Chacun des paramètres de risque de crédit fait l'objet chaque année de tests de vérification à posteriori (backtesting) destinés à contrôler la performance du dispositif sur chacun des métiers de la Banque. Le backtesting consiste à comparer les paramètres estimés et leur réalisation.

L'échelle des notes de contrepartie comprend vingt niveaux : dix-sept niveaux pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de 'excellent' à 'très préoccupant', et trois niveaux pour les clients considérés comme en défaut selon la définition du régulateur bancaire.

Expositions au risque de crédit par note interne sur les portefeuilles souverains, institutions financières et entreprises en approche IRBA



Expositions au risque de crédit par note interne sur le portefeuille clientèle de détail en approche IRBA



4.b Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, c'est-à-dire de gré à gré (over-the-counter – OTC) ainsi que les contrats compensés auprès d'une chambre de compensation. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Il correspond au risque que la contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations de verser à la Banque l'intégralité de la valeur actualisée d'une transaction ou d'un portefeuille dans le cadre où la Banque est un bénéficiaire net. Le risque de contrepartie est également lié au coût de remplacement d'un instrument dérivé ou d'un portefeuille en cas de défaut de la contrepartie. Il peut être considéré comme un risque de marché en cas de défaut ou comme un risque contingent.

5 RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les marges de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont ceux fondés sur des hypothèses de travail comme les paramètres contenus dans les modèles ou basés sur des analyses statistiques ou économiques qui ne sont pas vérifiables sur le marché.

Dans les portefeuilles de négoce obligataire, les instruments de crédit sont valorisés sur la base des taux obligataires et des marges de crédit, lesquels sont considérés comme des paramètres de marché au même titre que les taux d'intérêt ou les taux de change. Le risque sur le crédit de l'émetteur de l'instrument est aussi un composant du risque de marché, appelé risque émetteur.

La liquidité est un facteur important de risque de marché. En cas de restriction ou de disparition de la liquidité, un instrument ou un titre peut ne pas être négociable ou ne pas l'être à sa valeur estimée, par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions, de contraintes juridiques ou encore d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs.

Le risque relatif aux activités bancaires recouvre le risque de perte sur les participations en actions d'une part, et le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire d'autre part.

Le risque de marché se décompose en deux parties :

- le risque de marché relatif aux activités de négociation composées de titres négociables et de contrats dérivés ;
- le risque relatif aux activités bancaires comprenant les risques sur taux d'intérêt et risques de change provenant des activités d'intermédiation bancaire.

5.a Exigences de fonds propres et actifs pondérés au titre du risque de marché

Exigences de fonds propres

En millions d'euros	RWAs			Exigences de fonds propres		
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	Variation	31 décembre 2022	31 décembre 2021	Variation
Modèle Interne	756	879	(123)	60	71	(11)
VAR	329	134	195	26	11	15
VaR stressée	360	600	(240)	29	48	(19)
Mesure relative au risque additionnel de défaut et de migration (IRC)	67	145	(78)	5	12	(7)
Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation (CRM)	-	-	-	-	-	-
Approche Standard	640	289	351	51	23	28
Positions de titrisation du portefeuille de négociation	-	-	-	-	-	-
RISQUE DE MARCHÉ	1.396	1.168	228	111	94	17

Le risque de marché traité en approche standard correspond au risque de marché de quelques entités de la Banque non couvertes par les modèles internes. Le risque de change est déterminé selon

l'approche standard pour le portefeuille bancaire (voir partie Risque de marché relatif aux activités bancaires de la section 5.c).

5.b Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers

Les risques de marché surviennent dans le cadre des activités de transactions des portefeuilles de négociation menées au sein du secteur d'activité Corporate and Institutional Banking. Ils comprennent les facteurs de risque suivants :

- le risque de taux d'intérêt traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations de taux d'intérêt ;
- le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des cours des monnaies ;
- le risque 'action' résulte des variations de prix de marché des actions. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des actions elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur actions ;
- le risque 'matière première' résulte des variations de prix de marché des matières premières. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des matières premières elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur matières premières ;
- le risque de spread de crédit résulte de la variation de la qualité de crédit d'un émetteur et se traduit par les variations de coût d'achat de la protection sur cet émetteur ;
- les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

Les activités de négociation de BNP Paribas Fortis et de ses filiales se justifient par les relations économiques avec les clients directs des métiers, ou indirectement dans le cadre d'une activité de teneur de marché.

Au sein de la fonction Risque de BNP Paribas Fortis (RISK), la mission du suivi des risques de marché est assurée par trois départements :

- Risk Global Markets (RISK GM) couvre les activités de marché de Global Markets ;
- Enterprise Risk Architecture (ERA – RISK ALMT) couvre les activités de l'ALM Trésorerie ;
- Risk International Retail Banking (RISK IRB) couvre les activités de marché du Retail international.

Cette mission consiste à définir, mesurer et analyser les sensibilités et facteurs de risques, ainsi qu'à mesurer et contrôler la Value at Risk (VaR), qui est l'indicateur global de perte potentielle. RISK s'assure que les activités des métiers restent dans le cadre des limites approuvées par les différents comités et se charge d'approuver les nouvelles activités et les transactions importantes, de revoir et d'approuver les modèles de valorisation des positions et enfin, de réaliser une revue mensuelle des paramètres de marché en partenariat avec les équipes de valorisation et de contrôle des risques.

5.c Risque de marché relatif aux activités bancaires

Le risque de marché lié aux activités bancaires comprend le risque de perte sur les participations en actions d'une part, et les risques de taux, de change et d'investissements relatifs aux activités d'intermédiation bancaire d'autre part.

5.c.1 Risque sur actions

Les actions détenues par BNP Paribas Fortis hors portefeuille de trading sont constituées de titres détenus et conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui représentent une nature économique similaire.

5.c.2 Risque de change

Le risque de change concerne l'ensemble des opérations.

À l'exception des positions de change de BNP Paribas Fortis Belgique qui sont traitées dans le modèle interne de risque de marché de BNP Paribas Fortis, validé par le régulateur, les actifs pondérés au titre du risque de change sont aujourd'hui déterminés selon l'approche standard, en utilisant la faculté laissée par l'autorité de supervision bancaire de limiter le périmètre au seul risque de change opérationnel.

5.c.3 Risque de taux

5.c.3.1 Organisation de la gestion du risque de taux

Le Conseil d'administration confie au Directeur General la responsabilité de la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire ; Le directeur Général délègue la responsabilité de la gestion au Comité ALM (Alco).

Les membres permanents du Comité ALM sont le Directeur General délégué (Président), les Directeurs Généraux adjoints en charge des activités, le Directeur des Risques, le Directeur Financier (Président suppléant), le responsable de l'ALM Trésorerie, le responsable de l'ALM Trésorerie Groupe, le responsable BNP Paribas de l'ALM Trésorerie des marchés domestiques et le responsable de l'ALM Trésorerie de la Banque. Les autres membres de l'Alco proviennent des départements l'ALM trésorerie, Risk et Finance. Le Comité ALM Groupe, qui se réunit mensuellement, est en charge de définir le profil de risque de taux du portefeuille bancaire, de définir et de suivre les indicateurs du risque de taux et les limites qui leur sont liées.

L'ALM Trésorerie est en charge de la mise en œuvre opérationnelle des décisions liées à la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire.

La fonction Risque participe aux Comités ALM Trésorerie locaux (ALCos) et surveille la mise en œuvre, par l'ALM Trésorerie, des décisions lui afférant prises dans ces Comités. Au titre du contrôle de second niveau, elle revoit les modèles et les indicateurs de risque, surveille le niveau des indicateurs de risque et le respect des limites associées.

Le portefeuille bancaire est constitué de l'ensemble du bilan bancaire de BNP Paribas Fortis à l'exclusion des transactions du portefeuille de négociation.

Les opérations initiées par chaque Métier de BNP Paribas Fortis sont systématiquement transférées vers ALM Trésorerie, au moyen de contrats internes analytiques ou d'opérations de prêts/emprunts.

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt est principalement fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus d'intérêts de la Banque aux variations de taux d'intérêt, permettant de prendre en compte l'ensemble des risques de taux ; son objectif est la stabilité et la régularité de la marge nette d'intérêt totale. L'optimisation de ce pilotage nécessite une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer et de mettre en œuvre la stratégie de couverture optimale.

BNP Paribas Fortis atténue le risque de taux d'intérêt encouru au moyen de divers instruments, dont les plus importants sont les produits dérivés, et notamment les options et swaps de taux d'intérêt. Les swaps de taux d'intérêt sont utilisés principalement pour modifier le profil de risque linéaire résultant principalement des actifs et passifs longs à taux fixe. Les options servent à réduire le risque non linéaire qui est principalement dû aux options implicites vendues à la clientèle, telles que les options de remboursement anticipé des prêts hypothécaires, taux d'intérêt minimum légal sur dépôts.

5.c.3.2 Gestion et couverture du risque de taux d'intérêt

Les stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire sont définies et mises en place par devise.

Les couvertures peuvent prendre la forme de dérivés fermes ou optionnels comptabilisés en couverture de variations de valeur des éléments couverts à taux fixe (fair value hedge) ou en couverture

de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable (cash flow hedge). Elles peuvent aussi prendre la forme de titres d'État (HQLA – actifs liquides reconnus par la réglementation prudentielle) majoritairement comptabilisés dans la catégorie 'Collecte et vente'.

6 RISQUES SOUVERAINS

Le risque souverain est le risque de défaut d'un État sur sa dette, c'est-à-dire une interruption temporaire ou prolongée du service de la dette (intérêts et/ou principal). La Banque est par conséquent exposée au risque de crédit, de contrepartie ou de marché selon la classification comptable du produit financier émis par l'état souverain.

L'exposition à la dette souveraine est principalement constituée de titres.

La détention par la Banque de titres de dettes émis par des États souverains est liée à la gestion de la liquidité. Celle-ci repose entre autres sur la détention d'obligations disponibles éligibles

au refinancement des Banques Centrales ; une portion importante de ce coussin de liquidité est constituée de dettes émises par les gouvernements, autorités supranationales et agences gouvernementales présentant une notation de qualité, représentative d'un niveau de risque faible. Une partie de ce même portefeuille a des caractéristiques de taux d'intérêt qui contribuent aux stratégies de couverture du risque de taux d'intérêt de l'activité bancaire.

Le portefeuille de dette souveraine de BNP Paribas Fortis est présenté dans le tableau ci-dessous : Les chiffres rapportés ici sont sur le périmètre prudentiel alors qu'ils l'étaient sur le périmètre comptable dans les publications précédentes.

Portefeuille bancaire En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Zone Euro		
Belgique	6.119	7.674
Italie	599	831
Espagne	522	706
Luxembourg	335	281
France	147	143
Finlande	64	66
Pays-Bas	10	223
Autriche	-	26
Allemagne	-	36
Total zone euro	7.796	9.986
Autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE)		
République Tchèque	37	48
Autres	1	1
Total autres EEE	38	49
Autres pays		
Turquie	2.438	1.771
Autres	31	35
Total autres pays	2.469	1.806
TOTAL	10.303	11.841

7 RISQUE OPÉRATIONNEL

Dispositif de gestion

Cadre réglementaire

BNP Paribas Fortis, en ligne avec BNP Paribas, a mis en place une gestion unique et globale du risque opérationnel pour toute la Banque et qui soit conforme aux critères de Bâle III tels qu'ils sont établis dans l'approche AMA (Advanced Measurement

Approach). Cette approche soutient l'organisation en accordant une attention toujours plus étroite au risque opérationnel. Elle assure une évaluation et une surveillance effective du profil de risque opérationnel.

Acteurs et gouvernance

Une structure appropriée de gestion des risques a été mise en place selon un modèle à trois lignes de défense, qui attribue la responsabilité première de la gestion et de l'atténuation des risques opérationnels aux Métiers. Au sein de BNP Paribas Fortis, les fonctions assurant principalement la deuxième ligne de défense sont la Conformité, Légal et Risk. Leur rôle est de veiller à ce que le cadre de gestion des risques opérationnels soit correctement déployé, que les profils de risque qui sont évalués, mesurés et gérés reflètent le véritable profil de risque et que les niveaux de fonds propres soient adéquats. Dans son rôle de troisième ligne de défense, l'Inspection Générale (audit interne) assure la mise en œuvre correcte des politiques et des structures de risque.

Les principaux organes de gouvernance pour le risque opérationnel et le contrôle interne sont les Internal Control Committees (ICC's).

Les Comités de contrôle interne (Internal Control Committees - ICC) sont la colonne vertébrale de la gestion du risque opérationnel et du cadre du contrôle permanent. Ils ont pour but de :

- donner une vision consolidée, claire et complète au management conformément à la situation de l'entité en terme de risque opérationnel et de risque de non-conformité ;
- donner l'alerte et, si nécessaire, signaler à la direction générale les faiblesses du processus de contrôle ;
- rendre concret l'implication de la direction générale dans ces problématiques, en constituant entre autre un forum d'analyse et de décision.

Les ICC rassemblent les principales parties prenantes des trois lignes de défense afin de discuter et de se mettre d'accord sur les principaux sujets se rapportant au risque opérationnel, comprenant les aspects opérationnels et organisationnels.

8 RISQUE DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION

Mission du département Conformité

La mission globale du département Conformité consiste à donner une garantie raisonnable sur la cohérence et l'efficacité de la conformité des activités de conformité de BNP Paribas Fortis et à sauvegarder la réputation de la Banque, par le biais de conseils contraignants, de supervision et de contrôles indépendants.

En qualité de seconde ligne de défense, le rôle du département Conformité est de superviser la gestion effective du risque de non-conformité. Cela consiste à définir des politiques, fournir des conseils, effectuer des contrôles, garantir que la Banque se conforme aux règles et réglementations et sensibiliser les collaborateurs au suivi des principes clés de conformité suivants :

- sécurité financière : procédure de vigilance, lutte contre le blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, sanctions financières et divulgation d'informations aux unités d'intelligence financière ; déontologie fiscale, prévention de la corruption externe ;
- protection des intérêts des clients : conformité de l'organisation de la Banque et des processus avec les obligations réglementaires de protection des clients concernant les services bancaires journaliers, de prêt, d'investissement et d'assurance ;
- intégrité des collaborateurs : cela recouvre le code de conduite, la politique en matière de cadeaux, les conflits d'intérêts, la lutte contre la corruption, les procédures de dénonciation et la politique de transactions personnelles, etc. ;
- intégrité du marché : abus du marché, lois bancaires, conflits d'intérêts.

Le département Conformité définit les politiques et fournit des conseils ayant force obligatoire. Ceux-ci peuvent être remontés aux échelons hiérarchiques supérieurs jusqu'à ce qu'un consensus soit trouvé, afin de garantir une résolution appropriée des problèmes.

Organisation du département Conformité

La fonction Conformité est organisée de façon indépendante, intégrée et décentralisée.

Conformité a un accès direct et indépendant au bureau exécutif du comité risque et audit, au comité de suivi et de remédiation et est un invité permanent à ces comités. Le Responsable Conformité fait partie du comité exécutif de la banque.

Principes fondamentaux

La gestion des risques de non-conformité est fondée sur les principes fondamentaux suivants :

- responsabilité individuelle : la conformité incombe à tous par opposition à la simple responsabilité du département Conformité ;
- approche exhaustive : le périmètre du département Conformité s'étend à toutes les activités bancaires. À cet égard, le département Conformité a un accès sans restriction à toutes les informations requises ;
- indépendance : les membres du département Conformité exercent leur mission dans un contexte garantissant leur indépendance, tant en termes d'action que d'opinion ;
- primauté des politiques du Groupe sur les politiques locales (si la législation locale le permet).

9 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme.

Ce risque peut provenir de la diminution de sources de financement, de tirages sur des engagements de financements, de la réduction de liquidité de certains actifs, de l'augmentation des appels de marge en cash ou en collatéral. Il peut être lié à l'établissement lui-même (risque de réputation) ou à des facteurs extérieurs (risques sur certains marchés).

Objectifs de gestion du risque de liquidité

Les objectifs de la politique de liquidité de la Banque consistent à garantir une structure de financement équilibrée pour le développement des activités de BNP Paribas Fortis, et suffisamment robuste afin de faire face à des situations de crise.

La gestion du risque de liquidité repose sur :

- des indicateurs de pilotage :
 - en volume qui permettent de s'assurer que les métiers ou activités respectent les objectifs de liquidité qui leur sont fixés en adéquation avec la capacité de financement de la Banque ;
 - en prix via la tarification interne de la liquidité ;

Le risque de liquidité de la Banque est suivi dans le cadre d'une Politique de Liquidité globale validée par le Conseil d'Administration de la Banque. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante et en situation de crise. La situation de liquidité de la Banque est appréciée à partir d'indicateurs internes et de ratios réglementaires.

- des indicateurs de suivi qui permettent l'évaluation de la position de liquidité de la Banque en situation normale et en situation de crise, de l'efficacité des actions de pilotage menées et du respect des ratios réglementaires ;
- la mise en place de stratégies de gestion du risque de liquidité qui reposent sur la diversification des sources de financement avec des maturités adaptées aux besoins, et la constitution de réserves de liquidités.

La politique de liquidité de la Banque définit les principes de gestion qui s'appliquent à toutes les entités et métiers de BNP Paribas Fortis, sur tous les horizons de temps.

Gouvernance

Comme pour l'ensemble des risques, le Directeur Général de la Banque est mandaté par le Conseil d'Administration pour la gestion du risque de liquidité de la Banque. Le Directeur Général délègue cette responsabilité au Comité ALM (ALCo) de la Banque.

Le Conseil d'Administration est informé trimestriellement des principes de la politique de liquidité ainsi que de la position de liquidité de la Banque, par l'intermédiaire du Comité des risques.

Le Comité ALM est en charge de :

- définir le profil de risque de liquidité de la Banque ;
- suivre le respect des ratios réglementaires de liquidité ;
- définir et suivre les indicateurs de pilotage et de calibrer les seuils quantitatifs fixés aux métiers ;
- définir et suivre les indicateurs de suivi du risque de liquidité et de leur adjoindre, le cas échéant, des seuils quantitatifs ;
- décider des stratégies de gestion du risque de liquidité et d'en suivre leur exécution, y compris le pilotage des métiers, en situation normale et en situation de crise.

En particulier, le Comité ALM est informé de la réalisation des programmes de financement et de constitution des réserves de liquidité, des simulations de crise (stress tests) et de toute occurrence de situation de crise. Le Comité de Crise de Liquidité dépend du Comité ALM et définit le cadre de gestion des situations de crise (plans d'urgence).

Le Comité ALM se réunit chaque mois.

L'ALM Trésorerie est en charge de la mise en œuvre opérationnelle des décisions du Comité ALM liées à la gestion de la liquidité dans l'ensemble de la Banque. Les Comités ALM des entités ou des groupes d'entités sont le relais, au plan local, de la stratégie définie par le Comité ALM de BNP Paribas Fortis relative à la gestion du risque de liquidité.

L'ALM Trésorerie est responsable de la gestion de la liquidité de l'ensemble de la Banque, quelle que soit l'échéance considérée. Il est notamment responsable de la mise en œuvre du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper...), des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts à moyen ou long terme, obligations sécurisées de banque...), de la titrisation des créances et des obligations collatéralisées émises de la Banque. L'ALM Trésorerie assure le financement interne des pôles, ensembles opérationnels et métiers de la Banque ainsi que le remplacement de leurs excédents de trésorerie. Il est également chargé de la constitution et de la gestion des réserves de liquidité, ensemble d'actifs rapidement liquéfiables pour faire face à une crise de liquidité.

La fonction Risque participe au Comité ALM central et aux Comités ALM locaux et surveille la mise en œuvre, par l'ALM Trésorerie, des décisions prises dans ces Comités lui afférant. Au titre du contrôle de second niveau, elle revoit les modèles et les indicateurs de risques (dont les stress tests de liquidité), surveille les indicateurs de risques et le respect des seuils associés.

La fonction Finance est responsable de la production des indicateurs de liquidité réglementaires, et des indicateurs internes de pilotage. Elle surveille la cohérence des indicateurs internes de pilotage avec les objectifs définis par le Comité ALM. La fonction Finance participe au Comité ALM central et aux Comités ALM locaux.

RAPPORT DU COMMISSAIRE- REVISEUR AGRÉÉ



Rapport du commissaire a l'assemblee generale des actionnaires de BNP Paribas Fortis SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de BNP Paribas Fortis SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « Le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 23 avril 2020, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 24 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le compte de résultat de l'exercice 2022, l'état du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres, le bilan au 31 décembre 2022, le tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2022, le tableau de passage des capitaux propres du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2022, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total du bilan consolidé qui s'élève à EUR 350.392 '000.000' et d'un bénéfice consolidé de l'exercice de EUR 3.625 '000.000'.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Réductions de valeur sur prêts et créances

Description du point clé de l'audit:

Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis SA reprennent des prêts et créances pour un montant de EUR 228.005 '000.000' au terme de l'exercice 2022. La norme IFRS 9, impose un modèle de provisionnement de pertes attendues et exige que les expositions de crédit soient classées selon trois phases. Des réductions de valeur sont comptabilisées sur tous les prêts et créances, afin de tenir compte d'un événement attendu, générateur de perte ayant un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces prêts et créances.

Pour les prêts en défaut, l'identification d'une réduction de valeur et la détermination de la valeur récupérable font partie d'un processus d'estimation qui inclut, entre autres, l'évaluation de l'existence d'une détérioration significative de la qualité du crédit et de la situation financière de la contrepartie, en estimant les flux de trésorerie futurs et la valeur de la garantie reçue.

La détermination des provisions requiert du jugement dans la détermination des hypothèses, de la méthodologie, des techniques de modélisation et des paramètres.

En raison du montant important des prêts et créances comptabilisés au bilan, du coût du risque comptabilisé dans le compte de résultat (EUR 328 '000.000'), de l'impact significatif des jugements portés sur la valeur comptable des prêts et créances et de l'incertitude accrue générée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et l'environnement macroéconomique actuel, l'audit du processus décrit ci-dessus est considéré comme un point clé de l'audit.

Nous faisons référence aux notes 4.e et 2.g des comptes consolidés. De plus, le conseil d'administration a décrit plus en détails le processus de gestion du risque crédit et de la revue des réductions de valeur dans la section dédiée au risque de crédit de la note concernant la gestion des risques et adéquation des fonds propres.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Sur la base de notre évaluation des risques, nous avons examiné les réductions de valeur et mis au défi la méthodologie appliquée ainsi que les hypothèses formulées par la direction effective, comme décrit dans le paragraphe précédent:

- Nous avons évalué le processus de gouvernance encadrant la détermination de la phase du risque de crédit (tel que déterminé par IFRS 9) et de la dégradation des prêts, y compris la réévaluation continue du caractère approprié des hypothèses utilisées dans les modèles de dépréciation de provisions. Nous n'avons pas identifié de faiblesses significatives ayant un impact sur l'efficacité globale de l'environnement de contrôle correspondant;
- Nous avons testé la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement effectif des contrôles clés sur les modèles et les processus manuels d'identification d'événements générateurs de perte de valeur et de dégradation des prêts, d'évaluation des garanties, d'estimation du recouvrement en cas de défaut et de détermination du montant de la provision. Nous n'avons pas identifié de faiblesses significatives sur leur caractère adéquat et leur fonctionnement effectif;

- Avec nos experts, et sur la base de notre évaluation des risques, nous avons examiné les modèles de provisionnement, y compris leur processus d'approbation et de validation. Nous avons mis au défi les méthodologies appliquées sur la base de nos connaissances et de notre expérience du secteur, en nous concentrant sur les changements potentiels depuis l'implémentation d'IFRS 9 et nous avons considéré que ceux-ci étaient conformes à nos attentes;
- Nous avons évalué le caractère approprié des réductions de valeur constituées sur une base individuelle: nous avons vérifié qu'une revue périodique des contreparties sous surveillance était effectuée par la Société et nous avons évalué, sur base d'échantillons, les hypothèses et données retenues par la direction pour l'estimation des réductions de valeur.
- Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des notes annexes et nous avons déterminé qu'elles sont conformes aux exigences des IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Évaluation du goodwill, des goodwill inclus dans les participations de sociétés mises en équivalence et des options accordées aux actionnaires minoritaires d'entités consolidées

Description du point clé de l'audit:

Les comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2022 présentent une sous-rubrique 'Ecart d'acquisition' pour un montant de EUR 848 '000.000', et une rubrique 'Participations dans les sociétés mises en équivalence' de EUR 2.572 '000.000'. De plus, sous la rubrique 'Intérêts minoritaires', les comptes consolidés contiennent des instruments financiers dérivés accordés aux actionnaires minoritaires d'entités consolidées pour un montant de EUR 135 '000.000'. Ces immobilisations incorporelles et financières, ainsi que le goodwill inclus dans les participations de sociétés mises en équivalence résultent des acquisitions de certaines filiales (directes et indirectes) de BNP Paribas Fortis SA qui ont eu lieu au cours de l'année et les périodes comptables précédentes. Selon les IFRS, le goodwill doit faire l'objet d'un test de perte de valeur annuellement, et les options accordées doivent être valorisées à leur valeur intrinsèque.

Nous avons identifié ces immobilisations incorporelles et financières, ainsi que ces goodwill inclus dans les participations de sociétés mises en équivalence, comme un point clé de l'audit en raison de l'importance des montants ainsi que du degré de jugement important que le test de perte de valeur annuel requiert de la part de la direction, et cela aussi bien en ce qui concerne les méthodes de valorisation appliquées, que les hypothèses utilisées; principalement, les hypothèses ayant trait à la capacité de générer des flux de trésorerie futurs, au taux d'actualisation utilisé, et à la prise en compte de facteurs de risque adéquats.

Nous faisons référence aux comptes consolidés, note 4.m 'Ecart d'acquisition', note 4.k 'Participations dans les sociétés mises en équivalence' et note 7.c 'Intérêts minoritaires'.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons concentré nos efforts d'audit sur (i) le modèle de valorisation utilisé par la Société pour la valorisation de l'activité sous-jacente, (ii) la pertinence du taux d'actualisation et des taux de croissance à long terme et (iii) les prévisions des flux de trésorerie:

- Avec nos experts en valorisation, nous avons évalué la pertinence des méthodes de valorisation utilisées par la direction, et discuté des hypothèses sous-jacentes à l'utilisation de ces modèles avec elle. Nous avons considéré que les modèles étaient appropriés aux circonstances;
- Nous avons évalué le processus de gouvernance sur les prévisions de flux de trésorerie futurs utilisés dans les valorisations, entre autres le processus d'élaboration et d'approbation du plan financier et la comparaison annuelle effectuée par la direction entre les prévisions antérieures et la performance réelle. Nous avons constaté que la direction avait respecté leur processus d'établissement de prévisions de flux de trésorerie futurs, et que celui-ci a fait l'objet d'un suivi et défi approprié. Nous avons discuté avec la direction de l'impact des évolutions (réglementaires et économiques) susceptibles d'affecter significativement les flux de trésorerie futurs de ces entités et nous avons constaté qu'ils avaient été pris en compte dans les flux de trésoreries futurs;
- Sur la base d'une approche basée sur les risques et avec nos experts en valorisation, nous avons également mis au défi les principales hypothèses relatives aux prévisions telles que les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation. Nous avons mis au défi la direction sur la pertinence de ses calculs de sensibilité. Nous avons constaté que les hypothèses étaient cohérentes et conformes à nos attentes;
- Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des notes annexes et nous nous sommes assurés qu'elles sont conformes aux exigences des IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Incertitude relative à la valorisation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Description du point clé de l'audit:

Les conditions de marché actuelles impactent l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers. De plus, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a apporté de l'incertitude et de la volatilité accrues dans les marchés financiers. Les méthodes et modèles d'évaluation appliqués pour certains instruments financiers sont intrinsèquement subjectifs et impliquent l'utilisation de diverses hypothèses. En outre, les facteurs pouvant influencer la détermination de la juste valeur sont nombreux et ils peuvent varier par type d'instrument, voire pour les mêmes types d'instruments. L'utilisation de méthodes d'évaluation et d'hypothèses différentes pourrait conduire à des estimations significativement différentes de la juste valeur retenue pour l'établissement des comptes annuels. De plus, des ajustements de marché (réserves) sont reconnus sur la juste valeur de toutes les positions mesurées à la juste valeur dont la variation de la juste valeur est reportée au compte de résultats ou dans les fonds propres.

Les IFRS requièrent l'utilisation de la juste valeur pour la détermination de la valeur comptable de nombreux actifs et de passifs et généralement requièrent également la publication de la juste valeur des positions comptables non valorisées à la juste valeur.

L'utilisation de différentes hypothèses pouvant mener à des estimations de la juste valeur différentes, et en considérant le caractère crucial de la juste valeur dans la détermination des valeurs comptables pour certaines catégories du bilan et du résultat, nous considérons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit. Nous faisons référence aux notes 4.d 'Mesure de la valeur de marché des instruments financiers' et 1 'Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas Fortis'.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons acquis une connaissance de l'environnement de contrôle interne en matière d'évaluation d'instruments financiers, y compris les contrôles effectués sur les prix, le processus de validation des modèles et la méthodologie d'ajustements (provisionnement) de marché. Sur une base cyclique, nous avons testé le design et l'efficacité de ces contrôles que nous avons identifiés comme étant clés pour notre audit.

Avec l'aide de nos experts internes, nous avons évalué et mis au défi la pertinence de la méthodologie appliquée pour la validation des modèles et avons effectué des calculs indépendants de la juste valeur sur base d'échantillons. Cela comprend l'évaluation, basée sur notre expérience et les pratiques actuelles du marché, des données de marché, des données de base et des hypothèses les plus importantes utilisées dans les modèles de mesure de la juste valeur.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des notes annexes et nous avons vérifié qu'elles sont conformes aux exigences des IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir:

- La Déclaration du Conseil d'Administration;
- Le chapitre traitant de la 'Gestion des risques et adéquation des fonds propres'; et
- Le chapitre 'Autres informations'.

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué »).

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après états financiers consolidés numériques) inclus dans le rapport financier annuel.

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans la version officielle des états financiers consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel du Groupe au 31 décembre 2022 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Autres mentions

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 27 mars 2023

Le commissaire

PwC Reviseurs d'Entreprises SRL

Représenté par

Jeroen Bockaert

Réviser d'Entreprises

RAPPORT ANNUEL 2022 DE BNP PARIBAS FORTIS (NON CONSOLIDÉ)



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conformité avec le Code Belge des sociétés et des associations (article 3:32) et pour éviter la répétition, BNP Paribas Fortis a combiné le rapport non consolidé et le rapport consolidé du Conseil d'Administration. Le rapport consolidé du Conseil d'Administration peut être consulté au début de ce rapport annuel.

Commentaires sur l'évolution du bilan

Le **total bilantaire** au 31 décembre 2022 s'élève à 239,2 milliards d'euros, en baisse de (13,6) milliards d'euros ou 5 % par rapport au 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2022, le rendement des actifs

est de 1 %. BNP Paribas Fortis détient 2 succursales étrangères, localisées à New York et à Madrid.

Actifs

Les **caisses, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux (rubrique I)** et les **créances sur les établissements de crédit (rubrique III)** diminuent de (24,2) milliards d'euros et s'établissent à 31,9 milliards d'euros. La position globalement inférieure à la Banque Nationale de Belgique est, entre autres, liée au remboursement partiel des TLTRO III (Targeted Longer-Term Refinancing Operations)

Les **créances sur clients (rubrique IV)** s'élèvent à 141,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 11,8 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

En Belgique, le montant des prêts à terme a augmenté de 8,3 milliards d'euros, répartis sur différents types de prêts tels que les prêts d'investissement aux entreprises et les financements accordés aux filiales. Les prêts hypothécaires ont continué d'augmenter de 2,1 milliards d'euros.

Les prêts à terme dans les succursales étrangères de BNP Paribas Fortis sont restés stables à 0,3 milliard d'euros et sont uniquement liés à l'activité de la succursale de BNP Paribas Fortis à New York.

Les **obligations et autres titres à revenu fixe (rubrique V)** s'élèvent à 43,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de (1,8) milliard d'euros par rapport à 45,0 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Le montant de 43,2 milliards d'euros est composé majoritairement d'obligations émises par des organismes publics (8,1 milliards

d'euros, en baisse de (1,9) milliard d'euros par rapport à 2021 principalement suite à des remboursements), par des 'Special Purpose Vehicles' (31,3 milliards d'euros, identique à l'an dernier) et par d'autres émetteurs (3,7 milliards d'euros, soit le même montant que l'an dernier).

Les **immobilisations financières (rubrique VII)** s'élèvent à 9,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en ligne avec la situation à fin 2021.

Les **frais d'établissement et immobilisations incorporelles (rubrique VIII)** s'élèvent à 7 millions d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de (22) millions d'euros par rapport à 2021.

Les **immobilisations corporelles (rubrique IX)** s'élèvent à 1,0 milliard d'euros au 31 décembre 2022, en ligne avec la situation à fin 2021.

Les **autres actifs (rubrique XI)** s'élèvent à 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2022, en ligne avec la situation à fin 2021.

Les **comptes de régularisation (rubrique XII)** s'élèvent à 11,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 0,7 milliard d'euros contre 10,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021 principalement suite à l'évolution des dérivés de taux. La juste valeur de ces instruments a été impactée par l'augmentation de la courbe des taux d'intérêt, qui a eu un impact symétrique à la fois sur la juste valeur des instruments financiers dérivés de transaction à l'actif et au passif.

Passifs

Les **dettes envers les établissements de crédit (rubrique I)** s'élèvent à 36,9 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de (15,6) milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2021. Une partie de l'évolution (diminution de (10) milliards d'euros) s'explique par la remboursement du TLTRO III ('Targeted Longer-Term Refinancing Operations') de la BCE.

Les **dettes envers la clientèle (rubrique II)** s'élèvent à 154,6 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de (0,1) milliard d'euros par rapport à 154,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

En Belgique, les comptes d'épargne et les comptes courants ont diminué respectivement de (3,3) milliards d'euros et de (0,6) milliard d'euros. Les dépôts à terme augmentent de 4,1 milliards

d'euros. L'évolution est principalement due à l'augmentation des taux d'intérêt sur les comptes à terme.

Les **dettes représentées par un titre (rubrique III)** s'élèvent à 10,8 milliards d'euros au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 0,3 milliard d'euros.

Les **autres dettes (rubrique IV)** s'élèvent à 6,2 milliards d'euros, en hausse de 0,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

Les **comptes de régularisation (rubrique V)** s'élèvent à 8,9 milliards d'euros, en hausse de 2,1 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2021, suite à l'évolution des dérivés

de taux. La juste valeur de ces instruments a été impactée par l'augmentation de la courbe des taux d'intérêt, qui a eu un impact symétrique à la fois sur la juste valeur des instruments financiers dérivés de transaction à l'actif et au passif.

Les **dettes subordonnées (rubrique VIII)** s'élèvent à 3,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de (0,1) milliard d'euros par rapport à la situation à fin 2021.

Les **capitaux propres (rubriques IX, X, XI, XII et XIII)** s'élèvent à 17,3 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de (0,8) milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

Commentaires sur l'évolution du compte de résultat

Le **résultat net de l'année** de BNP Paribas Fortis est de 2.207 millions d'euros, comparé à 2.002 millions d'euros en 2021.

La **marge d'intérêt (rubriques I et II)** s'élève à 2.577 millions d'euros en 2022, en baisse de (89) millions d'euros par rapport à 2021, essentiellement en Belgique. Le revenu net d'intérêt a diminué malgré la normalisation des taux d'intérêt et la croissance des prêts et dépôts de la clientèle.

Les **revenus des titres à revenu variable (rubrique III)** s'élèvent à 942 millions d'euros en 2022, en hausse de 147 millions d'euros par rapport à 2021, principalement en raison d'une augmentation des dividendes reçus des entreprises liées par des participations.

Les **commissions (rubriques IV et V)** se sont élevées à 1.046 millions d'euros en 2022, en baisse de (17) millions d'euros par rapport à 2021. En Belgique, il y a eu une légère diminution des commissions nettes dans un contexte d'environnement économique incertain.

Le **bénéfice provenant d'opérations financières (rubrique VI)** s'élève à 287 millions d'euros, en hausse de 169 millions d'euros par rapport à l'année précédente, principalement en raison du négoce des opérations de taux de change.

Les **frais généraux administratifs (rubrique VII)** s'élèvent à (2.457) millions d'euros, en augmentation de (323) millions d'euros par rapport à 2021.

En Belgique, les dépenses de personnel ont augmenté (167) millions d'euros, avec une augmentation principalement attribuable à l'impact de l'inflation, seulement partiellement atténuée par la diminution des ETP.

Les autres frais généraux administratifs ont augmenté de (156) millions d'euros par rapport à l'année précédente. L'évolution est principalement due à l'augmentation des taxes bancaires et des frais de personnel temporaire.

Les **amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles (rubrique VIII)** s'élèvent à (76) millions d'euros contre (72) millions d'euros en 2021.

Les **réductions de valeur sur les créances et sur le portefeuille de placement (rubriques IX et X)** s'élèvent à (7) millions d'euros, contre (145) millions d'euros en 2021, soit une diminution de 138 millions d'euros principalement due à une diminution des réductions de valeur sur créances (dossiers spécifiques) en 2022.

Les **provisions pour risques et charges (rubriques XI et XII)** présentent une dotation nette de 35 millions d'euros en 2022 contre une reprise nette de (35) millions d'euros en 2021.

Les **autres produits d'exploitation (rubrique XIV)** se sont élevés à 156 millions d'euros en 2022, en hausse de 2 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

Les **autres charges d'exploitation (rubrique XV)** s'élèvent à (333) millions d'euros en 2022, en baisse de 46 millions d'euros par rapport à 2021.

Les **produits exceptionnels (rubrique XVII)** se sont élevés à 167 millions d'euros en 2022, en baisse de (33) millions d'euros par rapport à 2021. L'évolution a été principalement tirée par les plus-values de cession d'une importante immobilisation financière l'année dernière.

Les **charges exceptionnelles (rubrique XVIII)** se sont élevées à (38) millions d'euros en 2022, en augmentation de 101 millions d'euros par rapport à 2021 en raison des dépréciations sur immobilisations financières de l'année dernière.

Les **impôts sur le résultat (rubrique XX)** se sont élevés à (90) millions d'euros en 2022, en augmentation de (5) millions d'euros par rapport à 2021.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

Bénéfice de l'exercice à affecter	EUR	2.207,1	millions
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	EUR	4.534,0	millions
Bénéfice à affecter	EUR	6.741,1	millions
Bénéfice à reporter	EUR	3.730,7	millions
Dividende	EUR	2.995,5	millions
Autres allocataires*	EUR	14,9	millions

* Ce montant concerne la prime bénéficiaire de 2,35 % calculée sur la rémunération individuelle annuelle des employés de BNP Paribas Fortis conformément à la Loi du 22 mai 2001 (Loi relative à la participation des employés au capital des sociétés et à l'établissement d'une prime bénéficiaire pour les employés).

Conformément à l'affectation du résultat de l'exercice 2022 décrite ci-dessus, le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis SA proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires de distribuer un dividende ordinaire brut de 5,30 euros par action, soit 2.995,5 millions d'euros au total.

INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Procédure du Conseil d'Administration

Contexte

L'article 7:97 du Code des sociétés et associations impose, pour les sociétés cotées, une procédure spécifique dans le cadre de transactions entre parties liées. Même si cet article n'est pas applicable à BNP Paribas Fortis, son Conseil d'Administration a, sur un avis du GNC et conformément à ses principes de gouvernance interne, adopté le 15 décembre 2011 une 'Procédure du Conseil d'Administration pour les transactions intragroupes' ('Procédure'), laquelle s'inspire de l'article 7:97 du Code des sociétés et associations, sans pour autant lui être identique.

Dans le courant de l'année 2022, une transaction intra-groupe, ci-après dénommée 'transaction Rider', a nécessité l'application de cette 'Procédure'. Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 20 juillet 2022 de mettre en place un Comité spécial appelé Special Board Committee ('SBC'), composé des administrateurs suivants :

- Dirk Boogmans
(administrateur non-exécutif et président du SBC)
- Antoinette d'Aspremont Lynden
(administratrice non-exécutive indépendante)
- Sophie Dutordoir
(administratrice non-exécutive indépendante)
- Anne Leclercq
(administratrice non-exécutive indépendante)
- Titia Van Waeyenberge
(administratrice non-exécutive indépendante))
- Herman Daems (administrateur non-exécutif
et président du Conseil d'Administration)

Considérant la transaction Rider comme étant dans le champ d'application de la Procédure, le Conseil d'administration a invité le SBC à émettre un avis écrit motivé (l'« Avis ») à propos de ladite transaction.

La Procédure prévoit notamment (i) que le SBC soit assisté par un conseiller financier indépendant et par toute autre personne dont il juge l'intervention nécessaire et (ii) que le commissaire réviseur de BNP Paribas Fortis émette, avant que le Conseil d'administration n'arrête sa décision, un avis quant à l'exactitude des informations (financières) contenues dans l'Avis du SBC.

Contenu de l'Avis

Conformément à la Procédure, toute décision relative (i) à des transactions entre la Société et une des sociétés qui lui est liée, à l'exception de ses filiales, ou (ii) à des transactions entre une filiale de la Société et une société liée à cette filiale, sans pour autant être une filiale de la Société, doit être soumise, avant toute décision du Conseil d'Administration, à l'application de la Procédure et faire l'objet d'un avis écrit et motivé de la part du SBC dans lequel il :

- (i) décrit la nature de la transaction;
- (ii) apprécie le gain ou le préjudice économique de la transaction pour la Société et ses actionnaires;
- (iii) chiffre les conséquences financières de la transaction pour la Société; et
- (iv) constate si la décision ou transaction est ou non de nature à occasionner à la Société des dommages manifestement abusifs à la lumière de la politique menée par la Société. Si le SBC estime que cette décision ou transaction n'est pas manifestement abusive, mais qu'elle pourrait porter préjudice à la Société, il précise quels bénéfices la décision ou la transaction porte en compte pour compenser les préjudices mentionnés.

Composition du SBC

Pour chaque décision s'inscrivant dans le périmètre de la Procédure, le SBC doit être constitué d'au moins trois (3) administrateurs non exécutifs qui ne représentent pas l'actionnaire majoritaire. La majorité des membres du SBC doivent être des administrateurs indépendants (au sens du Code des Sociétés et Associations). Afin de répondre à cette exigence, le SBC établi dans la perspective de la transaction Rider est composé des administrateurs précités.

Tous les membres du SBC ont confirmé qu'ils sont des administrateurs non-exécutifs, ne représentant pas l'actionnaire majoritaire. En plus, Antoinette d'Aspremont Lynden, Sophie Dutordoir, Anne Leclercq, et Titia Van Waeyenberge ont confirmé qu'elles qualifient comme administratrices indépendantes dans le sens du Code des Sociétés et Associations.

Conseiller financier indépendant désigné par le SBC, conformément à la Procédure

Conformément à la Procédure, le SBC est assisté par un conseiller financier indépendant, de même que par toute autre personne dont il juge la présence nécessaire. Pour la transaction Rider, le SBC a nommé Ernst & Young Advisory SAS, ayant son siège à 1-2 Place des Saisons, 92400 Courbevoie at Paris-La Défense et enregistré auprès de la R.C.S. Nanterre sous le numéro 348.006.446 ('EY') en qualité d'expert financier indépendant, et Eubelius SCRL, dont le siège est situé au 99, avenue Louise, 1050 Bruxelles (Belgique) et enregistré auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0460.946.968 en tant qu'expert juridique indépendant afin de l'assister, au titre d'experts indépendants, dans l'exécution de sa mission et l'établissement de son Avis.

Fondement de l'Avis – Activités du SBC

L'Avis émis par le SBC a, entre autres, été préparé sur la base des informations fournies par le management de BNP Paribas Fortis, BNP Paribas Personal Finance S.A., ayant son siège à 1 Boulevard Haussmann, 75009 Paris (France) et enregistré auprès de la R.C.S. PARIS sous le numéro 542.097.902 ('BNPP PF'), et EY.

En ce qui concerne cette transaction Rider, le SBC s'est réuni à plusieurs reprises et a régulièrement consulté et échangé des informations et des points de vue avec le management de BNP Paribas Fortis et BNPP PF, les experts indépendants et le commissaire-réviseur, y compris lors des cinq (5) réunions qui ont eu lieu au cours de l'année 2022.

Transaction

Contexte et rationale

Rider consiste dans la transaction par laquelle Alpha Credit, une filiale de BNP Paribas Fortis SA, acquiert Creation Financial Services Limited ('CFSL') de BNPP PF, elle-même filiale de BNP Paribas SA. Via cette transaction Rider, Alpha Credit acquerrait indirectement également toutes les actions de Creation Consumer Finance Limited ('CCFL', et ensemble avec CFSL défini comme 'Creation'), une filiale à 100 % de CFSL.

Creation fournit des produits et services de financement à la consommation au Royaume Uni dans un modèle d'entreprise large et diversifié avec plus de 45 ans d'expérience sur le marché britannique. Le siège social se trouve à Birmingham (RU). Creation compte 2.1 millions de consommateurs actifs et 654 FTEs.

Creation est composée de deux entités légales : CFSL (RU), une filiale à 100 % de BNPP PF ; et CCFL (Irlande du Nord), une filiale à 100 % de CFSL. CFSL et CCFL sont toutes les deux autorisées

et réglementées par la Financial Conduct Authority ('FCA') pour fournir des crédits sur le marché britannique et sont enregistrées comme des sociétés de crédits à la consommation avec une médiation en assurance. En plus, CFSL a une autorisation de services de paiement.

Description

Le management de BNP Paribas Fortis a proposé l'acquisition de Creation. La structure légale de la transaction Rider implique l'acquisition de toutes les actions en CFSL.

Fixation du prix de la transaction

La valorisation de la transaction Rider a été analysée par et discutée avec EY, le conseiller financier indépendant qui assiste le SBC dans l'évaluation de la transaction.

EY a considéré le Dividend Discount Model ('DDM') comme la principale méthode d'évaluation de Creation. Selon EY, le DDM permet d'effectuer des analyses de sensibilité en fonction du coût du capital et du taux de croissance à long terme, ainsi qu'en fonction des paramètres réglementaires et commerciaux. EY n'a utilisé d'autres méthodes que comme référence pour corroborer les résultats obtenus avec l'approche du DDM. La méthode du DDM est basée sur l'actualisation du résultat net à un coût du capital spécifique après les cotisations pour les besoins en capital .

EY a conclu que la valorisation proposée à un prix de 0,85x la valeur comptable estimée (consolidée) (« P/BV ») de 0,85x est globalement bien corroborée par les différentes méthodologies prises en compte.

PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, en tant que commissaire-réviseur de BNP Paribas Fortis a émis, avant que le Conseil d'Administration prenne une décision sur la transaction Rider, un rapport sur l'exactitude des données financières contenues dans l'Avis du SBC.

Prise de décision

Le 17 novembre 2022 le Conseil d'Administration a décidé d'approuver la transaction Rider.

Avis du SBC – Conséquences financières

« La valorisation proposée par le management de la Société pour l'acquisition des actions de CFSL sur base du business plan de Creation, tel que révisé au 31 décembre 2022 et approuvé par le management de la Société, se situe dans la fourchette d'évaluation déterminée par EY, sur la base et sous réserve des termes définis dans le Rapport d'Evaluation de EY, à la date dudit rapport.

Par conséquent, le SBC est d'avis que les modalités financières de la transaction proposée sont équitables. »

Avis du SBC – Conclusion

« Le SBC est d'avis que la transaction proposée est compatible avec l'intérêt sociétal de la Société, en tenant compte de la justification de la transaction proposée et des avantages potentiels qui peuvent en découler.

Sur base des considérations et hypothèses mentionnées ci-dessus, notamment en ce qui concerne les documents de transaction en cours de négociation, et après avoir examiné les conditions financières et juridiques possibles de la transaction proposée avec les experts indépendants, EY et Eubelius, le SBC est arrivé à la conclusion que la transaction proposée ne causera pas de préjudice à la Société qui est abusif compte tenu de la stratégie de la Société. Le SBC est d'avis que la transaction proposée ne donnera vraisemblablement pas non plus lieu à des conséquences défavorables qui ne seraient pas compensées par des avantages pour la Société.»

ÉTATS FINANCIERS BNP PARIBAS FORTIS 2022 (NON CONSOLIDÉS)



BILAN APRES REPARTITION

En milliers d'euros		Codes	Exercice	Exercice précédent
ASSETS				
I.	Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	10100	1.276.969	44.103.571
II.	Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale	10200	-	-
III.	Créances sur les établissements de crédit	10300	30.622.737	12.025.353
	A. A vue	10310	23.906.248	2.267.932
	B. Autres créances (à terme ou à préavis)	10320	6.716.489	9.757.421
IV.	Créances sur clients	10400	141.191.612	129.352.410
V.	Obligations et autres titres à revenu fixe	10500	43.153.106	44.987.681
	A. D'émetteurs publics	10510	8.106.034	10.001.348
	B. D'autres émetteurs	10520	35.047.072	34.986.333
VI.	Actions, parts et autres titres à revenu variable	10600	53.001	55.601
VII.	Immobilisations financières	10700	9.237.306	9.323.932
	A. Participations dans des entreprises liées	10710	5.804.165	5.715.528
	B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	10720	2.575.022	2.576.254
	C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	10730	168.266	376.506
	D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	10740	689.853	655.644
VIII.	Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	10800	6.524	28.618
IX.	Immobilisations corporelles	10900	964.978	1.053.744
X.	Actions propres	11000	-	-
XI.	Autres actifs	11100	1.486.036	1.363.842
XII.	Comptes de régularisation	11200	11.207.994	10.527.406
TOTAL DE L'ACTIF		19900	239.200.263	252.822.158

En milliers d'euros	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
FONDS DE TIERS	201/208	221.926.638	234.745.228
I. Dettes envers des établissements de crédit	20100	36.859.243	52.463.048
A. A vue	20110	2.607.247	959.416
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux	20120	-	-
C. Autres dettes à terme ou à préavis	20130	34.251.996	51.503.632
II. Dettes envers la clientèle	20200	154.603.824	154.696.063
A. Dépôts d'épargne	20210	66.693.682	70.007.559
B. Autres dettes	20220	87.910.142	84.688.504
1. A vue	20221	76.007.470	76.792.884
2. A terme ou à préavis	20222	11.902.672	7.895.620
3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux	20223	-	-
III. Dettes représentées par un titre	20300	10.780.648	10.489.246
A. Bons et obligations en circulation	20310	6.344.618	7.269.930
B. Autres	20320	4.436.030	3.219.316
IV. Autres dettes	20400	6.189.429	5.507.422
V. Comptes de régularisation	20500	8.937.382	6.841.939
VI. Provisions et impôts différés	20600	222.931	298.079
A. Provisions pour risques et charges	20610	222.931	298.079
1. Pensions et obligations similaires	20611	-	-
2. Impôts	20612	-	494
3. Autres risques et charges	20613	222.931	297.585
B. Impôts différés	20620	-	-
VII. Fonds pour risques bancaires généraux	20700	871.681	871.681
VIII. Dettes subordonnées	20800	3.461.500	3.577.750
CAPITAUX PROPRES	209/213	17.273.625	18.076.930
IX. Capital	20900	10.964.768	10.964.768
A. Capital souscrit	20910	10.964.768	10.964.768
B. Capital non appelé (-)	20920	-	-
X. Primes d'émission	21000	940.582	940.582
XI. Plus-values de réévaluation	21100	-	-
XII. Réserves	21200	1.637.546	1.637.546
A. Réserve légale	21210	1.096.477	1.096.477
B. Réserves indisponibles	21220	36.988	36.988
1. Pour actions propres	21221	-	-
2. Autres	21222	36.988	36.988
C. Réserves immunisées	21230	150.790	150.790
D. Réserves disponibles	21240	353.291	353.291
XIII. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	21300	3.730.729	4.534.034
		(+)/(-)	
TOTAL DU PASSIF	29900	239.200.263	252.822.158

COMPTE DE RESULTATS (présentation sous forme de liste)

En milliers d'euros	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Intérêts et produits assimilés	40100	3.528.322	3.362.054
A. Dont : de titres à revenu fixe	40110	444.821	421.881
II. Intérêts et charges assimilées	40200	951.747	696.823
III. Revenus de titres à revenu variable	40300	942.040	794.697
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable	40310	9.287	6.568
B. De participations dans des entreprises liées	40320	632.674	546.120
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	40330	299.941	222.747
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	40340	138	19.262
IV. Commissions perçues	40400	1.524.125	1.539.234
A. Courtages et commissions apparentées	40410	556.165	535.878
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation	40420	353.507	360.382
C. Autres commissions perçues	40430	614.453	642.974
V. Commissions versées	40500	478.079	476.392
VI. Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières (+)/(-)	40600	286.568	117.191
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	40610	402.796	138.113
B. De la réalisation de titres de placement	40620	(116.228)	(20.922)
VII. Frais généraux administratifs	40700	2.457.463	2.135.008
A. Rémunérations, charges sociales et pensions	40710	1.293.471	1.126.611
B. Autres frais administratifs	40720	1.163.992	1.008.397
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	40800	75.912	72.488
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : dotations (reprises) (+)/(-)	40900	15.496	185.721
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable : dotations (reprises) (+)/(-)	41000	(8.997)	(40.789)
XI. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : utilisations (reprises) (+)/(-)	41100	(48.622)	(30.530)
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan	41200	14.114	65.522
XIII. Prélèvement sur le (Dotation au) fonds pour risques bancaires généraux (+)/(-)	41300	-	-
XIV. Autres produits d'exploitation	41400	155.751	153.639
XV. Autres charges d'exploitation	41500	332.669	379.072
XVI. Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)	41600	2.168.945	2.027.108

En milliers d'euros		Codes	Exercice	Exercice précédent
XVII.	Produits exceptionnels	41700	166.820	199.924
A.	Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	41710	353	1.167
B.	Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	41720	99.206	43.985
C.	Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	41730	-	-
D.	Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	41740	67.097	154.758
E.	Autres produits exceptionnels	41750	164	14
XVIII.	Charges exceptionnelles	41800	38.299	139.520
A.	Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	41810	-	-
B.	Réductions de valeur sur immobilisations financières	41820	27.157	132.607
C.	Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)	41830	-	-
D.	Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	41840	8.802	5.354
E.	Autres charges exceptionnelles	41850	2.340	1.559
XIX.	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+/-)	41910	2.297.466	2.087.512
XIXbis.	A. Transfert aux impôts différés	41921	-	-
	B. Prélèvements sur les impôts différés	41922	-	-
XX.	Impôts sur le résultat (+)/(-)	42000	90.366	85.662
A.	Impôts	42010	95.289	118.529
B.	Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	42020	4.923	32.866
XXI.	Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	42100	2.207.100	2.001.849
XXII.	Transfert aux (Prélèvements sur les) réserves immunisées (+)/(-)	42200	-	-
XXIII.	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	42300	2.207.100	2.001.849

XVIII. ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

En milliers d'euros	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. ETAT DU CAPITAL			
1. Capital social			
a. Capital souscrit			
au terme de l'exercice précédent	20910P	xxxxxxxxxxxxx	10.964.768
au terme de l'exercice	(20910)	10.964.768	
	Codes	Montants	Nombre d'actions
b. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Ordinaire		10.964.768	565.194.208
Actions nominatives	51801	xxxxxxxxxxxxx	565.021.566
Actions au porteur et/ou dématérialisées	51802	xxxxxxxxxxxxx	172.642
	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
2. Capital non libéré			
a. Capital non appelé	(20920)	-	xxxxxxxxxxxxx
b. Capital appelé, non versé	51803	xxxxxxxxxxxxx	-
c. Actionnaires redevables de libération			
	Codes	Exercice	
3. Actions propres			
a. Détenues par l'établissement lui-même			
* Montant du capital détenu	51804	-	
* Nombre d'actions correspondantes	51805	-	
b. Détenues par ses filiales			
* Montant du capital détenu	51806	-	
* Nombre d'actions correspondantes	51807	-	
4. Engagement d'émission d'actions			
a. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
* Montant des emprunts convertibles en cours	51808	-	
* Montant du capital à souscrire	51809	-	
* Nombre maximum d'actions à émettre	51810	-	
b. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
* Nombre de droits de souscription en circulation	51811	-	
* Montant du capital à souscrire	51812	-	
* Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	51813	-	
5. Capital autorisé non souscrit	51814	10.964.768	
6. Parts non représentatives du capital			
a. Répartition			
* Nombre de parts	51815	-	
* Nombre de voix qui y sont attachées	51816	-	
b. Ventilation par actionnaire			
* Nombre de parts détenues par la société elle-même	51817	-	
* Nombre de parts détenues par les filiales	51818	-	

B. Structure de l'actionariat de l'établissement à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'établissement

- Conformément aux articles 7:225 et 7:83 du Code des sociétés et des associations;
- Conformément à l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, ou conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation. Après vérification, BNP Paribas Fortis n'a pas reçu de déclaration.

AUTRES INFORMATIONS



Cours mensuels minimum et maximum de l'action BNP Paribas Fortis en ventes publiques hebdomadaires en 2022

Les cours mensuels minimum et maximum atteints par l'action BNP Paribas Fortis aux ventes publiques hebdomadaires d'Euronext Brussels (Euronext Expert Market) en 2022 se présentent comme suit (en EUR) :

Mois	Minimum	Maximum
Janvier	24,4	25,2
Février	26,0	29,4
Mars	29,4	32,2
Avril	33,6	33,6
Mai	36,6	36,6
Juin	29,0	29,0
Juillet	NA	NA
Août	29,0	29,4
Septembre	30,2	32,2
Octobre	30,2	30,2
Novembre	30,4	30,8
Décembre	30,4	30,4

Fonctions extérieures exercées par les administrateurs et dirigeants effectifs au 31 décembre 2022, dont la publicité est prescrite

En application du Règlement de la Banque Nationale de Belgique du 9 novembre 2021 concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants et responsables d'une fonction de contrôle indépendante d'entreprises réglementées (le 'Règlement'), le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis a adopté ses 'Règles internes concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants effectifs et les responsables d'une fonction de contrôle indépendante de BNP Paribas Fortis ('Règles Internes').

Ce Règlement, ainsi que les Règles Internes, prévoient notamment que certaines fonctions extérieures exercées par les dirigeants effectifs et les administrateurs seront mentionnées dans le rapport annuel.

Les dirigeants effectifs de BNP Paribas Fortis sont repris dans la liste soumise à la Banque Nationale de Belgique, laquelle est maintenue à jour en conformité avec les réglementations en vigueur. Cette liste inclut les membres du Comité de Direction, ainsi que le CFO et les dirigeants de succursales de BNP Paribas Fortis à l'étranger.

Conformément au Règlement et aux Règles Internes, les fonctions extérieures faisant l'objet d'une mention sont celles qui consistent en des mandats exécutifs ou non-exécutifs ou en des fonctions d'administration ou de gestion, exercées par des administrateurs ou dirigeants effectifs de BNP Paribas Fortis au sein d'une société commerciale ou à forme commerciale, d'une entreprise d'une autre forme de droit belge ou étranger ou d'une institution publique belge ou étrangère, ayant une activité commerciale, industrielle ou financière, et ce en dehors du groupe BNP Paribas.

Prénom, Nom (Fonction) Société	Activités commerciales (Fonction)	Cotation
Herman DAEMS (Président du Conseil d'Administration jusqu'au 31 décembre 2022)		
Domo Investment Group SA	Société holding (Président du Conseil d'Administration)	-
Unibreda SA	Société holding (Président du Conseil d'Administration)	-
Max JADOT (Président du comité de direction jusqu'au 31 décembre 2022)		
Baltisse SA	Société d'investissement (Administrateur non-exécutif)	-
Dominique AUBERNON (Administratrice non-exécutive)		
Sicovam Holding SA	Société holding (Administratrice non-exécutive)	-
Dirk BOOGMANS (Administrateur non-exécutif)		
Smile Invest SA	Société d'investissements (Membre du comité d'investissement)	-
Smile invest Management Company SA	Société d'investissements (Administrateur non-exécutif)	-
Newton Biocapital I SA	Fond d'investissement (Administrateur non-exécutif et président du Comité d'Audit)	-
Newton Biocapital II SA	Fond d'investissement (Administrateur non-exécutif et président du Comité d'Audit)	-
Vinçotte International SA	Inspection, contrôle & certification (Administrateur non-exécutif)	-
Vinçotte Academy SA	Inspection, contrôle & certification (Administrateur non-exécutif)	-
Vinçotte SA	Inspection, contrôle & certification (Administrateur non-exécutif)	-
Antoinette d'ASPREMONT LYNDEN (Administratrice indépendante)		
Groupe Bruxelles Lambert SA	Société holding (Administratrice non-exécutive et présidente du Comité d'Audit)	Euronext Bruxelles
Wouter DE PLOEY (Administrateur indépendant)		
Unibreda SA	Société holding (Administrateur non-exécutif)	-
Vanbreda Risk & Benefits SA	Insurance broker (Administrateur non-exécutif et membre du Comité des Rémunérations)	-

Prénom, Nom (Fonction) Société	Activités commerciales (Fonction)	Cotation
Sophie DUTORDOIR (Administratrice non-exécutive)		
Société Nationale des Chemins de Fer Belges SA	Chemins de fer (CEO et administratrice exécutive)	-
Wetenschapspark Leuven Noord SA	Chemins de fer (Administratrice non-exécutive)	-
HR Rail SA	Chemins de fer (Administratrice non-exécutive)	-
Haffner Energy SA	Energies renouvelables (Administratrice indépendante)	Euronext Paris
Arvesta SA	Agriculture et horticulture (Administratrice non-exécutive)	-
Anne LECLERCQ (Administratrice indépendante)		
WDP SA	Logistique (Administratrice indépendante, membre du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations et Nominations)	Euronext Brussels
Fluxys Belgium SA	Infrastructure énergétique (Administratrice indépendante, membre du Comité d'Audit et des Risques et du Comité de Corporate Governance)	-
Titia VAN WAEYENBERGE (Administratrice indépendante)		
De Eik SA	Société d'investissement (Présidente du Conseil d'Administration et membre du Comité de Nomination et de Rémunération)	-
Paratodos SA	Agribusiness (CEO et administratrice exécutive)	-
Estancia Montania SA	Agribusiness (Administratrice non-exécutive)	-
Ganadera El Roble SA	Agribusiness (Administratrice non-exécutive)	-
Pikyry SA	Agribusiness (Administratrice non-exécutive)	-
Industria San Cosme SA	Agribusiness (Administratrice non-exécutive)	-
Indufin Capital partners Sicar	Société d'investissement (Administratrice non-exécutive)	-
Tattersal Leasing SA	Société de leasing (Administratrice non-exécutive)	-
Indufin Investment fund SA	Fonds d'investissement (Présidente du Conseil d'Administration)	-

Prénom, Nom (Fonction) Société	Activités commerciales (Fonction)	Cotation
Sandra WILIKENS (Administratrice exécutive) Vanbreda Risk & Benefits SA	Insurance broker (Administratrice non-exécutive)	-



BNP PARIBAS FORTIS SA

SIÈGE SOCIAL
Montagne du Parc 3
1000 Bruxelles (Belgique)

Registre des Personnes Morales de Bruxelles
Numéro d'Entreprise : 0403.199.702

www.bnpparibasfortis.com

Imprimé sur papier
100% recyclé



BNP PARIBAS

FORTIS

La banque
d'un monde
qui change